



Règlements sportifs et Arbitrage



Cette version intègre la modification des règles sportives votées par le Comité Directeur de la FFTA en Juin 2020.

Les paragraphes notés "réserve" sont conservés pour la numérotation.

Cette version des règlements sportifs et Arbitrage utilise les « liens dynamiques ». Ceux-ci sont soulignés en bleu. En cliquant dessus, ils vous conduiront au plus près de l'article recherché. Le retour au sommaire de chaque chapitre se fait par un lien dynamique en en-tête de sous chapitre.

Changement depuis la version de Février 2020

Règlements Généraux :

- [Article C.5.1.1](#) QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT
- [Article C.5.1.2](#) SELECTION : MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DE TIR EN SALLE, TIR A L'ARC EXTERIEUR, TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE ET TIR SUR CIBLES 3D
- [Article C.5.1.3](#) REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

Règlements Sportifs :

- [Article II.1 – C.3.7](#) LES REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR ÉQUIPES
- [Article II.2 - C.1](#) LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS
- [Article II.2 – C.5.5](#) Période de qualifications
- [II.7](#) LE RUN ARCHERY



TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I

LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- A. [Les arbitres](#)
- B. [Les organisations](#)
- C. [Les compétiteurs : règles administratives et sportives](#)
- D. [Les dispositions médicales](#)
- E. [La publicité](#)
- F. [Les distinctions](#)
- G. [Les modifications de règlements](#)
- H. [Les annexes](#)

Chapitre II

LES RÈGLEMENTS SPORTIFS

- II.1.** – Le Tir à l'Arc Extérieur
- II.2.** – Le Tir en Salle
- II.3.** – Le Tir en Campagne
- II.4.** – Le Règlement commun au Parcours Nature et au Tir sur Cibles 3D
- II.5.** – Le Parcours Nature
- II.6.** – Le Tir sur Cibles 3D
- II.7.** – Le Run-Archery



CHAPITRE I

LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- A. Les arbitres
- B. Les organisations
- C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives
- D. Les dispositions médicales
- E. La publicité
- F. Les distinctions
- G. Les modifications de règlements
- H. Les annexes



I - LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Sommaire

A. Les Arbitres

- [A.1](#) Les règles éthiques du corps arbitral de la FFTA
- [A.2](#) L'organisation du corps arbitral au sein de la FFTA
- [A.3](#) La Commission Régionale des Arbitres
- [A.4](#) Les « outils de travail » de l'arbitre

B. Les Organisations

- [B.1](#) L'organisation du greffe des compétitions
- [B.2](#) L'accès au terrain
- [B.3](#) Les marqueurs
- [B.4](#) L'aménagement des sites de compétition
- [B.5](#) Le Jury d'Appel, les Délégués Techniques et la nomination des arbitres
- [B.6](#) La réunion des capitaines d'équipes
- [B.7](#) Points particuliers
- [B.8](#) Les règles de sécurité sur les terrains

C. Les Compétiteurs : règles administratives et sportives

- [C.1](#) Les compétiteurs étrangers
- [C.2](#) Les compétiteurs handicapés
- [C.3](#) Les dispositions administratives communes : catégories, surclassements, transferts
- [C.4](#) Comportement sur les terrains de compétition
- [C.5](#) Qualifications/sélections aux Championnats de France – Classements Nationaux
- [C.6](#) Les règles d'abandon
- [C.7](#) Les Records de France et les Meilleures Performances Françaises
- [C.8](#) Les règles d'exclusion
- [C.9](#) Les licences
- [C.10](#) Réclamations – Appels – Litiges
- [C.11](#) Les sanctions
- [C.12](#) L'équipement et les tenues de compétiteurs
- [C.13](#) Les indicateurs de vent
- [C.14](#) Le tir avec deux arcs
- [C.15](#) Les interprétations de la WA

D. Les Dispositions Médicales

- [D.1](#) Le suivi médical des arbitres
- [D.2](#) Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
- [D.3](#) Les surclassements
- [D.4](#) La lutte contre le dopage

E. La Publicité

- [E.1](#) Sur le terrain
- [E.2](#) Pour les compétiteurs

F. Les Distinctions

- [F.1](#) Pour la WA
- [F.2](#) Pour la FFTA

G. Les Modifications de Règlements

- [G.1](#) Dates d'application

H. Les Annexes

[Annexe 1 :](#) Réservé

[Annexe 2 :](#)

Rapport d'arbitre : Tir à l'Arc Extérieur, Tir en Salle, et Tir Beursault

Rapport d'arbitre : Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur cibles 3D

Rapport d'arbitre : Run-Archery

[Annexe 3 :](#)

Demande de WA TARGET

Demande d'ETOILE WA et ARROW HEAD

[Annexe 4 :](#)

Demande d'homologation de Record de France ou de Meilleure Performance

Les Records de France et les Meilleures Performances Françaises

[Annexe 5 :](#)

Modèle de réclamation auprès du Jury d'Appel

[Annexe 6 :](#)

Disposition d'un local pour un contrôle anti-dopage

[Annexe 7 :](#)

Nomenclature matériel de tir

[Annexe 8 :](#)

Accessoires de terrains



Introduction

Cette première partie traite de l'organisation du corps arbitral et de l'arbitrage. Le manuel "Constitution et Règlements de la WA", relatif aux statuts et règlements administratifs de la WA, ainsi que certains articles, ne sont pas reproduits ici. Ce manuel complètera l'information présente dans cet ouvrage, destinée plus particulièrement aux arbitres, dirigeants, cadres et compétiteurs...

Les arbitres sont des licenciés de la FFTA. Bénévolement, ils acceptent :

- de recevoir une formation spécifique comprenant l'étude de règlements précis et souvent complexes ;
- de passer, après un stage, un examen écrit ;
- de maintenir leurs connaissances à jour par l'étude des modifications continues des règlements émanant aussi bien de la WA que de la FFTA ;
- de consacrer de nombreux week-ends dans l'année pour assurer leur charge.

Les arbitres exercent leur fonction dans un esprit d'équité et de respect des règles qui sont les mêmes pour tous. Ils méritent reconnaissance... Leur fonction, parfois ingrate, est indispensable.

Les règlements applicables sont composés des éléments suivants :

- Le présent Livre des Règlements
- Des décrets : ces décrets sont votés par le Comité Directeur et sont là pour définir de manière provisoire des ajouts ou des modifications de règlement. (exemple : test de nouvelles catégories, ...). Ils sont valables pour une durée déterminée qui peut être revue par le Comité Directeur. Après cette durée, ils sont soit intégrés au Livre des Règlements, soit abandonnés.
- Les Interprétations : ces interprétations concernent l'acceptation ou non de matériel spécifique. Elles sont créées par la CNA et validées par les Commissions concernées (elles sont distribuées à toutes les Commissions) et le cas échéant par le(a) Vice-Président(e) à la vie sportive. Elles peuvent provenir de plusieurs sources : World Archery, Commissions Sportives, archers, arbitres, ...

Les Interprétations et les Décrets prévalent sur le Livre des Règlements.

A. LES ARBITRES

A.1 LES RÈGLES ÉTHIQUES DU CORPS ARBITRAL DE LA FFTA

A.1.1 CODE MORAL DE L'ARBITRE ET DU JEUNE ARBITRE

Le code moral est partie intégrante de la Charte Éthique et Déontologie de la FFTA. Les Arbitres Fédéraux et les Jeunes Arbitres s'engagent à respecter les termes de la Charte en toute circonstance.

A.1.2 TEXTE DU SERMENT DE L'ARBITRE ET DU JEUNE ARBITRE

"Je jure, sur l'honneur, d'appliquer et de faire appliquer exactement et loyalement les règlements établis par la FFTA, dans toutes les épreuves sportives auxquelles je prendrai part ou pour lesquelles je serai désigné comme arbitre.

Conscient(e) de l'honneur qui m'est fait en m'admettant parmi les arbitres de la fédération, j'accepte d'en être exclu(e) dans les conditions qui m'ont été précisées si je manquais aux devoirs qui m'incombent de ce fait.

En foi de quoi, je m'engage en signant le présent Procès-Verbal."

A.2 L'ORGANISATION DU CORPS ARBITRAL AU SEIN DE LA FFTA

A.2.1 LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES (CNA)

Pour traiter les questions d'arbitrage au sein de la Fédération, le Comité Directeur de la FFTA, conformément aux dispositions statutaires, désigne les membres de la Commission Nationale des Arbitres. Ils doivent impérativement être des arbitres fédéraux en activité et sont choisis en raison de leurs compétences dans le domaine de l'arbitrage.

La liste des membres est publiée au Journal Officiel de la fédération.

La CNA coordonne les relations avec les Présidents des Commissions Régionales des Arbitres (PCRA).

La commission s'entoure après accord du Comité Directeur de la FFTA des personnes nécessaires à la bonne marche de la gestion des distinctions internationales (WA TARGET et ARROW HEAD).

A.2.1.1. COMPOSITION: selon les statuts de la FFTA.

A.2.1.2 FONCTIONNEMENT

- la CNA est présidée par un membre élu du Comité Directeur de la FFTA ; elle nomme parmi ses membres un secrétaire et un secrétaire-adjoint.
- Les membres de la CNA se répartissent les tâches administratives qui lui incombent et particulièrement
 - la rédaction des PV de réunions ;
 - la gestion des examens d'arbitres (inscriptions, rédaction des sujets, envoi aux Comités Régionaux, correction, jury, édition et diffusion des résultats) ;
 - le suivi du fichier des arbitres ;
 - la collecte des PV des prestations de serment et l'édition des cartes d'arbitre ;
 - l'établissement des listes de distribution des équipements des nouveaux arbitres : tenues (sur commande), malles

A.2.1.3 MISSIONS ET PREROGATIVES

- Assurer le respect des règlements sportifs de la FFTA ;
- Éditer et mettre à jour le "Livre des Règlements Sportifs et Arbitrage" ;
- Assurer les relations avec les PCRA ;
- Veiller à la formation des arbitres ;
 - définir les modalités et référentiels des formations, des examens ;
 - organisation de la formation continue ;
 - assurer le contrôle des connaissances ;
 - définir les prestations de serment ;
- Aide à la formation des Arbitres Fédéraux par :
 - des stages pratiques ;
 - des études de cas ;
- Proposer et former les postulants Arbitres Internationaux ;
- Proposer les Présidents de Commission des Arbitres des championnats de France et des compétitions nationales ;
- Réunir et assurer la formation des PCRA et des formateurs ;
- Assurer la solidarité du corps arbitral ;
- Veiller à la mise en œuvre des dispositions réglementaires pour résoudre les problèmes au sein du corps arbitral ;
- Le Président de la CNA (ou ses représentants) participe aux travaux des différentes Commissions Sportives ;
- Sur demande d'un Comité Régional, et aux frais de celui-ci, participer à une réunion régionale regroupant les arbitres de cette région, afin d'étudier les règlements ou régler des situations particulières.

A.2.1.4 LE CONSEIL FÉDÉRAL D'ARBITRAGE**A.2.1.4.1 Rôle**

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage (CFA) a pour objectif de régler tous différends qui peuvent survenir au sein du corps arbitral de la FFTA.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage ne peut s'auto saisir. Il est saisi par le Bureau de la FFTA ou par le Président de la FFTA.

Le CFA est chargé de traiter tous problèmes, y compris disciplinaires, concernant les arbitres qui, dans l'exercice de leur fonction, ont contrevenu à l'éthique morale et sportive ainsi qu'au serment qu'ils prêtent lors de leur prise de fonction.

Les sanctions pouvant être prises par le CFA sont celles du règlement disciplinaire de la FFTA, notamment :

- Avertissement ;
- Blâme ;
- Suspension provisoire du droit à l'arbitrage.

Les sanctions prises par le Conseil Fédéral d'Arbitrage seront :

- communiquées au Président de la FFTA ainsi qu'au Président de la CNA pour information et transmission à qui de droit ;
- signifiées à (aux) l'intéressé(s), par lettre recommandée avec accusé de réception, par le CFA qui pourra utiliser le secrétariat de la FFTA.

Considérées de première instance les sanctions du CFA pourront être mises en appel auprès de l'instance d'appel de la FFTA.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas de ballottage la voix du Président est prépondérante.

A.2.1.4.2 : Fonctionnement (Cf. Le Règlement disciplinaire de la FFTA)

Sur proposition du Président de la CNA, le Conseil Fédéral d'Arbitrage est composé de cinq membres, tous Arbitres Fédéraux, dont un, au maximum, élu du Comité Directeur.

Sa composition est validée par le Bureau de la FFTA.

Son mandat prend fin avec celui de l'équipe fédérale qui est chargée de le mettre en place.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage se réunit sur convocation de son Président en un lieu situé au mieux des intérêts de chacune des parties, sur le territoire de la métropole.

La(les) partie(s) mise(s) en cause doit(vent) obligatoirement être convoquée(s) à cette réunion dans le but d'être entendue(s).

A cet effet le Président du Conseil Fédéral d'Arbitrage, dans un délai maximum d'un mois à compter de la saisine, le (les) convoque par lettre recommandée avec avis de réception, au moins trois semaines avant la date de la séance de conciliation.

Les parties concernées peuvent présenter des observations écrites ou orales, se faire assister par toute personne titulaire d'une licence fédérale de l'année en cours et prendre connaissance des pièces composant le dossier le jour de la séance.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage peut entendre toute personne dont l'audition paraît utile.

Les frais généraux et administratifs des membres du Conseil fédéral d'Arbitrage sont pris en charge par la FFTA.

A.2.2 LA FILIERE ARBITRE

Le schéma de formation arbitre sera réécrit suivant le schéma des formations fédérales.

A.2.2.1 LE SCHEMA DE LA FILIERE ARBITRE – MISSIONS ET PREROGATIVES

Le corps arbitral est structuré selon le schéma suivant :

- Jeune Arbitre ;
- Arbitre Fédéral + Arbitre Formateur ;
- Arbitre National
- Arbitre Continental/International.

- *Jeunes Arbitres :*

Une formation et une validation adaptées ont été mises en place en 2010 pour les jeunes (à partir de 14 ans) désireux de s'investir dans la mission d'arbitrage.

Le but recherché :

- Reconnaître la mission d'arbitrage des jeunes,
- Inciter les jeunes à s'engager dans la voie de l'arbitrage le plus tôt possible, pour assurer le renouvellement des arbitres et cela dans toutes les disciplines,
- Constituer une pépinière d'arbitres pour pouvoir susciter des vocations au niveau national et international (la limite d'âge et les conditions pour devenir Arbitre International impliquent une formation précoce).

Prérogatives

1 - Droits : le "Jeune Arbitre" a les mêmes droits qu'un arbitre adulte.

- Il peut arbitrer des concours jeunes ;
- Il peut arbitrer des concours adultes jusqu'au niveau du Championnat Départemental.

2 - Responsabilités :

- Il est "Arbitre Assistant" dans toutes les disciplines.
- Il peut juger les cordons.
- Il peut diriger le tir et gérer les feux ou chronométrer les temps de tir.

Dans son option, il peut en plus :

- Gérer les incidents de tir ;
- Prendre les sanctions prévues au règlement en cas d'infraction ;
- Il ne peut pas être responsable d'un concours adultes ;
- Il peut être responsable d'un concours jeunes.

- *Arbitres Fédéraux :*

L'Arbitre Fédéral peut arbitrer toute compétition inscrite au calendrier fédéral dans son (ses) option(s).

Parmi les Arbitres Fédéraux, il n'y a pas de "hiérarchie" entre l'Arbitre Fédéral et l'Arbitre Formateur. Ce dernier est un Arbitre Fédéral qui accepte, après une formation spécifique (cf. A.2.2.1.1), de prendre en charge la formation des candidats aux fonctions de Jeune Arbitre ou d'Arbitre Fédéral.

Prérogatives

- L'Arbitre Fédéral peut participer à l'arbitrage de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA en dehors de son option, jusqu'au Championnat Départemental, en exécutant uniquement les tâches suivantes :

- Chronométrage
- Jugement des cordons
- Directeur des tirs

Il peut être Président de la Commission des Arbitres d'une compétition (sauf lors d'une compétition organisée par son club), jusqu'au niveau régional, dans son/ses option(s). Cet alinéa ne s'applique pas à la Corse et aux Comités Régionaux d'outremer.

- Il peut devenir "Arbitre Formateur" après avoir suivi la formation spécifique (cf. A.2.2.1.1).
- Il peut devenir membre de la CNA.
- Il peut postuler à la fonction d'Arbitre National (voir ci-dessous) en fonction des besoins de la FFTA.
- Il peut postuler à la fonction d'Arbitre Continental en fonction des besoins de la FFTA.

- **Arbitres Nationaux :**

L'Arbitre Fédéral, après réussite à un examen spécifique (écrit et pratique) assuré par la CNA, peut devenir Arbitre National dans une ou plusieurs options et ainsi accéder à la présidence de la commission des arbitres d'une compétition de niveau national dans son (ses) option(s). L'examen d'arbitre national est mis en place ponctuellement selon les besoins de la FFTA.

Il a l'obligation d'être "Actif" dans ses fonctions d'Arbitre Fédéral pour garder son statut d'Arbitre National actif.

Tous les semestres les Arbitres Nationaux devront répondre à deux questions posées par la CNA. Les réponses sont obligatoires dans les délais définis par la CNA. Une non réponse pourra empêcher l'arbitre d'être sélectionné pour arbitrer une manifestation nationale.

- **Arbitres Continentaux - Internationaux :**

Les postulants Arbitres Continentaux, sont choisis parmi les Arbitres Nationaux, en fonction des besoins de la FFTA, sur proposition de la Commission Nationale des Arbitres et accord du Comité Directeur de la FFTA.

A.2.2.1.1 LES ARBITRES FORMATEURS

L'Arbitre Fédéral devient Arbitre Formateur après avoir suivi la formation spécifique ad-hoc organisée par la CNA sous le contrôle de la Fédération. Cette formation inclut une partie généraliste confiée à un formateur professionnel et une partie technique (organisation de la formation d'arbitres et documentation) dispensée par les membres de la CNA.

Le statut d'Arbitre Formateur est reconnu par la délivrance d'une Attestation de Participation à cette formation.

Pour garder le statut d'Arbitre Formateur actif, le formateur devra suivre périodiquement un stage de remise à niveau (validité 4 ans).

Les stages de formation initiale sont organisés tous les 3 ans : les stages de remise à niveau sont organisés chaque année avec « alternance géographique » des lieux de stages.

Pour présenter un (des) candidat(s) à l'examen d'arbitre, les Comités Régionaux devront posséder au moins un Arbitre Formateur actif.

A.3 LA COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

A.3.1 COMPOSITION

Selon ses propres statuts, chaque Comité Régional désigne son Président de Commission Régionale des Arbitres (PCRA) qui sera reconnu par la CNA. Il devra impérativement être un Arbitre Fédéral en activité

Il est souhaitable que chaque Commission comprenne :

- le Président ;
- un secrétaire chargé du fichier des arbitres de la région. Annuellement, la liste des arbitres de la région figurant dans la base fédérale est vérifiée et mise à jour avec le concours du secrétariat de la CNA ;
- un responsable de l'équipe des Arbitres Formateurs, chargé du suivi des formations et des examens ;
- un responsable du calendrier sportif régional.

A.3.2 MISSIONS ET PREROGATIVES

- assurer la formation des Jeunes Arbitres, et des Arbitres Fédéraux ;
- désigner les arbitres des compétitions officielles de la région, sur proposition des Commissions Départementales ;
- désigner le nombre d'arbitres nécessaires au bon fonctionnement des compétitions nationales se déroulant dans la région ;
- veiller au respect des règles déontologiques des arbitres ;
- décentraliser, au besoin, son activité par la création de Commissions Départementales des Arbitres.

A.3.3 ROLES ET DEVOIRS DU PCRA

Il sera le relais entre la CNA et les arbitres de sa région.

La désignation des PCRA est de la responsabilité propre de chaque région (nomination par le Comité Directeur de la région, élection par l'ensemble des arbitres de la région, élection lors de l'assemblée générale de la région, etc...).

La CNA n'intervient pas directement dans cette désignation. Cependant, la CNA doit pouvoir apprécier leurs connaissances, afin de les mettre à niveau si nécessaire. La CNA est en droit de demander leur remplacement en cas de difficultés particulières.

Le PCRA est chargé :

- d'être le correspondant et le collaborateur de la CNA dans sa région ;
- de diriger la formation théorique et pratique des postulants arbitres ;
- d'organiser les examens ;
- de surveiller le déroulement de l'écrit de l'examen d'arbitre ;
- de contrôler l'activité des arbitres de sa région : il transmet, chaque année au secrétariat de la CNA un rapport/bilan sur l'arbitrage dans sa région, accompagné de la liste complète des arbitres en activité (avec options choisies), des arbitres radiés ou en cessation d'activité et des stagiaires ;
- d'organiser annuellement et d'animer au minimum une réunion de formation continue des arbitres de sa région ;
- de valider (ou non) chaque année les cartes des arbitres de son Comité Régional ;
- de désigner, en fonction de l'organisation choisie par le Comité Régional, un responsable arbitre par compétition, le ou les adjoints, le ou les remplaçants.

La Validation de la carte d'arbitre des PCRA se fera lors de la réunion annuelle des PCRA, à l'exception des PCRA des Comités Régionaux d'Outremer.

Statuts des arbitres

Statut	Condition	Durée	Retour au statut "ACTIF"	Après la durée
ACTIF	Licence en cours prise avant le 15 octobre de l'année sportive Avoir suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation (initiale ou continue). Avoir effectué 2 arbitrages dans l'année sportive précédente	Reconductible		
INACTIF	Une des conditions d'activité non remplie	Saison sportive en cours au maximum	Se mettre en conformité avec le statut d'Actif	Passe en "RETRAIT"
RETRAIT	Être "INACTIF" pendant une durée supérieure à une saison sportive Avoir demandé à cesser son activité d'arbitre pour une période déterminée	3 ans maximum	Suivre une formation de remise à niveau dans les options obtenues initialement avec validation du PCRA Cette acquisition devra être validée à nouveau et actée par une attestation écrite du PCRA qui la transmettra à la CNA.	Passe en "SOMMEIL"
SOMMEIL	Avoir été en situation de "Retrait" pendant plus de trois ans		Suivre le cycle complet de formation d'Arbitre Fédéral avec un contrôle final validé par la CNA	
DÉMISSIONNAIRE	Avoir décidé de cesser toute activité d'arbitrage en adressant à son PCRA le formulaire de démission daté et signé (avec copie à la CNA)		Suivre le cycle complet de formation d'Arbitre Fédéral avec un contrôle final validé par la CNA	

A.3.4 OBLIGATIONS, ROLE ET MISSIONS DES ARBITRES

A.3.4.1 ADMISSIBILITE

Les arbitres responsables d'une compétition, sont les seuls à être habilités à signer les qualifications et à récolter les demandes de distinctions internationales.

• Arbitrer et tirer

Lors des compétitions (tirs sur cibles et disciplines de parcours) ne comportant qu'un seul "départ", un arbitre ne peut pas participer, en qualité de compétiteur, au concours officiel pour lequel il a été désigné. Lors des compétitions (Tir à l'Arc Extérieur, Salle, Beursault) comportant plusieurs "départs", un arbitre pourra tirer ***lors du départ de son choix***, à condition :

- que cela ne gêne pas le déroulement de l'épreuve et qu'il y ait suffisamment d'arbitres ;
- que l'arbitre ne soit pas en situation d'arbitrer lors de ce départ.

Dans les disciplines de parcours, si plusieurs "départs" sont organisés, l'arbitre ne pourra participer ***qu'au premier départ***, à condition :

- que cela ne gêne pas le déroulement de l'épreuve et qu'il y ait suffisamment d'arbitres ;
- que l'arbitre ne soit pas en situation d'arbitrer lors de ce départ ;
- que l'arbitre n'ait pas participé auparavant à "l'inspection" des parcours.

Lors de toute compétition avec phases éliminatoire et finale, un arbitre, ayant participé, en qualité de compétiteur, à la phase de qualification et se trouvant éliminé à l'issue de cette dernière, pourra officier en qualité d'arbitre lors de la phase éliminatoire et finale, à condition :

- que l'arbitre responsable de la compétition en ait la nécessité et lui en fasse la demande ;
- que cet arbitre officie dans une autre catégorie que la sienne (division, sexe) ;
- que cet arbitre soit en possession de la tenue adéquate.

Les droits d'un arbitre participant au tir en qualité de compétiteur sont ceux de tout archer participant à une compétition pour ce qui concerne, entre autres, le jugement de la valeur des flèches. Il ne doit porter aucun signe distinctif de sa qualité d'Arbitre Fédéral ou de Jeune Arbitre (maillot avec logo des arbitres, insignes, pin's ...). Il ne pourra être membre du Jury d'Appel.

Les tâches des arbitres sont précisées :

- pour le Tir à l'Arc Extérieur : [Chapitre II – Tir à l'Arc Extérieur – Article B.9](#)
- pour la Salle : [Chapitre II – Tir en Salle - Article B.9](#)
- pour le Tir en Campagne : [Chapitre II – Tir en Campagne - Article B.9](#).
- pour le Run Archery : Chapitre II – Run Archery – Article A.9.

A.3.4.2 ABSENCE D'ARBITRE

Un concours ne peut être officiel, donc qualificatif/sélectif, que s'il est placé sous la responsabilité d'au moins 1 arbitre officiel.

L'arbitre responsable d'un concours, le ou les Arbitres Fédéraux et les Jeunes Arbitres devront, en cas de défection de leur part, trouver eux-mêmes, en accord avec leur PCRA, un remplaçant, au plus près du lieu de la compétition puis prévenir l'organisateur du concours et le Responsable Arbitre Départemental.

A.3.4.3 LA TENUE VESTIMENTAIRE DES ARBITRES ET EQUIPEMENTS

A partir de 2018, la FFTA a défini une nouvelle tenue "bleue" amenée à remplacer d'ici 2 ans la tenue actuelle (tenue "rouge" composée d'un pantalon/jupe noir, d'un polo rouge, d'une veste polaire et d'une parka rouge). Cette tenue "bleue" est composée des éléments de base suivants :

- Une parka
- Une veste
- Un polo

La tenue des arbitres est obligatoire lors des compétitions officielles. Cette tenue est également celle devant être portée lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des compétitions (remise des récompenses).

Le pantalon (homme/femme) noir ou la jupe noire (pour les femmes uniquement) n'est pas fourni par la FFTA. Les pantalons noirs type "baggy", jeans ou leggings sont interdits. Les jupes ne peuvent pas être plus courtes que la position du bout des doigts lorsque l'arbitre a les bras et les doigts tendus le long du corps. Lorsque l'arbitre est équipé avec la tenue "Bleue", il ne peut plus porter la tenue "rouge".

Seule la tenue "bleue" définie par la FFTA est valide, il ne peut pas y avoir d'éléments de base provenant d'un autre fournisseur même si les couleurs sont respectées.

A compter du 1er septembre 2020, seule la tenue "bleue" pourra être portée par les Arbitres Fédéraux et les Jeunes Arbitres.

- **L'équipement des arbitres (compétitions officielles)**

- mètre à ruban ou pliant (minimum 2m) ;
- sifflet ;
- loupe ;
- chronomètre ;
- jumelles ;
- bloc-notes ;
- stylo rouge, bleu ou noir (avoir des stylos de rechange) ;
- le règlement pour la compétition concernée ;
- cartons jaune et rouge ;
- matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre ;
- matériel pour mesurer le diamètre des flèches.

- **A mettre à disposition des arbitres par l'organisateur**

- un plan du parcours avec indication des distances (Tir en Campagne, parcours nature et 3D) uniquement l'arbitre responsable ;
- un ruban de 50m minimum ;
- une fausse équerre pour mesurer l'inclinaison des cibles ;
- une pige pour mesurer la hauteur des ors ;
- un peson pour mesurer la puissance des arcs à poulies et une balance pour peser les flèches si nécessaire. Afin d'éviter les contestations, le peson de référence et la balance utilisés pour contrôler la puissance des arcs à poulies et le poids des flèches lors des compétitions sont ceux de l'arbitre responsable ou désignés par l'arbitre responsable
- Si possible des talkies-walkies.

A.3.4.4 L'ARBITRE ET LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

L'arbitre est garant de la bonne marche générale d'une compétition. A ce titre, il doit...

- **Avant le concours :**

1. prendre connaissance de la convocation qui doit être adressée par l'organisateur aux arbitres ;
2. effectuer toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons) au bon déroulement du concours, en utilisant la liste du rapport d'arbitre ;
3. prendre contact avec le responsable de l'équipe de terrain ;
4. s'assurer que le greffe contrôle bien l'identité de chaque concurrent préalablement inscrit ;
5. contrôler l'affectation des cibles ;
6. contrôler l'installation des tireurs sur le terrain (tentes, parasols, arcs) ;
7. diriger l'entraînement, en concertation avec le directeur des tirs ;
8. contrôler la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.

- **Pendant le concours :**

1. faire respecter les consignes de sécurité ;
2. faire respecter, avec le directeur des tirs, les horaires de la compétition ;
3. faire respecter les règlements de tir avec fermeté ;
4. régler les situations particulières ou difficiles avec bon sens ;
5. veiller au nombre de flèches tirées par archer ;
6. gérer les incidents de tir et les défaillances d'équipement ;
7. guider les nouveaux compétiteurs ;
8. contrôler continuellement les équipements des archers ;
9. suspendre le tir et réunir l'ensemble de la commission des arbitres, le cas échéant, devant une situation difficile ;



l'arbitre, en toute circonstance, doit rester calme, attentif, poli, aimable mais ferme, avoir un jugement rapide tout en prenant le temps de bien analyser la situation pour préserver l'équité.

- **Après le concours :**

1. ne signer les qualifications qu'après proclamation des résultats ou présentation d'un justificatif ;
2. aider le greffe (contrôle des feuilles de marque ou des résultats, classements individuels et par équipes) ;
3. signaler au greffe les éventuels records ;
4. enregistrer les demandes de ETOILE WA, WA TARGET ou ARROW HEAD ;
5. demander les résultats complets de la compétition ;
6. adresser les documents demandés à la FFTA et les demandes des distinctions de la WA aux responsables.

L'arbitre participe à la mise en place d'une image positive de notre sport :

- il favorisera avec la plus grande courtoisie, dans le respect des règlements, le travail des médias en les guidant vers les espaces qui leur sont réservés et en les renseignant autant que faire se peut ;
- de même, vis à vis du public, il prodiguera les recommandations nécessaires pour mieux apprécier la compétition dans leur intérêt et celui des participants.

A.3.4.5 LE DIRECTEUR DES TIRS

Concours sélectifs : le directeur des tirs est nommé par l'arbitre responsable. Il peut être un arbitre fédéral, un arbitre jeune ou un membre du club proposé par l'organisateur. Dans ce dernier cas, l'arbitre responsable testera la personne et l'acceptera ou non comme directeur des tirs.

Championnat départemental, régional ou de France : le directeur des tirs sera un arbitre fédéral obligatoirement.

La fonction de directeur des tirs est très importante pour le bon déroulement du concours. La personne désignée doit être capable de se concentrer pendant tout le concours et doit avoir une bonne connaissance des temps de tir et des procédures en cas de problème concernant le tir (incident de tir, problème matériel, ...)

Fonction : Il veille au respect des règles de sécurité (tir) sur le terrain de compétition. Il gère les différentes séquences de tir au moyen des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet. Les arbitres s'entendront avec lui (avant le début des tirs) pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipements, les interruptions de tir. Sa collaboration, tout au long du concours est nécessaire.

- **Procédure à suivre en cas de décision difficile**

L'arbitre doit prendre du recul pour mieux analyser les différents éléments du problème et aller à l'essentiel... Être attentif à ce qui suit :

1. Quelle est l'origine du problème ?
2. Conduit-il à avantager ou désavantager un tireur, au détriment ou au bénéfice d'un autre... ?
3. La décision conduira-t-elle ou non à une sanction ?
4. La décision est-elle équitable ?
5. Y a-t-il eu faute en connaissance de cause ou est-on en présence d'un jeune ou d'un débutant ignorant l'usage ou la réglementation ?
6. Existe-t-il plusieurs règles traitant du même sujet ? Y a-t-il ambiguïté ?
7. En cas d'incertitude, peut-on accorder le bénéfice du doute ? Oui c'est préférable...

- **Liste des points à contrôler avant le concours : Consulter le rapport d'arbitre.**



A.4 LES « OUTILS DE TRAVAIL » DE L'ARBITRE

A.4.1 LES RAPPORTS DE L'ARBITRE

Les imprimés doivent être disponibles auprès du PCRA. Ils doivent servir au contrôle du terrain.

Ils comportent 3 colonnes d'appréciation :

1. pointer tout ce qui est conforme sur le terrain ;
2. pointer ce qui est imparfait, à revoir ou à modifier ;
3. pointer quand la modification a été réalisée.

Les rapports d'arbitres servent :

- pour les arbitres : contrôler et vérifier leur travail, ce qui va, ce qui doit être amélioré ;
- pour les responsables arbitres départementaux et le PCRA : permettre le suivi des concours ;
- pour les organisateurs : connaître ce qui a pu être oublié ou mal compris .

Ne pas envoyer les rapports d'arbitres à la FFTA. Cependant, il y a des exceptions :

- 1) si, au cours de la compétition, s'est posé un **problème important**, l'arbitre doit envoyer un rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA) avec tous les détails concernant l'incident ;
- 2) les arbitres responsables des compétitions nationales (championnats de France, rassemblements nationaux) doivent envoyer leur rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA), pour transmission au Président de la Commission Sportive concernée ;

Les arbitres responsables doivent envoyer leur rapport, après chaque compétition, au PCRA et en cas de difficultés rencontrées, à l'organisateur. Le PCRA les conservera durant une année.

Rappeler aux organisateurs qu'ils doivent conserver un exemplaire des feuilles de marque de leurs compétitions pendant au moins une année.

Consulter le modèle du rapport d'arbitre [annexe 2](#).

A.4.2 LES IMPRIMES « ETOILE WA », « ARROW HEAD » ET « WA TARGET »

Les imprimés sont disponibles auprès du PCRA – voir modèle [annexe 3](#).

Les demandes de ETOILE WA, WA TARGET, ARROW HEAD doivent être adressées par l'arbitre responsable du concours aux responsables de diffusion des badges, dont les coordonnées sont publiées dans le modèle en annexe 3. Respecter les délais mentionnés.

Joindre à la demande un exemplaire des résultats ainsi que les feuilles de marque, convenablement remplies et sans rature (autres que celles des arbitres qui doivent être consignées en rouge), correspondant aux distinctions demandées. Faire une demande séparée pour les arcs classiques et les arcs à poulies.

Un archer, en fonction de son score, ne peut prétendre qu'à une seule distinction de chaque niveau de points, durant toute sa "carrière" de tireur. Il n'y a pas d'attribution de double en cas de perte de la première. Seule une distinction sera décernée par concours et par type d'arme.

Pour obtenir ces distinctions de la WA, il est nécessaire que le postulant ait tiré dans les conditions du règlement international (distances, blasons).

Par exemple : si un archer réalise 1105 points, lors d'un tir 4 distances, n'ayant jamais fait mieux que 980 points, il pourra prétendre uniquement à l'ETOILE WA 1100. S'il désire néanmoins obtenir l'ETOILE WA 1000, il pourra le faire ultérieurement, à condition de réaliser un score supérieur à 999 points et inférieur à 1100 points.

RAPPEL : Ces distinctions de la WA, ne peuvent s'obtenir que lors de compétitions spécifiques pour lesquelles une demande particulière a été faite auprès de la FFTA, au moment de l'établissement du calendrier.

B. LES ORGANISATIONS

Définition d'une compétition sélective :

- Une compétition se déroule le week-end (samedi et/ou dimanche)
- Les organisateurs peuvent ajouter une journée supplémentaire accolée au week-end (jour férié ou non). Dans ce cas, ce jour supplémentaire est considéré pour nos règlements, comme partie intégrante du week-end. Une compétition comptant pour le classement sélectif ne dépassera pas trois jours consécutifs.
- Seules les manifestations nationales ou internationales peuvent sortir de ce cadre (TNJ, Semaine Jeune, Manche de D1, finale des DR, Semaine des championnats de France et tous les Championnats de France).
- Les clubs, Comités Départementaux, Comités Régionaux et la FFTA ont la possibilité d'organiser des compétitions sur une seule journée en semaine.
- La participation d'archers licenciés dans un autre club est OBLIGATOIRE à chaque départ (pas plus de 2 archers d'un même club sur une même cible quel que soit le rythme de tir).
Un minimum de 8 cibles par départ devra être utilisé, excepté pour les DOM-TOM.

B.1 L'ORGANISATION DU GREFFE DES COMPETITIONS

B.1.1 LES INSCRIPTIONS

Pour la bonne information de tous, et particulièrement des arbitres, les invitations (mandats) doivent comporter :

- l'heure d'ouverture du greffe ;
- l'heure de l'inspection du matériel, de l'entraînement, du début des tirs ;
- la forme de l'entraînement (volées d'essai ou 45 minutes), pour le Tir à l'Arc Extérieur et la salle ;
- la forme du concours Épreuve 1440 ;
 Tir à l'Arc Extérieur avec finales ou non pour la discipline internationale (indiquer les regroupements proposés) ;
 Tir en Salle 2x18m et / ou 2x25m avec finales ou non (indiquer les regroupements proposés) ;
- Tir en Campagne : nombre de cibles, distances connues et / ou distances inconnues ;
- Tir Nature et 3D : nombre de cibles ;
- les blasons utilisés ;
- la tenue exigée.

B.1.2 LES CONTROLES

Lors de l'attribution des cibles aux concurrents :

- ne pas placer plus de 2 tireurs du même club sur une même cible ;
- éviter de placer 4 tireurs sur une cible s'il y a un archer en fauteuil roulant.

Avant le début du concours, faire vérifier par le greffe :

- Contrôle des licences : [voir C. 9](#)
- la licence des capitaines d'équipe ;
- veiller au dépôt, en temps voulu, de la composition des équipes ;
- veiller à ne pas laisser un archer seul, ou 2 archers d'un même club, sur une cible par suite de défections.



B.1.3. LES RESULTATS

- Faire figurer : date – lieu – nom du club organisateur ;
 - nom des arbitres du concours ;
 - nombre de participants dans chaque catégorie ;
 - une colonne par distance et une colonne pour le total général, ainsi que le total longues et courtes distances (Tir 4 distances) ;
 - pour chaque archer : nom, prénom, n° de licence, club, catégorie, score par distance.
- Lors des championnats (départements, région, France), sauf en cas de classement scratch, le classement se fait par catégories d'âge et d'armes, selon les catégories ouvertes pour les Championnats de France.

Un logiciel FFTA permet la gestion des inscriptions et des résultats (ResultArc).

B.1.4 ENVOI DES RESULTATS

L'organisateur doit envoyer uniquement par le biais de l'application préconisée par la FFTA les résultats de la compétition et ce dès la fin de celle-ci.

Dans le cas contraire, l'organisateur expose les archers à la disqualification ou la désélection des archers pour les participations aux compétitions de niveau national. En outre, en cas de réclamation, l'organisateur devra subir les sanctions qui pourraient être infligées.

Un barème de pénalités est adopté pour les organisateurs qui manqueraient à leur devoir de transmission :

- retard de plus de 3 jours : 1 an de suppression d'organisation ;
- pas d'envoi : 2 ans de suppression d'organisation.

B.2 L'ACCÈS AUX TERRAINS**Les capitaines d'équipes**

Pour toutes les disciplines individuelles et par équipe, les entraîneurs ou capitaines d'équipes doivent être titulaires d'une licence (hors D et P). Ils peuvent être licenciés dans une autre structure que celle qu'ils encadrent.

B.2.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES**B.2.1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COMPETITIONS NATIONALES – Règles générales**

Avant et pendant la (les) session(s) d'entraînement : les cadres techniques et les entraîneurs (ou coaches) peuvent se trouver sur le terrain de la compétition.

Pour assister leurs archers, ils peuvent aller jusqu'à la ligne de tir (sans gêner les autres compétiteurs) et se rendre aux cibles à la fin de chaque volée.

Les personnes pouvant être accréditées :

- ✓ les cadres techniques de la FFTA ;
- ✓ les responsables des pôles (France et Espoirs) ;
- ✓ les entraîneurs diplômés ;
- ✓ les BE1, BE2, DE, DES, CQP TS ainsi que les candidats ayant obtenu leur examen de pré-qualification ;
- ✓ Le service communication de la FFTA portant une accréditation annuelle, nominative, délivrée par la FFTA.

Le nombre de personnes accréditées par club ne peut dépasser une accréditation par équipe en compétition sur le terrain ou une accréditation par tranche de 4 archers (1 entraîneur pour 1 à 4 archers en compétition individuelle, 2 entraîneurs de 5 à 8 archers, etc.).

Les cadres techniques de la FFTA et les responsables de pôles (France et Espoirs) doivent présenter de façon constamment visible leur carte d'accréditation nominative, avec photo d'identité, valable pour la saison sportive en cours et délivrée par le Directeur Technique National.

Toute personne demandant une accréditation doit détenir la licence fédérale de la saison en cours.

Les cadres ou entraîneurs ci-dessus doivent présenter leur licence comportant l'indication de leur diplôme. En cas d'absence de mention du diplôme, une copie du diplôme devra être produite.

Les journalistes, photographes de presse, TV auront accès au terrain de compétition dans les zones qui leur sont réservées. Ils peuvent également être autorisés à aller près des cibles avec l'accord de l'arbitre responsable. Un ou des photographes sont désignés officiellement par le service Communication de la FFTA et transmis à l'organisateur et au Délégué Technique.

Les photographes "amateurs" pourront être autorisés à pénétrer momentanément sur le terrain de compétition (dans la zone de presse), sous le contrôle et la responsabilité des arbitres.

1. Le Championnat de France en Salle

Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :

Le jour de la compétition :

Après la (les) session(s) d'entraînement aucun cadre technique ou entraîneur (ou coach) ne peut se trouver sur le terrain de compétition.

Les entraîneurs (ou coaches) et les cadres techniques peuvent se situer dans une bande parallèle à la ligne de tir de 2m environ, qui est juxtaposée en arrière de la zone de repos des archers. Cette zone est à aménager par l'organisateur.

S'il y a impossibilité matérielle d'aménager cette zone (par exemple par manque de place), le délégué technique et l'arbitre responsable de la compétition tenteront de trouver une solution acceptable dans l'intérêt de tous.

Zone des entraîneurs :

Cette zone est matérialisée par tout moyen approprié, entre la zone de repos des archers et le public.

Pas de siège à l'intérieur de la zone des entraîneurs.

Sous la responsabilité de l'organisateur, seuls les cadres techniques et entraîneurs (ou coaches) accrédités ont accès à cette zone.

Les badges, permettant de se déplacer dans cette zone, sont confectionnés par l'organisateur et sont à retirer au Greffe de la compétition.

Les personnes ayant accès à la zone : les personnes accréditées ayant au moins 1 archer dans la phase de compétition en cours.

Dans la mesure où un compétiteur serait affecté par un incident important (matériel, corporel, etc...) durant la compétition, l'entraîneur (ou coach), sur autorisation de l'arbitre, aura accès **momentanément** au terrain de compétition, le temps de résoudre l'incident ou d'aider l'archer à effectuer la réparation, selon la réglementation internationale.

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales

1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

2. Championnat de France et compétitions nationales en extérieur (en individuel)

- Les championnats de France Elite et Championnats de France de Tir à l'Arc Extérieur
- La phase de qualification individuelle des manches des Championnats de France D1 Arcs Classique et Arcs à Poulies, du championnat de France de D2, du championnat de France Jeunes par équipe de club
- La semaine des Championnats de France individuels
- Les Tournoi Nationaux Jeunes (TNJ)

Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :

Après la (les) session(s) d'entraînement, ne sont admis sur le terrain de compétition que les **concurrents participant au tournoi**, les **arbitres** et les **entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe ou d'1 entraîneur pour 4 archers), le **Délégué Technique** de la FFTA, le **Président du Jury d'Appel**, le **Président du Comité d'Organisation** et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.

Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel.

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales

1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

- **Tir en campagne, Parcours Nature et 3D**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que les concurrents participant au championnat, les arbitres, le Délégué Technique de la FFTA, le Président du Jury d'Appel, le Président du Comité d'Organisation, l'encadrement technique des équipes nationales (ces derniers munis d'un badge spécifique), et les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables et qui ne pourront



intervenir que sur demande expresse des arbitres, du Délégué Technique ou du Président du Comité d'Organisation.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur intention.

B.2.1.2 AUTRES COMPETITIONS

Pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales, chaque comité régional met en place le règlement qu'elle désire.

B.2.2 COMPETITIONS PAR ÉQUIPES

B.2.2.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COMPETITIONS NATIONALES

- **Tir à l'Arc Extérieur : lors de la phase de qualification des compétitions de la filière par équipes de club, (Championnat de France D1 Arc Classique et Arc à Poulies, Manche et finale du championnat de France de D2, finale nationale des DR et Championnat de France Jeunes)**

Phase de qualification : ne sont admis sur le terrain de compétition que les **concurrents participant au tournoi**, les **arbitres** et les **entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe ou d'1 entraîneur pour 4 archers en individuel), le **Délégué Technique** de la FFTA, le **Président du Jury d'Appel**, le **Président du Comité d'Organisation** et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.

Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel.

Lors du tir par équipe : le capitaine d'équipe (ou coach ou entraîneur) se placera dans un emplacement qui lui est réservé, selon la réglementation internationale.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

- **Tir en campagne, Parcours Nature et 3D**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que les concurrents participant au championnat, les arbitres, le Délégué Technique de la FFTA, le Président du Jury d'Appel, le Président du Comité d'Organisation, l'encadrement technique des équipes nationales (ces derniers munis d'un badge spécifique), et les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables et qui ne pourront intervenir que sur demande expresse des arbitres, du Délégué Technique ou du Président du Comité d'Organisation.

Chaque équipe ne peut être accompagnée que par une seule personne (munie d'un badge spécifique délivré par l'organisateur) tout au long de la compétition.

Les Capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leur équipe. Voir la réglementation spécifique de chaque discipline :

- ✓ Tir en campagne : article E.2, troisième point
- ✓ Championnat de France de Parcours Nature : article E.2
- ✓ Championnat de France de Tir 3D par équipes de clubs : article E.2

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur intention.

B.2.2.2 AUTRES COMPETITIONS

Pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales, chaque comité régional met en place le règlement qu'elle désire.



B.3 LES MARQUEURS

Au moins un marqueur doit être désigné pour chaque cible. Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs. La présence de marqueur (autre qu'un tireur) n'est souhaitée que lors des phases de la compétition où il n'y a qu'un seul tireur par cible.

Cependant, parce qu'il est souvent difficile et onéreux de trouver un nombre important de marqueurs, la FFTA tolère, lorsque les archers tirent chacun sur une cible, que des concurrents voisins puissent se contrôler mutuellement. Quand l'organisateur ne fournit pas de marqueur, la double marque est obligatoire.

Au cas où l'organisateur fournirait des marqueurs, ces derniers doivent être choisis parmi des personnes connaissant bien le tir à l'arc et en particulier l'enregistrement des points.

Les organisateurs doivent désigner des marqueurs en nombre suffisant, pour assurer la présence d'un marqueur par cible. Les marqueurs ne doivent pas prendre part au tir, ni intervenir dans une discussion concernant la valeur d'une flèche.

Les marqueurs sont placés sous l'autorité d'un ou plusieurs officiels, désignés par l'organisateur. Ils sont responsables du parfait enregistrement des scores.

Un ou plusieurs tableaux de marque, de dimensions suffisantes pour afficher le n° de licence, le nom du compétiteur, le code de son Association membre, son score, doit être tenu à jour pour au moins les 8 premiers (+ le score du "cut") dans chaque division et catégorie.

Le total progressif pour chaque compétiteur doit être affiché sur le terrain après chaque distance, mais les organisateurs sont invités à le faire plus souvent, si possible (utilisation de l'informatique).

En cas d'enregistrement des points de manière électronique, les feuilles de marque manuelles seront les seules valeurs officielles et doivent donc être conservées.

B.4 L'AMÉNAGEMENT DES SITES DE COMPÉTITION

Lors des épreuves de toutes les disciplines, les sites de compétition doivent être clairement séparés en :

- ✓ terrain ou parcours de compétition ;
- ✓ terrain d'entraînement ;
- ✓ zone réservée aux spectateurs clairement délimitée ;
- ✓ zone de détente.

Les épreuves de tir en extérieur doivent se dérouler sur un terrain ouvert et non dans une arène ou un stade couvert. Cependant, les phases finales peuvent se dérouler dans un stade.

- ✓ En Tir à l'Arc Extérieur et en Salle, il doit y avoir des sièges en quantité suffisante pour tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente ;
- ✓ En Tir à l'Arc Extérieur, derrière la ligne d'attente, et en Tir en Campagne, près du point de rassemblement, l'organisateur disposera des abris adéquats contre les intempéries pour les compétiteurs et leur équipement ;
- ✓ Des installations sanitaires, pour hommes et dames, doivent être mises à disposition à une distance raisonnable du terrain et tout au long des parcours de Tir en Campagne ou de Tir Nature – 3D ;
- ✓ En Tir à l'Arc Extérieur et en Salle, le directeur des tirs se trouvera sur une plate-forme surélevée, située à une extrémité de la ligne de tir ou en arrière de la ligne de tir dans le couloir de séparation entre hommes et dames ;
- ✓ En Tir en Campagne et en Tir Nature ou 3D, le Président de la Commission des Arbitres et les officiels du parcours disposeront d'un poste central convenablement abrité et seront munis d'un système de communication ;
- ✓ Si l'organisateur fournit un podium, les marches de ce dernier devront pouvoir accueillir les trois ou quatre archers composant les équipes, lors des compétitions par équipes.

- Repas et rafraîchissements

Les organisateurs doivent prévoir la distribution de boissons et d'un léger repas de midi pour tous les compétiteurs, responsables d'équipes, les arbitres et les membres du jury d'appel.

De telles prestations peuvent être payantes pour les équipes. Elles seront gratuites pour les arbitres. Les prix de ces prestations seront indiqués dans l'invitation (mandat).

B.5 LE JURY D'APPEL, LES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET LA NOMINATION DES ARBITRES**B.5.1 LE JURY D'APPEL**

La FFTA souhaite l'institution d'un jury d'appel lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel.

Le jury d'appel est obligatoire lors :

- ✓ des Championnats Départementaux ;
- ✓ des Championnats Régionaux ;
- ✓ des Championnats Nationaux ;
- ✓ de toutes compétitions nationales ou internationales.

• Composition

Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours.

Le Jury d'Appel se compose de trois membres titulaires, dont un président. Il est souhaitable de leur adjoindre un ou deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du Jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.

Lors de l'étude d'une réclamation, le Jury ne doit se composer que de trois membres.

Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du Jury d'Appel :

- ✓ un archer participant à cette compétition ;
- ✓ un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres.

Les membres du jury doivent être connus pour leur connaissance du tir à l'arc.

• Nomination

Lors de toutes les compétitions, tous les membres du Jury (dont le Président) sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.

Il ne doit y avoir aucun lien de parenté entre le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury et les membres du Jury.

• Rôle du Jury d'Appel

Être membre du Jury d'Appel implique nécessairement d'avoir une bonne connaissance des règlements. En effet, dans la majorité des cas, les réclamations concernent l'application de ces règlements.

1. se familiariser avec le(s) terrain(s) de compétition ;
2. s'assurer qu'un local lui a été réservé et qu'il dispose du matériel pour faire des copies des décisions prises ;
3. le Jury d'Appel peut être saisi pour toutes questions concernant la compétition, sauf pour ce qui concerne la valeur d'une flèche ;
4. Il délibère (en secret) et prend une décision après étude du problème (recherche des règles pour avoir toutes les informations pouvant aider à la décision) et après avoir entendu toute personne qu'il juge utile et qui pourrait l'éclairer sur la décision à prendre.

Le Jury d'Appel peut prendre en considération toutes les circonstances qui peuvent affecter la décision. Il doit juger en tout équité.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

• La procédure

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si elle n'a pas été présentée dans la forme ci-dessous.

Les réclamations contre des décisions des arbitres, les organisateurs ou contre un autre concurrent, doivent être formulées par écrit par un compétiteur, une équipe ou leur capitaine d'équipe. La réclamation doit être remise au Président des arbitres de la compétition qui, après en avoir pris connaissance, la remettra au Président du Jury d'Appel.

Cette réclamation doit comporter :

- ✓ nom et prénom du demandeur ;
- ✓ fonction (compétiteur, capitaine d'équipe, etc...) ;
- ✓ n° de dossard du demandeur ;
- ✓ date et heure de dépôt de la réclamation ;
- ✓ exposé de la réclamation, en se référant si possible à des règles précises ;
- ✓ signature du demandeur.

L'intention de déposer une réclamation, dans le cas où cela pourrait affecter la progression d'un concurrent d'une étape à l'autre de la compétition, doit être exprimée par écrit dans les 5 minutes qui suivent la fin du match.

Une réclamation déposée **15 minutes** après la fin des tirs ou après la remise des récompenses ne pourra pas être prise en considération.

- **Devoirs du Jury d'Appel**

Le jury (au moins 3 membres) doit être disponible sur le terrain de compétition à tout moment, depuis le début de l'entraînement officiel jusqu'à 15 minutes après la fin des tirs.

Si une réclamation est déposée à la suite d'un match, le Jury devra rendre sa décision avant le début de la phase suivante de la compétition. Les décisions du Jury d'Appel sont prises à la majorité des voix.

Les décisions ainsi rendues doivent être consignées par écrit, signées par les trois membres et transmises au demandeur, au Président des arbitres de la compétition et à l'organisateur, avant la phase suivante de la compétition ou avant la remise des prix.

B.5.2 LE DELEGUE TECHNIQUE

Le Comité Directeur de la FFTA désigne un **Délégué Technique**, représentant la FFTA lors des compétitions nationales et dont le rôle sera de :

- 1) Maintenir une collaboration étroite entre l'organisateur et la FFTA (aide à l'organisation)
- 2) Présenter le cahier des charges de la compétition nationale à l'organisateur. Cela implique pour le Délégué Technique :
 - d'être en possession de ce document réalisé par la FFTA ;
 - d'avoir une bonne connaissance des règlements ;
 - de prendre contact, dès sa nomination, avec l'organisateur, pour organiser sa venue ;
 - de prévoir au moins une visite sur le site de la compétition quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser seront conformes (et en nombre suffisant) aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFTA, sur le plan :
 - ✓ technique (contrôle des terrains et du matériel) ;
 - ✓ de la sécurité ;
 - ✓ de l'accueil des personnalités, des médias, du public ;
 - ✓ de la publicité faite autour de l'événement.

En fonction des problèmes ou des difficultés rencontrés lors de cette prise de contact, une deuxième visite peut s'avérer nécessaire pour contrôler que tout ce qui a été prévu (ou promis) a bien été mis en place.

3) Être présent sur les lieux de la compétition dès la veille de l'entraînement officiel, afin de pouvoir prendre les dernières décisions, si nécessaire. Le rôle du Délégué Technique prendra fin lors de la clôture de la compétition. Au cours de celle-ci, son travail est de :

- être en liaison étroite avec les organisateurs (aide, conseils) ;
- superviser l'attribution des cibles (Tir à l'Arc Extérieur, Salle, Beursault) ;
- superviser la composition des pelotons (Tir en Campagne, Parcours Nature, Parcours 3D) ;
- organiser et présider la réunion des capitaines d'équipes lors des compétitions par équipes ;
- superviser l'organisation de la cérémonie d'ouverture (s'il y en a une) ;
- superviser le bon déroulement de la compétition, l'application des règlements et les demandes de la FFTA ;
- résoudre tout problème qui ne concerne pas les arbitres ou le Jury d'Appel ;
- coopérer étroitement avec la Commission des Arbitres de la compétition ;
- servir d'intermédiaire (si nécessaire) entre le Président des arbitres, les organisateurs, la FFTA ;
- conduire l'organisation de la remise des récompenses en respect des cahiers des charges (protocole de la remise de récompenses) ;
- protéger la réputation de la FFTA ;
- être attentif aux préoccupations des médias ;
- être "le maître de cérémonie" de la compétition. cf. [C.12.1.1](#).



- Étant le représentant officiel de la FFTA, le Délégué Technique est de droit le délégué fédéral lors d'un contrôle antidopage. Il lui incombe de former les escortes et d'assister les préleveurs tout au long du contrôle.
- lors des compétitions nationales, le solde de la subvention FFTA sera versé à l'organisateur suite au rapport transmis par le Délégué Technique de la FFTA.

- **Rapports**

Le Délégué Technique, après chaque visite sur le site de la compétition, devra adresser un rapport au Président de la FFTA (avec copie au Président de la Commission Sportive concernée et au Président de la Commission des Arbitres désigné pour la compétition) sur l'avancement de l'organisation de la compétition, en fonction du cahier des charges.

- **Les frais du Délégué Technique**

Désigné par la FFTA, le Délégué Technique est pris en charge financièrement (déplacements, hébergement, repas), par la FFTA. Il devra avoir l'accord du Président de la FFTA pour une éventuelle deuxième visite sur le site de l'épreuve. L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel.

B.5.3 LA NOMINATION DES ARBITRES DANS LES COMPETITIONS FEDERALES

Lorsqu'un club demandera l'inscription d'une (ou plusieurs) compétition(s) au calendrier officiel de la FFTA, ce club aura l'obligation de posséder **au moins 1 Arbitre Fédéral en activité**, quelle que soit l'option détenue par cet arbitre ou **un Jeune Arbitre** en activité ayant prêté serment.

Un club sans arbitre en activité ne pourra pas organiser de compétition officielle (=sélective ou qualificative pour une compétition nationale Championnat). Cependant :

- Un club récemment créé disposera d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.
- Les clubs des DOM-TOM ne sont pas soumis à cette obligation.
- Des dérogations pourront être accordées par les Présidents de Comités Départementaux uniquement pour ce qui concerne l'organisation de Championnats Départementaux et par les Présidents de Comités Régionaux uniquement pour l'organisation de Championnats Régionaux.
- Les dérogations pour l'organisation de compétitions dominicales ne sont pas admises.

L'arbitre responsable du Championnat de France Beursault sera désigné en fonction de la région sur le territoire de laquelle est organisé ce championnat :

- arbitre d'Ile de France quand le championnat se déroule en Ile de France ;
- arbitre des Hauts de France quand ce championnat se déroule en Hauts de France.

- L'organisateur doit veiller à ce que sa compétition soit arbitrée avec le nombre d'arbitres nécessaire (voir tableau ci-dessous). Pour ce faire, il fera appel au Président de la Commission des Arbitres de son comité régional (PCRA) qui nommera les arbitres (le Président de Comité Régional règlera les difficultés liées à leur nomination). Si le comité régional ne peut pas proposer un nombre suffisant d'arbitres, le PCRA devra faire appel à des arbitres hors région.
- Le PCRA d'une région où se déroule une compétition nationale doit transmettre la liste des arbitres (et du Directeur de Tir) à l'Arbitre Responsable de la compétition 3 semaines avant le début de la compétition.
- Seuls les arbitres détenant l'option de la compétition à arbitrer pourront participer à l'arbitrage.

NOMBRE D'ARBITRES DANS LES COMPETITIONS NATIONALES		
Compétitions	Par Équipe	En Individuel
Championnat de France Tir à l'Arc Extérieur		9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Manche du Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur par équipe de Club Arc Classique	Phases de matchs : 16 arbitres + 1 Directeur des tirs désignés par le PCRA du Comité Régional sur le territoire de laquelle se déroule la compétition	Qualifications : 9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Manche du Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur par équipe de Club Arc à Poulies	Phases de matchs : 12 arbitres + 1 Directeur des Tirs désignés par le PCRA du Comité Régional sur le territoire de laquelle se déroule la compétition	Qualifications : 9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Tir en Salle	En fonction du nombre d'équipes tirant en même temps, à raison d'1 arbitre par match + le Directeur des tirs	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur		1 arbitre pour 10 cibles installées et 1 Directeur des Tirs
Tir en Campagne	1 arbitre pour 4 postes	1 arbitre pour 4 postes
Tir Nature et 3 D	1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronométreurs en nombre suffisant pour le bon déroulement de la compétition	1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronométreurs en nombre suffisant pour le bon déroulement de la compétition

B.5.4 FRAIS D'ARBITRAGE

Tous les arbitres (y compris le Directeur des Tirs), officiant lors des compétitions inscrites au calendrier fédéral, seront remboursés, sur leur demande, dans un délai de 10 jours suivants les compétitions, de leurs frais d'arbitrage (déplacement, repas, hébergement, frais postaux), selon les barèmes diffusés par la F.F.T.A.

Ces demandes de remboursement se font auprès de l'Organisateur de la compétition.

Lors des compétitions nationales, le Président de la Commission des Arbitres (arbitre responsable), désigné par la FFTA, est pris en charge – déplacement, hébergement, repas du soir – par la FFTA. L'organisateur lui assure les repas de midi, sur le terrain, du jour de son arrivée au dernier jour de la compétition.

B.6 LA RÉUNION DES CAPITAINES D'ÉQUIPES

Lors des grandes compétitions nationales, individuelles ou par équipes, le Délégué Technique est habilité à organiser une réunion des responsables d'équipes, de préférence la veille de la compétition, l'heure et le lieu sont donnés dans le programme, afin que tout le monde s'accorde sur le déroulement de l'épreuve.

Assistent à cette réunion :

- tous les arbitres disponibles
- le président de la Commission Technique
- le Jury d'Appel ;
- le Président du comité d'organisation (ou son représentant) ;
- le Président de la FFTA (ou son représentant) qui doit être invité s'il est présent.

La réunion des capitaines d'équipes n'a pas le pouvoir de modifier les règles essentielles mises en place par la VVA et la FFTA, mais elle peut adapter certains règlements à la compétition du jour. Cette adaptation ponctuelle n'est, en aucun cas, un engagement pour d'autres compétitions ultérieures.

Au cours de la compétition, l'arbitre responsable peut également être amené à convoquer une réunion des capitaines d'équipes pour régler un problème momentané, important et/ou urgent. Ne pas hésiter à le faire, car cela peut être un élément sérieux au bon déroulement de la compétition. Cela peut aussi empêcher des réclamations auprès du Jury d'Appel qui risqueraient de retarder le concours.



- **Plan de la réunion des capitaines d'équipes :**
 - présentation des personnalités présentes (s'il y en a) ;
 - présentation du Président du comité d'organisation ;
 - présentation de la Commission des Arbitres : arbitres et Directeurs des Tirs ;
 - reprendre le programme et les horaires : informer des modifications éventuelles qui ont pu intervenir depuis les publications antérieures ;
- informations techniques :
 - *rythmes de tir ;*
 - *blasons utilisés ;*
 - *organisation de l'entraînement (45 minutes ou flèches d'essai) ;*
 - *organisation de la marque (feuilles de marque, présence ou non de marqueurs fournis par l'organisation, la marque durant les phases éliminatoires et finales) ;*
 - *organisation des phases éliminatoires et finales : attribution des cibles, nombre d'archers par cible, utilisation des abris pour les arbitres près des cibles, les agents des archers, les coureurs, tir simultané ou tir alterné, etc... ;*
 - *organisation du tir par équipes ;*
 - *comment seront gérés les incidents de tir et de matériel ;*
 - *entraînement possible sur un terrain séparé ou sur le terrain de compétition ;*
 - *la tenue vestimentaire des compétiteurs ;*
 - *problèmes de publicité sur l'habillement ou l'équipement des concurrents ;*
 - *l'inspection du matériel (où ? quand ?) ;*
- nombre de qualifiés à l'issue de la phase de qualification ;
- les personnes autorisées à entrer dans la zone de repos des archers ;
- rappel de quelques points importants du règlement :
 - *départage des égalités lors des différentes phases de la compétition ;*
 - *position des coaches lors du tir par équipes ;*
 - *les pénalités lors du tir par équipes ;*
 - *interdiction de fumer ;*
 - *usage des téléphones portables ;*
- Jury d'Appel :
 - *annoncer sa composition (président, membres titulaires et suppléants) ;*
 - *rappeler rapidement la procédure à utiliser pour faire appel au jury ;*
 - *utilisation des imprimés spéciaux (où se les procurer ?) ;*
- donner la parole à l'assistance et répondre aux questions concernant le côté technique de la compétition ;
- donner la parole au Président du comité d'organisation qui donnera les informations nécessaires sur les problèmes matériels tels que :
 - *les repas ;*
 - *les transports, l'hébergement (s'il y a lieu) ;*
 - *règlement particulier concernant le terrain, la salle ;*
 - *et tout autre problème matériel (autre que technique) pouvant se présenter.*

B.7 POINTS PARTICULIERS

• Les feuilles de marques – Contrôle des scores

Il existe un modèle de feuille de marque par discipline. Pour des raisons de sécurité, les feuilles de marque doivent être déposées à au moins 2m devant les cibles (Tir à l'Arc Extérieur, salle).

Lors de toutes les compétitions, **les archers sont responsables de leurs scores**. Ils doivent impérativement :

- Contrôler leurs scores (feuille de marque et double marque)
- Signer les deux feuilles de marques. Cette signature atteste que l'archer est d'accord avec :
 - la valeur de chaque flèche
 - le nombre de 10 et de X (Tir à l'Arc Extérieur) le nombre de 10 et de 9 (Tir en salle), de 5 et de 6 (Tir en Campagne), de 10 et de 11 (Tir 3D)
 - le total général
 - Le vainqueur du match

Les feuilles de marques :

- doivent être remplies correctement et sans rature (valeur de flèche, nombre de 10 et de X ou 9)
- doivent être contrôlées par l'archer à la fin de chaque volée
- doivent être signées par l'archer et le marqueur à la fin de la distance, ou de la compétition, ou du match
- une quelconque information manquant sur la feuille de marque sera considérée comme inexistante pour le classement
- une erreur constatée lors de l'enregistrement des scores peut être corrigée par un arbitre dans la mesure où les flèches sont toujours en cibles et qu'elles n'aient pas été touchées. L'arbitre fait la correction en rouge et appose sa signature en face de la correction.
- si, sur les deux feuilles de marque, il y a une différence de valeur de flèche ou de total général, le score le plus bas sera pris en compte
- lorsqu'une erreur est constatée dans le total général et le classement de l'archer, cette erreur peut être corrigée par le greffe sous la responsabilité de l'arbitre responsable du concours ou faire l'objet d'une réclamation dans les règles habituelles de la part d'un archer tiers qui s'estimerait lésé. Dans cette opération, il est essentiel qu'aucune valeur de flèche ne soit modifiée. Un archer ne peut remettre en cause sa propre signature ou celle de son agent.

• Mises multiples

Lorsqu'un archer participe à plusieurs départs lors d'un même concours, seul son premier score sera pris en compte pour le classement officiel de la compétition.

Pour les compétitions dont les scores sont qualificatifs (tir Beursault), se reporter à [Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Article C.5.4](#)

Pour les compétitions donnant lieu au classement national, les scores des différents départs doivent être transmis pour saisie.

Entraînement : si l'archer participe à plusieurs départs le même jour, il pourra bénéficier d'une session d'entraînement (de 20 à 45 mn ou de 2 volées d'essai) avant chaque départ.

• Assistance médicale et secours

L'organisateur est tenu de prendre toutes dispositions pour assurer l'assistance médicale : équipe de secouristes (1 ou plusieurs postes), le cas échéant, ligne téléphonique ou portable, numéro de téléphone d'un médecin de garde ou SAMU. Il veillera à l'élaboration d'un plan d'approche des secours et d'évacuation. En salle, les issues de secours devront être en service.

L'arbitre devra, avant la compétition, rappeler cette obligation à l'organisateur.

• Épreuve Salle : 2x25m+2x18m

Cette compétition est au format international, avec classement unique à l'issue des 4 distances.

L'ordre de tir (25m ou 18m) est laissé au choix de l'organisateur.

Lorsque cette épreuve est organisée dans la même journée, les concurrents ne bénéficient que d'une seule session d'entraînement (de 20 à 45 minutes ou 2 volées d'essai) avant le tir de la première distance, même si les archers sont amenés à changer de ligne de tir lors de la deuxième distance.

Si cette compétition est organisée sur deux jours, les compétiteurs ont droit à une session d'entraînement chaque jour.



Les scores de chaque distance (2x25m et 2x18m) qui doivent apparaître dans les résultats transmis à la FFTA, sont pris en compte pour le classement national et seront sélectifs pour le Championnat de France en Salle.

- **Arrêt du tir**

Si un concurrent a tiré au moins 1 flèche durant l'épreuve de qualification, il sera classé selon le score qu'il aura obtenu, aussi bien pour la compétition individuelle que par équipes.

S'il ne tire aucune flèche durant l'épreuve de qualification, il ne sera pas classé et son équipe non plus (s'il est membre de l'équipe et que cette équipe ne dispose que de 3 archers). Leurs adversaires disposeront donc d'un bye (exemption).

- **Interruption de la compétition**

L'interruption définitive d'une compétition sélective ou qualificative pour les compétitions nationales (championnats) ne peut être décidée que par l'arbitre responsable de la compétition après concertation avec :

- les autres arbitres
- l'organisateur
- les capitaines d'équipes (ou les compétiteurs)
- le Jury d'Appel (s'il existe)
- le Délégué Technique (s'il existe)

L'interruption ne peut intervenir que pour un cas de force majeure (intempéries ou autres ...), au nom du principe de précaution.

L'interruption peut être prononcée à n'importe quel moment de la compétition, mais il est indispensable que tous les concurrents aient tiré le même nombre de volées afin de pouvoir établir un classement équitable.

- Quel que soit le nombre de flèches tirées, la compétition n'est pas annulée, elle est arrêtée sur décision de l'arbitre
- Le classement est validé avec les scores acquis au moment de l'interruption. Ainsi :
 - la remise des prix doit se tenir comme prévu
 - l'organisateur n'a pas à rembourser les mises : il n'est pas responsable des intempéries
 - la FFTA reconnaît le classement et les scores réalisés

Une autre compétition (dans la même discipline), sélective ou qualificative pour une compétition nationale (championnat...), pourra être organisée à la demande du Comité Régional.

B.8 LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR LES TERRAINS

Les règles de sécurité sur les terrains ou les parcours sont précisées sur le site internet de la FFTA.

C. LES COMPÉTITEURS : RÈGLES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

C.1 LES COMPÉTITEURS ETRANGERS

Ce règlement ne s'applique qu'au niveau national, les archers étrangers peuvent participer à l'ensemble de la vie sportive au niveau départemental et régional.

L'archer étranger peut participer à la vie sportive nationale mais ne pourra pas prétendre à un titre ou podium de niveau national et aux records ou meilleures performances en individuel.

Dans les disciplines où le titre se joue lors de phases finales par match, l'archer étranger peut participer aux phases qualificatives mais ne prend pas part aux phases éliminatoires et finales.

Le classement des qualifications d'un Championnat Elite ou Championnat de France individuel et en double mixte prend en compte tous les concurrents, cependant, seuls les archers de nationalité française prendront part aux phases éliminatoires et finales.

Dans les championnats de France par équipe de clubs, un seul archer étranger est autorisé par équipe.

Les archers étrangers ayant réalisé des démarches administratives auprès des services de l'état pour obtenir la nationalité française pourront obtenir une dérogation à cette règle à condition de présenter un récépissé de demande de nationalité daté de moins de 18 mois au jour du début de la compétition nationale concernée (début de l'entraînement officiel).

C.2 LES COMPÉTITEURS HANDICAPES

PRATIQUE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

En France, trois fédérations sont délégataires de mission de service publique pour l'organisation du tir à l'arc (unisport ou multisport) :

- La FFTA pour la pratique dite ordinaire
- La FFH, Fédération Française Handisport pour les handicaps physiques, visuels et auditifs
- La FFSA, Fédération Sport Adapté pour les handicaps mentaux et maladies psychiques.

La pratique adaptée du tir à l'arc est dévolue, par délégation du Ministère chargé des Sports, à la FFH ou à la FFSA.

Les archers souhaitant pratiquer sur des compétitions inscrites au calendrier de la FFTA doivent être en possession d'une licence de la FFTA ouvrant droit à la compétition (dont la licence "convention Handi").

PRATIQUE ORDINAIRE (selon catégories et règlement FFTA)

La FFTA accueille les archers, capables de tirer selon les règlements FFTA, y compris

- lorsqu'ils ont des déficiences pouvant être compensées par des assistances (mécaniques ou humaines),
- lorsqu'ils ont besoin d'avoir une station permanente au pas de tir pendant les phases de tir

Dans ce cas, les archers sont inscrits dans les catégories (âge/sexe/arme) de la FFTA et ne font pas l'objet d'un classement spécifique.

Seule la Fédération Française Handisport est en mesure de définir les assistances mécaniques ou humaines permettant de tirer dans les conditions équitables et réglementaires. A cette fin et si cela est justifié, la FFH délivre à l'archer qui en fera la demande, une carte de classification faisant mention :

- de l'autorisation d'usage d'une assistance mécanique ou humaine
- du type d'assistance (tabouret, prothèse, fauteuil, accessoires, ...)
- de la nécessité de la station permanente au pas de tir (de l'archer ou de son assise)

Les archers concernés doivent :

- en informer l'organisateur dès leur inscription
- présenter la carte de classification délivrée par la FFH à l'arbitre responsable de la compétition dès leur arrivée sur le terrain de compétition

Il appartient à l'organisateur de prendre ses dispositions pour la répartition sur le pas de tir, sachant que les dimensions maximum autorisées pour les fauteuils sont de 1,25 m et pour les assises (tabourets) sont de 0,80 m.



Assistance humaine :

Lorsqu'un assistant est requis avec l'autorisation de la FFH, cet assistant pourra être positionné en arrière de l'archer dans le cas où l'aide requise consiste à aider l'archer pour mettre la flèche sur l'arc. Il doit toutefois porter une tenue sportive et être identifiable en portant le maillot de club de l'archer qu'il assiste et recevra un dossard si l'organisateur en délivre aux archers de la compétition.

Pour toutes les autres nécessités d'assistance (agent d'archer pour les scores ou assistance médicale temporaire) se référer aux cas généraux d'autorisation d'accès au terrain.

PRATIQUE ADAPTÉE (distance de tir et taille de blason différents du règlement FFTA)

Cette pratique étant par définition hors du champ de pratique de la FFTA, elle est autorisée afin de pallier au manque de compétitions spécifiques en FFH ou FFSA. Cette tolérance s'applique au choix de l'organisateur, en fonction de la place complémentaire dont il dispose sur la zone de tir. Dans ce cas, l'organisateur doit au préalable en informer l'arbitre responsable désigné pour la compétition. Cette situation peut se présenter sous réserve des conditions suivantes :

- tout archer tirant sur le terrain doit être en possession de la licence FFTA de la saison en cours
- la présence et la pratique ne doivent pas perturber le rythme de la compétition officielle
- les scores ne peuvent pas faire l'objet d'un classement FFTA et ne doivent pas être enregistrés dans le système fédéral des scores.

C.3 LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES COMMUNES**C.3.1. LES CATEGORIES**

Le tableau des catégories d'âges (avec les dates de naissance et les tarifs de licences) est diffusé chaque année aux clubs à l'occasion de la prise des licences et est publié sur le site internet de la FFTA.

Ci-dessous le tableau général en vigueur.

Types de licences	Age dans l'année civile de la licence	Catégorie	Validité	Types de licences proposées
Adultes	60 ans et + de 40 à 59 ans de 21 à 39 ans	(S3) Seniors 3 (S2) Seniors 2 (S1) Seniors 1	Du 01/09 au 31/08 de l'année suivante	Pratique en Club et en compétition Pratique en Club - Compétitions non autorisées Sans Pratique
Jeunes	18,19 & 20 ans 15,16 & 17 ans 13 & 14 ans 11 & 12 ans	(J) Junior (C) Cadet (M) Minime (B) Benjamin		Pratique en club ou en compétition (Autorisation de compétition suivant certificat médical fourni et enregistré dans l'extranet) Toutes les catégories d'âges JEUNES de BENJAMIN à JUNIOR
Handisports	Toutes catégories	Toutes catégories		Pratique en Compétition uniquement Toutes catégories d'âges ADULTES JEUNES POUSSINS Présentation obligatoire d'une licence FFSA ou FFH en cours de validité pour la saison en cours Avec mention compétition obligatoire (sous conditions et limitations pour les poussins)
Poussins	10 ans et moins	(P) Poussin		Pratique en Club ou en compétition (sous conditions et limitations) Uniquement catégorie d'âge POUSSINS
Licence Découverte	Toutes catégories	Toutes catégories	Du 01/03 Au 31/08	Pratique en Club (uniquement dans le club ayant délivré la licence) Compétitions officielles non autorisées Toutes catégories d'âges Adultes Jeunes et Poussins délivrable uniquement à partir de mars de la saison en cours à des personnes n'ayant jamais été licenciées FFTA

- On trouvera les dispositions particulières à chaque discipline, suivant la catégorie et le type d'arme utilisé, dans la partie "Descriptions des compétitions".

Tout archer participant à une compétition, sans être en possession de sa nouvelle licence à la date du 15 octobre, perdra le bénéfice des scores réalisés entre la date de la nouvelle saison et la date de prise de licence.



- Classements* : lors des Championnats Départementaux et Régionaux avec ou sans phases finales, il est obligatoire d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.

* Cette règle est déclinée pour toutes les disciplines

C.3.1.1 LES POUSSINS

Les poussins bénéficient de la pratique en club : apprentissage, rencontres ludiques et rencontres spécifiques. Ils doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc pouvant être délivré par tout docteur en médecine.

Pour cette catégorie, cette pratique s'entend avec une gamme d'arcs classiques de faible puissance (puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres). Les distances de tir, les blasons, les séances devront être en rapport avec la démarche pédagogique proposée par la Fédération. **Afin de faciliter la pratique, la hauteur du centre de l'objectif ne doit pas dépasser 1,10m par rapport au sol.**

Les rencontres spécifiques sont des épreuves préconisées par la FFTA :

- passage et obtention des badges « plumes » et « flèches de progression »
- toutes rencontres dont les règles sont publiées dans un ouvrage ou une brochure éditée par la FFTA.

A partir de l'âge de 8 ans, les jeunes archers de la catégorie Poussin sont admis en compétition officielle en Salle et en Tir à l'Arc Extérieur.

- seuls les arcs classiques sont admis ;
- Tir en salle à 18m, sur blason de 80cm, hauteur du centre du blason : 1,10m
- Tir à l'Arc Extérieur à 20m, sur blason de 80cm, hauteur du centre du blason : 1,10m
- Les poussins doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres.
Un archer, tirant une puissance marquée sur les branches, supérieure à 18 livres, doit obligatoirement être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition délivré par un médecin agréé par la FFTA. Ce certificat devra mentionner la puissance marquée des branches utilisées lors de l'examen médical. La puissance devra être contrôlée par l'arbitre qui n'autorisera pas le poussin à concourir si cette puissance marquée est supérieure à celle inscrite sur le certificat médical.
- Pour cette catégorie, aucun titre et aucun record, ni meilleure performance ne peuvent être attribués au niveau national.

- **Surclassement**

A l'âge de 10 ans (dernière année de la catégorie), le Poussin peut être classé en catégorie Benjamin uniquement à condition de posséder **2 certificats médicaux** qui ne peuvent être établis que par un médecin agréé par la FFTA :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition
- Un certificat médical de surclassement dans la catégorie Benjamin

Dans ce cas, le nouveau Benjamin peut tirer dans toutes les disciplines ouvertes aux benjamins en arc classique uniquement. Les Poussins surclassés en Benjamin ne peuvent pas tirer avec un arc à poulies. **Le double surclassement est interdit.**

Tableau de synthèse de la pratique du tir à l'arc chez les Poussins :

	Certificats médicaux	Tir en salle		Tir à l'Arc Extérieur	Disciplines de Parcours		
		18m	25m		Campagne	Nature	3D
Poussins Jusqu'à 7ans	Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc (APS) (1)	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Poussins de 8, 9 et 10 ans	Avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition délivré par tout docteur en médecine si inférieur ou égal à 18# marquées et établi par un médecin agréé par la FFTA si plus de 18 # marquées	OUI (2)	NON	OUI (2)	NON	NON	NON
Poussins en dernière année (10 ans) surclassés en Benjamins (voir ci-dessous)	Avec certificat médical ci-dessus + certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins)	OUI (dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins)
Arc Classique		OUI	OUI	OUI	OUI		
Arc à poulies							
Arc Nu (BB)		OUI (2)	OUI (2)	OUI (2)	OUI(2)	OUI	OUI
Arc à poulies nu							
Arc Droit (long bow)							
Arc libre							
Arc Chasse							

(1) Activité Physique et Sportive

(2) Jusqu'au championnat de Région inclus

C.3.2 LES SURCLASSEMENTS

Le surclassement permet à un archer de participer à une compétition dans une catégorie de classement différente de sa catégorie d'âge établie par la FFTA au regard de sa date de naissance.

On distingue les surclassements ponctuels et les surclassements annuels

A) Surclassement annuel

Pour **une saison donnée**, le surclassement annuel permet de participer dans la catégorie immédiatement supérieure **sur toute la saison sportive** et **dans toutes les disciplines**.

L'archer doit faire une demande de surclassement à la FFTA, accompagnée du certificat médical de surclassement et de sa licence en cours (demande dématérialisée sur l'espace licencié) dans les délais suivants :

- Poussins : dès l'obtention du certificat de surclassement et avant la fin de saison.
- Toutes autres catégories : avant le 31 décembre.

Au vu des pièces, si la demande est jugée recevable, la FFTA établira une nouvelle licence mentionnant le surclassement ou le double surclassement.

Pour les jeunes, poussins, benjamins, minimes et cadets :

Pour concourir dans la catégorie immédiatement supérieure, le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un certificat médical de simple surclassement :



Ce certificat ne peut être délivré que :

- Par un médecin agréé par la FFTA.
- Lors de la dernière année d'une catégorie d'âge

Pour le certificat médical de surclassement, il est demandé au médecin examinateur d'apprécier l'adaptation des capacités physiques de l'archer à la puissance du matériel utilisé (examen en situation de tir, arc tendu).

En pratique, après échauffement :

- Armement harmonieux et maintien de l'armement avec respect de la statique rachidienne et scapulaire dans tous ses plans.
- Test de maintien durant au moins 30 secondes sans déformation.
- En cas de doute, un test de la puissance maximale pourra être effectué.

L'examen en vue d'un surclassement devra tenir compte des capacités psychologiques d'un jeune archer à s'intégrer dans le groupe.

Pour les juniors et seniors :

Le surclassement annuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet. S'il y a changement de distance, de blason ou de piquet il faudra fournir un certificat médical.

Ce certificat :

- peut être délivré par tout Docteur en médecine au choix du licencié
- sans exclusivité d'ancienneté dans la catégorie

Le « Double surclassement » (deux catégories d'âge au-dessus) est interdit sauf celui des seniors 3 en seniors 1.

Aucun autre double surclassement n'est autorisé, ni aucune autre forme de surclassement (ex : triple surclassement...).

B) Surclassement ponctuel

Le surclassement ponctuel des cadets juniors et seniors :

Le surclassement ponctuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet.

Cas particulier des seniors 3 en Tir à l'Arc Extérieur :

Ils peuvent être surclassés ponctuellement en Tir à l'Arc Extérieur en senior 2 ou senior 1 sans certificat médical.

Les cadets, dans le cadre du surclassement ponctuel, s'ils changent de distance, de blason ou de piquet devront fournir un certificat médical de simple surclassement établi par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an.

A noter que les archers ne pourront pas se surclasser ponctuellement dans la catégorie supérieure avec une arme non reconnue dans leur catégorie de licence.

C) Les regroupements de catégories

Les regroupements de catégories sont interdits, sauf en tir en salle et en campagne pour la catégorie « cadet » arcs nus qui regroupe « minimales et cadets » (*Cf C.5.1.3 Règlements des classements nationaux*).



C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUB

Un licencié est libre de changer de club du 1^{er} octobre au 30 novembre, sur simple présentation au club d'accueil, du certificat de radiation. Le club d'origine doit autoriser le transfert sur l'espace dirigeants de l'extranet.

A partir du 1^{er} décembre, la demande de transfert doit être faite par écrit au Président du Comité Régional (d'origine) accompagnée d'une copie du certificat de radiation délivrée par le club d'origine.

Si l'accord écrit est donné à l'intéressé, celui-ci remet les pièces nécessaires au Président du club d'accueil qui peut alors accepter l'adhésion. Le président informe le trésorier du Comité Régional (d'accueil) de la validité du transfert en lui adressant les justificatifs, afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement du transfert.

Il appartiendra au club d'accomplir les formalités d'usage et le cas échéant, le paiement des cotisations correspondantes, pour que le licencié obtienne sa nouvelle licence.

Le transfert après le 30 novembre permet à l'archer de tirer en individuel pour son club, mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée. Toute prise de licence d'un archer étranger dans un club français après le 30 novembre, est considérée comme un transfert (cf. article 11 du Règlement Intérieur).

Cependant, la règle sportive sur la composition des équipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

Pénalité : une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en divisions inférieures pour les D1 Arc Classique et Arc à Poulies, la D2 et la « DR Excellence » (arc classique et arc à poulies). Pour toutes les autres compétitions par équipe quelle que soit la discipline, l'équipe sera déclassée et ne pourra être sélectionnée la saison suivante.

Exceptions :

- * Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.
- * Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de région, il peut faire partie d'une équipe régionale, sans restriction de temps.

Cas particuliers : les demandes exceptionnelles de dérogation pourront être adressées à la Fédération. Le Bureau Directeur de la FFTA se réserve le droit de déroger après avis de la Commission Sportive Nationale.

C.4 COMPORTEMENT SUR LES TERRAINS DE COMPÉTITION

- **Interdiction de fumer**

Dans toute compétition, il est interdit de fumer sur l'ensemble du site de la compétition. Les cigarettes électroniques sont soumises à cette interdiction.

C.5 QUALIFICATIONS / SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE / CLASSEMENTS NATIONAUX

Les règles de qualifications et de sélections ainsi que les modalités financières d'inscription sont publiées sur le site internet de la FFTA www.fft.fr

Les Qualifications : elles ne s'appliquent qu'au Beursault, discipline pour laquelle il existe des planchers de qualifications.

Les Sélections : elles s'appliquent aux disciplines pour lesquelles il existe un classement national. Un arrêté sélectif sert à établir la liste des participants retenus en Tir en Salle, Tir à l'Arc Extérieur, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D.

C.5.1 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE ET CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS**C.5.1.1 QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT**

- **La qualification**

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories :

- **réaliser** 1 score qualificatif (Cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fft.fr)

- **Avoir participé** à un Tir du Bouquet Provincial de l'année (pour les archers licenciés dans les départements de l'Aisne [02], du Nord [59], de l'Oise [60], du Pas de Calais [62], de la Somme [80], de Paris [75], de la Seine et Marne [77], des Yvelines [78], de l'Essonne [91], des Hauts de Seine [92], de Seine St Denis [93], du Val de Marne [94], du Val d'Oise [95], de l'Eure [27], de Seine Maritime [76], des Ardennes [08], l'Aube [10], de la Marne [51] et de la Haute Marne [52]).

Compétitions qualificatives : se reporter au [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Article C.5.4](#)

- **La validation et l'inscription**

Pour connaître la procédure, se reporter au site de la FFTA www.fft.fr dans « Autres pratiques » puis « Championnat de France Beursault » et « inscription au championnat de France Beursault »

- **La qualification**

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories :

- **Participer** à une/des compétition(s) qualificative(s) telle(s) que définie(s) au [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Article C.5.4](#)

- **Réaliser** 1 score qualificatif (Cf. Tableau des planchers de qualification du document PROCEDURE D'INSCRIPTION & QUOTAS CHAMPIONNAT DE France TIR BEURSAULT sur le site internet de la FFTA www.fft.fr)

- **Avoir participé** à un Tir du Bouquet Provincial de l'année (pour les archers licenciés dans les départements de l'Aisne [02], du Nord [59], de l'Oise [60], du Pas de Calais [62], de la Somme [80], de Paris [75], de la Seine et Marne [77], des Yvelines [78], de l'Essonne [91], des Hauts de Seine [92], de Seine St Denis [93], du Val de Marne [94], du Val d'Oise [95], de l'Eure [27], de Seine Maritime [76], des Ardennes [08], l'Aube [10], de la Marne [51] et de la Haute Marne [52]).

- **Procédure et calendrier de validation et d'inscription :**

Se reporter au document PROCEDURE D'INSCRIPTION & QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR BEURSAULT sur le site internet de la FFTA www.fft.fr

C.5.1.2 SELECTION : MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DE : TIR EN SALLE, TIR A L'ARC EXTERIEUR, TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE ET TIR SUR CIBLES 3D

- Il est tenu un classement national établi sur **la base des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories.**

Lecture du classement :

Les classements nationaux et l'arrêté sélectif pour tous les Championnats de France sont établis sur **la moyenne des 3 meilleurs scores.**

- Les classements nationaux sont consultables sur Internet www.fft.fr. Les classements évoluent tout au long de la saison, en fonction de la rentrée des scores.
- Chaque archer désirant participer à tous les Championnats de France doit faire une demande d'inscription spontanée (pré-inscription). La FFTA publie, chaque année, les modalités d'inscription. Les classements nationaux permettent aux archers de connaître leur sélection ou non.
- La période des classements nationaux débute le 1^{er} septembre et s'arrête le 31 août suivant.
- Conditions de participation au Championnat Elite ou Championnat de France d'une discipline :

10 jours avant la date du championnat de France, et au plus tard le 31 août, il est effectué une extraction du classement national pour établir l'arrêté sélectif.

- Dans toutes les disciplines :

Lors de sa pré-inscription, l'archer doit choisir l'arme avec laquelle il va concourir.

Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année

Pour la discipline Parcoures Nature :

Pour participer au Championnat de France, il faut entrer dans les "n" premiers de l'arrêté sélectif.

Pour le Tir en Salle, le Tir à l'Arc Extérieur, le Tir en Campagne et le Tir 3D :

Pour les Championnats de France Elite, le quota détermine une place au Classement National.

Pour être sélectionné à un championnat de France Elite, l'archer doit être pré inscrit et sa place au classement national doit être dans le quota prévu pour la catégorie ouverte à ce championnat.

Afin d'assurer un nombre de participants proche du quota, une zone tampon de sélection est prévue en fonction des quotas.

Détermination de la Zone Tampon en fonction des quotas :

QUOTAS	ZONE TAMPON
< OU = A 4	2
< OU = A 16	4
> A 16	8

Exemple : si le quota est de 40 et la Zone Tampon de 8, on recherche 40 archers préinscrits jusqu'à la 48^{ème} place.

La valeur de la Zone Tampon peut être modulée en cas de concomitance entre la date du championnat de France et un championnat international.

Pour les Championnats de France, les sélectionnés sont les archers préinscrits jusqu'à concurrence des quotas.

Dans chaque discipline, pour participer au championnat de France Elite, il faut entrer dans les "n" premiers de l'arrêté sélectif. Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année.

La suite de l'arrêté sélectif permet de déterminer les archers sélectionnés pour le Championnat de France.

Cas particulier de la discipline Tir en Salle :

La pré-inscription en Tir en Salle pour les archers des catégories S1, S2 et S3 en Arc Classique et en Arc à Poulies permet aux archers de concourir soit au championnat de France Elite en Salle, soit au championnat de France Adulte en Salle par catégorie d'âge en fonction de leur position au classement National "Toutes catégories".

Pour participer au Championnat de France Elite en Salle :

- il faut être préinscrit en Tir en Salle

- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France Elite en Salle



Pour participer au Championnat de France Adulte en Salle :

- il faut être préinscrit en Tir en Salle.
- il ne faut pas être sélectionné au championnat de France Elite en Salle
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France Adulte en Salle dans sa catégorie d'âge.

Cas particulier de la discipline Tir à l'Arc Extérieur :

La pré-inscription en Tir à l'Arc Extérieur distances Internationales pour les archers des catégories S1, S2 et S3 en Arc Classique et en Arc à Poulies permet aux archers de concourir soit au championnat de France Elite TAE, soit au championnat de France TAE distances internationales en fonction de leur position au classement National "Toutes catégories".

Les S3 (ainsi que les Cadets) peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ✓ Ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement "Toutes Catégories")

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories »
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie

La pré-inscription en TAE Distances Internationales ne permet pas de se pré-inscrire en TAE Distances Nationales et inversement. Le choix entre TAE Distances Internationales et TAE Distances Nationales se fait au moment de la pré-inscription.

Pour participer au Championnat de France TAE Distances Internationales :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Internationales
- il ne faut pas être sélectionné au championnat de France Elite
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Internationales.

Pour le Championnat de France Distances Nationales (50 m sur blason de 122 cm) :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Nationales
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Nationales.

Pour les deux disciplines Tir en Salle et Tir à l'arc Extérieur :

Les jeunes archers des catégories Cadet et Junior Arc Classique et Arc à Poulies ont la possibilité de se pré inscrire dans la catégorie Elite et dans leur catégorie d'âge. Ainsi, en fonction de leur classement, les Cadets et Juniors peuvent, s'ils le souhaitent, participer au championnat de France Elite et au championnat de France dans leur catégorie d'âge.

- Les scores des Championnats de France, des finales nationales, des épreuves de sélections en équipe nationale et des compétitions et championnats internationaux se déroulant après la date du 31 août, seront intégrés rétroactivement sur la saison à laquelle le championnat est rattaché.
- Pour les archers des DOM-TOM, les classements sélectifs seront arrêtés avant les dates d'arrêt des classements sélectifs nationaux. Les archers des DOM-TOM entrant dans les quotas gagneront leur sélection. Les dates d'arrêt de ces classements seront précisées chaque année lors de la publication du calendrier national.



C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

LE CLASSEMENT NATIONAL

1. Principe

En cours de saison, pour chaque discipline, on établit un classement « Classement national provisoire ». Ce classement est alimenté par les scores, au jour le jour en fonction de leur intégration informatique par les organisateurs. Quand une catégorie scratch est ouverte, son classement est tenu en parallèle.

La prise en compte de scores réalisés à l'étranger doit répondre 7.a. du C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

2. Calcul

La place d'un tireur dans le classement s'obtient par une moyenne des scores calculée après la mise à jour du fichier scores par les organisateurs de compétitions.

Seule la partie entière de la moyenne est affichée.

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant en prenant en compte la partie décimale.

Les ex aequo seront départagés à la meilleure performance, puis à la deuxième performance, puis à la 3ème et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement des scores enregistrés. Pour la sélection aux Championnats de France, si l'égalité demeure entre des archers, le plus jeune des archers à égalité sera sélectionné.

- *Tir en Campagne :*

Ne sont pris en compte pour le classement que les scores réalisés sur des parcours conformes au C.1.1 du Règlement Tir en Campagne.

Lors d'une compétition programmée sur 2 jours, si les distances inconnues n'ont pas été modifiées pour le 2^{ème} jour, seuls les scores réalisés le premier jour seront pris en compte pour le classement.

Le score des deux « 24 cibles » est pris en compte pour le classement (soit 2 valeurs).

- *Parcours Nature et Tir sur cibles 3D :*

Les scores réalisés lors du Championnat de France ne seront pas pris en compte pour le classement national.

3. Catégories reconnues

3.1 Le classement National Poussins

Catégories d'arc	
Salle	Arc Classique
Tir à l'Arc Extérieur	Arc Classique

Catégorie non ouverte aux Championnats de France



3.2 Catégories d'âge ouvertes dans le classement national

Les catégories d'âge ouvertes dans le classement national sont les suivantes :

Catégories d'arc		Catégories d'âge	
Salle	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3	
		Toutes Catégories (Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)	
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3	
		Toutes Catégories (Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)	
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets (<i>Minimes et Cadets</i>).	
		Toutes Catégories (<i>Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3</i>)	
Tir à l'Arc Extérieur	Distances Internationales	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Toutes Catégories (C, J, S1, S2, S3)
	Arc à Poulies	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Toutes Catégories (C, J, S1, S2, S3)
	Distances Nationales	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
Tir en Campagne	Arc Classique	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
	Arc Nu (Bare Bow)	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets (<i>Minimes et Cadets</i>), Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Toutes Catégories
Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D	Arc Nu (Bare Bow)	Arc Nu (Bare Bow)	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
	Arc Droit	Arc Droit	Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
			Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
	Arc Libre	Arc Libre	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3

Le classement national sert de base pour déterminer les catégories qui seront ouvertes au championnat de France Elite ou au Championnat de France selon les disciplines (*cf. chapitre B*)

4. Les classements provisoires sont basés sur la moyenne des 3 meilleurs scores réalisés par l'archer. S'il y a moins de 3 scores, la moyenne est établie sur le nombre de scores réalisés. A partir de l'arrêté sélectif de chaque discipline, la moyenne s'établit sur les 3 meilleurs scores, les scores manquants sont comptés pour 0.
5. La moyenne des 3 meilleurs scores réalisés par l'archer dans la saison détermine le classement définitif. Le classement intermédiaire n'est plus disponible lorsque le classement définitif est affiché.
6. Au début de chaque nouvelle saison, après publication du classement définitif, les classements sont réinitialisés.
7. **a/ SCORES REALISES SUR DES COMPETITIONS A L'ETRANGER**

Les compétitions à l'étranger inscrites au Calendrier FFTA sont prises en considération. Chacune des performances est enregistrée. Dans le cadre des compétitions internationales inscrites au calendrier FFTA, gérées par lanseo, les performances réalisées par les archers français licenciés à la FFTA sont automatiquement enregistrées au classement national.

Pour les autres compétitions réalisées à l'étranger (non inscrite au calendrier FFTA), il appartient aux tireurs réalisant des scores à l'étranger de les communiquer à la FFTA par courrier et avec les justificatifs suivants :

- Pour qu'un score réalisé à l'étranger soit pris en compte pour le classement national, il faut :
 - ° que le concours soit inscrit au calendrier de la WA, ou d'une association membre de la WA

- ° fournir les résultats de la compétition,
- ° l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée),
- ° les feuilles de marque contresignées par l'arbitre.

les scores doivent être transmis à la fédération par mail avec copie des documents dans les 30 jours. Envoi confirmé par courrier avec les originaux. **Ne sont pas prises en compte** les demandes qui arrivent après ce délai.

b/ SCORES REALISES SUR LES COMPETITIONS DES FEDERATIONS CONVENTIONNEES AVEC LA FFTA

Pour le cas des archers ayant des licences délivrées pour la compétition par les fédérations conventionnées, les scores réalisés lors des compétitions officielles portées au calendrier des fédérations respectives peuvent être pris en compte pour les classements de la FFTA.

La procédure est la suivante :

- La compétition doit avoir été arbitrée par des arbitres actifs de la FFTA
- Fournir l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée),
- Les scores doivent être réalisés selon le règlement FFTA, joindre la feuille de marque originale signée par l'arbitre portant la mention « score réalisé selon le règlement FFTA ».

Joindre les résultats de la compétition où apparaissent les deux numéros de licences.

Les documents justificatifs devront parvenir à la FFTA dans un délai de 30 jours suivant la fin de la compétition. Pour que le score soit pris en compte pour le sélectif au Championnat de France de la discipline concernée, les documents devront parvenir 10 jours avant la date de l'arrêté dudit sélectif. En cas de dossier incomplet et/ou réception au-delà du délai de 30 jours, les scores réalisés ne seront pas pris en compte, dans aucun classement national.

8. Seuls les résultats conformes à la réglementation et transmis à la FFTA selon le schéma de transmission établi par la Fédération sont pris en considération. Des irrégularités dans la forme, la présentation de ces résultats peut affecter les classements et sont susceptibles de provoquer des retards ou des rejets. Dans un souci d'équité, la FFTA se réserve le droit de déclasser les compétitions qui entravent la fiabilité des classements.
9. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit de soumettre au Comité Directeur des amendements au présent règlement applicables dès le démarrage de la saison sportive de la licence suivante. La Commission Sportive peut être saisie d'une réclamation écrite par tout participant. Elle examine le dossier dans le respect du présent règlement, délibère et soumet son avis au Bureau Directeur de la FFTA qui se prononcera définitivement.

C.5.2 SELECTION PAR ÉQUIPES

Les participations des clubs dans la filière par équipe sont développées dans les chapitres correspondants. Il en est de même pour les championnats par équipes de départements ou régionales.

C.5.2.1 LE CLASSEMENT NATIONAL TIR A L'ARC EXTERIEUR « JEUNES » PAR EQUIPE DE CLUB

Le classement national « jeunes » par équipe de club s'appuie sur le classement national individuel. Il est calculé en totalisant les 3 meilleures moyennes des archers classés d'un même club.

Les règles générales du classement individuel (définitif) s'appliquent.

Le classement national « jeunes » par équipe de club permet de sélectionner les équipes pour le championnat de France jeunes par équipe de club.

Le classement national « jeunes » par équipe comprend trois catégories :

- « **garçons** » regroupant les catégories **Juniors et Cadets**
- « **filles** » regroupe les catégories **Juniors, Cadettes**
- « **Jeune mixte** » regroupant la catégorie Benjamin et Minimes filles et garçon.



C.5.2.2 LE CLASSEMENT NATIONAL DOUBLE MIXTE PAR ÉQUIPE DE CLUB

Le classement national Double Mixte par équipe de club s'appuie sur le classement national individuel.

Il est calculé en totalisant la meilleure moyenne Femme et la meilleure moyenne Homme des archers classés d'une même arme et d'un même club.

Les règles générales du classement individuel définitif s'appliquent.

Le classement national Double Mixte par équipe de club permet de sélectionner les équipes pour les différents Championnats de France Double Mixte par Équipe de Club.

Le Classement National Double Mixte par équipe de club existe dans les disciplines et catégories suivantes :

En Tir à l'Arc Extérieur :

- « **Arc Classique** » regroupant les catégories Femmes et Hommes des Classements Nationaux Scratch Arc Classique
- « **Arc à Poulies** » regroupant les catégories Femmes et Hommes des Classements Nationaux Scratch Arc à Poulies
- « **Jeunes** » regroupant les catégories Juniors et Cadet(te)s, Femme et Homme en Arc Classique

C.6 LES RÈGLES D'ABANDON

Il faut distinguer l'abandon de l'arrêt du tir. Il y a abandon lorsqu'il n'y a pas reprise du tir. D'une manière générale, quelle que soit la discipline et la cause de l'abandon :

- l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition ;
- l'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales) ;
- les arrêts du tir et les abandons doivent être signalés sur le rapport d'arbitre (observations).

- **Récompenses**

L'archer, qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

- **Qualification / Sélection pour un championnat**

Si le score réalisé au moment de l'abandon est suffisant pour une qualification ou une sélection, cette dernière est valable.

- **Record de France**

Un record de France (ou une meilleure performance française), amélioré par un archer qui arrête (ou abandonne) est valable et peut être soumis à la demande d'homologation, si le score a été réalisé avant l'arrêt (ou l'abandon).

Exemple : lors d'une Épreuve 1440 (4 distances), un archer tire le 90m en entier, tire 4 volées du 70m, arrête le tir (en prévenant l'arbitre), reprend le tir à la moitié du 50m (avec autorisation de l'arbitre), et termine la compétition. Dans ce cas :

- si l'archer améliore le record de France du 90m, le record est homologable ;
- si l'archer améliore le record de France du 30m, le record ne peut pas être homologué, car il n'a pas été tiré dans les mêmes conditions que les autres archers.

- **Double Tir à l'Arc Extérieur (4 distances) :**

Dans le cas d'un double Tir à l'Arc Extérieur 4 distances avec classement unique sur les deux tirs (compétition, prévue au calendrier de la FFTA), si l'archer abandonne au cours du premier tir :

- l'archer est autorisé à reprendre le tir lors du 2^{ème} tir ;
- l'archer est classé avec le score cumulé des deux tirs ;
- l'archer a droit aux prix prévus en fonction de son score cumulé ;
- les records de France améliorés lors du 2^{ème} tir peuvent être homologués ;

Si l'archer change d'arme pour le 2^{ème} tir (avec accord de l'organisateur), il sera classé uniquement avec le score du premier tir.

- Tir en Salle :

La compétition prévue au calendrier de la FFTA est 2x25m + 2x18m, avec un seul classement. Un archer tire le 2x25m et abandonne :

- l'archer est classé avec son score au 2x25m ;
- l'archer a droit aux prix prévus, en fonction de sa place ou de son score ;
- son score du 2x25m est pris en compte pour le classement national ;
- si l'archer améliore le record de France du 2x25m, le record peut être homologué ;

Un archer tire une partie du 2x25m, arrête le tir et tire le 2x18m en entier : si l'archer améliore le record de France du 2x18m, ce record ne peut pas être homologué, car non tiré dans les mêmes conditions que les autres archers, mais sera pris en compte pour le classement national.

- Parcours :

Si un archer n'est plus en capacité de tirer (raison médicale ou bris de matériel), pour pouvoir tirer le jour suivant, il doit terminer le parcours avec son peloton. Toutes les flèches non tirées doivent être marquées comme "Manquée" (M) sur sa feuille de marque. Si l'archer doit quitter le parcours, il doit en informer un arbitre et ne pourra pas reprendre la compétition.

- Tir par équipes :

Si une équipe se compose, avant le début des tirs, de 3 archers seulement et qu'un des trois archers abandonne au cours de la compétition, il ne pourra pas être remplacé, même si d'autres archers du même club participent à cette compétition.

C.7 LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANÇAISES

Un nouveau record de France ou une meilleure performance française est établi lorsqu'un score supérieur d'au moins 1 point, par rapport au record ou à la meilleure performance existant, est atteint.

En Tir à l'Arc Extérieur, dans le cas d'un score parfait (= le maximum pouvant être atteint), un nouveau record doit comporter le nombre de 10 intérieurs (10X) et avoir au moins un 10X de plus que l'ancien record.

La FFTA reconnaît comme record de France ou meilleure performance française toute performance améliorée ou établie dans une catégorie officielle selon le tableau publié en [annexe 4](#).

Champ d'application :

Disciplines de tir sur Cibles Anglaises (Salle - Tir à l'Arc Extérieur), lors de compétitions officielles en France ou à l'étranger.

Un archer (ou une équipe), améliorant le record de France (ou la meilleure performance française) de sa catégorie ainsi que de catégories supérieures : la nouvelle performance peut être soumise à homologation dans la catégorie de l'archer (ou de l'équipe) et les catégories supérieures, à condition que cette performance ait été établie en conformité avec les règlements fédéraux (distances, taille des blasons, etc...).

Exemple : un cadet améliore le record de France de l'Épreuve 1440 (4 distances) (détenu par un Senior 1) ; le record pourra être soumis à homologation si ce compétiteur a participé à la compétition en tirant sur les distances internationales (90, 70, 50, 30m). Si le record est homologué par la FFTA, ce cadet sera le nouveau détenteur du record de France Épreuve 1440 dans les catégories juniors et Scratch (Toutes catégories).

- Définitions

On appelle "**records de France**" les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle. Le tableau des records de France est publié sur le site de la FFTA.

On appelle "**meilleures performances françaises**" les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle, dans les catégories officielles selon le tableau publié en [annexe 4](#).



- **Conditions d'homologation pour les équipes**

Sur les qualifications, un record de France (ou une meilleure performance française) peut être améliorée par le cumul des scores réalisés par les archers d'une même équipe. En cas de compétition avec plusieurs départs, les scores pris en compte doivent être réalisés par les archers **tirant sur le même départ**.

Un record de France (ou une meilleure performance française) peut être amélioré uniquement lors de matchs de phases éliminatoires ou finales (compétitions de la WA, de la WAE, Épreuve STAR) ou lors des matchs de classement attribuant une place définitive.

Les résultats issus des matchs de la saison régulière (Championnat de France D1 Arc à Poulies) sont considérés comme des matchs permettant l'établissement du classement définitif des clubs sur la saison sportive. De ce fait, il peut être établi des meilleures performances françaises sur ces matchs.

[Scores établis sur 3 archers]

En salle :

*3x60 flèches (2x25m ou 2x18 m)

En extérieur :

*3x144 flèches (Épreuve 1440 4 distances internationales)

*3x72 flèches (Tir à l'Arc Extérieur 2x70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2x50 m Arc Poulies)

*Match 24 flèches (4 volées de 6 flèches) (Arc à Poulies)

[Scores établis sur 2 archers]

En extérieur :

*2x72 flèches (Tir à l'Arc Extérieur 2x70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2x50 m Arc à Poulies)

*Match 16 flèches (4 volées de 4 flèches) (Arc à Poulies)

- **Procédure d'homologation**

Record ou meilleure performance amélioré en France :

Le compétiteur doit demander au greffe que lui soit remis l'original de la ou des feuilles de marque qu'il remet à l'arbitre en l'informant du nouveau record et en lui présentant sa licence afin que l'arbitre puisse relever le n° de la licence et le n° d'agrément du club.

L'arbitre complète la demande d'homologation (voir à la fin du chapitre en [annexe 4](#)), afin de prendre en considération tous les éléments nécessaires à l'homologation. Il transmet la demande d'homologation à la FFTA (Service des activités sportives) dans les 48 heures. La FFTA statuera sur l'homologation et délivrera les diplômes correspondants.

Record ou meilleure performance amélioré à l'étranger :

Pour homologuer un score à l'étranger, il est nécessaire de fournir :

- Un justificatif de l'inscription de la compétition au calendrier de la WA ou d'une association membre de la WA
- Les résultats complets de la compétition
- L'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la Fédération concernée)
- Les feuilles de marques contresignées par l'arbitre

- **Publication**

La publication intervient après le délai nécessaire à l'homologation. Le service "internet" de la FFTA est, à ce titre, une publication officielle. La FFTA pourra utiliser tout autre moyen de publication.

- **Diplôme**

Le titulaire d'une performance homologuée recevra des services de la FFTA un diplôme attestant de son record ou de sa meilleure performance française.

- **Imprimé de demande d'homologation des records**

Voir en [annexe 4](#).



Précisions sur l'imprimé de demande d'homologations :

Tir en Salle individuel = total d'un 2x25m ou 2x18m

Tir à l'Arc Extérieur individuel = total Épreuve 1440 (4 distances) ou Tir à l'Arc Extérieur (2x70, 2x60, 2x50, 2x40, 2x30m)

- Match 15 flèches (Arcs à Poulies) = score réalisé lors des phases éliminatoires ou des phases finales

Tir par équipes (Tir à l'Arc Extérieur)

- match 24 flèches (Arc à Poulies) = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4, ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or) ou phase de Saison Régulière de la filière par équipe

- Double Mixte Arcs à Poulies

- 3x144 flèches = la somme des 3 scores de qualification d'une Épreuve 1440 4 distances internationales

- 3x72 flèches = la somme des 3 scores de qualification d'un Tir à l'Arc Extérieur 2x70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2x50 m Arc Poulies

- 2x72 flèches = la somme des 2 scores de qualification d'un Tir à l'Arc Extérieur 2x70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2x50 m Arc Poulies.

Tir par équipes (Salle)

- 3x60 flèches = la somme des 3 scores de qualification (2x25m ou 2x18m)

- Match 24 flèches (Arc à Poulies) = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4 ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or)

- **Les records du monde**

Les compétitions suivantes sont considérées automatiquement comme tournois pour les records du monde :

- Jeux Olympiques ;
- Championnats du monde ;
- Tournois pour le classement mondial.

Pour les autres compétitions se reporter au [II.1 Tir à l'Arc Extérieur – Article A.8](#) et au [II.2 – Tir en Salle – Article A.8](#).

C.8 LES REGLES D'EXCLUSION

Un archer, ayant participé au tracé d'un parcours de Tir en Campagne, de Parcours Nature ou de Tir sur cibles 3D comportant des éléments inconnus ne peut pas concourir officiellement pour le classement, ni prétendre à un prix, une sélection.

C.9 LES LICENCES

Les compétitions inscrites au calendrier de la FFTA ne sont ouvertes qu'aux licenciés de la FFTA et à ceux des fédérations membres de la WA. Les organisateurs de manifestations sont tenus de se conformer aux règles édictées par la FFTA. A ce titre, les arbitres doivent être associés au contrôle des licences exercé au greffe du concours par l'organisateur.

Pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.

Lors du passage au greffe l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors il conviendra que **l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux** :

- présentation d'une « attestation de licence » papier avec photo.
- présentation d'une « attestation de licence dématérialisée avec photo » sur un support informatique : type Smartphone ou tablette.
- communication du n° de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité.
- passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
- Règle spécifique pour toutes les compétitions nationales : présentation sur demande du Délégué Technique d'un justificatif officiel d'identité attestant la nationalité de l'archer.



L'obtention d'une licence ouverte à la compétition sous-entend lors de sa souscription, un contrôle strict de l'attestation de non contre-indication à la pratique en compétition par le président de club. De ce fait cette pièce ne fait pas partie des justificatifs qui peuvent être demandés au greffe d'une compétition. »

C.10 RÉCLAMATIONS - APPELS - LITIGES

Pour la procédure, se reporter au Chapitre B.5 Jury d'Appel.

- Pour le Tir à l'Arc Extérieur : [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - B.10 et B.11](#)
- Pour la Salle : [II.2 Le Tir en salle – B.10 et B.11](#)
- Pour le Tir en Campagne : [II.3 Le Tir en Campagne – B.10 et B.11](#)

C.11 LES SANCTIONS (voir Règlement Intérieur de la FFTA, Chapitre 19)

Les sanctions prévues à l'encontre des tireurs, dans le cadre d'une compétition, sont les suivantes :

1. avertissement simple verbal ;
2. avertissement officiel, en notifiant la sanction prise en cas de récidive ;
3. disqualification et perte du droit à toutes récompenses (badges, qualifications, distinctions de la WA) ;
4. expulsion de la compétition, en cas de perturbation ;
5. transmission de la situation au Comité Régional ;
6. Le Comité Régional ou l'arbitre responsable peut adresser un rapport circonstancié à la FFTA pour saisine de la Commission de Discipline Nationale ;
7. seule la FFTA peut être amenée à prononcer une suspension de licence.

Toute sanction, à part l'avertissement simple, doit être transmise à la FFTA.

C.12 L'ÉQUIPEMENT ET LES TENUES DES COMPÉTITEURS

Pour le Tir à l'Arc Extérieur : [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - B.3 et A.4](#)

Pour la Salle : [II.2 Le Tir en salle – B.3 et A.4](#)

Pour le Tir en Campagne : [II.3 Le Tir en Campagne – B.3 et A.4](#)

Pour le Parcours Nature et tir sur cible 3D : [II.4 Règlement commun Parcours Nature et tir sur cible 3D - A](#)

C.12.1 LA TENUE DES COMPÉTITEURS

1. Compétitions dominicales (sélectives pour les Compétitions Nationales)

Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat).

Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est décente et conforme aux règlements particuliers des disciplines.

. Les arbitres et, éventuellement, le Jury d'Appel en sont garants.

Cependant,

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment ni comme tenue de tir, ni sur le podium *[cependant, voir en (1) la précision de la WA ci-dessous au §3]*.
- les concurrents doivent porter des chaussures de sport (style Tennis) : il est interdit de tirer pieds nus. Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.

2. Championnats régionaux et championnats départementaux

La FFTA souhaite que lors de leurs championnats les Comités Régionaux et les départements adoptent le règlement pour les compétitions nationales décrit ci-dessous :

3. Compétitions nationales

La qualité d'une organisation, vis à vis des autorités politiques, administratives, des médias, du public s'accompagne obligatoirement de l'image vestimentaire des compétiteurs, des capitaines d'équipe, des organisateurs. La réglementation ci-dessous s'applique pour :

- les compétitions nationales (Championnats de France toutes disciplines individuels et par équipes) ;
- les concours ETOILE WA ;
- les concours WA TARGET.
- Les concours ARROW HEAD



Remarques préalables :

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment comme tenue de tir, ni sur le podium [1] ;
- les shorts sont autorisés dans toutes les disciplines, mais ne doivent pas remonter plus haut que l'extrémité des doigts du concurrent, lorsque la main et les doigts sont étendus le long de son côté ;
- les pantalons de type "Jean's" et assimilés, autres que blancs, ne sont autorisés à aucun moment, ni considérés comme tenue d'équipe ou de club, de département ou de région.

Sur le pas de tir (pendant toute la durée de la compétition), lors de la remise des prix ou des cérémonies d'ouverture ou de clôture, les tenues suivantes sont les seules autorisées :

Compétitions individuelles

- **Dames** : elles peuvent porter des robes ou des jupes, ou des jupes culottes, ou des pantalons, ou des shorts et des blouses, corsages, chemises, polos, tee-shirts ou des "tops" [1].
- **Hommes** : ils doivent porter des pantalons, ou des shorts et des chemises (à manches longues ou courtes), ou polos, ou tee-shirts.

*[1] **Précision de la WA** : le Bureau du Comité Directeur de la FFTA accepte l'application, lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel, la précision de la WA, concernant la tenue des dames et plus particulièrement le port des maillots sans manche et les "tops" (hauts) :*

"Le top ou "haut" est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule". Un tel vêtement doit rester décent : les arbitres de la compétition et, éventuellement, le jury d'appel seront juges de la décence de cette tenue.

Cette précision ne concerne pas les hommes qui restent soumis aux règles ci-dessus.

Compétitions par équipes (toutes disciplines)

Tous les membres d'une **même équipe** de club, ou de région, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent **porter la même tenue**, dans le respect du texte ci-dessous.

Tenues de club ou d'équipes : pour les dames et les hommes, la tenue de club ou d'équipe est autorisée. Par tenue de club ou d'équipe, il faut entendre un équipement vestimentaire complet (pantalon, ou short, chemise, polo ou tee-shirt, survêtement de sport, pull ou gilet pour le temps froid) aux couleurs du club ou de l'équipe, sur lequel doit apparaître le nom, ou l'insigne, ou le logo du club ou de l'équipe, ou de la ville; ou de la région, ou du département, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors selon la réglementation en vigueur.

Si le concurrent ne possède pas une tenue de club ou d'équipe, la partie inférieure de sa tenue doit être impérativement blanche. La partie supérieure de sa tenue peut être celle de son club (ou département, ou région), sinon elle doit être impérativement blanche.

Chaussures : il est interdit de tirer pieds nus ou avec des chaussures de ville.

Les concurrents doivent porter des chaussures de sport. La définition exclut toute chaussure ouverte, que ce soit aux orteils ou au talon, telles que les sandales, les nu-pieds, les tongs, etc. ... Si les chaussures recouvrent totalement le pied (orteils et talon), elles doivent être considérées comme légales.

En France, on utilise volontiers le mot « tennis » pour désigner la chaussure de sport polyvalente.

La WA et la FFTA pensent que cette définition fournit une ligne directrice adéquate qui permet l'usage de chaussures appropriées, mais pas nécessairement limitée à cette définition.

Toute chaussure utilisée par un athlète pour son confort et qui lui fournit un maximum de performance est acceptable avec les restrictions ci-dessus. Cela peut être des chaussures de course, de marche, pour grimper ou toutes autres chaussures appropriées comme déterminées par l'athlète sous ces lignes directrices et selon la réglementation locale, notamment lors des compétitions en salle, dans la mesure où les chaussures sont sans pointes et ne comportent aucun système additionnel pouvant altérer la surface sur laquelle l'archer prend appui.

En cas de mauvais temps (froid, pluie), un vêtement de protection approprié peut être porté.

Dossards : les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté, bien en vue, afin d'être visible pendant tout le temps du tir, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans

le dos : le dossard peut être également accroché au carquois ou à la ceinture. Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur.

Lors des concours de Tir en Campagne ou de Parcours Nature, ou Tir sur cibles 3D, des vêtements et des chaussures adaptés peuvent être portés pendant les tirs. Cependant, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des récompenses, sur le podium, le port de la tenue blanche (ou de club, ou de région, ou d'équipe) est impératif.

C.12.1.1 LA TENUE DES COMPETITEURS SUR LE PODIUM A LA FIN DE LA COMPETITION

Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium suite à leur performance sportive, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects :

Quelle que soit la discipline, les compétiteurs, sur le podium, doivent être vêtus :

- soit de leur tenue de club, de département, de région ou de la tenue de leur équipe nationale ;
- soit d'une tenue blanche.

A aucun moment, sur le podium, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, de la FFTA ou du public.

Le Délégué Technique Fédéral sera "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : **avant** le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus.

En cas de refus, le Délégué Technique Fédéral sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.

C.13 LES INDICATEURS DE VENT (*électroniques ou non*)

- **Indicateurs électroniques**

L'utilisation d'un indicateur de vent électronique est autorisée dans la discipline du Tir à l'Arc Extérieur. Cependant, ce dispositif n'est autorisé, sur le terrain de compétition, que derrière la ligne d'attente (zone de repos des archers), et non pas sur la ligne de tir.

- **Morceau de tissu sur l'arc**

Un morceau de tissu léger (ou ficelle), servant d'indicateur de vent est acceptable sur l'arc ou les stabilisateurs, en Tir à l'Arc Extérieur, en Salle et en Tir en Campagne, à condition que cela n'offre pas une aide supplémentaire à la visée.

C.14 LE TIR AVEC DEUX ARCS

Un archer n'est pas autorisé, à l'occasion d'un même concours inscrit au calendrier officiel de la FFTA, à tirer avec deux arcs de type différent (par ex : une volée avec un arc classique, une volée avec un arc à poulies).

Lors d'un concours avec plusieurs départs, un archer peut changer de type d'arc lors des différents départs, mais pour le classement de la compétition, seul le premier départ avec chaque arme est pris en compte.

Lors d'une compétition comprenant plusieurs départs, un compétiteur (prenant part à deux départs différents, l'un en arc classique, l'autre en arc à poulies) peut faire partie des deux équipes de son club pour les classements par équipes.

Si un championnat régional est dédoublé (championnat régional pour les arcs classiques à une date différente du championnat régional pour les arcs à poulies), un archer peut participer aux deux championnats régionaux.

Championnats de France Elite et Championnat de France :

- Pour chaque discipline, les archers doivent choisir l'arme dans laquelle ils souhaitent participer. Ce choix se fait lors de la pré-inscription.
- Sur chaque manche du championnat de France D1, les archers doivent faire le choix d'une arme pour la durée de la manche. Un archer peut changer d'arme entre les manches (exemple : tirer la 1^{ère} manche en arc classique et la 2^{ème} manche en arc à poulies)

Lors du tir par équipes, le mélange des arcs n'est pas autorisé dans une même équipe (un arc classique ne peut pas être admis dans une équipe arcs à poulies et vice versa).

C.15 LES INTERPRÉTATIONS DE LA WA

Les « Interprétations de la WA » dont il est fait publication sont applicables en France après avoir été actées par le Bureau Directeur de la FFTA.

D. LES DISPOSITIONS MÉDICALES

D.1 LE SUIVI MEDICAL DES ARBITRES

Les fonctions de l'arbitrage exposent à des risques spécifiques qui, même s'ils sont minimes, exigent un bilan médical orienté, en particulier lorsqu'on s'adresse à une personne de plus de 50 ans : risque de chutes, troubles circulatoires des membres inférieurs et accidents cardio-vasculaires.

Les disciplines de parcours (Tir en Campagne, Parcours Nature, Tir sur cibles 3D) exposent à des risques plus fréquents de chutes (traumatologie des membres inférieurs), d'exposition aux intempéries, d'accidents cardio-vasculaires, chez une population non préparée aux efforts intenses.

Un certificat d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature (marche en terrain accidenté d'environ une douzaine de km) est demandé aux arbitres des disciplines de parcours.

Un examen ophtalmologique, en vue du dépistage d'une anomalie de l'acuité visuelle, est recommandé.

D.2 LE CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE

La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc (Loi n° 99-223, art 5 et 6).

Ainsi, le contrôle médical est préalable à la délivrance de la 1^{ère} licence. **Pour les Poussins**, au titre de la prévention, la délivrance d'une licence (1^{ère} licence ou renouvellement) est subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc. Ce certificat peut être délivré par tout docteur en médecine.

- **Participation aux compétitions**

La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition.

L'attestation de ce certificat doit figurer sur la licence.

L'archer s'engage à notifier à la Commission Médicale Fédérale ou au médecin ayant délivré le certificat médical toutes modifications de son état de santé (survenues d'une contre-indication).

Tout Docteur en Médecine – au choix du licencié – est habilité à délivrer un tel certificat. Ce certificat doit dater de moins d'un (1) an.

Pour la pratique en compétition des Poussins (à partir de 8 ans) se référer à [l'Article C.3.1.1](#).

L'adjonction du certificat médical à la licence a été mise en place pour simplifier le contrôle du greffe et/ou des arbitres :

- la licence fédérale mentionne "**certificat médical OUI**" : le greffe et/ou les arbitres n'ont plus à demander le certificat médical au compétiteur, la responsabilité ayant été transférée au président de club qui a dû se faire présenter le certificat médical valide pour la saison en cours avant de commander la nouvelle licence. Il est conseillé au président de club de conserver un double (ou une copie) du certificat médical qui sera d'une grande utilité en cas de problème.
- la licence fédérale mentionne "**certificat médical NON**" : le compétiteur ne peut pas participer aux compétitions de la FFTA sur la simple présentation de sa licence. Le greffe et/ou les arbitres doivent lui demander de présenter également son certificat médical valide pour la saison en cours (indication sur le passeport ou sur papier libre à en-tête du médecin examinateur).

D.3 LES SURCLASSEMENTS

Pour concourir dans une catégorie d'âge supérieure, comme précisé au [C.3.2](#), le licencié doit se "surclasser" et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un Certificat Médical de Surclassement.

Le médecin examinateur appréciera la capacité de l'archer conformément aux dispositions indiquées dans le Guide du Médecin Fédéral.

D.4 LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Attention, de nombreux textes traitent l'usage des substances et procédés interdits (dont les boissons alcoolisées et stupéfiants...) : règlements fédéraux, loi sur le sport, code de la santé publique, charte du CIO... Le lecteur est invité à faire une recherche plus détaillée, notre texte s'attachant plus particulièrement à l'aspect réglementaire.

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi n°89-432 du 28 Juin 1989 et des dispositions des Décrets n° 91-837 du 30 Août 1991 et n° 92-381 du 1^{er} Avril 1992 :

- les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la FFTA sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 Juin 1989, relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.
- tout licencié, participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits. Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage (qui peut, éventuellement, comprendre une prise de sang) sera considéré comme un résultat positif.

La réglementation relative à la lutte antidopage au sein de la FFTA figure dans le Règlement Médical Fédéral et en Annexe 2 du Règlement Intérieur de la FFTA. Celui-ci dispose, entre autres, des demandes d'enquêtes, des opérations de contrôle, des organismes disciplinaires et des sanctions possibles.

Aménagement du local de contrôle anti-dopage. **Voir annexe 6.**

Compétition et alcool

La FFTA est investie d'une mission de service publique qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité.

Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions.

Les dirigeants, tous comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement (Article 121-3 du Code Pénal). De plus, en cas de mise en danger, le texte contraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences... Ce rappel fait, les dirigeants, les arbitres, dans l'exercice de leur mission disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool ; assurément, elle ne doit pas prendre part à la compétition.

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), **cette vente est strictement interdite aux participants**. L'arbitre ou l'organisateur peut s'appuyer sur l'article 2 du Règlement de lutte contre le dopage qui précise qu'il est interdit d'utiliser des substances mentionnées par arrêté (dont l'alcool), tout comme il est interdit de les offrir, les céder ou les administrer.

Cette disposition s'entend strictement, s'agissant d'utilisation ou de cession de la substance et non pas simplement, contrairement aux idées reçues, d'un seuil à ne pas dépasser (sachant que le règlement de la WA, fixe le seuil à 0,10g d'alcool par litre de sang).

Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette) :

IMPORTANT

- Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;
- Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;
- Vu le code mondial anti-dopage ;
- Vu le règlement disciplinaire de la FFTA relatif à la lutte contre le dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.

En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert de la Fédération Française de Tir à l'Arc

Rôle de l'arbitre

Un arbitre d'une compétition a-t-il le pouvoir de disqualifier un compétiteur s'il constate, de visu, que ce dernier consomme de l'alcool pendant la compétition ?

Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition : cf. le règlement intérieur, le règlement médical, le règlement de la lutte contre le dopage.

[L'article B.8.1.2](#) du Tir à l'Arc Extérieur, du Tir en Salle, du Tir en Campagne, précise : "un tireur coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées".

Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), *quelle que soit la discipline*, est une infraction à la règle.

Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans règlements généraux, [article C.11](#).

Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- a le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition ;
- en cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs ;
- si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déferer le cas à la FFTA par un rapport circonstancié accompagnant le rapport d'arbitre ;
- en cas de perturbation importante, *de danger* : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déferer le cas à la FFTA.

Procédure : Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage

Sanction = disqualification.

Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles. Le cas échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.

E. LA PUBLICITÉ

Ce règlement concerne toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, à l'exception des compétitions internationales qui sont soumises au règlement de la WA.

E.1 SUR LE TERRAIN

La FFTA autorise la pose de panneaux publicitaires sur le terrain de compétition, dans la mesure où cela ne nuit pas à la sécurité. Toutefois, la pose de publicité se veut limitée et sous certaines conditions :

- chevalets : la publicité est autorisée entre les pieds des chevalets, posée sur le sol. La hauteur des panneaux sera de 30cm maximum, les lettres ou les sigles n'excédant pas la hauteur des n° de cible. Dans ce cas, les n° de cibles peuvent se trouver au-dessus de la butte de tir ;
- l'uniformité de la couleur, de la forme et du contenu est exigée dans la publicité d'un même annonceur. Une alternance des publicités, quand il y en a plusieurs, ne peut être tolérée que toutes les quatre cibles minimums ;
- en arrière des cibles : à 2m minimum en arrière de la ligne des cibles, publicité posée sur le sol. Mêmes conditions que ci-dessus pour ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- pour le Tir en Salle : publicité autorisée sur le filet de protection, s'il y en a, à une hauteur minimum de 80cm au-dessus du point le plus élevé de la cible (y compris le n° de cible) ;
- sur les drapeaux indicateurs de vent : mêmes conditions que plus haut en ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- sur le ou les tableaux de marque : en dehors du périmètre de la zone de marquage ;
- sur les supports des feux et panneaux signalant la rotation des tireurs ;
- sur les feuilles de marque ;
- sur les maillots des organisateurs : à condition que la publicité soit la même pour tous les membres de l'organisation ;

La publicité permanente existant sur un terrain de compétition (stade ou salle) est autorisée.

E.2 POUR LES COMPETITEURS

E.2.1 : Les compétiteurs peuvent porter de la publicité en plus des marques de fabrique normales du fabricant.

E.2.2 : Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc...) en plus des marques de fabrique originelles.

E.2.3 : La publicité se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peut excéder 400cm² par article. Les maillots et les dossards ne sont pas couverts par cet article, pour ceux-ci la surface publicitaire est libre.

E.2.4 : Les marques de fabrique se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peuvent excéder 30cm², à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs.

E.2.5 : Les décisions annoncées aux articles E.2.1, E.2.2, E.2.3 et E.2.4 doivent être également observées par les capitaines d'équipes et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

E.2.6 : Sur les tenues de club, les surfaces s'entendent tous sponsors compris, ceux du club comme les sponsors personnels.

La publicité, que peut porter le compétiteur sur son maillot, ne peut en aucun cas se substituer au dossard.

E. LES DISTINCTIONS

E.1 POUR LA WA,

On trouvera les distinctions et les scores à réaliser dans chaque description des compétitions (Chapitre II).

E.2 POUR LA FFTA

Les clubs, les comités régionaux, sont habilités à décerner les badges fédéraux. Ces badges sont en vente à la fédération (sous conditions).

- **Coq Épreuve 1440**

Coqs Arc Classique	Minima à réaliser
Rouge sur fond blanc	950 pts
Or sur fond blanc	1050 pts
Or sur fond noir	1150 pts
Or sur fond bleu	1250 pts
Or sur fond rouge	1300 pts

Coqs Arc à Poulies	Minima à réaliser
Bleu sur fond blanc	950 pts
Argent sur fond blanc	1050 pts
Argent sur fond noir	1150 pts
Argent sur fond bleu	1250 pts
Argent sur fond rouge	1300 pts

Les scores doivent être réalisés lors d'une Épreuve 1440, sur les distances officielles :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes

- **Badges Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales Benjamins, Minimes, Cadets, Seniors 3, Arc Classique**

Les scores doivent être réalisés lors d'une compétition officielle comptant pour le classement national de Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales.

Quatre catégories sont concernées : Benjamin(e)s à 30 m, Minimes à 40 m, Cadets(tes) et Seniors 3 à 60 m.

Badges	Arc Classique
Vert (promo)	480 pts
Blanc	510 pts
Noir	535 pts
Bleu	560 pts
Rouge	585 pts
Jaune	605 pts
	625 pts
	645 pts
	660 pts

- **Badges Tir à l'Arc Extérieur (Distances Internationales)**

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours comptant pour le classement national de Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales:

Arc Classique à 70 m (de Juniors à Seniors 2) ou Arc à Poulies à 50 m (de Cadets à Seniors 3)

Distance Adulte et Scratch		
Arc Classique 70m	Badges	Arc à Poulies 50m
480 pts	Vert (promo)	620 pts
510 pts	Blanc	635 pts
535 pts	Noir	645 pts
560 pts	Bleu	655 pts
585 pts	Rouge	665 pts
605 pts	Jaune	675 pts
625 pts		685 pts
645 pts		695 pts
660 pts		700 pts

- **Badges Tir en Salle**

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2x18m ou 2x25m, pour toutes les catégories.

Les 3 derniers niveaux (1,2 et 3 « étoile OR ») doivent être réalisés sur blason ou Trispot de 40cm.

Arc Classique et Arc nu	Badges	Arc à Poulies
455 pts	Vert (promo)	540 pts
480 pts	Blanc	550 pts
500 pts	Noir	555 pts
515 pts	Bleu	560 pts
530 pts	Rouge	565 pts
545 pts	Jaune	570 pts
555 pts	★	575 pts
565 pts	★ ★	580 pts
575 pts	★ ★ ★	585 pts

- **Écussons Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales**

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'une compétition officielle de Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales comptant pour le classement national, à la distance et sur la taille de blason de sa catégorie, pour toutes les catégories en Arc classique ou en Arc à Poulies.

ARCHERS	Arc classique Bordure or	Arc à Poulies Bordure argent
1	500 pts	550 pts
2	550 pts	600 pts
3	600 pts	640 pts
4	640 pts	670 pts
Archer d'Or	670 pts	690 pts

- **Écussons Tir en Campagne**

MARCASSINS	Arc classique Benjamins-Minimes Piquet blanc	Arc classique Cadet Piquet bleu
Vert sur fond blanc	160 pts	
Argent sur fond vert	210 pts	
Or sur fond blanc	270 pts	
Or sur fond noir	320 pts	

ÉCUREUILS	Arc Classique Juniors Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3	Arc à Poulies Cadets Juniors Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3	Arc Nu Cadets Piquet blanc	Arc Nu Juniors Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3 Piquet bleu
Vert sur fond blanc	200 pts	220 pts	160 pts	180 pts
Argent sur fond vert	240 pts	260 pts	200 pts	220 pts
Or sur fond blanc	260 pts	280 pts	220 pts	240 pts
Or sur fond noir	300 pts	320 pts	260 pts	280 pts
Or sur fond bleu	340 pts	360 pts	300 pts	320 pts
Or sur fond rouge	380 pts	400 pts	340 pts	360 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué de 24 cibles, lors d'une compétition inscrite au calendrier officiel de la FFTA.

- **Écussons Tir Nature (pour les 5 catégories d'arc)**

MARCASSINS	Arc Nu Benjamins Minimes Cadets
Noir sur fond orange	325 pts
Argent sur fond orange	550 pts
Or sur fond orange	775 pts

SANGLIERS	Arc Droit	Arc Chasse	Arc Nu	Arc à Poulies Nu	Arc Libre
	Juniors - Seniors 1 - Seniors 2 - Seniors 3				Cadets Juniors - Seniors 1- Seniors 2 - Seniors 3
Vert sur fond blanc	250 pts	350 pts	400 pts	450 pts	600 pts
Argent sur fond vert	475 pts	575 pts	625 pts	675 pts	825 pts
Or sur fond blanc	700 pts	800 pts	850 pts	900 pts	1050 pts
Or sur fond noir	850 pts	950 pts	1000 pts	1050 pts	1200 pts
Or sur fond bleu	1000 pts	1100 pts	1150 pts	1200 pts	1350 pts
Or sur fond rouge	1075 pts	1175 pts	1225 pts	1275 pts	1425 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué, lors d'une compétition officielle, comportant

- soit un parcours de 42 cibles tirées 1 fois
- soit sur un parcours de 21 cibles tirées 2 fois, en changeant ou non les postes de tir.

- **Badges 3D**

Scores à réaliser sur un parcours de 1 fois 24 cibles.

BROCARD	Arc Droit	Arc Chasse	Arc Nu	Arc à Poulies Nu	Arc libre
	Juniors - Seniors 1- Seniors 2 - Seniors 3				Cadets Juniors - Seniors 1- Seniors 2 - Seniors 3
Vert sur fond blanc	70	85	110	140	185
Argent sur fond vert	125	140	160	210	260
Or sur fond blanc	185	195	220	280	330
Or sur fond noir	235	260	270	330	380
Or sur fond bleu	270	300	315	385	435
Or sur fond rouge	335	360	375	435	460

LYNX	Benjamins - Minimes - Cadets
	Arc Nu
Noir sur fond orange	150
Argent sur fond orange	175
Or sur fond orange	210



- **Badges Beursault** (arcs classiques et arcs à poulies)

MARMOTS
1 marmot 32 honneurs
2 marmots 35 honneurs
3 marmots 38 honneurs
4 marmots 40 honneurs

- **Distinctions Nationales – Progression et Compétition**

- **Le Pass'Arc**

Objectif : Évaluation et valorisation de l'apprentissage
Traçabilité de son apprentissage.

Qui les décerne ? Les clubs et les structures extra-fédérales.

Comment ? Lors d'une évaluation spécifique

Distance : La mieux adaptée à l'exercice qui permet la validation de l'acquis

Je sais placer mes pieds au pas de tir	☐ Oui ☐ Non
Je sais placer mes deux mains aux bons endroits sur mon arc	☐ Oui ☐ Non
Je sais positionner ma flèche sur mon arc	☐ Oui ☐ Non
Je sais quand je peux tirer	☐ Oui ☐ Non
Je sais reconnaître mon arc	☐ Oui ☐ Non
Je sais tirer sur la corde jusqu'à mon visage	☐ Oui ☐ Non
Je sais quand je dois aller chercher mes flèches	☐ Oui ☐ Non
Je sais retirer mes flèches de la cible en toute sécurité	☐ Oui ☐ Non
Je sais m'orienter perpendiculairement par rapport à la cible	☐ Oui ☐ Non
Je sais me placer droit sur un axe vertical	☐ Oui ☐ Non
Je place ma tête droite, orientée vers la cible	☐ Oui ☐ Non
J'oriente mes deux mains avant de mettre en tension mon arc	☐ Oui ☐ Non
Je place mes doigts de manière régulière sur la corde	☐ Oui ☐ Non
J'ai des placements réguliers au visage	☐ Oui ☐ Non
Je place mes épaules basses et relâchées	☐ Oui ☐ Non
Je maintiens ma posture (T) tout au long de mon tir	☐ Oui ☐ Non
J'aligne ma main, mon poignet et mon coude de corde	☐ Oui ☐ Non
Je libère ma corde dans la continuité du mouvement	☐ Oui ☐ Non
Je maintiens mon regard avec l'objectif visé à la libération	☐ Oui ☐ Non
Je sais régler mon système de visée pour recentrer mes flèches	☐ Oui ☐ Non



➤ Les plumes de progression

Pour qui ? : En priorité pour les Poussins & Benjamins
Mais également ouvert à tous les débutants.

Comment ? Blason 80 cm avec un arc classique
Distance : 10 mètres.

3 volées de 6 flèches

le score de référence d'une plume doit être réalisé plusieurs fois,
sauf pour la plume blanche.

Un score peut être comptabilisé pour l'obtention de plusieurs plumes.

Exemple : Si un score de 127 points est réalisé à 10 m. lors du passage de la plume blanche (100 pts), il est aussi pris en compte comme premier score sur la plume noire (110 pts) et la plume bleue (120 pts). Si ce score de 127 pts est réalisé à la distance correspondant à l'âge de l'enfant, ce score ne peut être comptabilisé que pour les plumes blanches et noires.

Nota * Les enfants de moins de 10 ans peuvent valider les scores des plumes blanches et noires à la distance de leur âge. Par exemple : un enfant de 7 ans peut passer sa plume blanche à 7m, un enfant de 8 ans à 8 m, etc.... A partir de la plume bleue toutes les plumes passent obligatoirement à 10 m.

Plume	Nb de flèches et Distances	Score à réaliser
Blanche	3x6 flèches à 10 m*	100 pts x 1
Noire		110 pts x 2
Bleue		120 pts x 3
Rouge		130 pts x 4
Jaune		140 pts x 5

➤ **Flèches de progression**

Comment ? Sur les blasons utilisés officiellement en compétition
Distance : 10 à 70 mètres.
6 volées de 6 flèches (36 flèches)

Pour qui ? Tous les archers du débutant à l'archer confirmé

Score à réaliser ? 280 points pour les arcs classiques à toutes les distances
280 points pour les arcs à poulies jusqu'à 30 m puis 310 pts à 40 m et
330 pts à 50 m.

Arcs classiques et arcs à poulies

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Blanche	10 m	80	6x6 flèches	280 pts
Noire	15 m	80		
Bleue	20 m	80		
Rouge	25 m	80		
Jaune	30 m	80		

Arcs classiques

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Bronze	40 m	80	6x6 flèches	280 pts
Argent	60 m	122		280 pts
Or	70 m	122		280 pts

Arcs à poulies

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Bronze	40m	80	6x6 flèches	310 pts
Argent	50m	80		310 pts
Or	50m	80		330 pts

Tous les écussons et badges sont en vente auprès du responsable désigné dans chaque Comité Régional.
Les flèches de progression et les plumes sont en vente directe au service Diffusion des Articles de la FFTA.



G. LES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

G.1 DATES D'APPLICATION

Sauf urgence qui sera publiée par « Instruction Fédérale », les modifications des règlements, validées par le Bureau ou le Comité Directeur de la FFTA, seront applicables après le dernier Championnat de France (individuel ou par équipes) de la saison en cours de la discipline concernée.



H. LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Réservé (RGPD)

ANNEXE 2 :

Modèle de rapport d'arbitre : Tir à l'Arc Extérieur, Tir en Salle

Modèle de rapport d'arbitre : Tir en Campagne, Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D

Modèle de rapport d'arbitre : Run-Archery

ANNEXE 3 :

Demande de l'ÉTOILE WA, ARROW HEAD et de WA TARGET

ANNEXE 4 :

Demande d'homologation de Record de France ou de Meilleure Performance Française

Les Records de France et les Meilleures Performances Françaises

ANNEXE 5 :

Modèle de réclamation auprès du Jury d'Appel

ANNEXE 6 :

Disposition d'un local pour un contrôle anti-dopage

ANNEXE 7 :

Nomenclature du matériel de tir (Arc Classique et Arc à poulies)

ANNEXE 8 :

Accessoires de terrain

ANNEXE 1 : Réservé



ANNEXE 2

RAPPORT D'ARBITRE : TIR A L'ARC EXTÉRIEUR - SALLE



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRAGE D'UNE COMPÉTITION

(A adresser au PCRA du lieu de la compétition dans les 48h)

Niveau du concours : France ☐ Régional ☐ Département ☐ Sélectif simple ☐

Concours du : _____ au _____ Dépt : _____ Comité régional : _____

Club organisateur : _____ N° Agrément : _____

Arbitre responsable : _____ Adjoints : _____

Stagiaires : _____

Type de concours (2x70m, Fédéral, Salle, ...) : _____

Conditions atmosphériques : _____ Hauteur des centres des blasons : _____ cm

Distance	Mesure	Couloirs
90 m		H/F
70 m		Cibles
60 m		Lignes
50 m		3m/tir
30 m		1m/tir
25 m		Média
20 m		Attente
18 m		Arcs

Nombre : Cibles _____ Départs _____ Participants _____

Blasons utilisés : _____

Jury d'appel

Président : _____

Membres : _____

Suppléants : _____

Distinctions internationales : OUI ☐ NON ☐

(envoyer la demande dans les 48h)

Points à contrôler	✓	✗	N/A	Points à contrôler	✓	✗	N/A	Records/meilleures performances
SECURITE				RECHANGE				OUI ☐ NON ☐
SIGNALISATION				Lampes				(Envoyer le formulaire à la FFTa)
Feux				Blasons				
Horloges				Agrafeuses/agraves/clous				
Panneaux bicolores				Stramit/paille/mousse				
Son				Renforts de stramit/ centres				
Electronique				DIVERS				
Rythme de tir				Sonorisation				
CIBLES				Tableau d'affichage				
Chevalets				Plaquettes de marque				
Stramit/paille/mousse				Toilettes				
Blasons et fixation				Poubelles				
Drapeaux pour le vent				Chaises				
N° de cibles et pas de tir				Tables				
Position des archers				Abri pour les archers				
Inclinaison des cibles				Publicité				
Fixations des cibles				Accès Handicapés				
Echauffement				Toilettes Handicapés				

Antenne Médicale : OUI ☐ NON ☐ Eclairage : Naturel ☐ Artificiel : Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais ☐

Détaillez les problèmes rencontrés ci-dessus : _____

12 place Georges Pompidou - 93160 NOISY-LE-GRAND

Tel : 01.58.03.58.58 - ffta@ffta.fr

RAPPORT D'ARBITRE : TIR A L'ARC EXTÉRIEUR - SALLE (suite)

Problèmes ayant perturbés le concours : _____

Problèmes rencontrés avec les arbitres : _____

Points positifs pour le club : _____

Points à améliorer pour le club : _____

Résultats :

S'assurer que le club transmet par voie dématérialisée les résultats à la FFTA. Faire attention que tous les noms des arbitres soient présent dans le logiciel et qu'ils soient transmis en même temps que les résultats.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

12 place Georges Pompidou - 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01.58.03.58.58 - ffta@ffta.fr



RAPPORT D'ARBITRE : TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE et TIR SUR CIBLES 3D



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRAGE D'UNE COMPETITION

(A adresser au PCRA du lieu de la compétition dans les 48h)

Niveau du concours : France ☐ Régional ☐ Département ☐ Sélectif simple ☐

Concours du : _____ au _____ Dépt : _____ Comité régional : _____

Club organisateur : _____ N° Agrément : _____

Arbitre responsable : _____ Adjoints : _____

Stagiaires : _____

Inspection du parcours le : _____ par _____

CAMPAGNE	
12 inconnues + 12 connues	
12 inconnues puis 12 connues	
ARROW-HEAD	
3D	
24 cibles – Nb de départ :	
Finales	
NATURE	
1x21 cibles	
2x21 cibles	
1x42 cibles	

Nombre de participants _____

Jury d'appel

Président : _____

Membres : _____

Suppléants : _____

Distinctions internationales : OUI ☐ NON ☐
(envoyer la demande dans les 48h)

Points à contrôler	✓	✗	N/A	Points à contrôler	✓	✗	N/A	Records/meilleures performances
SECURITE				Contrôle du temps				OUI ☐ NON ☐ (Envoyer le formulaire à la FFTA)
Plan du parcours				Arbitres				Horaires des tirs Entraînement : _____ minutes Début des tirs : _____ Pause repas : _____ Fin des tirs : _____ Finales : _____ Fin / Podium: _____ / _____
Fléchage du parcours				Chronomètres				
Arrêts municipaux				1 chrono/peloton				
Aménagement pas de tir				Matériel de rechange				
Fixation des cibles				Buttes				
PARCOURS				Cibles 3D/blasons				
Conformité au règlement				Agrafeuse/clous				
Distance				Divers				
Nature des buttes				Buttes d'entraînement				
N° de cibles au pas d'attente				Dossards				
Distance au pas de tir				Feuilles de marques				Conditions atmosphériques :
Piquets distances connues				Tableau d'affichage				
Piquets distance inconnues				Abris pour archers				
Piquets pour les jeunes				Publicités				
Disposition du pas de tir				Toilettes				
Angle des cibles/pas de tir				Poubelles				
Conformité des blasons				Talkies Walkies				
Zonage (ex : zone 11,...)				Nature (2x le même parcours) changement blasons/distances pour le 2^{ème} tir :				
Fixation des blasons								
Photos des cibles (3D)								

Antenne Médicale : OUI ☐ NON ☐

Détaillez les problèmes rencontrés ci-dessus : _____

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01.48.12.12.20 – Fax 01.48.94.23.48

**RAPPORT D'ARBITRE : TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE et TIR SUR CIBLES 3D
[Suite]**

Problèmes rencontrés durant le concours : _____

Problèmes rencontrés avec les arbitres : _____

Points positifs pour le club : _____

Points à améliorer pour le club : _____

Résultats :

S'assurer que le club transmet par voie dématérialisée les résultats à la FFTA. Faire attention que tous les noms des arbitres soient présent dans le logiciel et qu'ils soient transmis en même temps que les résultats.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01.48.12.12.20 – Fax 01.48.94.23.48

RAPPORT D'ARBITRE : RUN-ARCHERY



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRAGE D'UNE COMPETITION

(A adresser au PCRA du lieu de la compétition dans les 48h)

Niveau du concours : Run Archery Tour ☐ Autre compétition officielle ☐

Concours du : _____ au _____ Dépt : _____ Comité régional : _____

Club organisateur : _____ N° Agrément : _____

Arbitre responsable : _____ Adjoint(s) : _____

Stagiaires : _____

Conditions atmosphériques : _____

RUN ARCHERY	
Run Archery Long	
Run Archery Court	
Run Archery Combiné	
Run Archery Relais	
Run Archery Relais Mixte	
Nombre de départs :	
Officiels	
Nombre de Spotters	
Nbre de Commissaires de Course	
Nombre de Chronomètres	

Nombre de cibles : _____

Nombre de participants : _____

Jury d'appel

Président : _____

Membres : _____

Suppléants : _____

Points à contrôler	✓	✗	N/A	Points à contrôler	✓	✗	N/A	Horaires des tirs
SECURITE				Tapis de tir				
Plan du parcours				Indicateurs de vent				Entraînement : _____ minutes
Fléchage des parcours				Plots de flèches				Début des tirs : _____
Contrôle des accès				Racks arcs de rechange				Pause repas : _____
Aménagement du pas de tir				Contrôle du temps				Fin des tirs : _____
Fixation des cibles				Chronomètres manuels				Finale(s) : _____
PARCOURS DE COURSE				Système électronique				Fin : _____
Conformité au règlement				Matériel de rechange				Podium : _____
Boucles de course				Buttes				
Boucles de Pénalité				Cibles / blasons				
Aire de départ				Agrafeuse/clous				
Aire de relais				Divers				
Aire d'arrivée				Buttes d'entraînement				
STAND DE TIR				Dossards				
Sécurité derrière les cibles				Zone de ravitaillement				
Distance et hauteur de Tir				Tableau d'affichage				
Numéro des cibles et des pas				Abris pour archers				
Espaces de tir (1,2m à 1,5m)				Publicités				
Mécanisme cibles à bascule				Toilettes				
Fixation des blasons				Poubelles				

Antenne Médicale : OUI ☐ NON ☐

Détaillez les problèmes rencontrés ci-dessous : _____

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GRAND

Tel : 01.58.03.58.58 – Fax 01.58.03.58.69

RAPPORT D'ARBITRE : RUN-ARCHERY (Suite)

Problèmes rencontrés durant le concours : _____

Problèmes rencontrés avec les arbitres : _____

Points positifs pour le club : _____

Points à améliorer pour le club : _____

Résultats :

S'assurer que le club transmet par voie dématérialisée les résultats à la FFTA. Faire attention que tous les noms des arbitres soient présents dans le logiciel et qu'ils soient transmis en même temps que les résultats.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GGRAND
Tel : 01.58.03.58.58 – Fax 01.58.03.58.69



ANNEXE 3

Demande de WA Star / WA Target

[illegible]

(*) Organisateur

(**) date(s) de la compétition

(*) agrément organisateur

Demande d'Arrow head

[illegible]

(*) Organisateur

^(**) date(s) de la compétition

(^{***}) agrément organisateur

ANNEXE 4

Remplir soigneusement cette demande en entourant les mentions utiles et la renvoyer dans les 48 heures à la FFTA (service des activités sportives) avec les feuilles de marque signées par l'archer, le marqueur et l'arbitre. Établir une demande pour chaque record ou meilleure performance française.

• **DEMANDE D'HOMOLOGATION DE RECORD DE FRANCE OU DE MEILLEURE PERFORMANCE FRANÇAISE**

Date de la compétition		Lieu	Comité Régional	
Record de France	Meilleure performance française		Individuel	Équipe
Nom et Prénom de l'archer / Équipe				
N° de licence		Club	N° d'agrément	
Sexe :	Homme	Dame	Arme :	Classique Poulies Arc Nu
Surclassement :		Si oui, dans quelle catégorie ?		

Tir à l'Arc Extérieur

Catégorie : Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Seniors 1 – Seniors 2 – Seniors 3
Record de France Toutes catégories

Distance : 90 – 70 – 60 – 50 – 40 – 30 – 20 144 flèches **Blasons :** 80 - 122
2 x 30 – 2x40 – 2x50 - 2 x 60 – 2 x 70

Match individuel : 15 flèches **Match équipe :** 24 flèches – Double Mixte

Qualification : 3x144 flèches - 3x72 flèches – 2x72 flèches

SCORE :

SALLE

Catégorie : Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Seniors 1 – Seniors 2 – Seniors 3
Record de France Toutes catégories

Distance : 2 x 25 - 2 x 18 **Blasons :** 40 - 60 - 80
Triples : 40 - 60

Match individuel : 15 flèches **Match équipe :** 24 flèches

Qualification : 3x60 flèches

SCORE :

Tir à l'Arc Extérieur 50 m sur blason de 122 cm

Catégorie : Junior – Seniors 1 – Seniors 2 – Seniors 3

Distances : 2 x 50 **Blasons :** 122

SCORE :

Nom et Prénom de l'arbitre	Comité Régional
Adresse	
Téléphone	

Signature



LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANÇAISES

CATÉGORIES RECONNUES

Disciplines	Evénements (individuel ou Equipes)	Armes	Meilleures Performances
Tir à l'arc Extérieur (International)	Individuels (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Benjamins, Minimes (CL) Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3
	Individuels (Matches)	Arcs à Poulies	Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3
	Equipes (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes de Club Double Mixte de Club (CL) Equipes de Club Jeunes (CL)
	Equipes (Matches)	Arcs à Poulies	Equipes de Club Double Mixte de Club
Tir à l'arc Extérieur (2x50m sur blason de 122 cm)	Individuels	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3
Tir en Salle	Individuels (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Benjamins, Minimes (CL) Cadets Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3
		Arc Nu (Bare Bow)	Cadet (regroupant B, M, C) Scratch (regroupant J, S1, S2, S3)
	Individuels (Matches)	Arcs à Poulies	Cadets Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3
	Equipes (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes de Club
	Equipes (Matches)	Arcs à Poulies	Equipes de Club

Records de France	
Equipe de France	Cadets Juniors Scratch
	Cadets Juniors Scratch
	Equipes Cadets Equipes Juniors Equipes Scratch Double Mixte Cadets Double Mixte Junior Double Mixte Scratch
	Equipes Cadets Equipes Juniors Equipes Scratch Double Mixte Cadets Double Mixte Junior Double Mixte Scratch
Equipe de France	Juniors Scratch
	Juniors Scratch
	Equipes Juniors Equipes Scratch
	Equipes Juniors Equipes Scratch

Application du principe :

Record de France pour les catégories reconnues à l'international,

Meilleures Performances Françaises pour les autres catégories,

Record de France par équipes réalisé uniquement par les équipes nationales



DISTANCES ET BLASONS

Épreuve 1440			Tir à l'Arc Extérieur		Salle	
<i>Distances</i>		<i>Blasons</i>	<i>Distances</i>	<i>Blasons</i>	<i>Distances</i>	<i>Blasons</i>
Hommes	Dames					
90	70	122	2x20	80	2x25	60 / 80
70	60	122	2x30	80	2x18 ¹	40 / 60 / 80 ²
50	50	80	2x40	80		
30	30	80	2x50	80		
			2x50	122		
			2x60	122		
			2x70	122		

¹Pour les Arcs nus (Bare Bow) en salle à 18m : blasons de 60 cm pour les Jeunes

blasons de 40 cm pour les Adultes

²Pour les Poussins

ANNEXE 5



Réclamation auprès du Jury d'Appel

NOM DE LA COMPETITION

Date

Lieu

Comité Régional

NOM**Prénom**

N° de dossard

Fonction :

Archer

Capitaine d'équipe

Date et heure de dépôt de la réclamation :

Exposé de la réclamation**(si possible indiquer l'article ou les articles du règlement ayant été violés)**

Signature du déclarant :



RÉPONSE DU JURY D'APPEL

Date et heure :

EXPOSÉ DE LA DÉCISION

(si possible indiquer l'article ou les articles du règlement sur lesquels est fondée la décision)

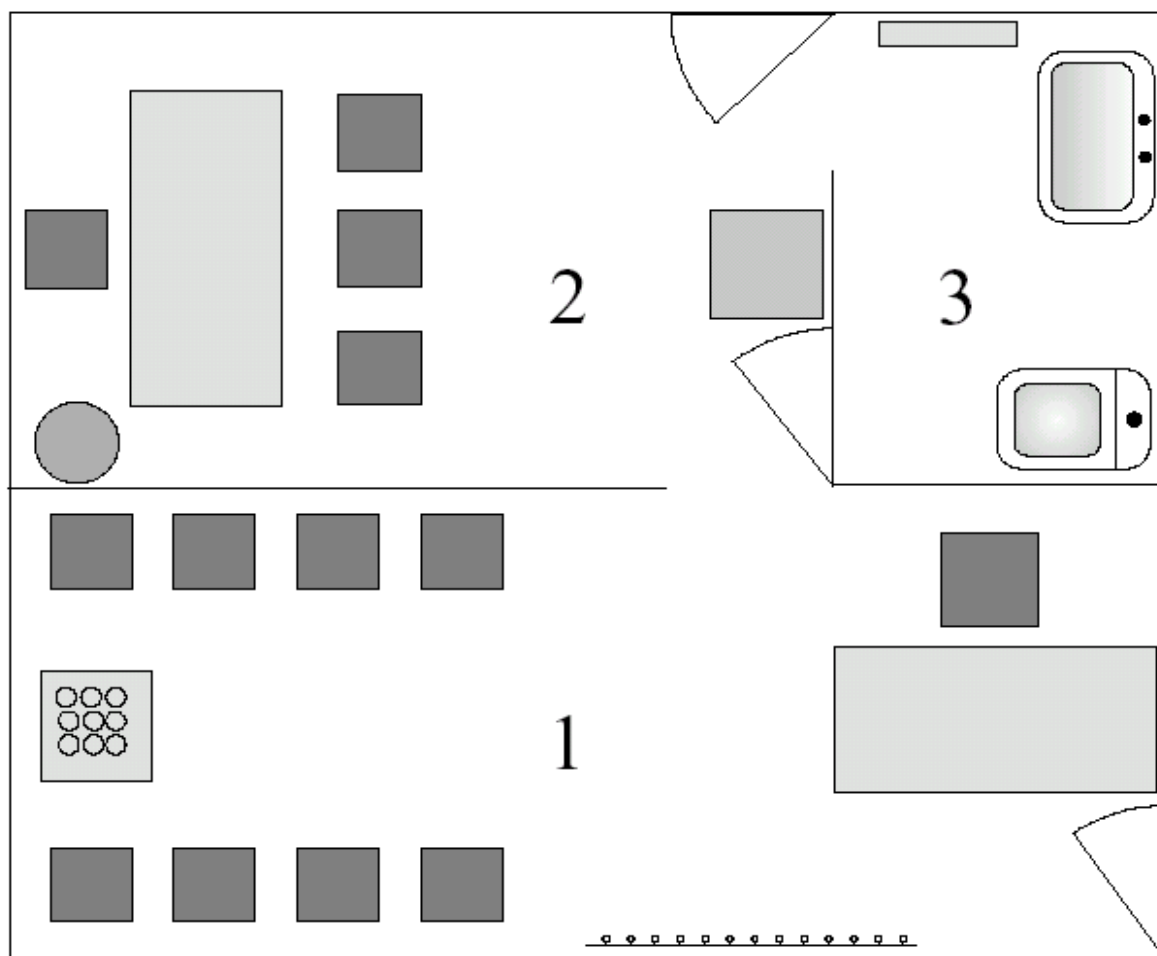
Composition du Jury et signature des membres

Président :

Membres :

ANNEXE 6

• DISPOSITION D'UN LOCAL POUR UN CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

**1 – Salle d'attente :**

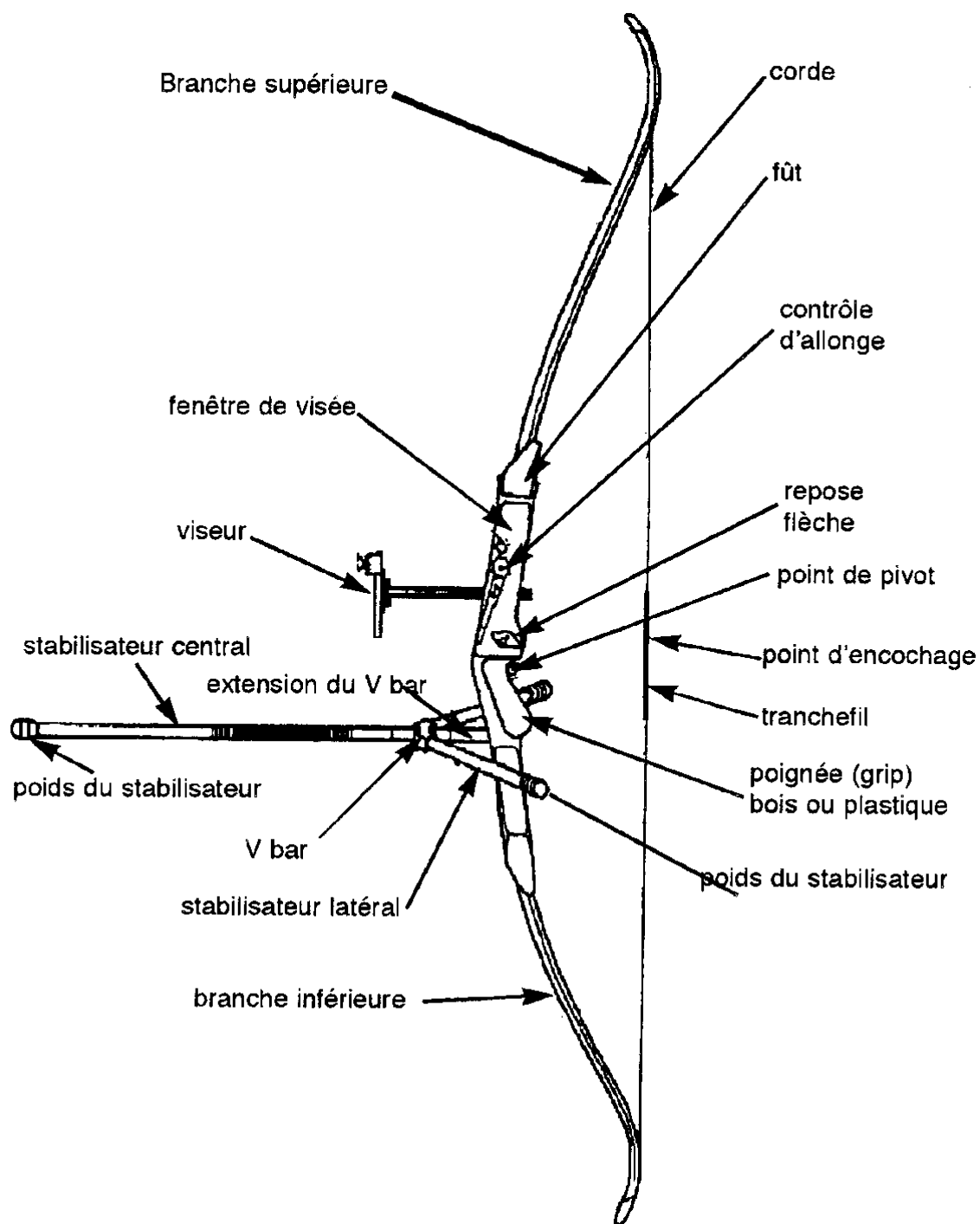
- Réfrigérateur avec boissons non alcoolisées
- Bureau
- Table
- Chaises

2 – Cabinet de consultation :

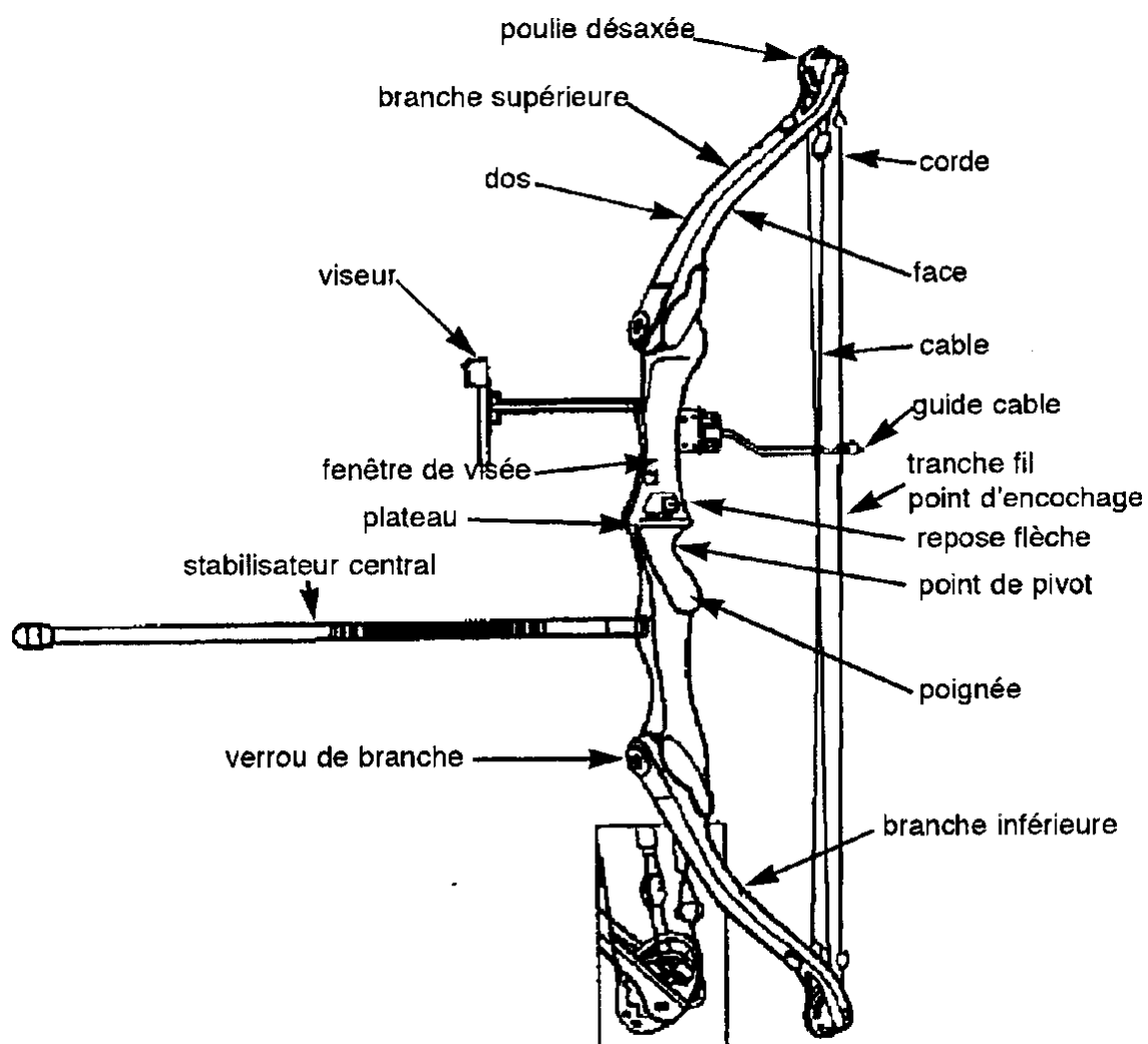
- Bureau
- Chaises
- Poubelle
- Réfrigérateur (stockage des échantillons)
- Téléphone ou autre équipement de communication
- Ciseaux
- Matériel pour écrire
- Serviettes en papier
- Gants jetables

3 - Toilettes

- W.C.
- Lavabo
- Serviettes en papier
- Papier hygiénique
- Portemanteaux

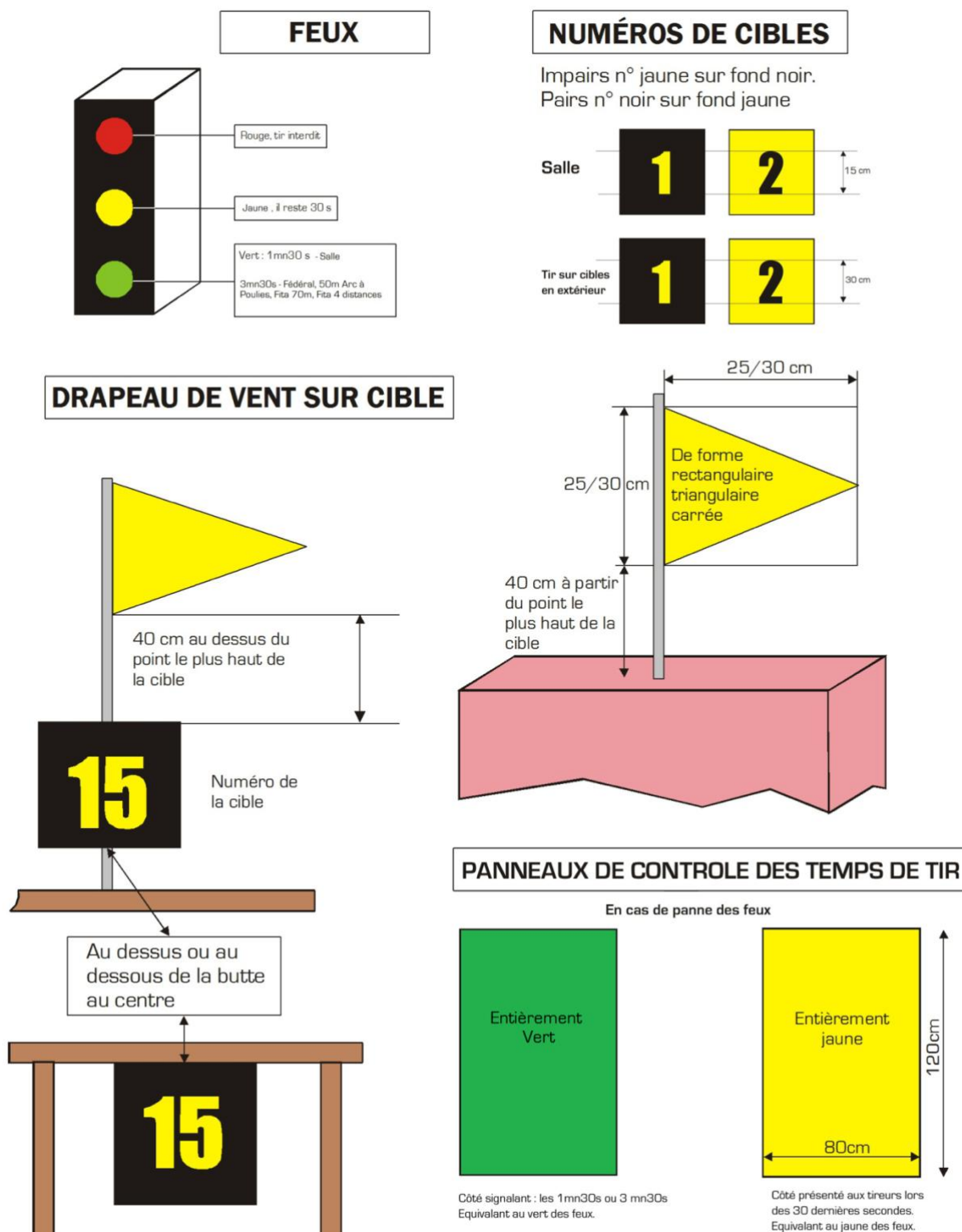
ANNEXE 7**• NOMENCLATURE MATÉRIEL DE TIR****L'ARC RECURVE - (CLASSIQUE)**

L'ARC A POULIES (COMPOUND)



ANNEXE 8

• ACCESSOIRES DE TERRAIN



CHAPITRE II

LES RÈGLEMENTS SPORTIFS

II.1. – Le Tir à l'Arc Extérieur

II.2. – Le Tir en Salle

II.3. – Le Tir en Campagne

II.4. – Le Règlement commun au Parcours Nature et au Tir sur Cibles 3D

II.5. – Le Parcours Nature

II.6. – Le Tir 3D

II.7. – Le Run-Archery



II.1 - LE TIR A L'ARC EXTERIEUR

Sommaire

A. Généralités

- [A.1](#) La responsabilité
- [A.2](#) Les dispositions médicales
- [A.3](#) L'entraînement
- [A.4](#) Le règlement concernant la tenue
- [A.5](#) Les catégories
- [A.6](#) Les divisions
- [A.7](#) Les épreuves de Tir à l'arc Extérieur
- [A.8](#) Les Distinctions et Records
- [A.9](#) Les contrôles de dopage hors compétition
- [A.10](#) Les compétiteurs handicapés
- [A.11](#) Lieu du Tir alterné

Règlement spécifique des épreuves fédérales

- [C.1](#) Les Championnats de France individuels
- [C.2](#) Réservé
- [C.3](#) La Filière Sportive par Équipes de Clubs
- [C.4](#) Les Tournois Nationaux Jeune (TNJ)
- [C.5](#) Le Tir Beursault
- [C.6](#) Le Tir au Drapeau

B. Règlement

- [B.1](#) L'aménagement des terrains
- [B.2](#) Les équipements des sites de tir
- [B.3](#) Les équipements des archers
- [B.4](#) Le tir
- [B.5](#) L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- [B.6](#) L'établissement des scores
- [B.7](#) Le contrôle des tirs et la sécurité
- [B.8](#) Les conséquences du non-respect des règles
- [B.9](#) L'arbitrage
- [B.10](#) Réclamations – Litiges
- [B.11](#) Appel
- [B.12](#) Les annexes
- [Annexe 1](#) :
Tableaux des matchs / Grille de répartition
- [Annexe 2](#) :
Les dispositions des terrains
- [Annexe 3](#) :
Les feuilles de marque
- [Annexe 4](#) :
Les blasons



A. GENERALITES

A.1 LA RESPONSABILITE

La FFTA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FFTA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FFTA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FFTA. [Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.](#)

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir à l'arc extérieur, l'entraînement peut se dérouler sur le terrain de compétition.

A.3.2 : Lors des championnats de tir à l'arc extérieur, **l'entraînement** aura une **durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification et la compétition débutera dès que possible.

L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement. Les cibles d'entraînement seront placées à la première distance tirée par chaque catégorie.

Pour le tir des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

A.3.3 : *Réservé*

A.3.4 : Dans les championnats de tir à l'arc extérieur, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.5 : Des cibles, présentées dans la même direction que sur le terrain de compétition, doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

A.3.6 : *Réservé*

A.3.7 : *Réservé*

A.3.8 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.9 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.10 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

Note : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors de l'entraînement officiel. Ils seront avertis et en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourra leur interdire la poursuite de l'entraînement.

Cependant, une flèche tirée après que le directeur des tirs ait officiellement arrêté la session d'entraînement (après le retrait des flèches d'entraînement, ou pendant les pauses entre les distances ou

les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

A.3.11 LES CHAMPIONNATS

A.3.11.1 : Les championnats de tir à l'arc extérieur consistent en :

- Pour la division arc classique, une épreuve de qualification à 70 m ou à la distance adaptée à la catégorie (2x36 flèches) suivie d'une épreuve en duels [épreuve olympique].
- Pour la division arc à poulies, une épreuve de qualification à 50 m (2x36 flèches) suivie d'une épreuve en duels arc à poulies.

Le programme dépendra du nombre de compétiteurs, par divisions et catégories, et de l'espace disponible.

A.3.11.1.1 : Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui qui est requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

A.3.11.2 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs soient en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.3.11.3 : Le Délégué Technique, en accord avec le Président de la Commission technique, peuvent ajuster le programme selon les demandes du réalisateur TV. Cet ajustement doit se faire en coopération avec les organisateurs, mais doit tenir compte, en priorité, de l'intérêt des compétiteurs qui doivent être informés du changement le plus rapidement possible.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE

A.4.1 :

Cf. [Article C.12.1](#) des Règlements Généraux

A.4.2 : Pendant la compétition :

- Les femmes doivent porter des robes, des jupes, des jupes-culottes, des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons non serrés et des chemisiers ou des hauts (qui devront couvrir le devant et le dos du corps), correctement ajustés sur chaque épaule et couvrant le ventre en pleine allonge.
- Les hommes doivent porter des pantalons (qui descendent jusqu'en dessous des chevilles) ou des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manche longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.
- Aucun jean ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matchs par équipes, les chemises/chemisiers, les pantalons/shorts, jupes, doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie, etc, peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe. Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir à l'arc extérieur, les archers et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Les chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Cf. [C. 12.1 § Dossard](#)

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.



A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité. Cf [E.2 des Règlements Généraux](#)

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : Cf. [C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues](#)

A.5.2 : *Réservé*

A.5.3 : *Réservé*

A.5.4 : *Réservé*

A.5.5 : *Réservé*

A.5.6 : *Réservé*

A.5.7 : *Réservé*

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le Tir à l'Arc Extérieur :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini en [B.3.1](#) ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini en [B.3.3](#).

A.7 LES EPREUVES DE TIR A L'ARC EXTERIEUR

A.7.1 : On peut tirer les épreuves de tir à l'Arc Extérieur dans les divisions "arcs classique" et "arcs à poulies".

Il y a 2 catégories d'épreuves :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous, avec ou sans duels ;
- **les Championnats de France Elite et Championnats de France, de régions** (duels obligatoires) et **de Départements** (duels souhaités), avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.



Tableau n°1

	Tir à l'Arc Extérieur Distances internationales et Olympique			
	Arc Classique		Arc à Poulies	
Catégories	Distances	Blasons	Distances	Blasons
Poussins (1)	20 m	80 cm (1-X)		
Benjamins	30 m	80 cm (1-X)		
Minimes	40 m	80 cm (1-X)		
Cadets	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Juniors	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 1 ⁽²⁾	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

(2) regroupe les cadets, Juniors, S1, S2, S3 ayant tiré à la distance de la catégorie S1 pour le championnat de France Elite de Tir à l'Arc Extérieur

Tableau n°2 :

	Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales			
	Arc Classique		Arc à Poulies	
Catégories	Distances	Blasons	Distances	Blasons
Benjamins ⁽³⁾	20 m	80 cm (1-X)		
Minimes ⁽³⁾	30 m	80 cm (1-X)		
Cadets ⁽³⁾	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Juniors ⁽³⁾	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Seniors 1	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Seniors 2	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Seniors 3	50 m	122 cm	50 m	122 cm

(3) jusqu'au niveau régional

A.7.2 : L'épreuve 1440 de tir à l'arc extérieur consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 70, 60, 50 et 30m pour les Seniors 1 et 2 femmes, les juniors femmes, les cadets hommes et les Seniors 3 hommes ;
- 90, 70, 50 et 30m pour les Seniors 1 et 2 hommes, les juniors hommes ;
- 60, 50, 40 et 30m pour les cadettes et les Seniors 3 dames.

ou dans un ordre inverse (de la plus courte à la plus longue)

Le blason de 122cm sera utilisé aux distances de 90, 70 et 60m (et 50m pour les cadettes et les Seniors 3 dames). Le blason de 80cm sera utilisé aux distances de 50 (autre que pour les cadettes et les Seniors 3 dames), 40 et 30m. Le blason multi faces de 80cm (en triangle ou horizontal) peut être utilisé à la distance de 50m, 40m et 30 m.

L'épreuve 1440 peut se tirer en une journée ou en deux jours consécutifs et dans ce cas, les deux plus longues distances se tirent le premier jour et les deux plus courtes le deuxième ou inversement.

L'épreuve 1440 et l'épreuve 1440 par équipe peuvent être organisées sans possibilité d'apparition dans aucun classement national. Il n'y a donc pas de possibilités de sélection pour une compétition de niveau national (championnats de France)

A.7.3 : Réserve

A.7.4 : L'épreuve de qualification du tir à l'arc Extérieur (discipline internationale) **pour les arcs classiques** consiste à tirer 72 flèches (2x36 flèches) à la distance et sur la taille de blasons adaptés à chaque catégorie cf. [A.7.1 Tableau n°1](#). Elle peut être suivie de phases éliminatoires et finales. Les matchs se tirent à la même distance et sur la même taille de blasons que les qualifications de la catégorie concernée.

A.7.4.1 : Les épreuves éliminatoires et finales, arcs classiques, consistent en :

L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (maximum) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels par groupes. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on garde au maximum les 56 meilleures dames et les 56 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).

Dans l'épreuve finale, les 8 meilleurs archers, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels individuels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors du championnat de France, les duels sont tirés l'un après l'autre à partir des matchs pour l'obtention des médailles (finale pour le Bronze et finale pour l'Or). Les compétiteurs alterneront des tirs d'une flèche.

Le nombre d'équipes qualifiées pour l'épreuve éliminatoire dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondants). Dans tous les cas, les équipes de 3 archers qualifiées sont positionnées selon leurs résultats des épreuves de qualification et tirent simultanément une série de duels. Chaque duel se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, à la distance et sur la taille de blasons adaptées à la catégorie concernée.

Dans l'épreuve finale par équipes, les 4 meilleures équipes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, à la même distance et sur la même taille de blasons que l'épreuve éliminatoire et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors de certains championnats (voir règlement spécifique), les équipes alterneront le tir des séquences de 3 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1m.

Le nombre d'équipes mixte qualifiées pour l'épreuve éliminatoire dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondants). **Les équipes participantes à cette épreuve par équipe mixte** sont composées des 2 meilleurs athlètes (1 Dame et 1 Homme) du même club et sont positionnées en fonction de leurs



résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels, chaque duel se tire au meilleur des 4 sets de 4 flèches (2 flèches par athlète), 80 secondes par set.

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attractifs pour le tir à l'arc.

A.7.5 : L'épreuve de qualification du tir à l'arc Extérieur (discipline internationale) pour **les arcs à poulies** consiste à tirer 72 flèches (2x36 flèches) à la distance de 50m sur blasons de 80cm réduits à six zones. Elle peut être suivie de l'épreuve éliminatoire et finale en duels arcs à poulies. Les matchs de l'épreuve éliminatoire et finale arcs à poulies se tirent à 50m sur blasons de 80cm réduits à 6 zones

A.7.5.1 : Les épreuves éliminatoires et finales d'arc à poulies consistent en :

- * **L'épreuve éliminatoire**, dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (maximum) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification à 50m (voir tableau des duels). Ils tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé des points et non pas en sets).

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on garde au maximum les 32 meilleures dames et les 56 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).

- * **Dans l'épreuve des Finales**, les 8 meilleurs archers issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé), et ceci jusqu'à la finale pour l'or. Lors du championnat de France, les duels sont tirés l'un après l'autre à partir des matchs pour l'obtention des médailles (finale pour le Bronze et finale pour l'Or). Les compétiteurs alterneront des tirs d'une flèche.
- * **Le nombre d'équipes qualifiées pour l'épreuve éliminatoire** dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondant). Dans tous les cas, les équipes de 3 archers qualifiées sont, positionnées selon leurs résultats après l'épreuve de qualification et tirent simultanément une série de duels. Chaque duel se tire en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer) au score cumulé, 2 minutes par volée.
- * **Dans l'épreuve finale par équipes**, les 4 meilleures équipes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer) au score cumulé, 2 minutes par volée et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors de certains championnats (voir règlement spécifique), les équipes alterneront le tir des séquences de 3 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1m.
- * **Le nombre d'équipes mixte qualifiées pour l'épreuve éliminatoire** dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondant). **Les équipes participantes à cette épreuve par équipe mixte** sont composées des 2 meilleurs archers (1 Dame et 1 Homme) du même club et sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlètes) au score cumulé, 80 secondes par volée.

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attractifs pour le tir à l'arc.

A.7.6 : Constitution des équipes arcs classiques et arcs à poulies

Pour les épreuves éliminatoires et finales par équipes, les équipes sont composées des trois (3) meilleurs athlètes (deux (2) pour les équipes mixtes) après l'épreuve de qualification à moins que le Capitaine de l'équipe informe le Directeur des tirs ou le président de la Commission des arbitres du remplacement d'un athlète par un autre ayant lui aussi tiré l'épreuve de qualification et ce, par écrit et au moins une heure avant le début de l'épreuve. Une infraction à ce règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Les



médailles ne sont attribuées qu'aux archers ayant tiré l'épreuve par équipe et non à ceux ayant tiré l'épreuve de qualification.

A.7.7 : Réservé

A.7.8 : Réservé

A.7.9 : Réservé

A.8 LES DISTINCTIONS ET RECORDS cf. [Article C.7 des règlements Généraux](#)

A.8.1 : Réservé

A.8.2 : Réservé

A.8.3 : Réservé

A.8.4 : Réservé

A.8.5 LES DISTINCTIONS DE LA WORLD ARCHERY

A.8.5.1 : Pour l'octroi de distinctions de la World Archery et pour l'enregistrement des records du monde, la World Archery peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au [paragraphe A.8.6](#).

A.8.5.2 : Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

Les diverses distinctions sont définies et attribuées selon les tableaux ci-après.

A.8.5.3 : Une seule récompense peut être demandée pour chaque score.

A.8.5.3.1 : Dans la discipline du Tir à l'Arc Extérieur, les étoiles WA en relation avec les scores obtenus lors d'une épreuve 1440, comme suit :

A.8.5.3.2 : Pour la division "arc classique", les étoiles sur un fond en forme de bouclier :

ETOILE WA - ARCS CLASSIQUE						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond violet
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.3 : Pour la division "arc à poulies", les étoiles sur un fond circulaire :

ETOILE WA - ARCS A POULIES						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond violet
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.4 : Etoile d'argent pour les Cadets (voir A.5.3) et les Seniors 3 : arcs classiques et arcs à poulies

ETOILES D'ARGENT Arc classique et arc à poulies						
Hommes et Femmes	Etoile	Etoile sur fond Noir	Etoile sur fond Bleu	Etoile sur fond Rouge	Etoile sur fond Or	Etoile sur fond Pourpre
	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.4.2: Dans la discipline du Tir à l'Arc Extérieur, les distinctions WA TARGET, épinglettes sur un arrière fond rond en couleur, pour les scores indiqués dans le tableau ci-dessous et pour les épreuves suivantes :

- épreuve à 70m [72 flèches] ; arcs classiques seulement
- épreuve arcs à poulies à 50m [72 flèches]; arcs à poulies seulement

Tableau relatif au tir extérieur

WA TARGET Hommes et Dames Arcs classiques et arcs à poulies						
Cible	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
Arc classique 2x70m	500	550	600	650	675	700
Arcs à Poulies 2x50m	500	550	600	650	675	700

A.8.5.4.3: Pour la division arc classique les Target Argent pour les catégories Cadets (voir A.5.3) et Seniors 3

- Épreuve à 60m [72 flèches] ;

TARGET ARGENT Arc classique						
Target	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
Epreuve 2x60m	500	550	600	650	675	700

A.8.6 LES COMPETITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION WA

A.8.6.1: On peut obtenir une Etoile WA dans une simple Épreuve 1440, dans chaque épreuve d'une double Épreuve 1440, lors de l'épreuve de qualification de l'épreuve olympique lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la World Archery.

A.8.6.2: Réservé

A.8.6.3: La distinction WA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans [l'article A.8.5.4.2](#), pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.6.4: Les distinctions définies dans le paragraphe [A.8.5](#) peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la World Archery et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la World Archery.

[A.9 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION](#) cf. [Article D.4 des Règlements Généraux](#)

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la WA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la WA

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquant, tels que la probénécide et les diurétiques.



A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.

A.10 LES COMPETITEURS HANDICAPES

Voir [Cf. I Les Règlements Généraux – Article C.2.](#)

A.11 LIEU DU TIR ALTERNE

A.11.1 : RESERVE

A.11.2 : POUR LES COMPETITIONS OÙ LA TELEVISION EST PRESENTE

- les parasols ou autre(s) structure(s) fournissant de l'ombre ne seront pas autorisés sur le terrain de compétition ;
- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;
- Des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareils de photo et de caméras personnelles autorisés sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.3 : Pour les Championnats de France, les télescopes sont autorisés, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut du télescope ne dépasse pas les épaules de l'archer : si le télescope est plus haut, il masque le visage de l'archer pour les images télévisées.

B. LE REGLEMENT

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

Les détails concernant l'organisation des championnats figurent dans le cahier des charges pour l'organisation du championnat concerné.

B.1.1 : Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 90/70/60 m est de + ou - 30cm et à 50/30 m, elle est de + ou - 15 cm.

B.1.2 : Une ligne d'attente devra être tracée à 5m au moins de la ligne de tir. Une ligne pour les médias sera tracée un mètre devant la ligne d'attente.

B.1.3 : Chaque cible sera numérotée. De plus, elle sera inclinée de manière à former un angle compris entre environ 10 et 15 degrés avec la verticale, mais une série de cibles alignées doivent toutes avoir le même angle d'inclinaison.

B.1.4 : Quand on utilise des blasons uniques de 122 cm ou 80 cm, le centre de l'or sera à 1,30 m au-dessus du sol en estimant éventuellement le niveau du terrain. La tolérance dans la mesure est de + ou - 5 cm.

B.1.5 : *Réservé*

B.1.6 *Réservé*

B.1.6.1 : Quand on utilise 2 blasons réduits, le centre des deux blasons doit être à 1,30m au-dessus du sol (+ ou - 5cm). La distance minimum entre les zones de scores doit être de 10cm.

B.1.7 : Tous les concurrents doivent être placés sur une seule ligne.

B.1.8 : Le nombre de cibles doit être suffisant, si possible, pour qu'il n'y ait pas plus de 3 tireurs par cible. Toutefois, si la ligne de tir ne le permet pas, il n'y aura pas plus de 4 tireurs par cible.

B.1.9 : Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé entre 1 et 2 m devant la ligne de tir. Si 2 archers, ou plus, tirent en même temps sur la même cible, les positions de tir seront marquées sur la ligne de tir et un minimum d'espace de 80 cm par archer sera garanti. En cas de participation d'archers en fauteuil roulant, leur besoin d'espace sera de 1,25 m.

Interprétation de la World Archery:

Marquage des positions de tir :

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

La ligne de tir ne doit pas être couverte, ni pour protéger les compétiteurs du soleil, ni pour les protéger de la pluie.

B.1.10 : Des lignes formant des angles droits avec la ligne de tir, allant de cette ligne de tir à la ligne formée par les cibles, seront tracées, formant des couloirs de tir. Chaque couloir peut contenir de 1 à 4 buttes de tir.

B.1.11 : Une ligne de 3 m sera tracée devant la ligne de tir.

B.1.12 : Des barrières doivent être placées pour retenir les spectateurs. Elles doivent se trouver à au moins 20m, de part et d'autre de la ligne des cibles à 90m. L'organisateur peut réduire la distance à au moins 10m, de part et d'autre de la ligne de tir. Ceci assurerait une marge de 13m, de part et d'autre de la ligne des cibles, lorsque celles-ci sont déplacées à 30m.



Des barrières seront placées à au moins 10 m, en arrière de la ligne d'attente et aussi loin que possible derrière la ligne des cibles à 90 m, de manière à obliger le public à passer au moins à 50 m derrière les cibles, afin de créer une zone de sécurité de 110 m quand les cibles sont déplacées à 30 m. Cette distance de 50 m peut être réduite quand il est possible de créer une zone de sécurité valable (buttes naturelles du terrain, écrans artificiels pour autant qu'ils ne puissent pas être pénétrés ou traversés par les flèches).

Cette butte d'arrêt, naturelle ou artificielle, sera suffisamment haute pour pouvoir arrêter les flèches qui viendraient à passer au-dessus du sommet des cibles à 90 m. On prêtera attention à toute distraction causée aux archers par les mouvements du public se trouvant derrière les cibles.

B.1.13 : Lors des épreuves éliminatoires et finales, chaque catégorie en lice tirera sur des cibles contigües.

B.1.14 : Lors des épreuves éliminatoires et finales, un terrain d'entraînement doit être aménagé à côté du terrain de compétition, terrain sur lequel les tireurs, qui sont toujours en compétition, pourront s'entraîner pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.1.15 : Pour les épreuves éliminatoires et finales par équipes, une ligne sera tracée nettement à 1 m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3 cm de large.

B.1.16 : Pour les épreuves éliminatoires et finales par équipes, des emplacements pour les athlètes seront aménagés derrière la ligne de 1m, mettant à disposition assez de place pour 3 athlètes et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des athlètes. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour le Juge entre les deux équipes (Cf. [Annexe 2](#)).

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 LES BLASONS

Il y a 3 types de blasons pour le Tir à l'Arc Extérieur :

- 122 cm de diamètre ;
- 80 cm de diamètre [1 - X] ;
- 80 cm blasons réduits aux zones de scores de 5 à 10 (6 zones – 5 - X)

Seuls ces blasons, fabriqués sous licence de la World Archery, peuvent être utilisés lors de toutes les compétitions de la FFTA.

B.2.1.1 DESCRIPTION

Les blasons de 122 et de 80 cm de diamètre sont divisés en cinq zones concentriques de couleur, partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc. Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc. Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de score. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- 6,1 cm pour le blason de 122 cm ;
- 4 cm pour le blason de 80 cm.

Ces lignes de division, et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone de score la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone de score. La largeur de ces petites lignes de division, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2mm pour les blasons de 122 et 80 cm. Le centre de la cible est appelé "pinhole" et doit être indiqué par une petite croix (+) dont les traits ne peuvent pas excéder 1 mm de largeur et 4 mm de longueur. Un "10 intérieur" (marqué X sur les feuilles de marque) de 6,1 cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 122 cm et un "10 intérieur" de 4 cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 80 cm de diamètre. Le "10 intérieur" (X) sera utilisé pour départager les égalités de score pour le classement.

- Des blasons de 80 cm à 6 anneaux peuvent être utilisés aux distances de 50, 40 et 30 m. Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons World Archery de 80 cm, mais les zones marquantes de 1 à 4 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 5 bleu clair.

B.2.1.2 : Valeurs des scores et spécifications des couleurs :

Valeur des scores	Couleurs	Echelle Pantone
10	Jaune	107 U
9	Jaune	107 U
8	Rouge	032 U
7	Rouge	032 U
6	Bleu clair	306 U
5	Bleu clair	306 U
4	Noir	Process Black
3	Noir	Process Black
2	Blanc	
1	Blanc	

B.2.1.3 : Tolérance dans les mesures : les variations permises dans les mesures des 10 zones doivent être mesurées sur le diamètre de chaque cercle entourant chaque zone. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + ou - 1 mm, pour les zones 10, 9, 8 et + ou - 2 mm pour les autres zones, mesurées du centre vers la périphérie.

Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm		Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm		Tolérance mm
	122	80	Salle	60	40	
10X	6,1	4	10 poulies	3	2	1
10	12,2	8	10 classiques	6	4	1
9	24,4	16	9	12	8	1
8	36,6	24	8	18	12	1
7	48,8	32	7	24	16	2
6	61	40	6	30	20	2
5	73,2	48	5	36	24	2
4	85,4	56	4	42	28	2
3	97,6	64	3	48	32	2
2	109,8	72	2	54	36	2
1	122	80	1	60	40	2

B.2.1.4 : [Cf. II.1 - Tableaux n°1 et n°2 du § A.7.1](#)

B.2.1.4.1 : Le centre du jaune devra être à 1,30 m du sol en estimant de manière uniforme le niveau. La tolérance dans la mesure est de + ou - 5 cm. Pour la catégorie Poussin, le centre du jaune devra être à 1,10 m du sol.

B.2.1.4.2 : Lorsque des blasons multifaces à disposition triangulaires (6 anneaux) sont utilisés à 50, 40 et 30 m, ou pour les blasons de 4 cibles, la distance maximale au-dessus du sol du centre de la (des) cible(s) la (les) plus haute(s) sera de 172 cm et la distance minimale au-dessus du sol du centre des cibles les plus basses sera de 90 cm. La distance minimale entre les zones de marque de deux cibles à la même hauteur sera de 2 cm.

Le respect de ce règlement est préconisé (voir [article B.2.1.4.2](#) ainsi que [l'annexe 4](#) pour la position des blasons). Cependant, au cas où un organisateur ne posséderait que des buttes de tir rondes, ce type de ciblerie est accepté. De ce fait, le positionnement des 3 blasons (rythme A-B-C) ou des 4 blasons (rythme AB/CD) doit respecter les dispositions indiquées en [annexe 4](#)



B.2.1.4.3 : Disposition des blasons pour les duels en arcs à poulies :

Les blasons de 80cm à 6 zones (5 – X) seront disposés sur les buttes de tir de la manière suivante :

- * **Pour les Épreuves Éliminatoires** (sans tir alterné) : 1 blason sera placé horizontalement à gauche du centre (l'athlète de gauche devra y tirer 3 flèches) et 1 blason sera placé à droite du centre (l'athlète de droite devra y tirer 3 flèches).
- * **Pour les Finales** (tir alterné), 1 blason sera placé sur chaque cible.
- * **Pour les Équipes ou Équipes Mixtes**, chaque équipe aura une cible avec 2 blasons placés horizontalement sur la même cible, 1 blason pour 3 flèches (Équipe) ou 2 flèches (Équipe Mixte). Les athlètes d'une équipe peuvent choisir sur quel blason tirer, pour autant que chaque blason ait 3 flèches (Équipe) ou 2 flèches (Équipe Mixte).

B.2.1.4.4 : Réservé

B.2.1.5 : Matériaux des blasons : les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons, utilisés pour la même classe de compétition, seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2 LES BUTTES DE TIR

La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, ne doit pas être inférieure à 124cm, dans tous les sens, de manière à ce que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse se planter toujours dans la cible.

B.2.2.1 : Les buttes de tir doivent être solidement fixées au sol, de manière à ne pas être renversées par le vent. Toute partie de la cible, ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée. Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation de blasons multiples, afin qu'une flèche qui traverse ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.2 : Les buttes de tir doivent être numérotées. Les n° auront 30cm de hauteur. Ils seront noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir alternativement (par exemple : n°1, noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir, etc...). Les n° de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en dessous de chaque cible, en dégagant bien le blason.

B.2.3 LES MOYENS DE CONTROLE DE TEMPS

B.2.3.1 SONORES ET VISUELS

Le directeur des tirs contrôle le tir :

- le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore ;
- chaque temps limite avec des horloges digitales, des feux, des drapeaux, des panneaux et/ou tout autre moyen simple visuel en complément des signaux sonores ;

B.2.3.2 : Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3 : Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Lors des compétitions nationales de la FFTA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque 0.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20 cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100 m de distance.

Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc..) seront les mêmes que pour les feux.

Quand des chronomètres digitaux sont utilisés, les feux ne sont pas obligatoires.

Quand les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés. S'il y a une divergence entre les deux, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des matchs**

Lors du tir alterné lors des matchs, pour chaque archer, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des compétitions nationales de la FFTA

Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement avec des panneaux, ces panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80cm. Ils doivent être construits solidement pour résister au vent et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être verte. L'autre face doit être entièrement jaune.

Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers

Les deux panneaux doivent être placés des deux côtés du terrain, de manière à ce que tous les athlètes puissent voir en même temps la même face du panneau.

B.2.4 EQUIPEMENTS DIVERS

Les équipements suivants sont obligatoires pendant les compétitions nationales de la FFTA. Ils sont recommandés en fonction de l'importance des autres tournois :

B.2.4.1 : Les numéros d'enregistrement (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2 : Un dispositif indiquant l'ordre de tir (ABC, CAB, BCA ou AB/CD, CD/AB, si tous les concurrents ne tirent pas tous en même temps). Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être nécessaires.

B.2.4.3 : Un grand tableau d'affichage pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les huit meilleurs archers de chaque catégorie, ainsi que les scores limites de qualification ou un affichage informatique (défilement du classement sur écran ou accès à un site internet dédié)

B.2.4.4 : Un autre panneau pour marquer les résultats partiels de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand tableau d'affichage.

B.2.4.5 : Réservé

B.2.4.6 : Un afficheur de scores de trois ou quatre chiffres sera placé au-dessous de chaque cible lors des épreuves éliminatoires. Les chiffres (4 pour les équipes) n'auront pas moins de 25cm de haut. Ce système rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7 : Un afficheur de scores par compétiteur (équipe) sera placé à chaque cible lors des épreuves finales. Ce tableau doit comporter des chiffres pour marquer les scores des 3 flèches individuelles et 3 chiffres pour marquer le total ou le nombre de sets de chaque duel. Il doit aussi y avoir de la place pour inscrire le nom de l'archer et de son pays (club) ou le nom du pays (club) pour le tir par équipes.

B.2.4.8 : On installera **des abris** près des cibles lors des épreuves finales. Ils seront utilisés par les arbitres, les marqueurs et les agents des archers.

B.2.4.9 : Réservé



B.2.4.10: Des fanions, en tissu léger et de couleur facilement visible (ex : jaune), servant d'**indicateurs de direction du vent** doivent être installés au-dessus de chaque centre de la cible, 40 cm au-dessus du point le plus haut de la cible ou du n° de cible. Pour chaque cible, les dimensions des fanions doivent être de 30 cm maximum et de 25 cm minimum.

B.2.4.11: Des manches à air doivent être installés pour toutes les compétitions nationales de la FFTA. Ces manches à air seront au nombre minimum de 2 sur chaque terrain de tir, aux extrémités du terrain, entre la ligne de tir et les cibles à 1/3 de distance des cibles.

B.2.4.12: Une plate-forme surélevée, équipée de sièges pour le directeur des tirs.

B.2.4.13: Une sonorisation, ainsi que des téléphones, des radios (ou tout autre appareil similaire) doit servir à faciliter la communication entre les officiels lors des grands tournois.

B.2.4.14: Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les athlètes, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.

Les chaises pour les juges, avec un abri contre les intempéries, devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.15: Un signal d'attente, pour indiquer une interruption du tournoi, consistant en un feu rouge clignotant, peut être utilisé sur le terrain de tir par le directeur des tirs en cas de panne, de ricochet de flèche, de problème aux cibles. Un tel dispositif peut être intégré aux feux de contrôle de temps ou en être indépendant, mais placé à proximité.

B.2.4.16: Un tableau d'affichage ou tout dispositif semblable, portant le n° du concurrent et/ou de la cible, peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible. Il doit être solidement fixé pour résister au vent. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de la cible, lorsque les points sont enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.4.17: Un système automatique de scores ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.2.4.18: Une caméra de télévision de petit diamètre pourra être installée au centre de la cible.

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves de la FFTA. Il est de la responsabilité du compétiteur d'utiliser un équipement en conformité avec les règles. En cas de doute, l'archer montrera cet équipement au(x) juge(s) avant de l'utiliser en compétition. Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FFTA peut être disqualifié.

Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la FFTA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines. Pour les archers handicapés, se référer au Chapitre I – [Les Règlements Généraux – Article C.2.](#)

B.3.1 L'ARC RECURVE (ARC CLASSIQUE)

Dans la division "arc recurve" (ou arc recourbé ou arc classique), sont autorisés :

B.3.1.1: Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1: Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins, sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisés uniquement pour les divisions arcs classiques (recurve) et arcs à poulies.

B.3.1.1.2: La poignée et la courbure de l'arc ne doivent toucher ni la main ni le poignet.



Précision de la WA : le Comité Technique de la WA a décidé que la **poignée AXIS des arcs HOYT** n'est pas admise dans les catégories suivantes : arc nu, arc standard et run archery. Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.

Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique. Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.

Est-ce que l'utilisation d'un arc classique, muni d'accessoires normalement dévolus aux arcs à poulies, est autorisée dans la division arcs à poulies ?

Réponse de la WA : Le Comité Constitution et Règlements de la WA a décidé que, selon les articles A.6, B.3.1 et B.3.3, les divisions arcs classiques et arcs à poulies font partie de deux types de compétition bien différents. La division arcs à poulies n'est pas ouverte : l'arc à poulies est clairement défini dans l'article B.3.3.1, l'arc classique est décrit dans l'article B.3.1.1.

Selon ces règles, les compétiteurs arcs classiques peuvent uniquement disputer les épreuves de la WA et recevoir des récompenses ou améliorer des records de la WA dans leur propre division en utilisant des équipements tels que décrits dans l'article B.3.1. Un équipement différent ne fait pas d'un arc classique un arc à poulies.

Cependant, un tel matériel pourrait être utilisé lors de compétitions non reconnues par la WA.

B.3.1.2 : Une corde :

Elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins qui peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de glisser, un point d'encoche (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche) où vient se fixer la flèche. Pour localiser ce point d'encoche, un ou deux arrêts peuvent être positionnés.

A ses extrémités, il y a une boucle qui vient se fixer dans la poupée de la branche quand l'arc est bandé. En plus, on peut fixer sur la corde 1 repère pour la bouche ou le nez ("sucette" ou nasette").

La fin du tranche fil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'archer quand l'arc est en pleine tension. Une corde ne peut, en aucune manière, porter de repère (par exemple un œillette), quel qu'il soit, pour servir d'aide à la visée.

B.3.1.3 : Un repose flèche. Il peut être réglable.

On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.1.4 : Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique.

B.3.1.5 : Un viseur : il ne peut y avoir plus d'un système de visée.

B.3.1.5.1 : Il n'y sera pas incorporé de prisme, lentille ou tout autre système grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique. Il ne pourra procurer qu'un seul point de visée.

B.3.1.5.2 : La longueur totale du viseur, dans la ligne de visée (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé), n'excèdera pas 2cm.

B.3.1.5.3 : Un viseur fixé à l'arc pour aider à la visée doit pouvoir se régler latéralement et verticalement. Il est sujet aux clauses suivantes :

- une rallonge est autorisée ;
- une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont autorisées les distances peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale de la fibre optique peut excéder 2cm à condition que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de visée du compétiteur en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge. La mesure de la fibre optique est indépendante du tunnel.

Précision de la World Archery : Tunnel "Beiter" à fibres optiques :

Le Comité Technique de la World Archery a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc classique selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir.

Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.



Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2 cm, n'est pas réglementaire dans la division arc classique.

La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc classique est de 2 cm.

Note : une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.

Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.

Précision de la World Archery : Fibre optique

Si la fibre optique du viseur est droite, elle ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm.

Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

B.3.1.6 : Des stabilisateurs et des compensateurs sont autorisés.

B.3.1.6.1 : pourvu qu'ils :

- ne servent pas de guide de corde ;
- ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.1.7 : Des flèches de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.

B.3.1.7.1 : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.

Les encoches traçantes (encoches électriquement ou électroniquement lumineuses) ne sont pas autorisées.

Le Comité Technique de la World Archery a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux dû à des variations de température.

B.3.1.8 : Une protection pour les doigts : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

B.3.1.8.1 : Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer l'encoche.

A la main d'arc, on peut porter un gant (ou une mitaine ou toute autre protection similaire) qui ne sera pas attaché à la poignée.

Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attachée sur le protège doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage, est autorisé.

B.3.1.9 : Des jumelles, une longue vue ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches.

B.3.1.9.1 : Pourvu qu'elles ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

Les longues vues doivent être ajustées de manière à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

L'usage d'une longue vue électronique sur la ligne de tir est autorisé au même titre que les longues vues traditionnelles utilisées en compétition pour autant qu'il n'y ait pas de pièce dans le circuit électronique de la longue vue servant d'appareil de communication.

De plus, l'appareil est légal, dans la mesure où l'écran de la longue vue électronique est utilisé strictement pour observer l'impact des flèches en cible, de la même façon que d'une longue vue traditionnelle.

B.3.1.9.2 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues vues sur pieds.

B.3.1.9.3 : Les athlètes peuvent porter des lunettes de vue, de tir ou de soleil mais celles-ci ne peuvent pas comporter de micro-objectif (dans un tout petit trou) ni d'autre appareil similaire ni présenter de marque pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.1.9.4 : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

B.3.1.10 : Des accessoires sont autorisés.

B.3.1.10.1 : Tels qu'une dragonne, un protège-bras, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1 cm), des systèmes pour surélever (en partie ou entièrement) les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure, sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir et ne dépassent pas de plus de deux (2) cm de l'empreinte de la chaussure.

Des protections de branches (limbs savers), un trépied pour une longue vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir entre les volées, pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre archer), des indicateurs de vent (non électriques, non électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (par ex : rubans lumineux), des indicateurs de vent électroniques placés derrière la ligne d'attente.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.2 RÉSERVÉ

B.3.3 L'ARC COMPOUND (ARC À POULIES)

En principe, il est permis d'utiliser n'importe quels dispositifs additionnels, sauf s'ils sont à actionnement électrique ou électronique, compte tenu des limitations ci-après :

B.3.3.1 : Un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.1 : Sa puissance ne peut pas dépasser 60 livres.

B.3.3.1.2 : Les écarteurs sont autorisés. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.3 : Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés à condition qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet, ni le bras d'arc de l'archer.

B.3.3.2 : Une corde composée d'un nombre quelconque de brins qui peuvent être de couleurs différentes dans n'importe quel matériau choisi à cet effet, d'un tranche fil pour permettre aux doigts ou à un décocheur de lâcher la corde. On peut y fixer un point, positionné à l'aide d'un ou deux repères.

En plus, on peut fixer sur la corde un repère pour la bouche, pour le nez, un œilleton (avec ou sans appareil d'orientation), boucle de corde, etc.,...

Le Comité Technique de la VVA a précisé que l'utilisation du système « Magnock » (à savoir une flèche munie d'une encoche magnétique dont une partie reste sur la corde après le tir) est autorisée, mais uniquement pour la division arc à poulies.

B.3.3.3 : Un repose flèche réglable, n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

B.3.3.4 : Un contrôleur d'allonge : voir [l'article B.3.1.4](#).

B.3.3.5 : Un viseur, fixé à l'arc.

B.3.3.5.1 : Il peut être réglé latéralement et verticalement et peut comporter un niveau, une lentille et/ou un prisme. Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas autorisés.

Les viseurs « peep elimination » peuvent être utilisés dans les divisions arc à poulies tant qu'ils ne comprennent pas de système électrique ou électronique.

B.3.3.5.2 : Une rallonge est admise. Le point de visée peut être en fibre optique.

B.3.3.6 : Des stabilisateurs et compensateurs : voir [articles B.3.1.6 et B.3.1.6.1](#).

B.3.3.7 : Des flèches : voir [articles B.3.1.7 et B.3.1.7.1](#).

B.3.3.8 : Une protection pour les doigts : voir [articles B.3.1.8 et B.3.1.8.1](#). De plus, on peut aussi utiliser un décocheur, pour autant qu'il ne soit pas attaché à l'arc et qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques.

B.3.3.9 : Des jumelles, une longue vue : voir [articles B.3.1.9 et B.3.1.9.1 à B.3.1.9.4](#).

Les longues vues électroniques sont autorisées.

B.3.3.10 : Des accessoires : voir [articles B.3.1.10 et B.3.1.10.1](#).

B.3.4 POUR TOUTES LES DIVISIONS

Il est défendu :

B.3.4.1 : De porter devant la ligne d'attente tout appareil électronique de communication et des casques d'écoute ou d'appareils pour atténuer les bruits (réduction sonore).

B.3.5 : Aucun système de communication électronique n'est autorisé sur le terrain de compétition, sauf ceux nécessaires au comité d'organisation.

B.4 LE TIR

Rappel : Lorsqu'une compétition donne droit à des distinctions de la World Archery (ETOILE WA, WA TARGET, ARROW HEAD, Record du Monde), les règlements de la World Archery doivent être intégralement appliqués afin que les compétiteurs, en différents endroits ou pays, suivent les mêmes règles de tir.

B.4.1 : Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou de 6 flèches, sauf indication contraire.

B.4.1.1 : On ne peut tirer que dans une seule direction.

B.4.1.2 : L'Épreuve 1440 de Tir à l'Arc Extérieur peut être tirée en 1 ou 2 jours. Si on tire en 2 jours, on peut tirer les deux longues distances le premier jour et les courtes le deuxième jour ou le contraire.

B.4.1.3 : La double Épreuve 1440 de Tir à l'Arc Extérieur sera tirée en 2 ou 4 jours consécutifs.

B.4.1.4 : Réservé

B.4.1.5 : L'épreuve olympique sera tirée selon les articles du § A.7 (article 4.5.1.4 du Livre 1)

B.4.1.6 : L'épreuve arcs à poulies sera tirée selon les articles du § A.7 (articles 4.5.1.5 du livre 1)

B.4.2 : Il y a un temps limite alloué au compétiteur pour tirer une volée de 3 ou 6 flèches (voir aussi les articles du paragraphe B.5.4. et suivants).

B.4.2.1 : Le temps maximum autorisé pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Il est de 4 minutes pour tirer une volée de 6 flèches.

B.4.2.2 : Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de cette volée. Elle entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée (M).

B.4.2.3 : Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score à la volée suivante.

B.4.2.4 : Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra appeler un arbitre en se retirant de la ligne de tir. Du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre.

B.4.2.5 : Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes ou permettre un quelconque entraînement.

B.4.2.6 : Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer le tir à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider s'il peut poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.7 : Lors des épreuves éliminatoires et finales, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible. Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.8 : Les scores des archers individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des matchs forfaits ne seront pas comptés et ils progresseront vers l'épreuve suivante.

Ils peuvent s'entraîner sur des cibles désignées (attribuées) à moins qu'un terrain d'entraînement adjacent soit disponible.

Précision de la WA : Forfait, Exemption

En match, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption.

Lorsque le match commence par un tirage au sort (tir alterné), l'archer, qui est sans adversaire au moment du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.9 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée (M).

B.4.2.10 : L'entraînement sur le terrain de compétition pendant les exemptions sera limité à 3 flèches par volée et au maximum à 3 sets pour les arcs classiques et à 5 volées pour les arcs à poulies.

Si l'archer tire plus de 3 flèches par volée, après avoir été averti par un juge, il peut être exclu de cet entraînement, mais une telle infraction restera sans effet sur le match suivant.

B.4.3 : Les compétiteurs ne peuvent pas lever leur bras d'arc avant que le signal de début du tir ne soit donné.

B.4.4 : Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.5 : Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

B.4.5.1 : Cependant, une flèche n'est pas considérée comme tirée :

- si la flèche est tombée ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (voir 1, note importante, ci-dessous) ;
- si le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

(1) Note importante concernant B.4.5.1

- la zone des 3m, délimitée par la ligne des 3m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol ;
- la largeur de la ligne des 3m fait partie de la zone des 3m (avantage à l'archer) ;
- en cas de flèche manquée près de la ligne durant une épreuve en duel (match), le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut d'équipement. Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue ;
- lors d'une épreuve sans duel : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux. Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans le second cas (procédure d'équipement défectueux), le compétiteur devrait ensuite préparer une autre flèche si la flèche au sol est considérée comme tirée (après un contrôle de près de l'arbitre) ;
- l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.

B.4.6 : Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne dérange pas les autres compétiteurs.

Précision de la World Archery : Communication

La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.

B.4.6.1 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, les 3 archers de l'équipe et l'entraîneur peuvent s'assister verbalement, qu'ils soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, l'entraîneur ne peut donner d'aide que depuis son emplacement réservé.

B.4.7 : Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous le contrôle d'un directeur des tirs. Elles ne compteront pas pour les scores (voir [l'article A.3](#)).

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Un, deux ou trois archers peuvent tirer en même temps sur la même cible.

B.5.1.1 : Si 3 archers tirent à un par cible, la rotation sera ABC, CAB, BCA, ABC, etc...

B.5.1.2 : Si 4 archers tirent par deux sur la même cible, la rotation sera AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc...

B.5.1.3 : En rythme A-B-C et AB/CD, quelle que soit la distance, la position des archers, sur la ligne de tir, sera celle qu'ils auront décidée entre eux. Cet agrément est validé pour la totalité de la compétition. Ils doivent donc tirer sur les blasons réduits de 80 cm selon leur accord.

Les arbitres doivent être informés de cet accord. Ils avertiront l'organisateur.

S'il n'y a pas eu d'accord, ils doivent tirer selon les positions allouées par l'organisateur.

B.5.1.4 : Lorsque le tir se déroule sur des blasons multi faces (6 anneaux), chaque compétiteur doit tirer sur son propre blason :

- avec 3 archers par cible : l'archer A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'archer B sur le blason du centre en haut, l'archer C sur le blason du bas à droite ;
- avec 4 archers par cible : l'archer A tire sur le blason du haut à gauche, l'archer B sur le blason du haut à droite, l'archer C sur le blason du bas à gauche, l'archer D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement afin d'effectuer une modification essentielle à l'équipement ou pour changer une corde ou pour un traitement médical mineur. Si une modification (ou un problème médical) devenait essentielle quand l'archer se trouve sur la ligne de tir, le compétiteur doit faire un pas en arrière et appeler un arbitre. L'arbitre, après avoir vérifié le bien-fondé du retrait de la ligne de tir de cet archer, s'arrangera avec le directeur des tirs pour que le compétiteur puisse tirer les flèches restantes avant que le signal pour aller aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite aux archers par haut-parleur. Cette procédure n'est pas valable pour les épreuves éliminatoires et finales, comme indiqué à l'article B.4.2.8.

B.5.2 : Lors des compétitions nationales majeures (championnats de France) et autres compétitions importantes :

B.5.2.1 : Lors des épreuves de qualification, 2 ou 3 archers tireront en même temps sur la même cible. Ils tireront des volées de 6 flèches.

B.5.2.2 : Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles ou des duels Arcs à Poulies :

- Durant les duels des épreuves éliminatoires et finales, l'archer placé sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera de la position de gauche pour ce duel. L'attribution des buttes de tir à chaque étape de la compétition relève du choix de l'organisateur ;
- lors des phases éliminatoires précédant les 1/8 de finales, 2 archers tireront sur la même cible. Lorsque cela est possible à partir des 1/8 de finales éliminatoires, chaque archer tirera sur sa propre cible. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des épreuves finales (match individuel tir alterné), chaque archer tire sur sa propre cible et ne participe ni à la récolte des flèches, ni au score. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observe l'établissement des scores, marque les impacts et effectue le retrait des flèches

de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer après chaque volée à partir de la deuxième volée (par les coureurs) ;

- lors des matchs en tir alterné, l'archer (l'équipe), ayant la meilleure place à l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer (l'équipe) ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier à la volée suivante.
- Durant les matchs, il n'y aura qu'un seul coach par archer ou par équipe sur le terrain de compétition. Le coach doit se placer dans son emplacement particulier.

B.5.2.3 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, quand les 2 équipes tirent en même temps :

- la position gauche/droite de l'équipe est déterminée par le tableau des matchs utilisé. Durant la première série de matchs, l'équipe placée sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera depuis le côté gauche pour ce match. L'attribution des cibles relève du choix de l'organisateur ;
- les deux équipes commenceront chaque volée de leur match avec les 3 archers en arrière de la ligne de 1m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte de temps, le premier archer peut franchir la ligne de 1 m ;
- les archers d'une équipe tireront 2 flèches chacun, dans l'ordre qu'ils auront choisi.
- 1 seul archer occupera la ligne de tir, les autres archers resteront derrière la ligne de 1 m. Il ne devra pas y avoir plus d'un archer à la fois devant la ligne de 1 m.
- les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant toute la durée du duel. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;
- en se déplaçant pour tirer, les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être sur la ligne de tir ;
- les violations de ces règles seront sanctionnées comme cela est spécifié au [paragraphe B.8](#) ;
- Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1 m.

B.5.2.4 : Dans l'épreuve par équipes, épreuves finales avec tir alterné :

- les deux équipes débiteront chaque volée de leur match avec leurs 3 archers derrière la ligne de 1 m ;
- l'équipe ayant obtenu le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. A la volée suivante, l'équipe ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe ayant commencé le match tirera la première ;
- quand la première équipe (chaque membre de l'équipe tire 1 flèche) a tiré 3 flèches (2 flèches pour les équipes mixtes) et que l'archer est revenu en arrière de la ligne de 1 m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qui reste ;
- quand le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque près de la cible (applicable lors des compétitions retransmises sur écran), le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier archer de cette équipe peut franchir la ligne de 1 m et commencer le tir ;
- cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches (4 flèches pour les équipes mixtes) ou que le temps imparti soit écoulé.
- les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré 1 flèche dans chaque phase de rotation.
- Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1 m.

B.5.3 : Lors des autres tournois :

B.5.3.1 : Lors des épreuves de qualification, les archers tirent des volées de 6 flèches.

B.5.3.2 : Épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies : voir [article B.5.2](#) qui s'applique avec les exceptions suivantes :

- lors des 1/8 de finales éliminatoires, l'organisateur peut attribuer une cible à 1 ou 2 compétiteurs. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;



- lors des 1/4 de finales, il y aura 1 compétiteur par cible. Selon le désir des organisateurs, les matchs pourront être tirés simultanément. Dans ce cas, les compétiteurs enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes. S'il n'y a pas suffisamment de décompteurs de temps pour chronométrer chaque match individuellement, le directeur de tir contrôlera tous les matchs ensemble ;
- dans toutes les autres épreuves finales individuelles (duel individuel, tir alterné), chaque archer tirera sur sa propre cible et ne participera, ni à l'enregistrement des scores, ni à la récolte des flèches. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observera l'établissement des scores, marquera les impacts des flèches et retirera les flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer à la fin de chaque volée dès la deuxième volée.

B.5.3.3 : Épreuve par équipes

Une équipe est constituée des 3 meilleurs archers (ou 2 meilleurs pour une équipe mixte) issus de la phase de qualification, à moins que le capitaine d'équipe notifie par écrit au DOS (Directeur des tirs) ou à l'arbitre responsable du changement de compétiteur(s) au moins 1 heure avant le début du tir. L'archer intégrant l'équipe doit avoir participé à la phase de qualification.

En cas de changement, seuls les archers de l'équipe ayant participé à la phase éliminatoire et finale pourront se voir décerner des récompenses (médailles ou autres).

Une infraction à cette règle vaudra la disqualification de l'équipe.

B.5.4 TEMPS DE TIR ET SEQUENCE DE TIR

B.5.4.1 : 20 secondes est le temps dévolu à un athlète pour tirer 1 flèche (y compris pour résoudre une égalité) lors des tirs alternés, lors des duels des Épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies.

B.5.4.2 : 40 secondes est le temps alloué au compétiteur

- pour résoudre une égalité
- pour tirer 1 flèche (flèches à rattraper)
- pour qu'une équipe mixte tire 2 flèches et pour résoudre une égalité

B.5.4.3 : 1 minute est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par archer) pour résoudre une égalité lors du tir par équipes.

B.5.4.4 : 80 secondes est le temps dévolu à une équipe mixte pour tirer 4 flèches (2 par athlètes)

B.5.4.5 : 2 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches ou à une équipe pour tirer 6 flèches.

B.5.4.6 : 4 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

B.5.4.7 : La période de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles

B.5.4.8 : Des signaux sonores et visuels indiquent le début et la fin du temps limite.

B.5.4.8.1 : Un signal visuel doit être donné quand il ne reste que 30 secondes dans la séquence de tir, sauf lors des épreuves finales avec tir alterné.

B.5.4.8.2 : Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain et, si nécessaire, dans le couloir de séparation au centre du terrain. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers, comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir à une distance inférieure à 30m et doivent être visibles par tous les archers en position de tir.

B.5.4.8.3 : Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés dans le couloir de séparation au centre du terrain, de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou vert). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.

B.5.4.8.4 : Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :



- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (A, B, C ou AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble (sauf lors des épreuves olympiques par équipes).
- **VERT** : 10 secondes plus tard (10 secondes également lors des matchs), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée (voir [l'article B.5.4.1](#)) et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débiter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Quand on doit tirer 6 flèches en deux volées de 3, la procédure est répétée avant d'aller marquer les points aux cibles.

Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3, de 6 (ou deux volées de 3 flèches) ou 6 flèches (3x2 flèches de l'épreuve par équipes), selon les distances ou l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.4.8.5 : Dès que la ligne de tir est laissée libre parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

B.5.5 : Aucun compétiteur ne pourra occuper la ligne de tir tant que le signal approprié n'aura pas été donné.

B.5.5.1 : 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Quand les feux sont utilisés, aucun compétiteur ne peut occuper la ligne de tir avant que le signal approprié ne soit donné.

B.5.5.2 : Lors d'un match en tir alterné, les archers concourant se rendront sur la ligne de tir au signal d'alerte des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier athlète dans le match. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'athlète adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les archers du match continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à « compte à rebours » jusqu'à ce que chaque archer ait tiré ses 3 flèches.

B.5.6 : Si le tir est suspendu par le directeur des tirs pour une raison valable, le temps disponible sera réajusté :

B.5.6.1 : 40 secondes ou 20 secondes par flèche seront accordées, lors des épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies.

B.5.6.2 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes en tir alterné, le décompte de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.5.6.3 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes des autres tournois, 20 secondes par flèche seront accordées. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 : Il doit y avoir suffisamment de marqueurs afin d'assurer qu'il y ait un marqueur pour chaque cible.

B.6.1.1 : Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un compétiteur par cible.

Un marqueur doit être désigné à chaque cible

Note : quand les compétiteurs sont marqueurs, la double marque est obligatoire.



B.6.1.2 : L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches ou après chaque volée de 6 flèches.

B.6.1.3 : Les marqueurs devront inscrire la valeur des flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer (ou de son agent) à qui appartiennent les flèches. Les autres archers de la cible devront vérifier la valeur de chaque flèche annoncée et, en cas de désaccord, appeler l'arbitre qui prendra la décision finale.

B.6.1.4 : Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles, la valeur de la flèche est annoncée par le concurrent. Son adversaire contrôle la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord, il sera fait appel à l'arbitre dont la décision est finale.

B.6.1.4.1 : Pour les Arcs Classiques :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par set.

L'archer avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, le perdant 0 point. En cas d'égalité, les 2 archers obtiennent 1 point de set chacun.

Aussitôt qu'un archer obtient 6 points de set dans un duel en 5 sets, il est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité à 5-5, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.2](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 6-5).

B.6.1.4.2 : Pour les Arcs à Poulies :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par volée.

L'archer avec le score cumulé le plus élevé dans un duel en 5 volées est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.2](#)

B.6.1.5 : Lors des épreuves éliminatoires et finales par équipe, les éliminatoires ou les finales par équipe mixte (arc classique), en cas de tir simultané, le score sera cumulé en ordre décroissant pour les 6 flèches de l'équipe.

Les valeurs des flèches de chaque équipe doivent être annoncées par un archer désigné par équipe. Son adversaire doit vérifier l'exactitude des valeurs annoncées et, en cas de désaccord, appeler l'arbitre dont la décision sera finale.

B.6.1.5.1 : Pour les arcs Classiques :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par set et une équipe mixte un maximum de 40 points (avec deux (2) flèches par archer). L'équipe avec le score le plus élevé de la volée obtient deux (2) points de set et, en cas d'égalité, chaque équipe marque un (1) point.

Aussitôt qu'une équipe atteint cinq (5) points de set pour un duel en quatre (4) sets, celle-ci est déclarée vainqueur et progresse vers l'étape suivante.

En cas d'égalité à 4-4, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.3](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).

B.6.1.5.2 : Pour les arcs à Poulies :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par volée et une équipe mixte un maximum de 40 points (avec deux (2) flèches par archer).

L'équipe avec le score cumulé le plus élevé dans un duel en 4 volées est déclarée vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.3](#)

B.6.1.6 : Lors des épreuves finales, la valeur des flèches sera déterminée par l'arbitre marqueur, dans l'ordre d'arrivée des flèches. Ces valeurs non officielles seront contrôlées, et changées si nécessaire, par l'agent de l'archer au moment de l'enregistrement officiel des scores à la butte de tir. L'agent de l'archer (de l'équipe) adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et, en cas de désaccord, appellera l'arbitre qui prendra la décision finale.



B.6.1.7 : Les archers peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre archer tirant sur la même butte de tir le droit de marquer leurs points et de retirer leurs flèches, pourvu qu'ils n'aillent pas eux-mêmes à la butte de tir [par exemple, un archer en situation de handicap].

B.6.2 : Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason, ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été relevés et enregistrés.

B.6.2.2 : Si plus de 3 (ou 6) flèches, appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou en dehors de celle-ci, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.2.1 : Pour l'épreuve de duels Arcs à Poulies par équipes, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les valeurs des 3 flèches (2 flèches pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches dans le même blason seront enregistrées comme manquées [M].

Toutes les flèches manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.6.2.3 : S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

B.6.2.4 : Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores aient été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

B.6.2.5 : La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.6 : La valeur d'une flèche

B.6.2.6.1 : Une flèche

- touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié.

En cas de rebond [refus] :

- lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 ou 6 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;
- lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tirent, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.

B.6.2.6.2 : Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.6.3: Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.6.4: Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.6.5: En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.6.6: En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.6.7: Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée [M].

B.6.2.6.8: Touchant la cible en dehors des zones marquantes, sera comptée comme une flèche manquée [M].

B.6.2.7: Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond (refus) ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir touché la cible. Si plus d'un trou non coché sont trouvés dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribuée au concurrent.

B.6.2.8 : Lors des épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies : une flèche rebondissant, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition.

B.6.2.9 : Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

B.6.3 : Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.

B.6.3.1 : Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2 : Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4 : Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par l'athlète de manière à prouver que l'athlète est d'accord sur la valeur de chaque flèche, ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et le nombre de X. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un athlète ayant tiré sur la même butte de tir

B.6.4.1 : Il y aura 2 feuilles de score par cible, l'une peut être électronique. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, la feuille de marque en papier fera référence.

Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer des feuilles de score sans signatures totaux, nombre de 10, nombre de X ou qui contiennent des erreurs de calcul.

Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de marque qui leur sont remises. Cependant s'ils remarquent des erreurs au moment où celles-ci leur sont remises, ils demanderont aux athlètes concernés de les corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu.

Toutes les corrections devront être effectuées avant l'étape suivante de la compétition.

En cas de différence entre les sommes totales :

- Entre deux feuilles de marque papier, la somme totale la plus basse sera utilisée pour le résultat final ; si le score sur une seule feuille de marque (et en cas d'un double marquage si le score est le même sur chaque feuille de marque) est inférieur au score réel, le score le plus bas sur la feuille de marque sera utilisé et si
- Entre une feuille de marque en papier et une électronique, la somme totale de la version papier sera utilisée pour le résultat final à moins que celle-ci ne soit supérieure au score réel (dans quel cas, le score réel le plus bas sera utilisé).

B.6.4.2 : Pour les épreuves éliminatoires et finales, les feuilles de marque seront signées par les deux athlètes du duel, montrant ainsi que tous deux, ou leurs agents, sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, les totaux, le nombre de 10, le nombre de X et le résultat du duel. Toute information manquante sur la feuille de score sera considérée comme non existante (0) pour les classements.

B.6.5 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

B.6.5.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites à l'article B.6.5.2

- **Individuels et équipes**

- ✓ plus grand nombre de 10 (10 et X) ;
- ✓ plus grand nombre de X (10 intérieur) ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex aequo. Mais, pour des raisons de classement (par exemple le positionnement dans le tableau des matchs de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2 : Le départage des égalités, pour entrer dans les phases éliminatoires, pour la 8^{ème} place dans le cas de qualifiés pour la phase éliminatoire pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution de médailles, doit se faire, après les matchs, par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 10 et X (10 intérieur).

B.6.5.2.1 : Le départage des égalités pour entrer dans les épreuves éliminatoires doit se faire sur la dernière distance tirée, dès que les résultats de l'épreuve de qualification ont été vérifiés.

B.6.5.2.2 :

- **Individuels (duels)**

- ✓ Un seul tir de barrage d'une flèche pour le score ;
- ✓ Si les deux archers ont un score de 10 pour les arcs classiques ou X (10 intérieur) pour les arcs à poulies sur leur première flèche de barrage, alors le match est considéré comme une égalité et une deuxième flèche de barrage est nécessaire pour résoudre cette égalité.
- ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- ✓ Si les deux archers manquent la zone marquante de la cible, tous deux tireront une flèche supplémentaire ;
- ✓ lors des tirs alternés, l'archer qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;

B.6.5.2.3 :

- **Équipes (duels)**

- ✓ un seul tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer, 2 pour les équipes mixtes) le plus haut total de points gagne ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante ;
- ✓ lors des tirs alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;
- ✓ lors des tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe ait tiré 1 flèche ;

B.6.5.2.4 : Réservé

B.6.5.2.5 : Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants du match.

B.6.6 : Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessous. Toutefois, seuls les 8 meilleurs archers (équipes) seront classé(e)s individuellement.

B.6.6.1 : Les archers (équipes) éliminé(e)s pendant les 1/8 de finales seront classés 9^{ème}, ceux éliminés en 1/16 de finales seront classés 17^{ème}, etc ... en fonction de l'épreuve éliminatoire.



B.6.6.2 : Pour les matchs utilisant le système de sets, les archers (équipes) éliminé(e)s lors des 1/4 de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulés lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés ex aequo.

B.6.6.3 : Pour les matchs utilisant le système de scores cumulés, les archers (équipes) éliminé(e)s lors des 1/4 de finales seront classés en fonction du score cumulé lors du dernier duel tiré. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés ex aequo.

B.6.7 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 : Un directeur des tirs doit être désigné

B.7.1.1 : qui, dans la mesure du possible sera un arbitre. Il ne participe pas au tir.

L'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs, ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2 : Des assistants peuvent être désignés si nécessaire, à la discrétion des organisateurs, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2 : Le directeur des tirs prendra et renforcera toute mesure de sécurité qu'il juge nécessaire. Son travail consiste en :

B.7.2.1 : Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2 : Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.

B.7.2.3 : S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.

B.7.2.4 : En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, qu'elle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5 : Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission Technique du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.2.6 : Le directeur des tirs, en accord avec les arbitres, peut prolonger la séquence de tir dans des circonstances exceptionnelles. Toute modification de la règle doit être annoncée aux compétiteurs avant qu'elle ne prenne effet. Quand on utilise des moyens de contrôle de temps visuels, on ne peut pas toucher aux 30 dernières secondes.

B.7.2.7 : La FFTA a entraîné et engagé des cameramen et des photographes qui travailleront au-delà de la zone des spectateurs. Leur position sera déterminée par le Délégué Technique, les mesures de sécurité sont sous sa responsabilité. Ils auront un uniforme (chasuble) spécial indiquant leurs droits.

B.7.3 : Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière

B.7.3.1 : Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, il perdra la valeur de la flèche ayant le score le plus élevé de la volée suivante.

B.7.3.2 : Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée (3 ou 6 selon le cas) et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.

B.7.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.



B.7.4.1 : Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1 m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de 1 m (voir [paragraphe B.5.2, article B.5.2.3](#) pour les archers en fauteuil roulant).

B.7.5 : Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6 : Il n'est pas permis de fumer. Cf. [C.4 des Règlements Généraux](#)

B.7.7 : Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, butte naturelle, etc...). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.

B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE – DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Cf. [C.9 des Règlements Généraux](#)

B.8.1.2 : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : Réservé

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au Cf. [C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues](#) sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions liées au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFTA

B.8.1.6 : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FFTA verra ses résultats annulés (voir [l'article B.3](#)).

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à l'ensemble des articles de Règlements Sportifs et Arbitrage de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre.

B.8.1.8.1 : Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2 : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3 : Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'archer.

B.8.1.9 : Un archer qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.

B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

B.8.2.1 : Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté.

B.8.2.2 : Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.

B.8.2.3 : Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4 : Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient été retirées des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M). Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1 m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.

B.8.2.6 : Si plus de 3 flèches (ou 6 flèches selon le cas) appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des membres de l'équipe tire plus de 2 flèches lors d'une volée, la règle suivante s'applique :

Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article B.8.2.6 s'applique.

B.8.2.8 : Lorsque, dans les épreuves éliminatoires et finales Arcs à Poulies par équipes, plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les 3 valeurs (2 pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches, dans le même blason, seront enregistrées comme manquées. Toute flèche manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.8.2.9 : Une flèche, touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 SANCTIONS EN TERMES DE TEMPS LORS DES EPREUVES PAR EQUIPES

B.8.3.1 : Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1 m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en

arrière de la ligne de 1 m pour recommencer à nouveau ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2 : Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3 : La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 AVERTISSEMENTS

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FFTA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon [l'article B.8.1.8](#).

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 : Le travail des arbitres est de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FFTA et dans un esprit d'honnêteté pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1 : Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles lors du tir sur cibles, sauf les compétitions nationales Cf. [tableau B.5.3 des Règlements Généraux](#)

B.9.2 : LES TACHES DES ARBITRES

B.9.2.1 : Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7 : Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8 : Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9 : En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.2.10 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11 : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.2.12 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.



B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : Lors des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.2 : Supprimé

B.10.3 : Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les athlètes de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un arbitre.

B.10.4 : Si un équipement du terrain apparaît comme défectueux ou si un blason est trop abîmé, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.5 : Les réclamations concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposées avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.6 : Les réclamations concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.7 : Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un arbitre concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. [article B.8.3.1](#)) est sans appel possible.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article B.10.1 ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au [Chapitre I – Règlements Généraux – Article B.5](#), avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision. L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.

B.12 LES ANNEXES**SOMMAIRE DES ANNEXES****ANNEXE 1 :**

Tableau des matchs/Grille de répartition

- finales individuelles
- finales par équipe

ANNEXE 2 :

Les dispositions d'un terrain de Tir à l'Arc Extérieur

Détail du traçage des couloirs (intégration du tir par équipe)

ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE

Epreuve de Qualification – fiche de marque par cible

Epreuve de Qualification – fiche de marque par archer

Feuilles de marque par Sets – Arc Classique – Sets de 3 flèches – individuel

Arc Classique – Sets de 6 flèches – équipe – 8^{ème} de finale

Arc Classique – Sets de 4 flèches – double mixte – 8^{ème} de finale

Sets de 6 flèches – équipe de club – Arc Classique

Arc Classique – Sets de 6 flèches – filière par équipe – Poule et Classement

Arc à Poulies - Cumul de 6 flèches – Fiche de marque par équipe

ANNEXE 4 : POSITIONS DES BLASONS

3 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 – X)

4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 – X)

2 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 – X)

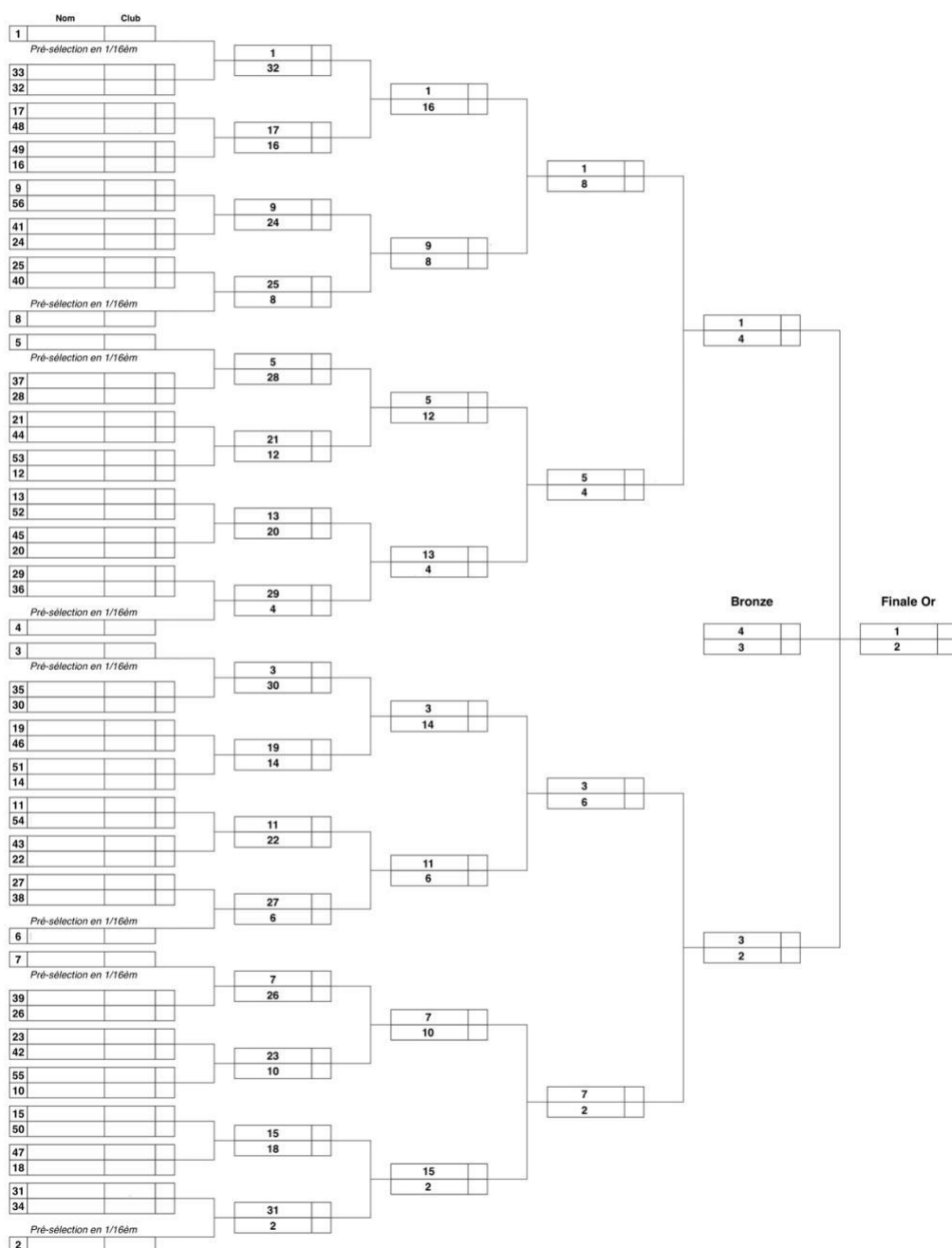
3 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 – X) sur butte de tir ronde de 129cm

4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 – X) sur butte de tir ronde de 129cm

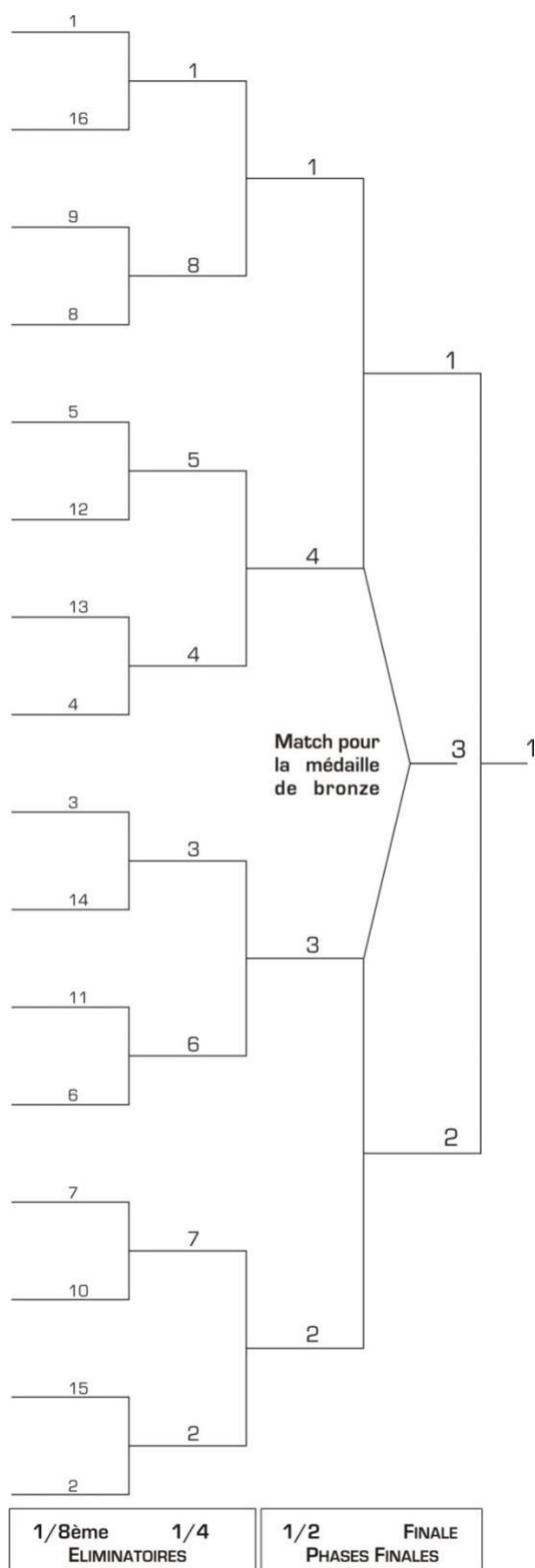
ANNEXE 1

CHAMPIONNATS DE TIR A L'ARC EXTERIEUR

GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES ELIMINATOIRES ET FINALES INDIVIDUELLES

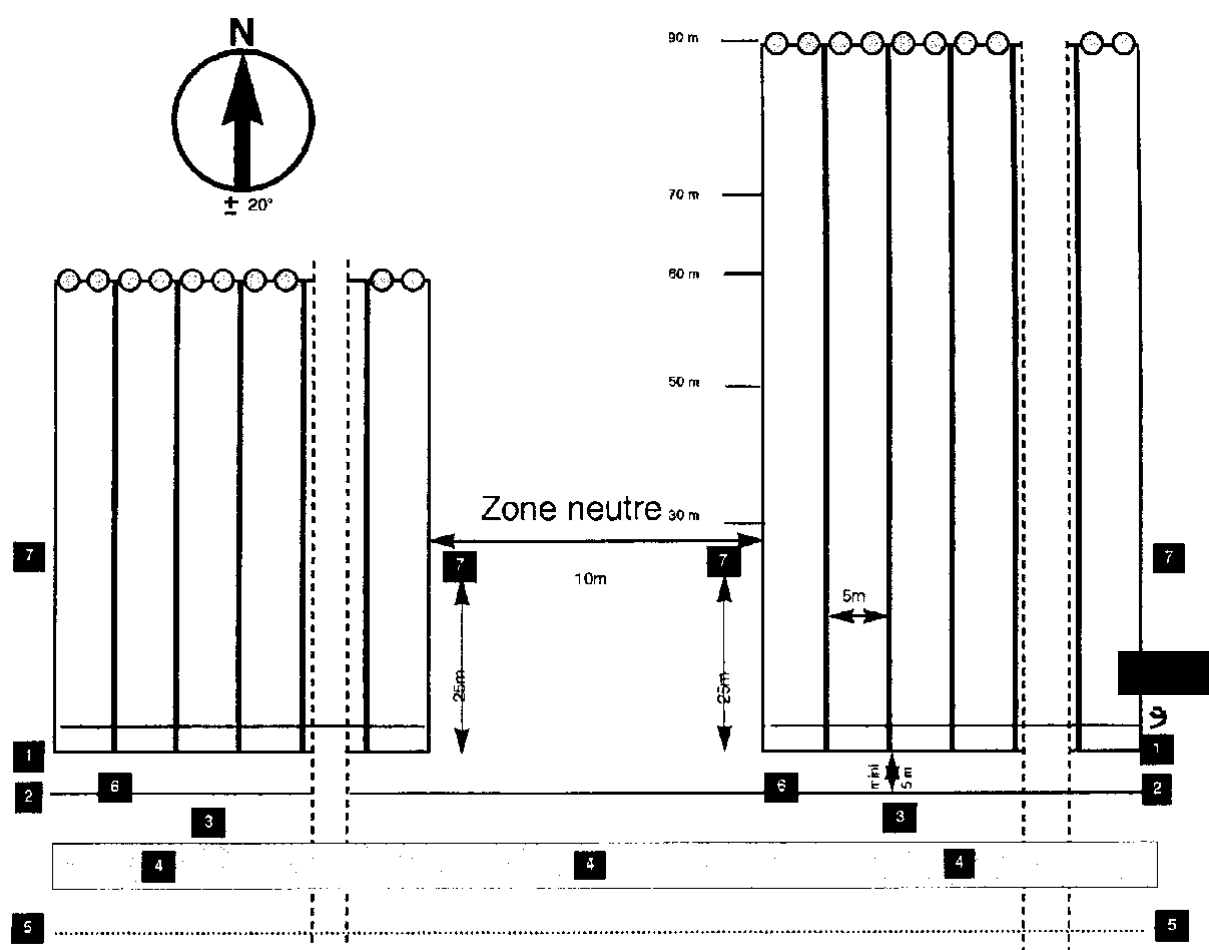


**CHAMPIONNAT DE TIR A L'ARC EXTERIEUR
GRILLE DE REPARTITIONS POUR LES PHASES FINALES PAR ÉQUIPES**



ANNEXE 2

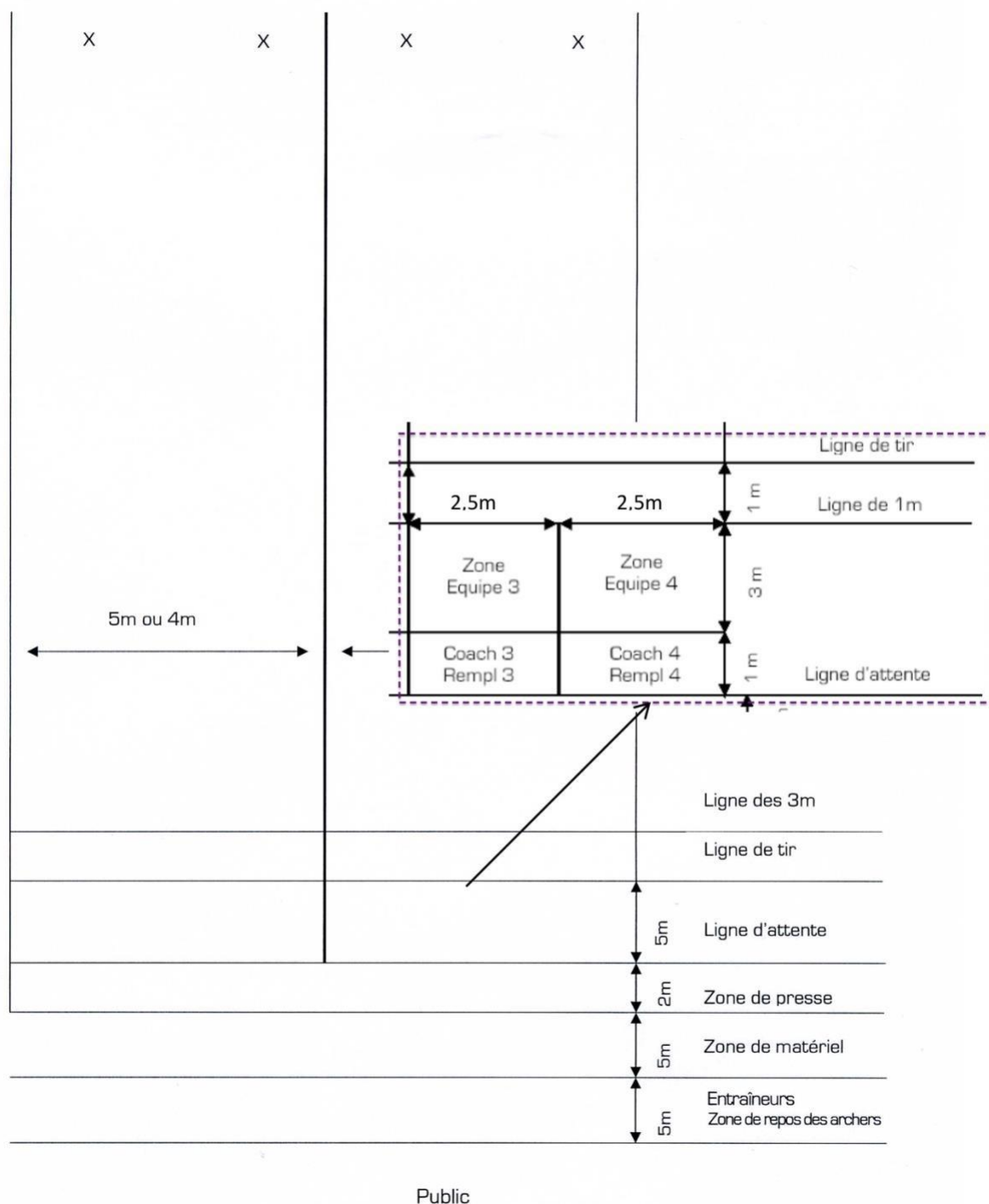
DISPOSITION D'UN TERRAIN DE TIR A L'ARC EXTERIEUR



- | | |
|------------------------------|---|
| 1. Ligne de tir | 5. Barrières pour les spectateurs |
| 2. Ligne d'attente | 6. Sièges et parasols pour les arbitres |
| 3. Zone du matériel (arcs) | 7. Feux + Horloges Digitales |
| 4. Zone de repos des archers | 8. Poste du Directeur des tirs |
| | 9. Ligne des 3m |

Un couloir de 2m de largeur, réservé à la TV et aux photographes, peut être tracé derrière la ligne d'attente. Dans ce cas, la ligne la plus près de la zone du matériel deviendra la nouvelle ligne d'attente.

DETAIL DU TRAÇAGE DES COULOIRS (INTEGRATION DU TIR PAR EQUIPES)



Les couloirs ont une largeur de 4 m ou 5 m.

Avec des couloirs de 4 m, la phase de qualification doit obligatoirement se tirer en rythme AB/CD.

Dans le cas des couloirs de 4 m, la zone d'équipe aura une largeur de 2 m.

ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE

EPREUVES DE QUALIFICATION - FICHE DE MARQUE PAR CIBLE

Cible n°									
N° Licence				Points par flèche			Départ		Tir
N°	1	2	3	1	2	3	Total	Total cumulé	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
Total distance									
Total 10 et 10+									10+
Archer									Marqueur

Cible n°									
N° Licence				Points par flèche			Départ		Tir
N°	1	2	3	1	2	3	Total	Total cumulé	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
Total distance									
Total 10 et 10+									10+
Archer									Marqueur

Cible n°									
N° Licence				Points par flèche			Départ		Tir
N°	1	2	3	1	2	3	Total	Total cumulé	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
Total distance									
Total 10 et 10+									10+
Archer									Marqueur

Cible n°									
N° Licence				Points par flèche			Départ		Tir
N°	1	2	3	1	2	3	Total	Total cumulé	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
Total distance									
Total 10 et 10+									10+
Archer									Marqueur

EPREUVES DE QUALIFICATION - FICHE DE MARQUE PAR ARCHER



1ère Distance										
Volée	Nombre de points par flèche						Total volée	Cumul	10 et 10+	10+
	1	2	3	4	5	6				
1										
2										
3										
4										
5										
6										
Total 1ère distance										
Report 2ème distance										+
Total général										=
Valeur barrage n°1										
Valeur barrage n°2										
Valeur barrage n°3										

2ème Distance										
Volée	Nombre de points par flèche						Total volée	Cumul	10 et 10+	10+
	1	2	3	4	5	6				
1										
2										
3										
4										
5										
6										
Total 2ème distance										
Marqueur										Archer

FEUILLE DE MARQUE PAR SETS

Arc Classique – Sets de 3 flèches – Individuel – 32^{ème} de finale

NOM :
PRENOM :
CLUB :

1/32^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G.2: N.1, P.0)	Point Set Adversaire
1				
2				
3				
4				
5				
Barrage				

Signatures :

Gagné/Perdu

1/16^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G.2: N.1, P.0)	Point Set Adversaire
1				
2				
3				
4				
5				
Barrage				

Signatures :

Gagné/Perdu

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G.2: N.1, P.0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Gagné/Perdu

1/4 de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G.2: N.1, P.0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Gagné/Perdu

1/2 finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G.2: N.1, P.0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Gagné/Perdu

Petite Finale / Finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G.2: N.1, P.0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Gagné/Perdu

Arc Classique – Sets de 6 flèches – Equipe - 8^{ème} de finale

CATEGORIE :

1/4 de finale

Résultat match:

Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2: N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Petite Finale - Finale

Résultat match:

Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2: N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

CLUB :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2: N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

1/2 finale

Résultat match:

Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2: N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

CLUB :
Nom :
Nom :

CATEGORIE :

Arc Classique – Sets de 4 flèches – Double Mixte - 8^{ème} de finale

1/4 de finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2; N-1; P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Petite Finale - Finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2; N-1; P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2; N-1; P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

1/2 finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G-2; N-1; P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Sets de 6 flèches – Equipe de club – Arc Classique



CLUB :

CATEGORIE :

Match :

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1; P3)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Match :

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1; P3)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Match :

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1; P3)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Signatures :

Signatures :

Signatures :

Match :

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1; P3)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Match :

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1; P3)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Signatures :

Signatures :

Signatures :

Signatures :

Arc Classique - Sets de 6 flèches - Filière par équipe - Poule et Classement

CATEGORIE :

CLUB :

Match de poule 1

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Match de Poule 2

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Match de Poule 3

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Match de Classement 1

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Match de Classement 2

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Gagné/Perdu

Gagné/Perdu

Gagné/Perdu

Arc à Poulies - Cumul de 6 flèches - Fiche de marque par équipe



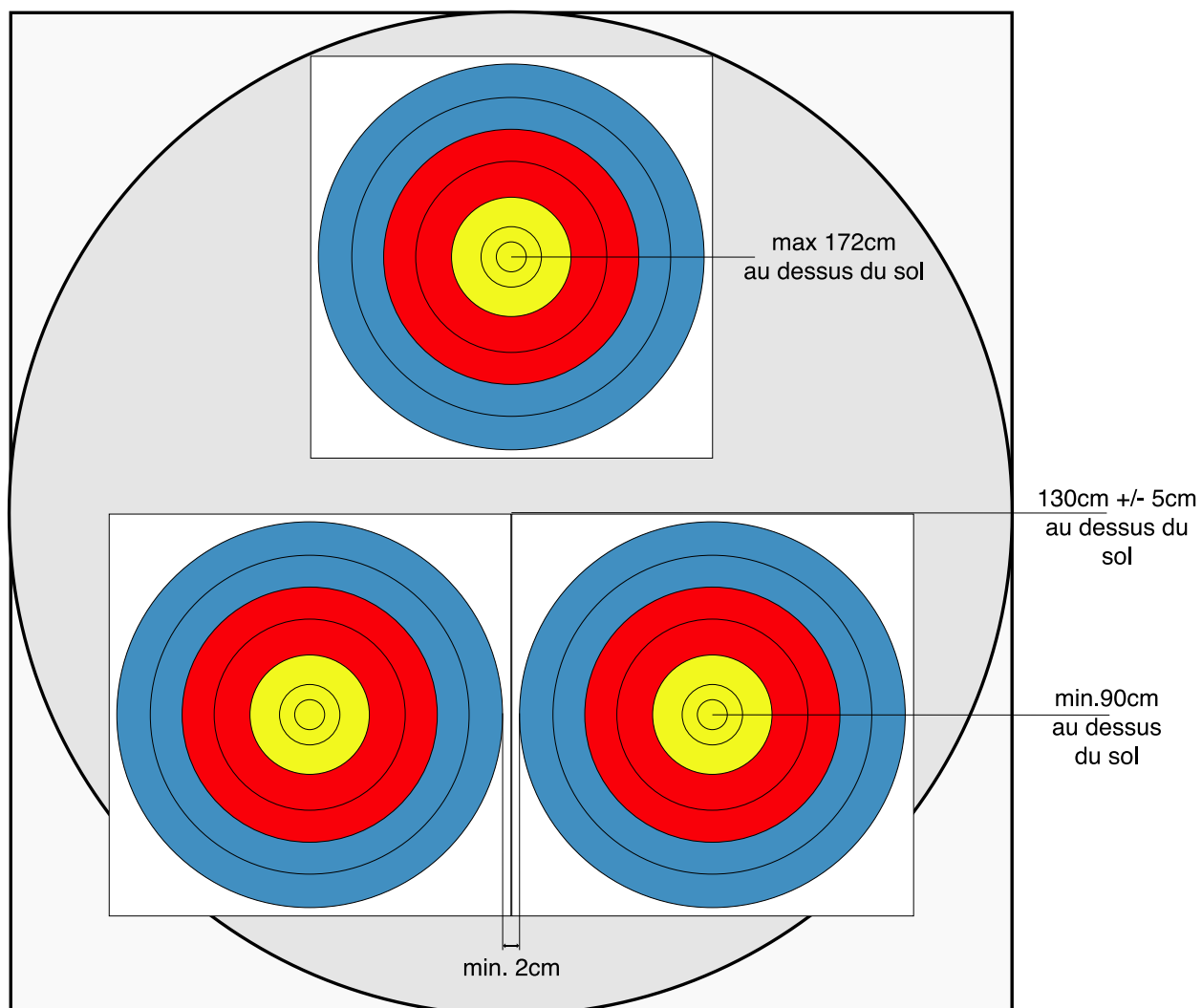
1/2 Final		Cible n°					
N°	Nb points par flèche						Cumul
	1	2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
Archer	Marqueur						Total
	Barrage						

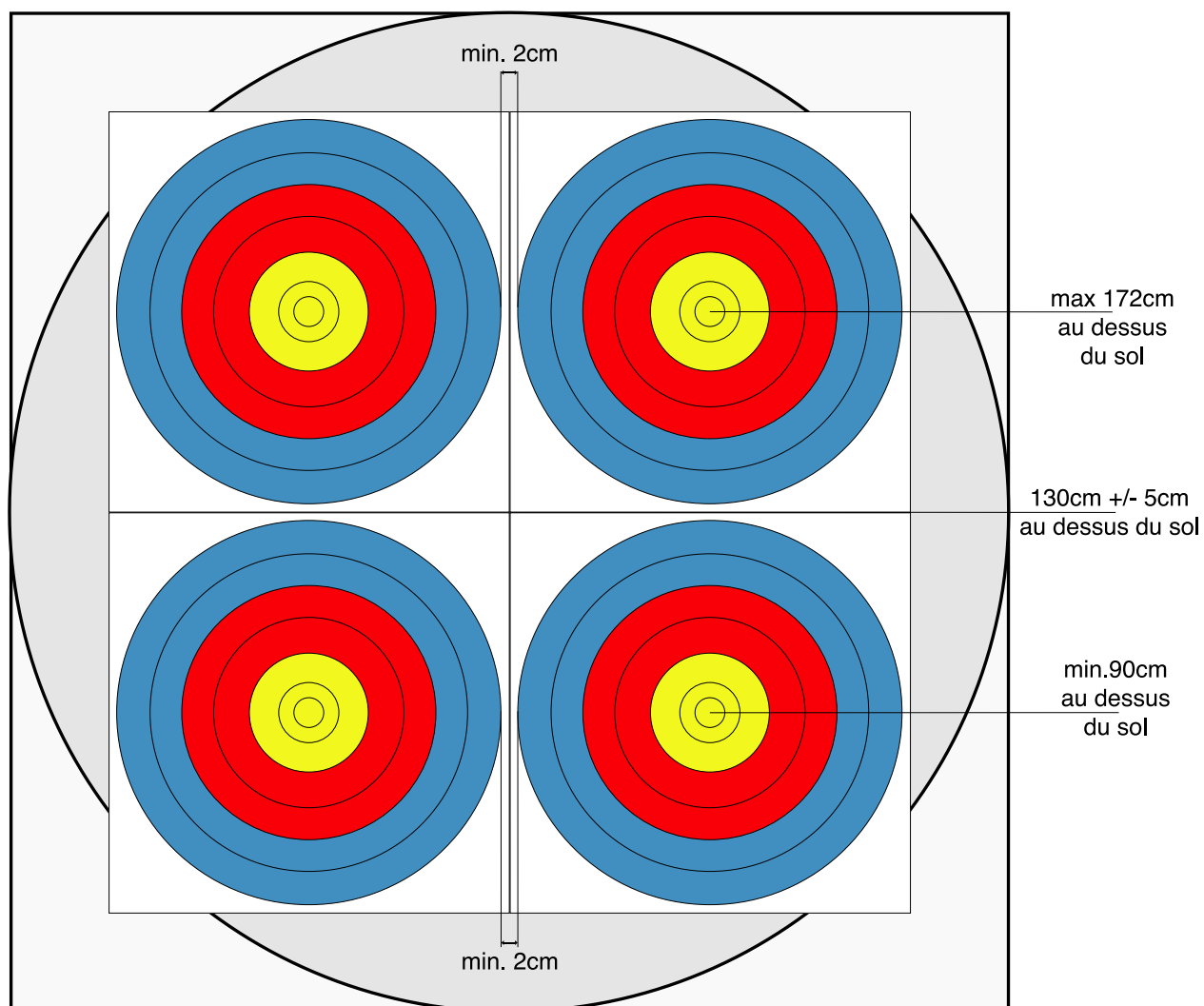
1/4 Final		Cible n°					
N°	Nb points par flèche						Cumul
	1	2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
Archer	Marqueur						Total
	Barrage						

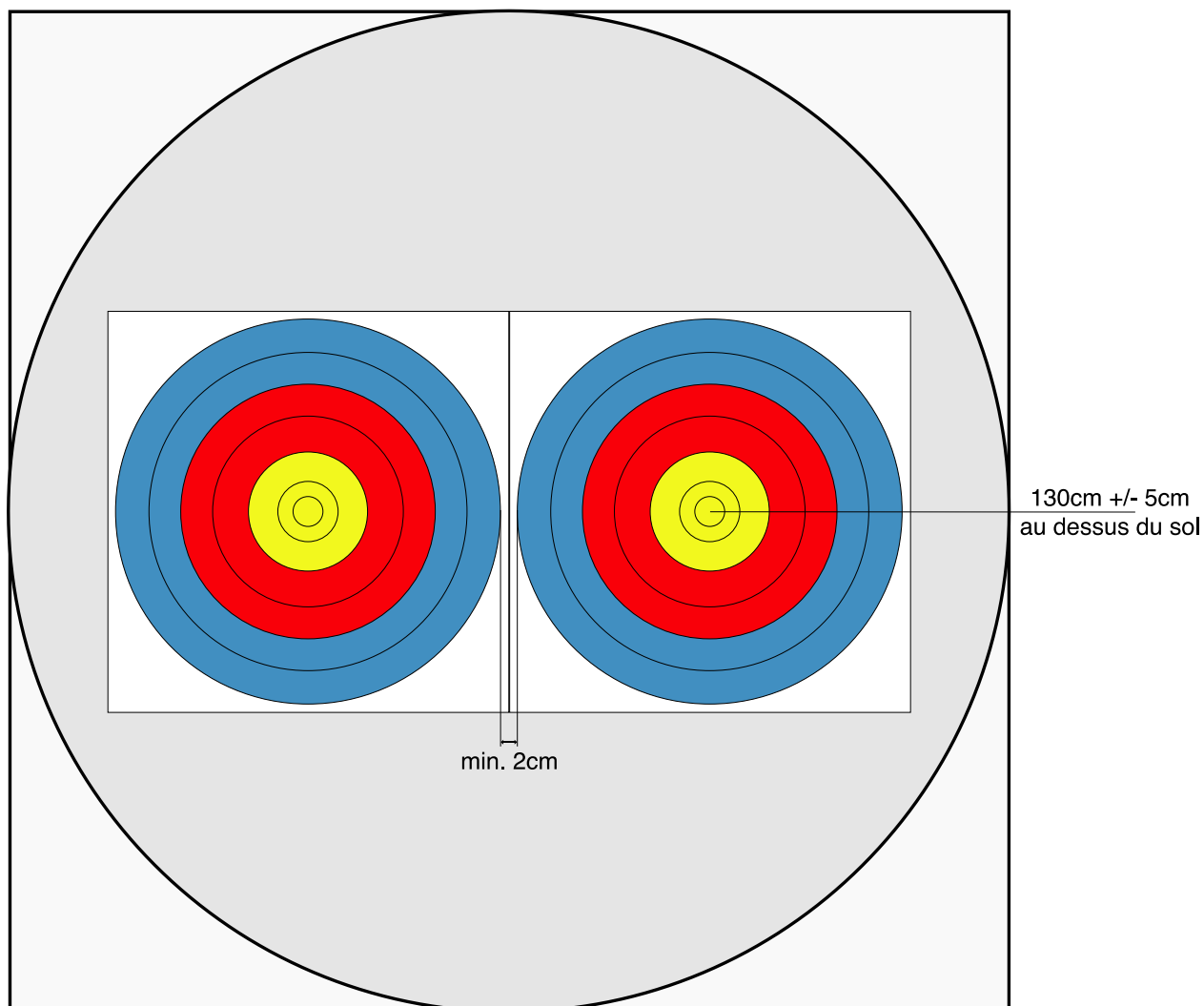
1/8 Final		Cible n°					
N°	Nb points par flèche						Cumul
	1	2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
Archer	Marqueur						Total
	Barrage						

Or		Cible n°					
N°	Nb points par flèche						Cumul
	1	2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
Archer	Marqueur						Total
	Barrage						

Bronze		Cible n°					
N°	Nb points par flèche						Cumul
	1	2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
Archer	Marqueur						Total
	Barrage						

ANNEXE 4**POSITION DES BLASONS****3 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 - X)**

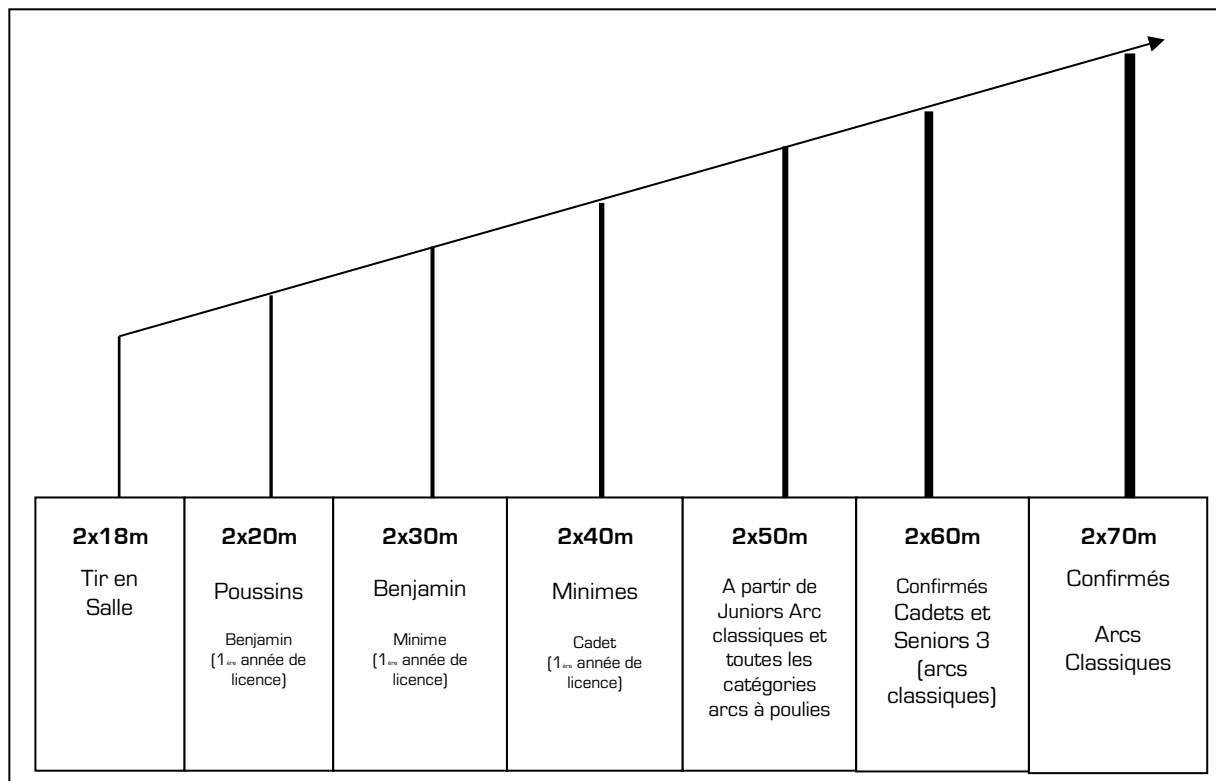
4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 - X)

2 Blasons de 80cm réduits à 6 zones (5 - X)

En cas de difficulté, l'organisateur et l'arbitre prendront les décisions permettant de respecter le matériel et la sécurité. Par exemple : éviter que la zone marquante soit en face d'un montant du chevalet si les flèches traversent les blasons. Dans ce cas l'écartement pourra être réduit à une valeur comprise entre 1 et 2 cm.

C. REGLEMENTS SPECIFIQUES DES EPREUVES FEDERALES

Le schéma ci-dessous résume le principe de progression pour les archers en prenant en compte la démarche d'apprentissage jusqu'à la compétition aux distances olympiques.



C.1 LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

C.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR (TOUTES CATEGORIES) *INDIVIDUEL* POUR LES ARCS CLASSIQUES ET ARCS A POULIES

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne 4 titres :

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC CLASSIQUE
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC CLASSIQUE

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC A POULIES

Les catégories de licence : cadets, juniors, seniors 1, seniors 2, seniors 3 sont regroupés dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "Toutes Catégories"**).

Les cadets et les seniors 3 peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ✓ Ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement "Toutes Catégories")

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories »
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie

- **Distances** : 70 m pour les Arcs Classiques et 50 m pour les Arcs à Poulies

- **Participation et sélection des archers** :

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

- **Le déroulement du championnat**

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS CLASSIQUES ET LES ARCS A POULIES

- **Date**

Au cours du championnat de France Elite de Tir à l'Arc Extérieur.

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.2.2](#)

- **Epreuves**

Ce championnat décerne les titres de :

**CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE ARC CLASSIQUE
CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE ARC A POULIES**

- **Distances** : 70 m pour les Arcs Classiques et 50 m pour les Arcs à Poulies.

- **Participation et sélection des archers** : **16 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :

1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. L'équipe de club double mixte est composée
 - En premier avec les archers choisis parmi ceux participant au championnat de France individuel.
 - Puis complétée éventuellement par un ou deux archers inscrit(s) par le club.
4. Les deux archers qualifiés pour représenter leur club au championnat de France Double Mixte participent à la phase de qualification du championnat de France Individuel.
S'ils font partie des archers qualifiés individuellement au championnat de France, ils pourront prendre part, en cas de qualification, aux phases finales individuelles du championnat de France. Dans le cas contraire, ils ne participeront qu'à la phase de qualifications et ne seront pas classés individuellement au championnat de France.
5. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
6. Les 16 Doubles Mixtes participants sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
7. Un seul Double Mixte par club peut participer au championnat de France Double Mixte.
8. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée. Elle peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales (Règle Internationale) et doit répondre aux points 1, 2 et 3 de cet article.

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase de qualification individuelle du Championnat de France Elite : épreuves de qualification (2x70m pour les Arcs Classiques ou 2x50m pour les Arcs à Poulies) suivi d'une phase de duels selon le règlement en vigueur.

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Ce championnat regroupe un championnat individuel et un championnat de France par Équipes.

- **Organisation du championnat**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Tir à l'Arc Extérieur	Qualifications Individuelles Phases éliminatoires	Finales Individuelles et Double Mixte	Qualifications et Finales par équipes

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

- **Catégories et nombre de participants**

En tir Individuel, sur la base du classement national par catégorie, selon des quotas définis annuellement par le Comité Directeur de la FFTA :

En tir par Équipes, 4 archers par équipes de club sélectionnées : 64 garçons Cadets/Juniors, 64 filles Cadettes/Juniors et 64 Benjamins/minimes garçons et filles.

- **Distances**

Benjamins (garçons et filles)	30m
Minimes (garçons et filles)	40m
Cadets (garçons et filles)	60m
Juniors (garçons et filles)	70m

- **Position des compétiteurs lors des phases de qualification**

Les compétiteurs d'un même club seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc...

C.1.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNE

- **Date :**

Au cours du Championnat de France Jeune Individuel

- **Epreuves :**

Ce Championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNES**

- **Distances :** 60m.

- **Participation et sélection des archers : 16 Doubles Mixtes Jeune de club** se décomposant ainsi :

1. Un Double Mixte Jeune est composé d'un Jeune Homme (Cadet ou Junior) et d'une Jeune Femme (Cadette ou Junior).
2. Pour composer un Double Mixte Jeune, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. L'équipe de club double mixte est composée
 - En premier avec les archers choisis parmi ceux participant au championnat de France individuel.
 - Puis complétée éventuellement par un ou deux archers inscrit(s) par le club.
4. Les deux archers qualifiés pour représenter leur club au championnat de France Double Mixte participent à la phase de qualification du championnat de France Individuel. S'ils font partie des archers qualifiés individuellement au championnat de France, ils pourront prendre part, en cas de qualification, aux phases finales individuelles du championnat de France. Dans le cas contraire, ils ne participeront qu'à la phase de qualifications et ne seront pas classés individuellement au championnat de France.

5. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score Cadet ou Junior du club et le meilleur score Cadette ou Junior Fille du même club.
6. Les 16 Doubles Mixtes participants sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe. La distance de tir du tableau final est à 60m.
7. Un seul Double Mixte Jeune par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte Jeune.
8. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée. Elle peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales (Règle Internationale) et doit répondre aux points 1, 2 et 3 de cet article.

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase de qualification individuelle du Championnat de France Jeune : épreuves de qualification (2x70m ou 2x60m selon la catégorie) suivi d'une phase de duels selon le règlement en vigueur.

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.5 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR A L'ARC EXTERIEUR SENIORS

C.1.5.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR A L'ARC EXTERIEUR

Ces compétitions concernent les arcs classiques et les arcs à poulies dans les Seniors.

Tableau n°3 :

Catégories	Distances et blasons sélectifs pour les Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur Seniors							
	TAE Distances Nationales				TAE Distances Internationale et Olympique			
	Arc Classique		Arc à Poulies		Arc Classique		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
Seniors 1	50 m	122 cm	50 m	122 cm	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 2	50 m	122 cm	50 m	122 cm	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 3	50 m	122 cm	50 m	122 cm	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)

- Période de sélection et nombre de sélections à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. [Article C.3.1 des Règlements Généraux](#)).

C.1.5.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS

La date est fixée par le comité Directeur de la FFTA, habituellement fin août ou début septembre.

- Épreuves :**

Ce Championnat de France décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE** dans chacune des catégories ouvertes sur ce Championnat

- Déroulement :**

Le Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur se déroule de la manière suivante :

Pour le TAE Distances Internationale et Olympique

sur un tir de qualifications de 2x36 flèches suivi de phases finales en duels ;

Pour le TAE Distances Nationales

sur un tir de 2x36 flèches sans duels.

Ce championnat se déroule sur 4 départs et une phase finale (vendredi après-midi, samedi matin, samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi pour les phases finales).

Les qualifications se tirent en rythme AB/CD.

Chaque départ doit pouvoir accueillir au minimum 200 archers sur un terrain où doivent être implantées 50 cibles minimum, selon des quotas qui seront diffusés sur le Calendrier officiel des compétitions.

Pour le 50 m sur blason de 122 cm, les organisateurs ont l'obligation de positionner 2 compétiteurs "arc à poulies", maximum par cibles de 4 archers.

Tous les archers de la même catégorie tirent sur le même départ. Le programme de la compétition définit l'affectation des catégories sur les départs.

C.2 RESERVE



C.3 LA FILIERE SPORTIVE PAR ÉQUIPES DE CLUBS

La Filière par Équipes de Clubs est composée de :

- **Pour les Arcs Classique :**
 - Du Championnat de France D1 Arc Classique
 - De la Division 2 (D2)
 - De la ou des Divisions Régionales (DR)

- **Pour les Arcs à Poulies :**
 - Du Championnat de France D1 Arc à Poulies
 - De la ou des Divisions Régionales

- **Pour les Jeunes :**
 - Un Championnat de France par Équipes de Clubs

C.3.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC CLASSIQUE,

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie.
Compétitions	3 Manches +1 phase finale
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France D1 Arc Classique, se dispute en deux phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) lors de laquelle chez les hommes comme chez les femmes, chaque équipe rencontre les autres équipes une fois dans la saison. Une rencontre entre deux clubs est composée de 5 matchs (1 match par équipe et 4 matchs individuels).
- Une phase finale réservée aux 4 meilleures équipes hommes et femmes de la Saison Régulière.

La participation à chacune des manches de la Saison Régulière est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase.

Pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de la Saison Régulière, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les 3 manches de la Saison Régulière sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m, selon le règlement international de l'épreuve olympique.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 5 matchs. (Voir déroulement du Championnat)

La phase finale se déroule lors du championnat de France Elite. (Voir déroulement du Championnat)

• Arbitrage

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

• Déroulement du championnat

○ Saison Régulière :

La Saison Régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles une fois dans la saison, soit 15 rencontres. Une manche est composée de 5 rencontres pour une équipe.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
3				12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
4					11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
5						14	9	8	7	6	10	4	3	2	1	5
6							5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
7								1	4	3	2	15	14	13	12	11
8									2	5	3	11	15	14	13	12
9										1	5	12	11	15	14	13
10											4	13	12	11	15	14
11												14	13	12	11	15
12													6	9	8	7
13														7	10	8
14															6	10
15																9
16																

1ère journée

2ème journée

3ème journée

Le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Lors de chaque manche de la Saison Régulière, une phase de qualification sur un 2x36 flèches à 70 m est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Lors des rencontres entre équipes :

Ces rencontres se déroulent en 5 matchs, un match par équipe puis 4 matchs individuels.

A l'issue de la phase de qualifications de chaque manche, chacun des 4 archers composant les équipes se voit attribuer un numéro de 1 à 4. Le numéro 1 est le meilleur archer de l'équipe sur la phase de qualifications, le numéro 2 est le 2ème, le numéro 3 est le 3ème et le numéro 4 est le 4ème.

Chaque archer de l'équipe conserve son numéro sur toute la durée de la manche concernée, soit pour les 5 rencontres de la manche.

Une rencontre entre 2 équipes se déroule en 2 temps distincts sur 2 cibles contigües :

Des phases d'échauffement sont prévues à différents moments du programme de chaque manche.

1^{er} temps :

Matchs par équipe selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches.

La victoire de ce match rapporte 2 points à l'équipe gagnante et 0 point à l'équipe perdante.



2ème temps :

Matches individuels entre les archers de chaque équipe ayant le même numéro (1^{er} vs 1^{er}, 2^{ème} vs 2^{ème}, 3^{ème} vs 3^{ème} et 4^{ème} vs 4^{ème}). Les archers qui se rencontrent tirent sur la même cible. Les 4 matches individuels se déroulent dans le même temps, sur deux cibles contigües, en rythme AB/CD.

Match 1 vs 1 sur la 1^{ère} cible en AB

Match 2 vs 2 sur la 2^{ème} cible en AB

Match 3 vs 3 sur la 1^{ère} cible en CD

Match 4 vs 4 sur la 2^{ème} cible en CD

Il n'y a pas d'alternance entre les vagues AB/CD, la vague AB commence chaque volée.

Les matches individuels se déroulent selon le règlement international en vigueur (matches au meilleur des 5 sets de 3 flèches)

La victoire d'un match rapporte 1 point à l'équipe du gagnant et 0 point à l'équipe du perdant.

Si une équipe est composée que de 3 archers, le match 4^{ème} vs 4^{ème} de chaque rencontre d'une manche sera considéré comme perdue pour cette équipe et un point (1) sera attribué à l'équipe adverse.

Si deux équipes composées de 3 archers se rencontrent, aucun point ne sera attribué pour le match 4^{ème} vs 4^{ème} le score de la rencontre sera donc sur 5 points au lieu de 6.

Position des entraîneurs et archers pendant les matches :

Pendant les matches individuels, les entraîneurs devront se situer dans leur couloir réservé. Les archers attendant leur vague de tir pourront venir jusqu'à la ligne de presse.

Pendant les matches par équipe, le règlement international en vigueur est appliqué.

L'équipe qui gagne la rencontre est celle qui a obtenu le plus de points à l'issue des matches. La victoire d'une rencontre donne trois (3) points au classement à l'équipe gagnante et zéro (0) à l'équipe perdante.

En cas d'égalité à 3 - 3, les équipes obtiennent chacune 1 point au classement.

Le résultat (score) de la rencontre permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les points de matches gagnés par l'équipe deviennent des Points gagnés (Pg). Les points perdus par l'équipe deviennent des Points perdus (Pp). Le différentiel (Diff.) entre les Pg et les Pp donne un résultat servant au départage des équipes à égalité, soit $Pg - Pp = \text{Diff.}$

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de bonus obtenus sur les qualifications des différentes manches additionnées aux nombre de points de victoires (ou de matches nuls) de rencontres
- Différentiel de scores des rencontres (Diff.) obtenus par la soustraction des Points perdus (Pp) aux Points gagnés : $Pg - Pp = \text{Diff}$

En cas d'égalité

1. De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage lors d'un match individuel, le vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 6-5).
A l'issue du barrage lors d'un match par équipe, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).
2. De points après les x rencontres de la saison, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité
 - Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des x manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité



○ **Phase Finale :**

Les 4 premières équipes au classement final de la Saison Régulière (Classement après les 15 rencontres de la Saison Régulière) sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1. Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches) en 1/2 finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

1/2 finales			
1 ^{ère}	↙	↘	3 ^{ème}
2 ^{ème}	↘	↙	4 ^{ème}

Les équipes gagnantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D1.

Cette phase finale se déroule lors du championnat de France Elite et est indépendante de ce championnat. Les membres des équipes, s'ils ne sont pas qualifiés individuellement au championnat de France Elite, ne participeront qu'à la phase finale du championnat de France de D1.

Pour les clubs des équipes qualifiées, la composition officielle et définitive de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisies à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). Des changements au sein de l'équipe seront acceptés le jour de la phase finale. Le ou les changements éventuels doivent être signalés au plus tard lors du dépôt officiel de la composition de l'équipe, avant l'échauffement du jour de la phase finale.

Lors de la phase finale **et uniquement lors de cette phase**, chaque match se déroulera avec 3 archers dans l'équipe selon le règlement international. Les 3 archers qui commencent le match, tirent tout le match sans possibilité de changement entre les volées. La composition de l'équipe de 3 archers peut changer entre la 1/2 finale et le match de finale (Finale Bronze ou Finale Or).

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement. 4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. <i>Les groupes sont constitués par la FFTA</i>
Compétitions	3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2. 1 compétition nationale : finale du Championnat de France de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale du Championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2. Les clubs dont l'équipe est classée 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} montent en D1 la saison suivante. Les clubs dont l'équipe est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} dans leur groupe descendent en DR la saison suivante.

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes. Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2". Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définies tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes.

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale du Championnat de France de D2 en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m : épreuve de qualification (2x36 flèches à 70 m) suivie de duels par équipes.
Les duels par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m.
Des duels individuels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).
Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale du Championnat de France de D2.

• Procédure d'inscription des équipes à la Finale du Championnat de France de D2

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur" Scratch Classique à la date limite d'inscription des équipes à ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.
En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• **Déroulement de la saison de D2 (3 manches)**

Les 3 manches de D2 permettent la rencontre de toutes les équipes entre elles deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche sur les deux premières manches et 4 matchs sur la dernière manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	
1		7	6	5	4	3	2	1	1ère journée
2	14		5	6	3	2	1	4	2ème journée
3	13	12		7	2	1	4	3	3ème journée
4	12	13	14		1	4	3	2	
5	11	10	9	8		7	5	6	
6	10	9	8	11	14		6	5	
7	9	8	11	10	12	13		7	
8	8	11	10	9	13	12	14		

Dans chaque groupe, homme et femme, le numéro 1 du tableau est attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement au Classement National par équipe de club de l'année précédente, le numéro 2 à la deuxième équipe au classement et ainsi de suite jusqu'au numéro 8.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un 2x36 flèches à 70 m est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1ère équipe
- 2 points attribués à l'équipe classées de la 2ème place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3ème à la 4ème place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 14 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Si un groupe était incomplet (moins de 8 équipes dans le groupe), chaque équipe disputant un match à vide se verra attribuer le gain du match sur le score de 6 à 0.

En cas d'égalité

- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4)).
- De points après les 14 matchs des 3 manches de D2, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité. Les équipes se rencontrant deux fois dans la saison, si chacune des équipes, encore à égalité, a gagné un match, le cumul des scores réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale du Championnat de France de D2. Les équipes classées 5ème et 6ème se maintiennent en D2.

Les équipes 7ème et 8ème de leur groupe sont reléguées en DR pour la saison suivante.

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

						Manche 1			Manche 2			Manche 3						
Cl.	Club	Points	Score	Points	Scores	Cumul	Q.1	Place	Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place	Q2*	Bonus2*	Q.3	Place	Q3*	Bonus3*
				Matches	***	Qualifications												
				**	***	****												
1	EQUIPE A	29	68	22	68	5598	1863	1	3		1874	1	3		1861	3	1	
2	EQUIPE D	22	60	18	60	5582	1861	2	2		1873	2	2		1848	5	0	
3	EQUIPE E	21	60	18	60	5566	1845	4	1		1868	3	1		1853	4	1	
4	EQUIPE C	17	53	14	53	5559	1826	5	0		1848	5	0		1885	1	3	
5	EQUIPE F	16	46	14	46	5462	1761	7	0		1834	6	0		1867	2	2	
6	EQUIPE B	14	50	12	50	5556	1853	3	1		1855	4	1		1848	6	0	
7	EQUIPE H	8	32	8	32	5387	1723	8	0		1830	7	0		1834	8	0	
8	EQUIPE G	6	35	6	35	5481	1824	6	0		1817	8	0		1840	7	0	

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

La Finale du Championnat de France de D2

Identique pour les hommes et les femmes

Période

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Déroulement :

A l'issue de la phase de qualification 2x36 flèches à 70 m, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

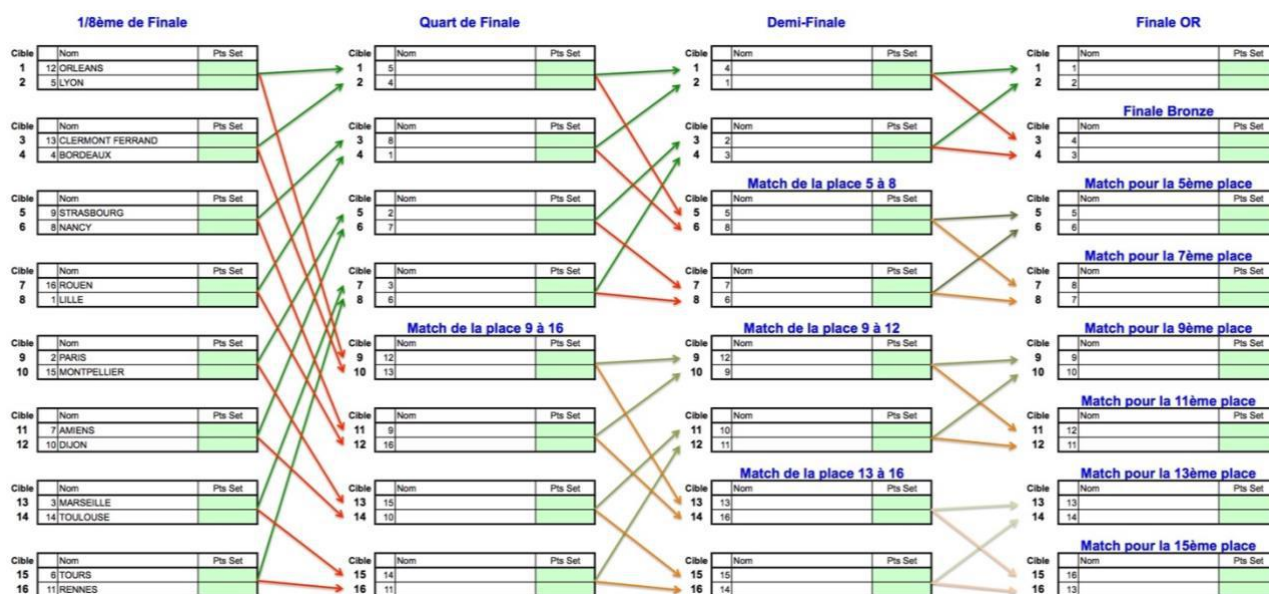
Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale du Championnat de France de D2 (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale du Championnat de France de D2 :

Classement qualifications	Score
1 LILLE	1870
2 PARIS	1860
3 MARSEILLE	1850
4 BORDEAUX	1840
5 LYON	1830
6 TOURS	1820
7 AMIENS	1810
8 NANCY	1800
9 STRASBOURG	1790
10 DIJON	1780
11 RENNES	1770
12 ORLEANS	1760
13 CLERMONT FERRAND	1750
14 TOULOUSE	1740
15 MONTPELLIER	1730
16 ROUEN	1720



Classement final des équipes

A l'issue de tous les matchs, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accèdent au Championnat de France D1 Arc Classique la saison suivante.

C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Si un club possède une équipe en D1 Arc Classique ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch (Discipline Internationale) de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les Comités Régionaux doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix des Comités Régionaux, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

Pour les régions n'ayant qu'une seule division régionale celle-ci est assimilée à une DR Excellence et est assujettie au règlement DRE.

C.3.3.1. La DR « Excellence »

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la Montante/Descendante dans un tableau à 8 équipes ou à 16 équipes en fonction du nombre d'équipe engagée.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves.

Le Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale), avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative du Comité Régional.

Un club ayant une équipe en D1 Arc Classique ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

C.3.3.2. La DR

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le Tir à l'Arc Extérieur et le tir en Salle sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins (1) un Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale) **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les Comités Régionaux. Un club ayant une équipe en D1 Arc Classique ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Montée en D2

Les 8 premières équipes au classement final de la Finale Nationale des DR accèdent en D2 la saison suivante.



C.3.3.3. La Finale Nationale de DR (*Identique pour les hommes et les femmes*).

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle des "arcs à poulies" : même week-end, même site.

- **Sélection**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR (s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région).

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR (s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région).

Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence).

Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence) organisées dans sa région. Les Comités Régionaux ont la possibilité de signaler tout manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR.

Les plus grandes régions mettant en place 3 niveaux de DR (exemple : DR Excellence, DR 2 et DD) avec obligation de commencer au plus bas niveau pour accéder à la DR Excellence, peuvent inscrire en niveau DR auprès de la FFTA, les équipes de leur 2ème Division Régionale à condition que le règlement de cette 2ème division soit similaire à celui de la DR Excellence.

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux sont qualifiés.

Une place est réservée à la meilleure équipe des DOM-TOM au classement national Tir à l'Arc Extérieur par équipe des DR.

Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national Tir à l'Arc Extérieur par équipe sert à compléter la liste des sélectionnées à la Finale Nationale des DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il termine dans les 8 premiers du classement final de la Finale Nationale des DR ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur scratch (discipline internationale)" Classique au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement**

A l'issue de la phase de qualification 2x36 flèches à 70 m, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place.

Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8^{ème} de finale.

Les équipes classées de la 9^{ème} à la 24^{ème} place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8^{ème} de finale et rencontrent les 8 premières équipes des qualifications déjà qualifiées directement en 8^{ème} de finale.

Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la 17^{ème} place de la Finale Nationale des DR.



A partir des 8^{ème} de finale, on applique le principe de la montante / descendante.

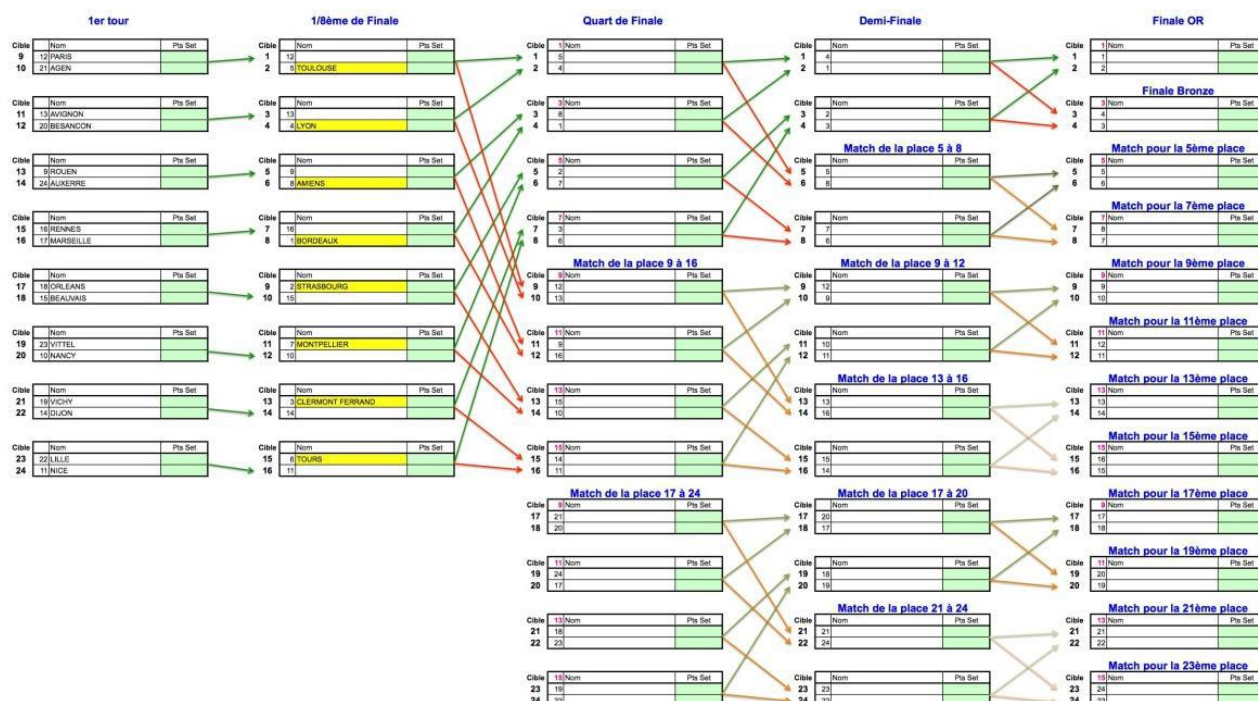
Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1^{ère} à la 24^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale Nationale des DR Classique :

Classement qualifications	Score
1 BORDEAUX	1880
2 STRASBOURG	1870
3 CLERMONT FERRAND	1850
4 LYON	1840
5 TOULOUSE	1830
6 TOURS	1820
7 MONTPELLIER	1810
8 AMIENS	1800
9 ROUEN	1790
10 NANCY	1780
11 NICE	1770
12 PARIS	1760
13 AVIGNON	1750
14 DIJON	1740
15 BEAULVAIS	1730
16 RENNES	1720
17 MARSEILLE	1710
18 ORLEANS	1700
19 VICHY	1690
20 BESANCON	1680
21 AGEN	1670
22 LILLE	1660
23 VITTEL	1650
24 AUXERRE	1640



S'il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

C.3.4. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES PAR ÉQUIPES DE CLUBS (FINALES PAR ÉQUIPES – ARC CLASSIQUE)

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Tir à l'arc Extérieur (2x30m – 2x40m – 2x60m – 2x70m), et il intègre le Championnat de France par Equipe de Clubs.

Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

• **Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir**

Jeunes (Benjamin(e)s et Minimes)	16 équipes	Blasons de 80cm	30m
Garçons (cadets et Juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m
Filles (cadettes, juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

Jeunes (Mixte) : classement national benjamins et minimes

Garçons : classement national cadets et juniors

Filles : classement national cadettes et juniors

Pas de sur-classement ponctuel possible.

• **Procédure d'inscription pour les équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas** à l'ensemble du championnat.

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'arc Extérieur" dans leur catégorie respective à la date de l'arrêté du sélectif de ce championnat.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• **Déroulement de cette phase**

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 3, lors d'une phase de qualification spécifique sur une série de 36 flèches à 30 m pour les Benjamins Minimes et à 60 m pour les Cadets/Juniors

• **Classement des équipes**

A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

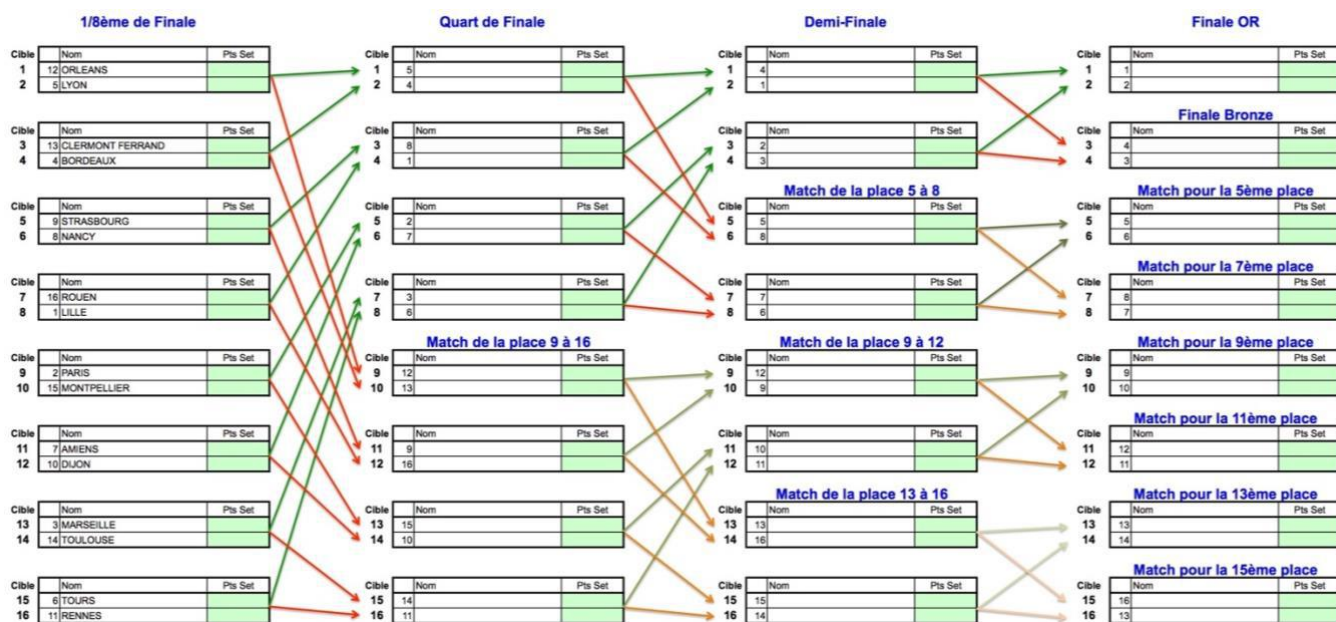
Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur le championnat de France Jeunes par équipe de club (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi du championnat de France Jeune par équipe de Club :

Classement qualifications	Score
1 LILLE	1870
2 PARIS	1860
3 MARSEILLE	1850
4 BORDEAUX	1840
5 LYON	1830
6 TOURS	1820
7 AMIENS	1810
8 NANCY	1800
9 STRASBOURG	1790
10 DIJON	1780
11 RENNES	1770
12 ORLEANS	1760
13 CLERMONT FERRAND	1750
14 TOULOUSE	1740
15 MONTPELLIER	1730
16 ROUEN	1720



S'il y a moins de 16 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

Les équipes classées 1^{ère} sont déclarées :

**CHAMPION DE FRANCE JEUNES (MIXTES) PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPION DE FRANCE GARÇONS PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPIONNE DE FRANCE FILLES PAR EQUIPES DE CLUB**



C.3.5 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC A POULIES,

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	3 Manches +1 phase finale
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} , est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en DR la saison suivante. Les clubs dont l'équipe féminine est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} descendent en DR la saison suivante.

Le Championnat de France D1 arc à poulies, se dispute en deux phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) lors de laquelle chez les hommes, chaque équipe rencontre les autres équipes une fois dans la saison et chez les femmes, chaque équipe rencontre deux fois les autres équipes dans la saison.
Une rencontre entre deux clubs est composée de 5 matchs (1 match par équipe et 4 matchs individuels).
- Une phase finale réservée aux 4 meilleures équipes hommes et femmes de la Saison Régulière.

La participation à chacune des manches de la Saison Régulière est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase.

Chez les hommes, pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de la Saison Régulière, et chez les femmes, pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la Saison Régulière, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les 3 manches de la Saison Régulière sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 50 m, selon le règlement international.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 5 matchs. (Voir déroulement du Championnat)

La phase finale se déroule lors du championnat de France Elite. (Voir déroulement du Championnat)

• **Arbitrage**

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

• **Déroulement du championnat**

○ **Saison Régulière :**

La Saison Régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins une fois dans la saison. Pour les hommes, les équipes se rencontrent une fois dans la saison, soit 15 rencontres par équipe répartis en 5 rencontres par manche ;

Pour les femmes, les équipes se rencontrent deux fois dans la saison, soit 14 rencontres par équipe répartis en 5 rencontres par manche sur les deux premières manches et 4 rencontres sur la dernière manche.



L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

Pour les hommes :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
3				12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
4					11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
5						14	9	8	7	6	10	4	3	2	1	5
6							5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
7								1	4	3	2	15	14	13	12	11
8									2	5	3	11	15	14	13	12
9										1	5	12	11	15	14	13
10											4	13	12	11	15	14
11												14	13	12	11	15
12													6	9	8	7
13														7	10	8
14															6	10
15																9
16																

1ère journée

2ème journée

3ème journée

Pour les femmes :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	14		5	6	3	2	1	4
3	13	12		7	2	1	4	3
4	12	13	14		1	4	3	2
5	11	10	9	8		7	5	6
6	10	9	8	11	14		6	5
7	9	8	11	10	12	13		7
8	8	11	10	9	13	12	14	

1ère journée

2ème journée

3ème journée

Le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1 :

Lors de chaque manche de la Saison Régulière, une phase de qualification sur un 2x36 flèches à 50 m est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

Pour les hommes : 16 équipes

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Pour les femmes : 8 équipes

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués à l'équipe classées de la 2^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place



Lors des rencontres entre équipes :

Ces rencontres se déroulent en 5 matchs, un match par équipe puis 4 matchs individuels.

A l'issue de la phase de qualifications de chaque manche, chacun des 4 archers composant les équipes se voit attribuer un numéro de 1 à 4. Le numéro 1 est le meilleur archer de l'équipe sur la phase de qualifications, le numéro 2 est le 2ème, le numéro 3 est le 3ème et le numéro 4 est le 4ème.

Chaque archer de l'équipe conserve son numéro sur toute la durée de la manche concernée, soit pour les 5 rencontres de la manche. (4 rencontres de la manche pour la 3ème manche en D1 Femme)

Une rencontre entre 2 équipes se déroule en 2 temps distincts sur 2 cibles contigües :

Des phases d'échauffement sont prévues à différents moments du programme de chaque manche.

1^{er} temps :

Matchs par équipe selon le règlement international en vigueur au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches.

Dans un souci d'optimisation du temps de la rencontre, le match se déroulera sur 2 blasons situés à la hauteur réglementaire en CD (centre des blasons à minimum 90 cm au-dessus du sol)

La victoire de ce match rapporte 2 points à l'équipe gagnante et 0 point à l'équipe perdante.

2ème temps :

Matchs individuels entre les archers de chaque équipe ayant le même numéro (1^{er} vs 1^{er}, 2^{ème} vs 2^{ème}, 3^{ème} vs 3^{ème} et 4^{ème} vs 4^{ème}). Les archers qui se rencontrent tirent sur la même cible. Les 4 matchs individuels se déroulent dans le même temps, sur deux cibles contigües, en rythme AB/CD.

Match 1 vs 1 sur la 1^{ère} cible en AB (1 blason par archer situé en haut de la cible)

Match 2 vs 2 sur la 2^{ème} cible en AB (1 blason par archer situé en haut de la cible)

Match 3 vs 3 sur la 1^{ère} cible en CD (1 blason par archer situé en bas de la cible)

Match 4 vs 4 sur la 2^{ème} cible en CD (1 blason par archer situé en bas de la cible)

Il n'y a pas d'alternance entre les vagues AB/CD, la vague AB commence chaque volée.

Les matchs individuels se déroulent selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur cumul des 5 volées de 3 flèches)

La victoire d'un match rapporte 1 point à l'équipe du gagnant et 0 point à l'équipe du perdant.

Si une équipe est composée que de 3 archers, le match 4^{ème} vs 4^{ème} de chaque rencontre d'une manche sera considéré comme perdue pour cette équipe et un (1) sera attribué à l'équipe adverse.

Si deux équipes composées de 3 archers se rencontrent, aucun point ne sera attribué pour le match 4^{ème} vs 4^{ème} le score de la rencontre sera donc sur 5 points au lieu de 6.

Position des entraîneurs et archers pendant les matchs :

Pendant les matchs individuels, les entraîneurs devront se situer dans leur couloir réservé. Les archers attendant leur vague de tir pourront venir jusqu'à la ligne de presse.

Pendant les matchs par équipe, le règlement international en vigueur est appliqué.

L'équipe qui gagne la rencontre est celle qui a obtenu le plus de points à l'issue des matchs. La victoire d'une rencontre donne trois (3) points au classement à l'équipe gagnante et zéro (0) à l'équipe perdante.

En cas d'égalité à 3 - 3, les équipes obtiennent chacune 1 point au classement.

Le résultat (score) de la rencontre permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les points de matchs gagnés par l'équipe deviennent des Points gagnés (Pg). Les points perdus par l'équipe deviennent des Points perdus (Pp). Le différentiel (Diff.) entre les Pg et les Pp donne un résultat servant au départage des équipes à égalité, soit $Pg - Pp = \text{Diff.}$

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de bonus obtenus sur les qualifications des différentes manches additionnées aux nombre de points de victoires (ou de matchs nuls) de rencontres
- Différentiel de scores des rencontres (Diff.) obtenus par la soustraction des Points perdus (Pp) aux Points gagnés : $Pg - Pp = \text{Diff}$



En cas d'égalité

- De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- De points après les x matchs de la saison, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité
 - Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des x manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

○ **Phase Finale :**

Les 4 premières équipes au classement final de la Saison Régulière (Classement après les 15 rencontres de la Saison Régulière pour les hommes et les 14 rencontres pour les femmes) sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches) en 1/2 finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

1/2 finales			
1^{ère}	↙ ↘	↗ ↖	3^{ème}
2^{ème}	↘ ↙	↖ ↗	4^{ème}

Les équipes gagnantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D1.

Cette phase finale se déroule lors du championnat de France Elite et est indépendante de ce championnat. Les membres des équipes, s'ils ne sont pas qualifiés individuellement au championnat de France Elite, ne participeront qu'à la phase finale du championnat de France de D1.

Pour les clubs des équipes qualifiées, la composition officielle et définitive de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisies à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). Des changements au sein de l'équipe seront acceptés le jour de la phase finale. Le ou les changements éventuels doivent être signalés au plus tard lors du dépôt officiel de la composition de l'équipe, avant l'échauffement du jour de la phase finale.

Lors de la phase finale **et uniquement lors de cette phase**, chaque match se déroulera avec 3 archers dans l'équipe selon le règlement international. Les 3 archers qui commencent le match, tirent tout le match sans possibilité de changement entre les volées. La composition de l'équipe de 3 archers peut changer entre la 1/2 finale et le match de finale (Finale Bronze ou Finale Or).

C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)

Si un club possède une équipe en D1 Arc à Poulies, ses 3 premiers archers du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch (Discipline Internationale) de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les Comités Régionaux doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la région, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

Pour les régions n'ayant qu'une seule division régionale celle-ci est assimilée à une DR Excellence et est assujettie au règlement DRE.

C.3.6.1 La DR « Excellence »

Les catégories

Femmes arc à poulies

Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR Excellence « arc classique ».

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves.

Le Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale) avec ou sans finales est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative du Comité Régional.

Un club ayant une équipe en D1 Arc à Poulies peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

C.3.6.2. La DR

Les catégories

Femmes arc à poulies

Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le Tir à l'Arc Extérieur et le tir en Salle sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins (1) un Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale) **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les Comités Régionaux.

Un club ayant une équipe en D1 Arc à Poulies peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

Montée en Championnat de France D1 Arc à Poulies

Pour les hommes, les 3 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D1 Arc à Poulies la saison suivante.

Pour les femmes, les 2 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D1 Arc à Poulies la saison suivante.

C.3.6.3. La Finale Nationale de DR (*Identique pour les hommes et les femmes*)

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc à poulies" est couplée avec celle des arcs classiques : même week-end, même site.

- **Sélection**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux selon les mêmes principes que celui décrit pour les arcs classiques en [C.3.3.3](#)

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux (nouvelle région) sont qualifiés.

Une place est réservée à la meilleure équipe des DOM-TOM au classement national Tir à l'arc Extérieur par équipe des DR.

Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national Tir à l'arc Extérieur par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D1 Arc à Poulies l'année suivante, s'il gagne sa place au classement final ou s'il est repêché. En cas de refus de monter en D1 Arc à Poulies, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour de la Finale (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur" Scratch Arc à Poulies au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour de la Finale.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour de la Finale.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement**

A l'issue de la phase de qualification 2x36 flèches à 50 m, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place.

Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8^{ème} de finale.

Les équipes classées de la 9^{ème} à la 24^{ème} place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8^{ème} de finale et rencontrent les 8 premières équipes des qualifications, déjà qualifiées directement en 8^{ème} de finale.

Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la 17^{ème} place de la Finale Nationale des DR.

A partir des 8^{ème} de finale, on applique le principe de la montante / descendante.

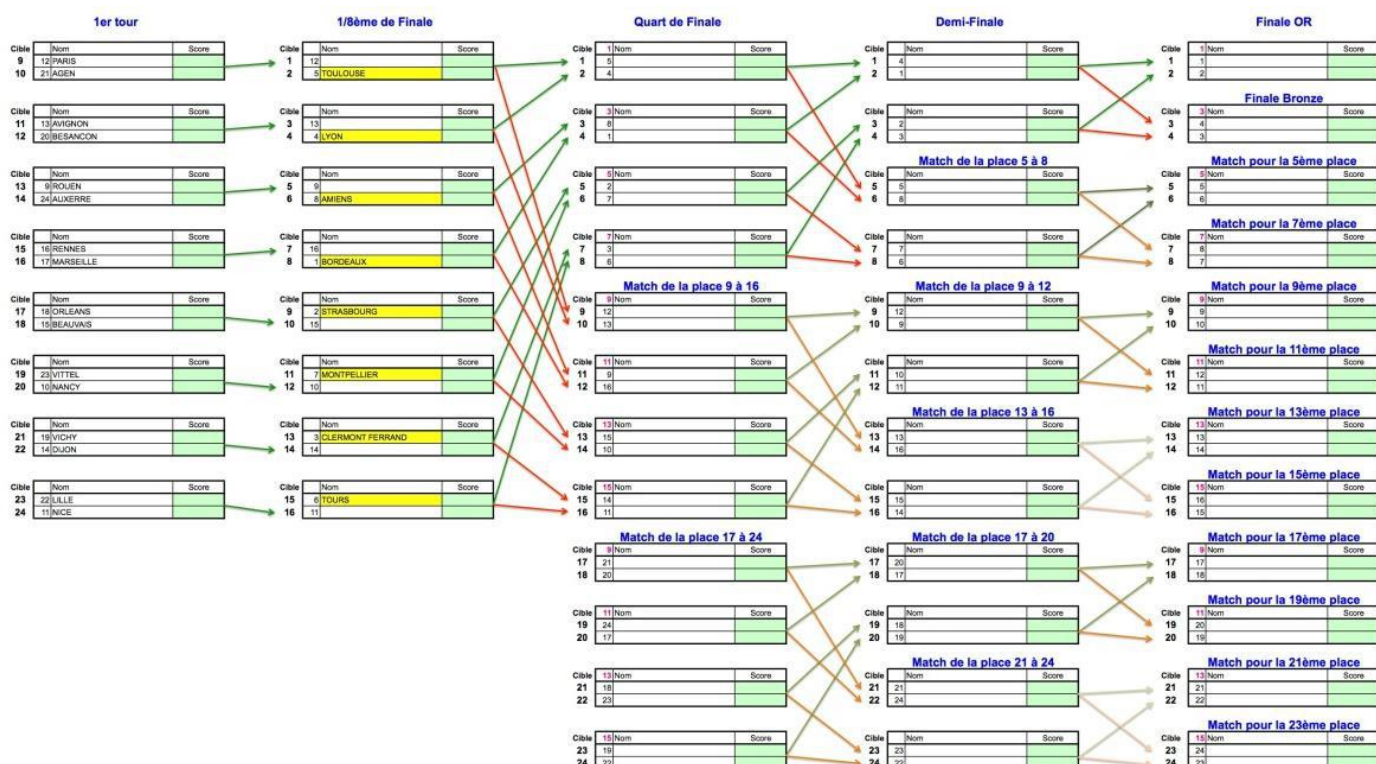
Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1^{ère} à la 24^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale Nationale des DR Poulies :

Classement qualifications	Score
1 BORDEAUX	1880
2 STRASBOURG	1870
3 CLERMONT FERRAND	1850
4 LYON	1840
5 TOULOUSE	1830
6 TOURS	1820
7 MONTPELLIER	1810
8 AMIENS	1800
9 ROUEN	1790
10 NANCY	1780
11 NICE	1770
12 PARIS	1760
13 AVIGNON	1750
14 DIJON	1740
15 BEAUVAIS	1730
16 RENNES	1720
17 MARSEILLE	1710
18 ORLEANS	1700
19 VICHY	1690
20 BESANCON	1680
21 AGEN	1670
22 LILLE	1660
23 VITTEL	1650
24 AUXERRE	1640



S'il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matches et chaque équipe commence ses matches à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

C.3.7 LES REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR ÉQUIPES

- **Le Capitaine d'Equipe** est le responsable de son équipe concernant en particulier :
 - ✓ la conformité de la composition de son équipe (transferts – étrangers – surclassements) ;
 - ✓ la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement des archers ;
 - ✓ il est l'unique interlocuteur avec le greffe et les arbitres. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence fédérale) au greffe qui lui remet les dossards et les dossiers personnels.
- **Tenue des archers :**

Tous les participants à une compétition de la filière par équipe (D1, D2, DR Excellence) doivent porter la tenue de leur club (ou tenue blanche), y compris les archers participant en individuel si la compétition est ouverte.

• **Absence d'une Equipe**

Les clubs de D1, D2, DR « Excellence » et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1, D2, DR « Excellence » et DR. Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

Si un club refuse ou veut cesser de participer à son Championnat de France par équipe de club la saison suivante, il doit le faire par écrit avant la date limite d'inscription donnée dans le dossier de validation de participation. Dans ce cas, les principes suivants s'appliquent :

Club de D1 Arc Classique	Club de D2	Club de D1 Arc à Poulies	Club de DR
Un club se désiste (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D1 l'équipe relégable la mieux classée de la D1	On maintient en D2 l'équipe relégable la mieux classée de la D2 de la saison précédente. *		
On maintient en D1 l'équipe relégable la mieux classée de la D1	Un club de D2 refuse la montée en D1 (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D2 l'équipe relégable la mieux classée de la D2 de la saison précédente. *		
	Un club de D2 se désiste (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D2 l'équipe relégable la mieux classée de la D2 de la saison précédente. *		
		Un club se désiste (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D1 l'équipe relégable la mieux classée de la D1 en Arc à Poulies de la saison précédente*.	
Dans le cas d'un abandon, après la date limite d'inscription et avant le début effectif de la saison, l'équipe du club est reléguée en DR la saison suivante, le club n'est pas remboursé de son inscription. Elle sera remplacée, la saison suivante, par l'équipe relégable la mieux classée de son championnat.			Un club participant à la Finale Nationale des DR arc classique ou arc à poulies refuse la montée en D2 ou en D1 Arc à Poulies Pénalité : Il aura l'interdiction de participer à la Finale Nationale des DR pendant 2 ans. On maintient en D2 ou en D1 Arc à Poulies, l'équipe relégable la mieux classée de la D2 ou de la D1 Arc à Poulies de la saison précédente*.



Après la date limite d'inscription, si un club refuse son affectation dans une division nationale, il sera automatiquement relégué en DR. Le club ne sera pas remplacé. De ce fait, le nombre de clubs en Championnat de France D1 ou en D2 sera réduit d'autant.

*** Dans la limite des clubs relégués. Si cette limite est atteinte, on repêche la(les) meilleure(s) équipes de la division inférieure.**

Une équipe doit être constituée de 3 archers minimum ou 4 archers maximum pour se présenter à une compétition de D1, D2, DR « Excellence » et DR, et participer à la phase de qualification et aux duels.

En cas d'absence d'une équipe sur une manche de D1 ou D2, l'équipe absente ne marquera aucun point sur la manche concernée. Chaque adversaire que cette équipe devait rencontrer gagne la rencontre sur le score de 6-0 pour le résultat de la rencontre en D1 ou le score de 6-0 pour le résultat du match en D2.

Pour prétendre participer à la phase finale du championnat concerné (Play-off de D1, Finale de Championnat de France de D2 ou Finale Nationale de DR), une équipe devra avoir participé à toutes les manches de la saison.

Est considéré comme un abandon de D1 ou D2, l'absence à toutes les manches ou la participation à une seule manche. Cet abandon implique la descente en Division Régionale la saison suivante.

- **La position des archers sur les cibles (phase qualification)**

A l'occasion de la phase de qualification l'ordre de priorité suivant doit être respecté :

Les 3 ou 4 archers d'une même équipe seront placés sur des cibles contiguës et successives (un seul archer de la même équipe sur la même cible). Ils devront tirer sur le même rythme avec la même place sur le pas de tir

Exemples : 4 archers du club de VILLE sont positionnés ainsi : 4A, 5A, 6A, 7A

3 archers du club de VILLE BIS seront positionnés ainsi : 9B, 10B, 11B.

Ne pas placer deux archers d'un même club sur la même cible.

Ponctuellement, dans le cadre de la préparation des championnats internationaux et à la demande des entraîneurs nationaux, les athlètes sélectionnés en équipe nationale (noms fournis par la DTN) seront placés sur des cibles proches les unes des autres, en respectant toutefois les deux premières priorités.

- **L'entraînement avant la phase de qualification**

20 minutes minimum – 45 mn maximum.

Nombre de flèches non limité dans le temps de tir d'une volée (4 minutes).

L'organisateur n'est pas obligé de changer les blasons après la session d'entraînement : ainsi la compétition peut commencer dès que l'entraînement est terminé.

Si des blasons usagers ont été utilisés pour l'entraînement, des blasons neufs devront être posés sur les buttes de tir au début du tir ainsi qu'à partir du premier match lors de la phase éliminatoire.

- **Epreuve des matches**

[Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Articles A.7.4 et A.7.5](#)

- **Les incidents de tir**

[Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur – Article B.4.2.7](#)

- **Les égalités**

[Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur – Article B.6.5](#)

- **Les pénalités**

[Cf. II.1 Le tir à l'Arc Extérieur – Article B.8](#)

- **L'aménagement de la ligne de tir**

Pour le tir par équipes, les organisateurs doivent aménager la ligne de tir d'une manière particulière.

[Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Article B.12 – Annexe 2,](#)



C.4 LES TOURNOIS NATIONAUX JEUNE (TNJ)

C.4.1 LE TNJ

Les TNJ sont des compétitions officielles, se déroulant sous la forme d'un TAE Discipline Internationale avec des duels individuels et des duels en double mixte.

- **Qualifications**

Elles sont ouvertes aux licenciés jeunes de la FFTA, filles et garçons, en arc classique, dans les catégories Minime, Cadet et Junior. Les jeunes archers de la catégorie Benjamin sont autorisés à participer à partir du 2^{ème} TNJ de la saison à condition d'avoir réalisé le minima de 500 points en compétition officielle de Tir à l'Arc Extérieur

Les jeunes archers arc à poulies peuvent participer à ces compétitions avec un nombre limité de places disponibles.

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre avril et juin.

- **Épreuves :**

Les TNJ ont pour objectif la préparation de nos meilleurs jeunes archers nationaux pour les échéances nationales et internationales. En conséquence, une réglementation spécifique est mise en place dans l'organisation de ces compétitions.

- **Règles spécifiques aux TNJ :**

A l'issue d'une phase de qualifications sur un TAE Discipline Internationale à la distance adaptée à chaque catégorie, des finales individuelles seront organisées selon les principes suivants :

Finales individuelles :

Pour **toutes les catégories arc classique**, l'organisation des duels individuels dépendra du nombre d'archers dans la catégorie.

S'il y a 28 archers et plus dans la catégorie :

On retient 28 archers. Les 4 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour les 1/8^{ème} de finale. Les 24 archers classés de la 5^{ème} à la 28^{ème} place des qualifications tirent un 1/12^{ème} de finale.

Les vainqueurs des 1/12^{ème} de finale sont qualifiés en 1/8^{ème} de finale. Les archers éliminés en 1/12^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 17^{ème} de la compétition.

A partir des 1/8^{ème} de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leur place finale au classement du TNJ, selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 8 archers éliminés en 1/8^{ème} de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place de la compétition.
- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un match pour la 3^{ème} place de la compétition.

S'il y a de 14 à 27 archers dans la catégorie :

On retient 14 archers. Les 2 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour les 1/4 de finale. Les 12 archers classés de la 3^{ème} à la 14^{ème} place des qualifications tirent un 1/6^{ème} de finale.

Les archers éliminés en 1/6^{ème} de finale ont terminé leur compétition.

A partir des 1/4 de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leurs places au classement du TNJ, toujours selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :



- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un match pour la 3^{ème} place de la compétition.

S'il y a de 8 à 13 archers dans la catégorie :

On retient 8 archers et on organise des 1/4 de finales à élimination directe.

Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.

S'il y a 4 ou 7 archers dans la catégorie :

On retient 4 archers et on organise des 1/2 finales à élimination directe. Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants pour la 3^{ème} place.

S'il y a moins de 4 archers :

Pas de matchs organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

Pour **toutes les catégories arcs à poulies**, et afin de permettre l'organisation de match pour le plus grand nombre, les catégories CFCO et JFCO seront regroupées et commenceront les matchs en 1/4 de finale. De même, pour les CHCO et JHCO.

S'il y a de 8 archers et plus dans la catégorie regroupée :

On retient 8 archers et on organise des 1/4 de finales à élimination directe.

S'il y a 4 ou 7 archers dans la catégorie :

On retient 4 archers et on organise des 1/2 finales à élimination directe. Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants pour la 3^{ème} place.

S'il y a moins de 4 archers :

Pas de matchs organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

Finales Double Mixte :

Pour les **catégories Cadet et Junior arc classique**, des matchs de double mixte sont mis en place.

4 doubles mixtes sont qualifiés dans chaque catégorie.

Le principe de constitution des doubles est le suivant :

1^{ère} fille et 1^{er} garçon des qualifications = Double 1

2^{ème} fille et 2^{ème} garçon des qualifications = Double 2

3^{ème} fille et 3^{ème} garçon des qualifications = Double 3

4^{ème} fille et 4^{ème} garçon des qualifications = Double 4

Le Double 1 rencontre le Double 4 et le Double 2 rencontre le Double 3 en 1/2 finale.

Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place et les perdants pour la 3^{ème} place.

Les finales Or des catégories Minimes, cadets et juniors, des Doubles Mixtes et des catégories arc à poulies se font sur un terrain de finale spécifique, un match à la fois, en tir alterné. Le contexte se rapproche le plus possible des conditions rencontrées sur un terrain de finale de compétition internationale.

• Le déroulement du TNJ

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.



C.5 LE TIR BEURSAULT

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".

Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15^{ème} siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m.

La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse". L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

Cette compétition concerne les Arcs Classiques, les Arcs à Poulies et les Arcs Droits (long bow) pour toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications.

• Arc droit

« L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de la corde et aucune autre partie de l'arc. L'arc peut être démontable en deux parties de longueur égale (séparation au niveau de la poignée/zone du repose-flèche) et peut être fait de n'importe quel type de matériel ou d'une combinaison de matériaux. La forme de la poignée (zone de la poignée seulement) est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc doit être libre de saillies, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée. »

Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Un arc droit (Longbow) peut être déclaré en arc nu (Barebow) ou en arc chasse lors des compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D, s'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie.

Les flèches : seules sont autorisées les flèches en bois ou en bambou avec empennage en plume naturelle.

C.5.1 LA CIBLE

Le blason s'appelle "carte". La zone de points est circulaire, sa limite extérieure est appelée "cordon". Le diamètre de la zone de points (intérieur du cordon) est de 45 cm.

Sauf pour les tirs de championnats, on peut superposer à la carte, en son centre, un visuel en carton épais appelé "marmot" limité par un cordon de diamètre intérieur 12,5 cm. La zone intérieure au cordon du marmot est appelée "chapelet". Le centre du marmot, appelé "noir", est constitué d'un disque noir avec au centre un rond blanc de 10 mm de diamètre.

• Carte de Bouquet (Grand Prix)

La zone de points ne comporte comme seules marques que l'axe horizontal et l'axe vertical servant à positionner le marmot.

Le noir du marmot de Bouquet a un diamètre de 56mm.

• Carte de Championnat (ou de Prix Général)

La zone de points est divisée en trois zones concentriques marquées 1, 2 et 3 de l'extérieur vers l'intérieur. La zone marquée 3 correspond au chapelet (intérieur du cordon du marmot) et comporte en son centre un noir de diamètre 40mm. Le marmot de Prix Général reproduit la zone 3 de la carte mais ne doit pas être utilisé en championnat.

C.5.2 LE TIR

a) La carte est fixée de telle façon que le centre soit situé à 1 m du sol.

b) Le tir s'effectue normalement par pelotons de 5 archers qui tirent toujours dans le même ordre.

c) Une seule flèche est tirée dans chaque sens. Le tir de 2 flèches se fait donc en un aller-retour appelé "halte".

d) 4 flèches d'essai sont autorisées avant le début de la compétition, soit 2 haltes d'essai.

Cependant, un entraînement est autorisé avant la compétition, sous le contrôle des arbitres :



- ✓ entraînement sur la paille des buttes de tir pour les installations ne disposant pas de buttes de tir complémentaires. Si les installations disposent de buttes de tir complémentaires, l'entraînement doit se dérouler sur ces buttes ;
 - ✓ durée : 20 minutes. Le peloton de 5 tireurs peut être réparti sur les deux buttes (3 sur l'Aller – 2 sur le Retour), en respectant les règles de sécurité.
- e) La compétition (appelée "partie") se déroule en 20 haltes, soit 40 flèches.
- f) Dès qu'il a tiré sa flèche, l'archer se rend, par une des allées latérales, vers la butte opposée. Il attend que tous les archers de son peloton aient achevé leur tir et soient présents pour s'approcher de la carte.
- g) Le pied antérieur du tireur ne doit pas dépasser le bord antérieur du pas de tir.
- h) Chaque archer dispose de 60 secondes (temps maximum) pour tirer sa flèche.
- i) En cas d'incident de matériel ou d'un problème médical non prévisible, comme pour le tir sur cible anglaise, l'archer pourra bénéficier de temps supplémentaire (15mn maximum) pour effectuer la réparation. Lorsqu'il a réparé, il reprend sa place dans le peloton en respectant l'alternance butte d'attaque/butte maîtresse (s'il a tiré sa dernière flèche avant l'incident sur la butte d'attaque, il reprend sur la butte maîtresse, et vice-versa). Il tirera toutes les flèches manquantes après la fin de la partie des autres concurrents :
- prévenir quand l'archer reprend le tir
 - être vigilant lorsque l'archer tire seul pour prévenir toute incursion sur le pas de tir.
- j) Une flèche tombée de l'arc sera considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec une partie de son arc, sans bouger les pieds du pas de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (cible, garde, obstacle quelconque)

C.5.3 LE DECOMPTE DES POINTS ET LA MARQUE

• Bouquet Provincial

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs (est appelé "Honneur" tout coup dans la zone de points, la flèche ne touchant pas le cordon extérieur). Pour chaque honneur, le nombre de points (1, 2 ou 3) est également porté pour le départage des ex aequo ou la qualification au Championnat de France.

Une flèche compte :

- ✓ 3 points si elle est dans le noir ou touche le noir.
- ✓ 2 points si elle est dans le chapelet ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot.
- ✓ 1 point si elle est dans la zone de points inférieure au chapelet sans toucher le cordon extérieur de la carte.

La marque a lieu quand tous les tireurs du peloton ont tiré leur flèche. Toutefois, une marque provisoire peut avoir lieu à chaque flèche, les coups étant annoncés à l'aide d'un signal, généralement sonore, par un aide surveillant la butte d'attaque, appelé "Garde Panton". Le greffier a en charge la butte maîtresse.

Le greffier marque les points annoncés sur des feuilles de marque spéciales, imprimées à cet effet, indiquant le nom de la Compagnie ou du Club, la date du tir, les noms des tireurs dans l'ordre de tir, le nombre d'honneurs simples (1), de chapelets (2), de noirs (3) ainsi que le total des honneurs et des points et, éventuellement, la distance des coups au noir, d'après les indications du palmer.

• Championnat (de Ronde, de Département, de Région, de France)

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs, puis le nombre de points.

Toute flèche dans la zone de points compte pour un honneur.

Pour chaque flèche, le nombre de points (0, 1, 2, 3 ou 4) est porté sur la feuille de marque :

- ✓ 4 points si la flèche est dans le noir ou touche le noir ;
- ✓ 3 points si la flèche est dans la zone 3 (chapelet) ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot ;
- ✓ 2 points si la flèche est dans la zone 2 sans toucher le cordon extérieur de cette zone ;
- ✓ 1 point si la flèche est dans la zone 1 sans toucher le cordon extérieur de la carte.

Une flèche touchant le cordon extérieur d'une zone de points est comptée dans la zone inférieure.

Départage des ex aequo : en cas d'égalité au nombre d'honneurs et au nombre de points, le départage se fait :

- ✓ au plus grand nombre de 4 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, au plus grand nombre de 3 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, les tireurs sont déclarés ex aequo.



Le marqueur devance les tireurs à la butte et enregistre les points à l'arrivée de chaque flèche. Il annonce la valeur de la flèche à chaque tireur. En cas de litige, il est fait appel à l'arbitre. Lorsque toutes les flèches sont validées, le marqueur repart vers la butte opposée. Les impacts doivent alors être cochés et les flèches peuvent être retirées de la cible.

• Règles communes Bouquets / Championnats

Si une flèche rebondit de la carte ou en tombe, elle compte selon la valeur de son impact, à condition que ce dernier puisse être retrouvé (impact non coché) ou que le greffier (ou le garde panton) en ait été témoin.

Si une flèche atteint la carte après avoir ricoché ou glissé sur le sol ou sur un obstacle quelconque autre qu'une flèche en cible, elle ne marque aucun honneur, ni aucun point.

Les tireurs doivent s'assurer, après la fin du tir, que tous leurs coups ont été correctement marqués.

C.5.4 COMPETITIONS QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE BEURSAULT

Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault sont :

- ✓ les tirs de Bouquet Provincial (seule la 1^{ère} mise est qualificative) ;
- ✓ le championnat régional ou substitut désigné par l'instance concernée ;
- ✓ le championnat départemental fermé ;
- ✓ le championnat de Ronde fermé ;
- ✓ les « concours qualificatifs » inscrits au calendrier fédéral (ouverts).

Elles sont ouvertes aux **arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow)**, dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.

Elles se déroulent sur le même rythme que le Championnat de France, soit une **série de 40 flèches**.

Les benjamins et minimes (filles et garçons) tirent à 30 mètres.

Les « concours qualificatifs » sont inscrits au calendrier fédéral sous le contrôle et selon la règle du Comité Régional. Pour ces concours (autorisant les mises multiples) et uniquement pour eux (à l'exclusion des tirs de Bouquet et Championnats), toutes les mises sont qualificatives.

C.5.5 PERIODE DE QUALIFICATIONS

Se reporter au document PROCEDURE D'INSCRIPTION & QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR BEURSAULT sur le site internet de la FFTA www.fft.fr

C.5.6 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Toutes les catégories d'âge sont retenues.

C.5.7 CHAMPIONNAT DE FRANCE BEURSAULT

Le Championnat de France est ouvert aux arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow), dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.

La date est fixée par le Comité Directeur de la FFTA, habituellement fin septembre ou début octobre.

C.5.8 AUTRES COMPETITIONS

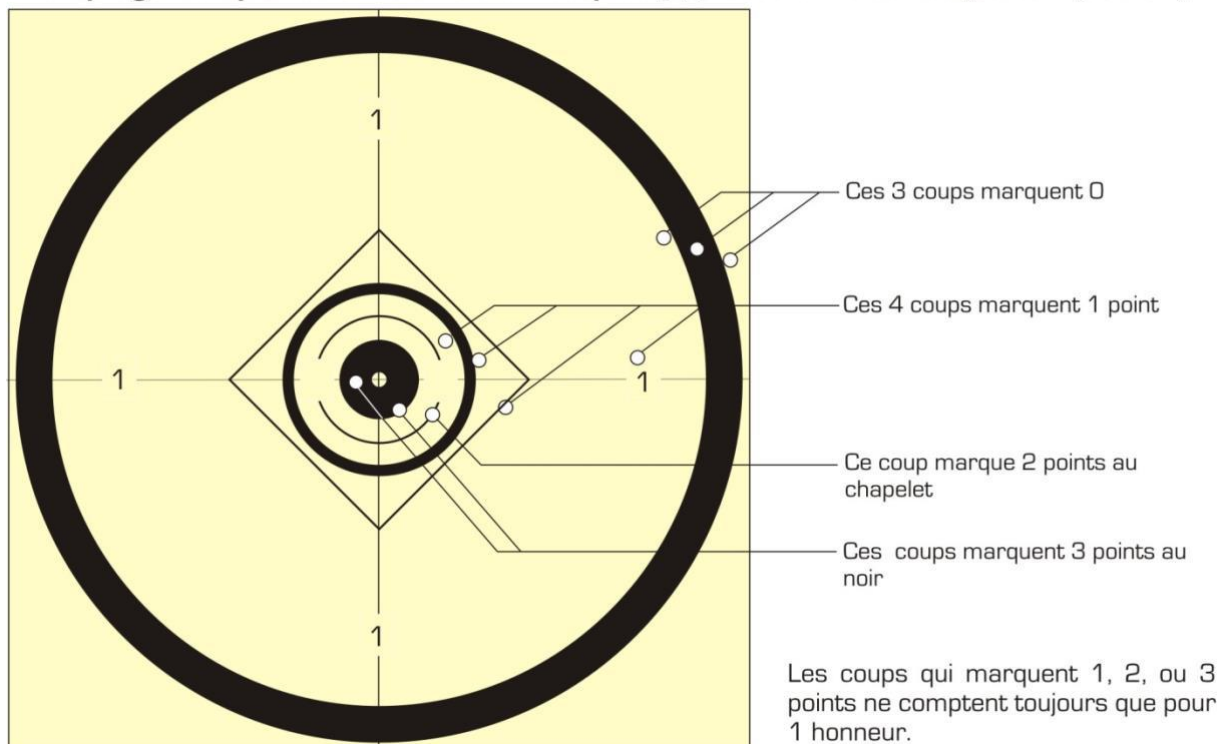
D'autres compétitions de tir Beursault sont organisées en particulier dans les Comités Régionaux du Pays d'Arc ou avoisinantes : les « **Prix Généraux** », les « **Concours particuliers** » ou « **Prix de mises Beursault** », souvent sur un rythme différent (60 flèches / 20 flèches) de celui des compétitions officielles : ces compétitions ne sont pas qualificatives pour le Championnat de France Beursault.

C.5.9 LES DISTINCTIONS

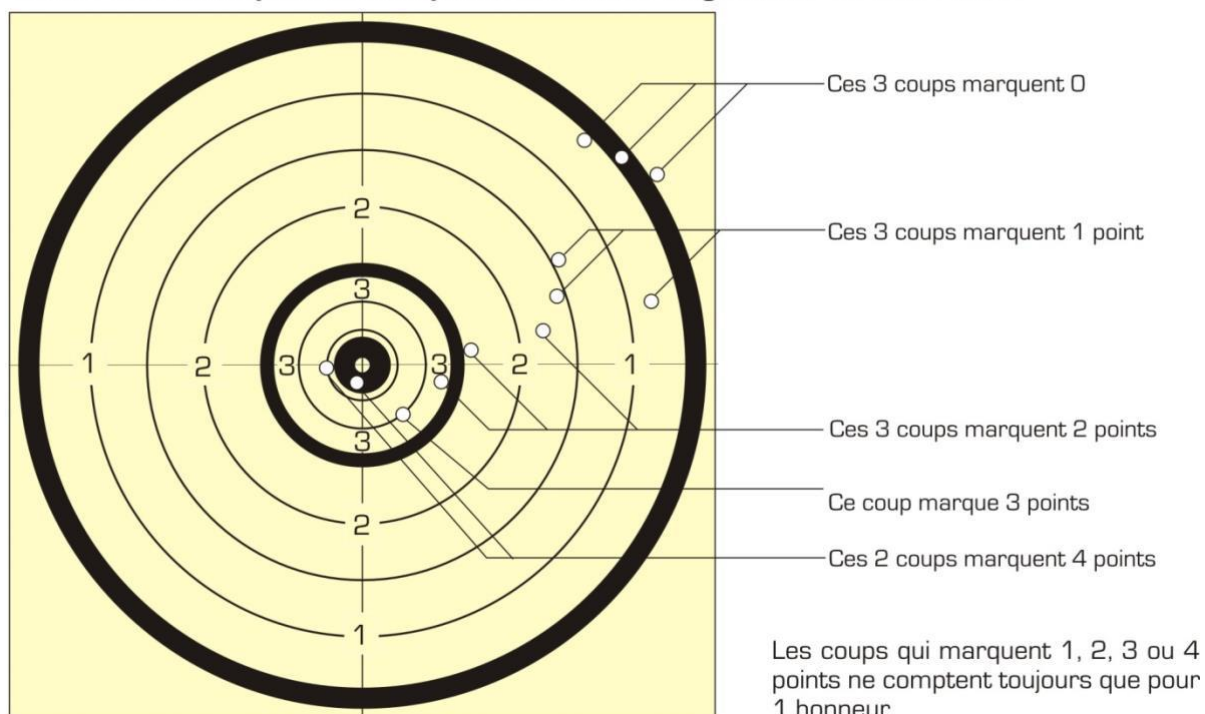
Les « Marmots » (Cf. [Article F.2 des Règlements Généraux](#)) sont des distinctions de la FFTA et à ce titre ne peuvent se voir attribuées que lors de compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault, telles que définies au § C.5.4. **En conséquence, les « Marmots » ne peuvent pas être gagnés lors d'un Prix Général.**

C.5.10 TIR BEURSAULT (MARQUAGE DES POINTS)

Marquage des points en cibles de Bouquet [applicable dans les Bouquets uniquement]



Cibles des championnats départementaux, régionaux et de France



C.6 LE TIR AU DRAPEAU

C.6.1 LES CATEGORIES

La FFTA reconnaît les catégories suivantes :

- * Dames
- * Hommes

C.6.2 LES DIVISIONS

Pour le tir au drapeau :

- * Division "arc classique"
- * Division "arc à poulies"

C.6.3 L'ÉPREUVE DE TIR AU DRAPEAU

L'épreuve de tir au drapeau consiste à tirer 36 flèches aux distances suivantes :

- ✓ 165m pour les hommes arc classique ;
- ✓ 125m pour les dames arc classique ;
- ✓ 185m pour les hommes arc à poulies ;
- ✓ 165m pour les dames arc à poulies.

Le tir se fait dans une seule direction. Six (6) flèches d'essai (2 volées de 3 flèches) sont autorisées avant le début des tirs. Celles-ci sont tirées sous le contrôle du directeur des tirs et ne pourront pas compter pour l'établissement des scores.

C.6.4 L'ÉQUIPEMENT DES SITES DE TIR

La cible du tir au drapeau est circulaire. Elle mesure 15m de diamètre et est divisée en cinq (5) zones concentriques de 1,50m de large du centre à l'extérieur. Les lignes de séparation doivent toutes être dans les zones supérieures de score.

La cible peut être marquée sur le sol ou les lignes de séparation peuvent être faites avec une bande d'acier ou avec une corde qui ne se détend pas.

Le centre de la cible est marqué par un fanion triangulaire de couleur vive : le drapeau. Ce drapeau ne mesurera pas plus de 80cm de longueur et 30cm de largeur. Il doit être attaché à un piquet rond de bois tendre, solidement fixé, verticalement, dans le sol, de manière à ce que la partie la plus basse du drapeau ne soit pas à plus de 50cm du sol.

Les valeurs des zones de scores, en partant du centre vers l'extérieur, sont : 5-4-3-2-1 points.

C.6.5 L'ÉQUIPEMENT DES ARCHERS

Voir [Chapitre II - Tir à l'Arc Extérieur – Règlements – Article B.3.](#)

C.6.6 LE TIR

Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou 6 flèches.

Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de deux (2) minutes. Pour tirer 6 flèches, il est de quatre (4) minutes.

- ✓ Le compétiteur ne peut pas lever le bras d'arc avant le signal de début du tir.
- ✓ Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.
- ✓ Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra lever le drapeau rouge situé au pas de tir. Du temps supplémentaire peut être accordé à un concurrent afin de faire les réparations nécessaires ou de changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité sous la supervision d'un arbitre.

Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur cette ligne.

Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.



Une flèche n'est pas considérée comme tirée si le compétiteur peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds par rapport à la ligne de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi.

Pendant que le compétiteur est sur la ligne de tir, il ne peut pas recevoir d'aide (coaching assistance).

On ne peut tirer que dans une seule direction.

C.6.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches.

Le directeur des tirs doit désigner une personne pour tenir la corde au drapeau et une personne pour chaque zone de score pour ramasser les flèches dans cette zone. Quand toutes les flèches ont été ramassées dans chaque zone, elles sont triées en fonction de leur appartenance et doivent rester dans la zone jusqu'à ce qu'elles aient été marquées.

Chaque compétiteur doit annoncer la valeur de ses flèches en commençant par la plus haute. Le directeur des tirs doit vérifier que toutes les flèches soient correctement annoncées.

La valeur des flèches qui ne sont pas fichées en terre est déterminée par la position de la pointe sur le sol.

Les flèches fichées dans le drapeau ou dans le piquet comptent pour 5 points.

Les compétiteurs ne peuvent pas pénétrer dans la cible (à l'exception des ramasseurs de flèches), si ce n'est pour annoncer les valeurs de leurs flèches à l'appel de leur nom.

En cas d'égalité dans les épreuves de tir au drapeau, on procède comme suit :

- ✓ en premier, le moins grand nombre de ratés ;
- ✓ si l'égalité subsiste, le plus petit nombre de 1 et ainsi de suite jusqu'à la résolution de l'égalité ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex æquo.

C.6.8 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

Voir [Chapitre II - Tir à l'Arc Extérieur - Règlement – Article B.7.](#)

- **C.7 Supprimé**

II.2 - LE TIR EN SALLE

Sommaire

A. Généralités

- [A.1](#) La responsabilité
- [A.2](#) Les dispositions médicales
- [A.3](#) L'entraînement
- [A.4](#) Le règlement concernant la tenue
- [A.5](#) Les catégories
- [A.6](#) Les divisions
- [A.7](#) Les épreuves de tir en salle
- [A.8](#) Les Distinctions et Records
- [A.9](#) Les contrôles de dopage hors compétition
- [A.10](#) Les compétiteurs handicapés
- [A.11](#) Lieu du tir alterné

C. Règlement spécifiques des épreuves fédérales

- [C.1](#) Les Championnats de France Individuels

B. Règlement

- [B.1](#) L'aménagement des terrains
- [B.2](#) Les équipements des sites de tir
- [B.3](#) Les équipements des archers
- [B.4](#) Le tir
- [B.5](#) L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- [B.6](#) L'établissement des scores
- [B.7](#) Le contrôle des tirs et la sécurité
- [B.8](#) Les conséquences du non-respect des règles
- [B.9](#) L'arbitrage
- [B.10](#) Réclamations – Litiges
- [B.11](#) Appel
- [B.12](#) Les annexes
- [Annexe 1](#) :
Tableaux des matchs / Grille de répartition
- [Annexe 2](#) :
Les Feuilles de Marque
- [Annexe 3](#) :
Position des blasons

A. GENERALITES

A.1 LA RESPONSABILITE

La FFTA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FFTA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FFTA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FFTA. Voir [Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales](#).

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en salle, l'**entraînement** aura une **durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification et la compétition débutera dès que possible.

Lors des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement afin de prendre en compte le programme de chaque journée.

Les archers tirant sur leur propre blason. L'organisateur peut :

- soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours ;
- soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (2mn).

L'entraînement est possible avant chaque départ.

Pour l'Épreuve Salle : 2x25m + 2x18m, voir [article B.7, point 4 des Règlements Généraux](#).

A.3.2 : *Réservé*

A.3.3 : Dans les championnats de tir en salle, on doit mettre à la disposition des tireurs une salle d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.4 : Des cibles doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

A.3.5 : *Réservé*

A.3.6 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.7 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.8 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

A.3.9 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, si les organisateurs sont en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement peut se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE

A.4.1 :

Cf. [Article C.12.1](#) des Règlements Généraux

A.4.2 : Pendant la compétition :

- Les femmes doivent porter des robes, des jupes, des jupes-culottes, des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons non serrés et des chemisiers ou des hauts (qui devront couvrir le devant et le dos du corps), correctement ajustés sur chaque épaule et couvrant le ventre en pleine allonge.
- Les hommes doivent porter des pantalons (qui descendent jusqu'en dessous des chevilles) ou des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manche longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.
- Aucun jean autre que blanc ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matchs par équipes, les chemises/chemisiers, les pantalons/shorts, jupes, doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions de température à l'intérieur de la salle le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, etc, peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe. Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir en salle, les archers et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Ces chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Cf. [C. 12.1 § Dossard](#)

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité. Cf [E.2 des Règlements Généraux](#)

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : Cf. [C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues](#)

A.5.2 : *Réservé*

A.5.3 : *Réservé*

A.5.4 : *Réservé*

A.5.5 : *Réservé*

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir en salle :

- ✓ division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini dans [l'article B.3.1.](#)
- ✓ division Arc Nu (Barebow) avec l'équipement défini dans [l'article B.3.2](#)
- ✓ division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini dans [l'article B.3.3](#)

A.7 LES EPREUVES DE TIR EN SALLE

A.7.1 : On peut tirer les épreuves de tir en salle dans les trois divisions ci-dessus

Il y a 2 catégories d'épreuves :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous, avec ou sans duels ;
- **les Championnats de France, de régions** (duels obligatoires) et **de Départements** (duels souhaités), avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.

A.7.1.1 : Les arcs utilisés :

Arcs classiques, Arcs à poulies, Arcs Nus, Arcs Droits, Arcs Chasse, Arcs à Poulies Nus

A.7.1.2 : Les catégories officielles utilisées lors des classements des compétitions

Arcs Classiques

- ✓ Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3 dans leur catégorie d'âge et de sexe ;

Arcs à Poulies

- ✓ Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3 dans leur catégorie d'âge et de sexe.

Arcs Nus

- ✓ Catégorie scratch, Hommes et Femmes (Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)
 - ✓ Catégorie Cadets, Hommes et Femmes (Minimes, Cadets)
- Les régions et Départements doivent ouvrir cette catégorie lors de leurs championnats respectifs.

Sont également reconnues (mais non ouvertes pour le championnat de France) les divisions d'armes suivantes :

- ✓ Les arcs droits (Longbow) : classés dans la **division arcs nus (Bare Bow)**
- ✓ Les arcs « chasse » : classés dans la **division arcs nus (Bare Bow)**
- ✓ Les arcs à poulies nus : classés dans la **division arcs à poulies.**

Cependant :

- Pour les divisions arcs chasse, arcs droits, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement du Tir en Campagne, arcs nus. Cf. [Article B.3 Tir en Campagne](#)
- Pour les arcs à poulies nus, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement [cf. article B.3](#)



Pour toutes ces catégories, seuls les carquois de hanche ou posés au sol sont autorisés.
L'utilisation des jumelles ou d'une longue vue est autorisée (cf. [article B.3.1.9.1.](#))

A.7.1.3 : Les distances et blasons :

Lors des championnats régionaux et des championnats départementaux en salle, il est souhaitable que le règlement du Championnat de France concernant les blasons à utiliser, soit appliqué, les régions et les départements restant libres de leur choix.

<i>Arcs Classiques</i>	Poussins	Benjamins Minimes	Cadets / Juniors / Seniors 1 Seniors 2 / Seniors 3
18m	80cm	60cm	40cm
25m		80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques		Cible unique ou Triples	Cible unique ou Triples

<i>Arcs à Poulies</i>	Cadets, Juniors, Seniors 1 Seniors 2 / Seniors 3
18m	40cm
25m	60cm
Blasons Arcs à Poulies	Triples

<i>Arcs Nu</i>	Cadets (Hommes et Femmes)	Scratch Hommes et Femmes Juniors / Seniors 1 Seniors 2 / Seniors 3
18m	60cm	40cm
25m	80cm	60cm
Blasons	Blasons uniques ou Triples	Blasons uniques ou Triples

Les blasons triples peuvent être soit verticaux, soit triangulaires.

Lors des championnats, obligation d'utiliser des blasons triples verticaux.

Les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser. **Cependant**, pour les **arcs classiques et les arcs nus**, ils peuvent :

- ✓ soit imposer le type de blason pour la compétition (blason unique, triples verticaux ou Las Vegas) ;
- ✓ soit laisser au tireur le choix, lors de son inscription préalable*, dès lors que cette possibilité est clairement exprimée sur le mandat. Dans ce cas, les archers restent classés dans leur catégorie, indépendamment du type de blason utilisé.

* On entend par inscription préalable, le retour de la feuille d'inscription fournie avec le mandat. Dans le cas d'une inscription sur le lieu de la compétition, le choix du blason reste totalement à la discrétion de l'organisateur.

Comment appliquer cette règle :

1. tous les archers utilisant des arcs à poulies tirent sur blasons triples
2. tous les archers d'une même catégorie utilisant des arcs classiques ne sont plus obligés de tirer sur le même type de blason
3. Cette règle concerne tous les compétiteurs tirant avec des arcs classiques ou des arcs nus de benjamin à seniors 3
4. il est nécessaire que l'organisateur **exprime expressément** cette possibilité dans son mandat



Position des blasons à 18m et 25 m :

Voir Règlement du Tir en Salle, [article B.2.2](#) et [Annexe 3](#)

Des phases finales peuvent également être organisées après un 2x25m ou un 2x18m. Lors des phases finales à 18m, les blasons triples verticaux ou triangulaires sont obligatoires : l'organisateur doit spécifier le choix qu'il aura arrêté dans son invitation.

A.7.2 : L'épreuve à 25m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 60cm de diamètre ou sur blasons triples de 60cm de diamètre pour toutes les catégories.

A.7.3 : L'épreuve à 18m (ou épreuve de qualification) consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 40cm de diamètre ou sur blasons triples de 40cm de diamètre pour toutes les catégories.

A.7.4 : L'épreuve combinée en salle consiste à tirer les deux épreuves, citées ci-dessus, successivement et dans l'ordre indiqué ci-dessus.

A.7.5 : L'épreuve de match en salle, tirée sur blasons triples de 40cm à la distance de 18m consiste en :

A.7.5.1 : Pour les arcs classiques

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 32 meilleurs archers sont positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification (voir en annexe les tableaux des matchs). Ils tirent une série de matchs. Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.
- **L'épreuve finale** dans laquelle les 8 meilleurs archers, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs individuels. Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. En fonction du niveau de compétition (National, Régional, Départemental ou local), les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche.
- **L'épreuve éliminatoire par équipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir en annexe les tableaux des matchs), tirent simultanément une série de matchs. Chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer). Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes.
- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs. Chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer) et ceci jusqu'à la finale pour l'or. Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes.

A.7.5.2 : Pour les arcs à poulies

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 32 meilleurs archers sont positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification (voir en annexe les tableaux des matchs). Ils tirent une série de matchs en duels. Chaque match se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé aux points et non pas en sets).
- **L'épreuve finale** dans laquelle les 8 meilleurs archers, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs individuels. Chaque match se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé) et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. En fonction du niveau de compétition (National, Régional, Départemental ou local), les compétiteurs alterneront les tirs d'une flèche.
- **L'épreuve éliminatoire par équipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir en annexe les tableaux des matchs), tirent simultanément une série de matchs. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer) au score cumulé. Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes.
- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer) au score cumulé et ceci jusqu'à la finale pour l'or. Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes.



A.7.6 : Pour les championnats de France, les blasons triples verticaux sont obligatoires.

A.7.7 : L'épreuve de matchs en duel sera entièrement tirée sur des blasons triples verticaux de 40cm.

A.8 LES DISTINCTIONS ET RECORDS cf. [Article C.7 des règlements Généraux](#)

A.8.1 : Réservé

A.8.2 : Réservé

A.8.3 LES DISTINCTIONS DE LA WORLD ARCHERY

A.8.3.1 : Pour l'octroi de distinctions de la World Archery et pour l'enregistrement des records du monde, la WA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres comme spécifié à [l'article A.8.4](#). Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit pour la première fois un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.3.2 : Dans la discipline du tir en salle, ce sont les distinctions WA TARGET sur un arrière fond rond en couleur pour les scores indiqués ci-dessous et pour les épreuves suivantes :

- ✓ Epreuve en salle à 25m (60 flèches)
- ✓ Epreuve en salle à 18m (60 flèches)

Tableau relatif au tir en salle

WA TARGET – Hommes et Dames – ARCS CLASSIQUES ET ARCS A POULIES – 60 flèches						
Cible	Sur fond Blanc	Sur fond Noir	Sur fond Bleu	Sur fond Rouge	Sur fond Or	Sur fond Pourpre
25m	500	525	550	575	585	595
18m	500	525	550	575	585	595

A.8.4 LES COMPETITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION WA

A.8.4.1 : On peut gagner une WA TARGET dans une simple épreuve en salle à 25m ou à 18m dans chaque épreuve de l'épreuve combinée ou lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la WA.

A.8.4.2 : Réservé

A.8.4.3 : La distinction WA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article A.8.3.2, pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.4.4 : Les distinctions définies dans l'article A.8.3 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la WA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la WA.

A.9 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION cf. [Article D.4 des Règlements Généraux](#)

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la WA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la WA.

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.



A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquants, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.

A.10 LES COMPETITEURS HANDICAPES

Voir [Cf. I Les Règlements Généraux – Article C.2.](#)

A.11 LIEU DU TIR ALTERNE

A.11.1 : POUR LES COMPETITIONS OÙ LA TELEVISION EST PRESENTE

- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;
- Des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareils de photo et de caméras personnelles autorisés sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.2 : Pour les Championnats de France, les télescopes sont autorisés, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut du télescope ne dépasse pas les épaules de l'archer : si le télescope est plus haut, il masque le visage de l'archer pour les images télévisées.

B. REGLEMENT

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.1 : Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 25m et à 18m est de + ou - 10cm.

B.1.2 : Une ligne d'attente doit être tracée à au moins 3m en arrière de la ligne de tir.

B.1.3 : Les cibles peuvent être inclinées de manière à former un angle compris entre la verticale et environ 10 degrés. Toutes les cibles doivent avoir le même angle d'inclinaison. Chaque cible doit être numérotée.

B.1.4 : *Réservé*

B.1.5 : Un point de la ligne de tir, faisant directement face à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé entre 1 et 2m devant la ligne de tir.

Précision de la WIA : Marquage des positions de tir

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

B.1.6 : Des couloirs, dans lesquels 2 archers au maximum tirent ensemble, peuvent être tracés. Ces couloirs n'auront pas moins de 160cm de largeur, accordant ainsi au minimum 80cm par archer. Cependant, un espace de 70cm est toléré pour chaque archer sur la ligne de tir, soit des couloirs de tir de 1,40m de large. En dessous, mettre une cible et demie par panneau.

B.1.7 : Une ligne sera tracée à 3m devant la ligne de tir = ligne des 3m.

B.1.8 : On tiendra compte des sources de lumière (naturelles ou artificielles) et de leurs effets sur les blasons.

B.1.9 : Il est recommandé de séparer les différentes catégories sur la ligne de tir.

B.1.10 : Lorsque la disposition de la salle le rend obligatoire, des barrières seront dressées autour du terrain de tir, de manière à garder les spectateurs en arrière du terrain. Ces barrières doivent être dressées à au moins 10m des extrémités de la ligne des cibles et à au moins 5m en arrière de la ligne d'attente.

Les spectateurs ne peuvent pas se trouver derrière la ligne des cibles. Lorsque la taille de la salle ne nécessite pas la pose de barrières latérales, les spectateurs ne seront pas autorisés à se trouver au-delà des barrières situées derrière la ligne d'attente.

B.1.11 : Pour l'épreuve des matchs par équipes en salle, une ligne sera clairement tracée à 1m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3cm de largeur.

B.1.12 : Pour l'épreuve des matchs par équipes, des emplacements pour les athlètes seront aménagés derrière la ligne de 1m, mettant à disposition assez de place pour 3 athlètes et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des athlètes. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour l'arbitre entre les deux équipes.

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 LES BLASONS

Il existe 10 types blasons pour le tir en salle :

- ✓ blason de 60cm de diamètre ;
- ✓ blason triple triangulaire de 60cm de diamètre ;
- ✓ blason triple vertical de 60cm de diamètre ;
- ✓ blason de 40cm de diamètre ;
- ✓ blason triple triangulaire de 40cm de diamètre ;
- ✓ blason triple vertical de 40cm de diamètre.
- ✓ Blason triple triangulaire de 40cm pour les arcs classiques et arcs nus
- ✓ Blason triple triangulaire de 40cm pour les arcs à poulies
- ✓ Blason triple vertical pour les arcs classiques et arcs nus
- ✓ Blason triple vertical pour les arcs à poulies

Seuls les blasons de tir en salle produits par un équipementier ayant la licence de la W.A. seront utilisés lors des compétitions de la FFTA.

B.2.1.1 : DESCRIPTION



**Blason triple vertical
pour les arcs classiques et arcs nus**



**Blason triple vertical
pour les arcs à poulies**

Les blasons de 60 et 40cm sont divisés par de fines lignes en cinq zones concentriques de couleurs partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc (il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc). Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de scores. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- ✓ 3cm pour le blason de 60cm ;
- ✓ 2cm pour le blason de 40cm.

Ces lignes de séparation et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone des scores la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone des scores. La largeur de ces lignes de séparation, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2mm pour les blasons de 60 et 40cm. Le centre de la cible, appelé "mouche ou croix centrale", doit être indiqué par une petite croix "x" dont les traits ne peuvent pas excéder 1mm de largeur et 4mm de longueur.

Pour la division compound, un "10 intérieur" sera inscrit. Il aura 3cm de diamètre pour les blasons de 60cm et 2cm pour les blasons de 40cm.

Il existe une distinction entre les blasons triples standards et les blasons triples classiques et arcs à poulies. Le blason triple de 40cm (vertical ou triangulaire) différera par la taille du 10 :

- Le 40cm "Arc Classique et Arc Nu" a un cercle du 10 de 40mm
- Le 40cm "Arc à Poulies" a un cercle du 10 de 20mm
- Le 40cm "combiné" a deux cercles du 10.

ils ont les mêmes dimensions que les blasons de 40cm, mais sans les zones de scores de 5 à 1. La zone de score la plus basse est donc le bleu clair qui équivaut à 6.

Chaque blason triple consiste en 3 petits blasons sur fond blanc placés symétriquement selon une disposition triangulaire ou en colonne verticale. Les centres des cercles jaunes seront distants d'approximativement 32cm l'un de l'autre pour les blasons de 60cm et de 22cm pour les blasons de 40cm.

B.2.1.2 : Valeur des scores et spécification des couleurs : voir [l'article B.2.1.2 du Tir à l'Arc Extérieur](#)

B.2.1.3 : Les blasons seront mesurés à partir du diamètre de chaque cercle séparé comprenant chacune des 10 zones de scores. La tolérance pour chaque diamètre n'excèdera pas +/- 1mm pour les zones de scores 10, 9 et 8 et +/- 2mm pour les autres zones de scores quand on les mesure depuis le centre de la cible.

Zone	Diamètre en cm		Tolérance en mm+/-
	60	40	
10 poulies	3	2	1
10 classiques	6	4	1
9	12	8	1
8	18	12	1
7	24	16	2
6	30	20	2
5	36	24	2
4	42	28	2
3	48	32	2
2	54	36	2
1	60	40	2

B.2.2 LES CIBLES

Diamètre des blasons aux différentes distances et agencement des blasons

- * Pour la distance de 25m, on emploiera le blason de 60cm
- * Pour la distance de 18m, on emploiera le blason de 40cm

B.2.2.1 : Épreuves et blasons

Pour les qualifications, lors des compétitions nationales, [Cf. Article C.1 du Tir en Salle](#).

Lors de toutes les autres compétitions, l'utilisation de blasons simples ou triples relève du choix de l'organisateur qui peut permettre aux athlètes de même classe et division de tirer sur des blasons de type différent.

Pour les Épreuves Éliminatoires et des Épreuves Finales, les blasons triples de 40 cm seront utilisés, ces blasons seront placés par paire sur chaque cible.

B.2.2.1.1 : Agencement pour un blason simple ou une paire de blasons : le centre de l'or du blason unique ou celui du milieu du blason triple vertical doit être à 130 cm du sol. Lorsque les blasons triples triangulaires sont utilisés, ce sont les 2 centres inférieurs qui font office de référence. Si on utilise une paire de blasons, la distance minimum entre les zones marquantes des 2 blasons sera de 10 cm. Pour les blasons de 60 cm, la distance sera d'un minimale de 2 cm entre les 2 zones marquantes.

B.2.2.1.2 : Agencement pour 4 blasons simples ou triples triangulaires de 40cm : dans le cas où 4 blasons de 40cm sont utilisés, la distance maximale entre le sol et les centres des blasons de la ligne supérieure sera de 162cm. La distance minimale entre le sol et les centres de la ligne du bas sera de 100cm. En cas d'utilisation de blasons triples triangulaires de 40cm, la hauteur maximale s'applique aux centres du haut

de la ligne supérieure et la hauteur minimale aux centres du bas de la ligne inférieure des blasons triples. La distance minimum entre les zones marquantes de 2 blasons à la même hauteur sera de 10cm. Chaque blason sera placé dans son quart de la butte de tir (voir le croquis en annexe).

B.2.2.1.3 : Agencement de 4, 3 et 2 blasons triples verticaux de 40 cm : en cas d'utilisation de 3 ou 4 blasons triples verticaux de 40 cm, la distance entre le sol et les centres des blasons de la ligne du milieu sera de 130cm. Avec les 4 blasons triples verticaux, il y aura au moins un espace de 10cm entre les zones marquantes de la seconde et de troisième colonne et une distance maximale de 2cm entre les zones marquantes des colonnes 1 et 2 et des colonnes 3 et 4. Avec 3 blasons triples verticaux, il y aura un espace minimum de 10cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Avec 2 blasons triples verticaux (épreuves individuelles et par équipes) il y aura un espace minimum de 25cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Avec un blason triple vertical installé horizontalement (tir de barrage par équipe), le centre de triple blason vertical sera de 130cm au-dessus du sol.

B.2.2.1.4 : La tolérance dans les mesures ne doit dépasser +/- 2cm pour le positionnement des blasons des cibles.

B.2.2.2 : MATERIAUX DES BLASONS

Les blasons seront en papier, carton ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons utilisés pour la même classe de compétition seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2.3 : LES BUTTES DE TIR

La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, doit être suffisamment large, dans tous les sens, pour que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse toujours se planter dans la cible.

B.2.2.3.1 : Toute partie de la cible ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée. Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation des blasons triples, afin qu'une flèche qui traverse la cible ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.3.2 : Les cibles doivent être numérotées. Les numéros auront un minimum de 15cm de hauteur. Ils seront, alternativement noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir (par exemple : n°1 noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir). Les numéros de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en-dessous, de chaque cible, en dégageant bien le blason.

B.2.3 LES MOYENS DE CONTROLE DU TEMPS

B.2.3.1 SONORES ET VISUELS

Le directeur des tirs contrôle :

- Le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore.
- Chaque période de tir au moyen de chronomètres digitaux, de feux, de drapeaux, de panneaux ou de tout autre appareil simple en complément aux signaux sonores.

B.2.3.2 : Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3 : Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Dans les compétitions de la FFTA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, à la fin de la séquence de tir, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque soit réinitialisé.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100m de distance. Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc...) seront les mêmes que pour les feux.

Quand on utilise des chronomètres digitaux, les feux ne sont pas obligatoires. Si les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés, mais s'il y a une divergence entre les deux systèmes, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des matchs**

Lors du tir alterné lors des matchs, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des compétitions nationales de la FFTA.

Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement par des panneaux, les panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80cm. Ils doivent être construits solidement et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être verte. L'autre face doit être entièrement jaune.

Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers.

B.2.4 ÉQUIPEMENTS DIVERS

Les équipements suivants sont obligatoires lors des compétitions nationales de la FFTA et sont recommandés en fonction de l'importance des autres compétitions.

B.2.4.1 : **Les numéros d'enregistrement** (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2 : **Un dispositif indiquant l'ordre de tir** (AB/CD, CD/AB). Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être utilisés.

B.2.4.3 : **Un grand tableau d'affichage** pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les 8 meilleures dames et les 8 meilleurs hommes, ainsi que les scores limites de qualification.

B.2.4.4 : **Un autre panneau pour marquer les résultats intermédiaires** de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand panneau d'affichage.

B.2.4.5 : Lors des épreuves éliminatoires et finales, **un tableau portant le nom et le n° de dossard** de l'archer (tirs individuels) ou portant le nom de l'équipe qui concourt en équipe. Ces panneaux seront placés aux cibles, à côté du tableau de score commandé à distance. Les inscriptions auront au moins 20cm de haut.

B.2.4.6 : Dans les épreuves éliminatoires et finales individuelles et par équipes, **un totalisateur** (boulier) de 3 ou 4 chiffres sera placé en dessous de chaque cible. Les chiffres auront au moins 20cm de haut. Ceci rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7 : *Réservé*

B.2.4.8 : **Une plate-forme surélevée**, équipée de sièges, pour le directeur des tirs.

B.2.4.9 : **Une sonorisation.**

B.2.4.10 : Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les archers, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.

Les chaises pour les juges devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.11 : Un **tableau d'affichage** (ou tout dispositif semblable) portant le n° du concurrent et/ou de la cible peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible et solidement fixé sur elle. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de cette cible, quand les points ont été enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.5 : Un **système automatique de marquage des scores** ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les compétiteurs peuvent utiliser lors des compétitions de la FFTA. Les compétiteurs ont la responsabilité d'utiliser un équipement conforme aux règles. En cas de doute, le compétiteur montrera son équipement au(x) arbitre(s) avant de l'utiliser.

Tout compétiteur surpris à utiliser un équipement non conforme aux règles de la FFTA peut être disqualifié. Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la FFTA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines. Pour les archers handicapés, se référer au Chapitre I – [Les Règlements Généraux – Article C.2.](#)

B.3.1 L'ARC CLASSIQUE (RECURVE)

Dans cette division sont autorisés :

B.3.1.1 : Un **arc** de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1 : Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisés, uniquement pour les divisions arcs classiques (recurve) et arcs à poulies.

B.3.1.1.2 : La poignée et la courbure de l'arc ne doivent toucher ni la main ni le poignet.

Précision de la WA : le Comité Technique de la WA a décidé que **la poignée AXIS des arcs HOYT** n'est pas admise dans les catégories suivantes :

- ✓ arc nu ;
- ✓ arc standard ;
- ✓ Run Archery.

Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.

Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique.

Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.

B.3.1.2 : Une corde : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins qui peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de glisser, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster



l'encoche) où vient se fixer la flèche. Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés.

A ses extrémités, il y a une boucle qui vient se fixer dans la poupée de la branche quand l'arc est bandé. En plus, on peut fixer sur la corde 1 repère pour la bouche ou le nez ("sucette" ou nasette").

La fin du tranche fil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'archer quand l'arc est en pleine tension. Une corde ne peut, en aucune manière, porter de repère (par exemple un œilleton), quel qu'il soit, pour servir d'aide à la visée.

B.3.1.3: Un repose flèche. Il peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.1.4: Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique.

B.3.1.5: Un viseur pour aider à la visée est autorisé, mais à aucun moment il ne peut y avoir plus d'un système de visée.

B.3.1.5.1 : Il ne sera pas incorporé de prisme, lentille ou tout autre système grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique. Il ne pourra procurer qu'un seul point de visée.

B.3.1.5.2 : La longueur totale du viseur, dans la ligne de visée (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) n'excèdera pas 2cm.

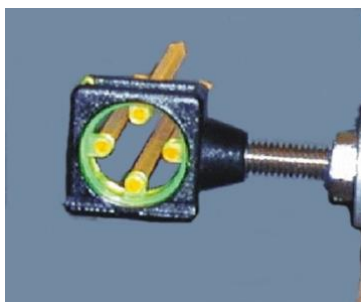
B.3.1.5.3 : Un viseur, fixé à l'arc pour aider à la visée doit pouvoir être réglé latéralement et verticalement. Il est sujet aux clauses suivantes :

- ✓ une rallonge est autorisée ;
- ✓ une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repères de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- ✓ le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale de la fibre optique peut excéder 2cm, à condition que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de visée du compétiteur en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge. La mesure de la fibre optique est indépendante du tunnel.

Précisions de la WA : Tunnel "Beiter" à fibres optiques :

Le Comité Technique de la World Archery a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc classique (recurve), selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir.

Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.



Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc classique.

La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc classique, est de 2cm, hormis une possible simple fibre optique.

Note : une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.

Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.

Précision de la WA : Fibre optique

Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm.

Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

B.3.1.6 : Des stabilisateurs et des compensateurs sont autorisés.

B.3.1.6.1 : pourvu qu'ils :

- ✓ ne servent pas de guide de corde ;
- ✓ ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ✓ ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.1.7 : Des flèches de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.

B.3.1.7.1 : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et ; éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Les encoches traçantes (encoches électriquement ou électroniquement lumineuses) ne sont pas autorisées.

Le Comité Technique de la WA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux dû aux variations de température.

B.3.1.8 : Une protection pour les doigts : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

B.3.1.8.1 : Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde.

A la main d'arc, on peut porter un gant (ou une mitaine ou toute autre protection similaire) qui ne sera pas attaché à la poignée.

Une plaquette d'ancrage, ou tout autre dispositif similaire, attachée sur le protège doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage, est autorisé.

B.3.1.9 : Des jumelles, une longue vue ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches. Les longues vues électroniques sont autorisées.

B.3.1.9.1 : Pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

Les longues vues doivent être ajustées de manière à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

B.3.1.9.2 : Pour l'épreuve par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues vues sur pieds.

B.3.1.9.3 : Les archers peuvent porter des lunettes de vue, de tir ou de soleil mais celles-ci ne peuvent pas comporter de micro-objectif (dans un tout petit trou) ni d'autre appareil similaire ni présenter de marque pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.1.9.4 : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

B.3.1.10: Des accessoires sont autorisés.

B.3.1.10.1 : Tels qu'une dragonne, un protège-bras, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1 cm), des systèmes pour surélever (en partie ou entièrement) les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, et ne dépassent pas de plus de deux (2) cm de l'empreinte de la chaussure.

Des protections de branches (limbs savers), un trépied pour une longue vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir entre les volées, pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre archer), des indicateurs de vent (non électriques, non électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (par ex : rubans lumineux), des indicateurs de vent électroniques placés derrière la ligne d'attente.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.2 L'ARC NU (BAREBOW)

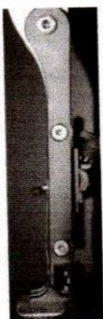
POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT

L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'œilletons, d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur, tolérance de $\pm 0,5$ mm.

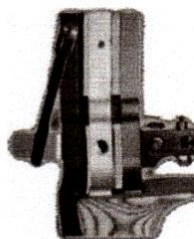
Interprétation de la WA : le Comité Technique de la WA a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la WA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.

AUTORISÉ:



NON AUTORISÉ:



B.3.3 L'ARC A POULIES (COMPOUND)

En principe, il est permis d'utiliser n'importe quels dispositifs additionnels, sauf s'ils sont à actionnement électrique ou électronique, compte tenu des limitations ci-après :

B.3.3.1 : Un arc à poulies, avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames.

B.3.3.1.1 : Sa puissance ne peut pas dépasser 60 livres. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.2 : Les écarteurs sont autorisés.

B.3.3.1.3 : Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés à condition qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet, ni le bras d'arc de l'archer.

B.3.3.2 : Une corde composée d'un nombre quelconque de brins qui peuvent être de couleurs différentes dans n'importe quel matériau choisi à cet effet, d'un tranche fil pour permettre aux doigts ou à un décocheur de lâcher la corde. On peut y fixer un point, positionné à l'aide d'un ou deux repères.

En plus, on peut fixer sur la corde un repère pour la bouche, pour le nez, un œilleton (avec ou sans appareil d'orientation), boucle de corde, etc...

Le Comité Technique de la VWA a précisé que l'utilisation du système « Magnock » (à savoir une flèche munie d'une encoche magnétique dont une partie reste sur la corde après le tir) est autorisée, mais uniquement pour la division arc à poulies.

B.3.3.3 : Un repose flèche réglable, n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

B.3.3.4 : Un contrôleur d'allonge : voir [l'article B.3.1.4](#)

B.3.3.5 : Un viseur, fixé à l'arc.

B.3.3.5.1 : Il peut être réglé latéralement et verticalement et peut comporter un niveau, une lentille et/ou un prisme. Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas autorisés.

Les viseurs « peep elimination » peuvent être utilisés dans les divisions arc à poulies tant qu'ils ne comprennent pas de système électrique ou électronique.

B.3.3.5.2 : Une extension du viseur est admise. Le point de visée peut être en fibre optique et/ou une source lumineuse chimique. La source lumineuse chimique sera encastrée de manière à ne pas déranger les autres athlètes et à ne fournir qu'un seul point de visée.

B.3.3.6 : Des stabilisateurs et compensateurs : voir [articles B.3.1.6 et B.3.1.6.1](#).

B.3.3.7 : Des flèches : voir [articles B.3.1.7 et B.3.1.7.1](#)

B.3.3.8 : Une protection pour les doigts : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde.

B.3.3.8.1 : Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde. De plus, on peut aussi utiliser un décocheur, pour autant qu'il ne soit pas attaché à l'arc et qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques. A la main d'arc, on peut porter un gant, une mitaine ou une protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée.

B.3.3.9 : Des jumelles, une longue vue : voir [articles B.3.1.9 et B.3.1.9.1 à B.3.1.9.4](#)

B.3.3.10 : Des accessoires : voir [articles B.3.1.10 et B.3.1.10.1](#)

B.3.4 POUR TOUTES LES DIVISIONS

Il est interdit :

B.3.4.1 : De porter, devant la ligne d'attente, tout appareil électronique de communication et des casques d'écoute ou d'appareils pour atténuer les bruits (réduction sonore).

B.4 LE TIR

Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

B.4.1 : Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 flèches.

B.4.1.1 : Le tir ne se fera que dans une seule direction.

B.4.2 : Un compétiteur a un temps alloué pour tirer une volée de 3 flèches

B.4.2.1 : Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes.



B.4.2.2 : Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps, ou hors de la séquence, entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée [M].

B.4.2.3 : Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.4.2.4 : Dans le cas d'un problème d'équipement, du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre. Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes ni permettre à un concurrent de s'entraîner.

B.4.2.5 : Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer à tirer à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider qu'il peut poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais il a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.6 : Lors des épreuves éliminatoires et finales de l'épreuve de matchs en salle, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour un problème médical non prévisible. Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.7 : Les archers individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des matchs forfaits ne pourront pas participer à la compétition durant les matchs exemptés ou forfaits, sauf si l'abandon ou le forfait se produit au cours du match. Ils peuvent s'entraîner sur les cibles qui leur ont été assignées. Autrement, ils peuvent s'entraîner sur le terrain d'entraînement ou sur la partie non utilisée du terrain de compétition.

Précision de la WA : Forfait, Exemption

En match, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption.

Lorsque le match commence par un tirage au sort (tir alterné), l'archer, qui est sans adversaire au moment du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.8 : Dans l'épreuve de matchs par équipes en salle, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée [M].

B.4.2.9 : L'entraînement sur le terrain de compétition pendant les exemptions sera limité à 3 flèches par volée et au maximum à 3 sets pour les arcs classiques et à 5 volées pour les arcs à poulies.

Si l'archer tire plus de 3 flèches par volée, après avoir été averti par un juge, il peut être exclu de cet entraînement, mais une telle infraction restera sans effet sur le match suivant.

B.4.3 : Le compétiteur ne peut pas lever son bras d'arc avant le signal de début du tir.

B.4.3.1 : Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.4 : Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

B.4.4.1 : Cependant, une flèche n'est pas considérée comme tirée :

- si la flèche est tombée ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (voir 1, note importante, ci-dessous) ;



- si le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

(1) Note importante concernant le B.4.4.1

- *La zone des 3m, délimitée par la ligne des 3m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol.*
- *La largeur de la ligne des 3m fait partie de la zone des 3m (avantage à l'archer).*
- *En cas de flèche manquée près de la ligne durant une épreuve en duel (match), le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut. Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue.*
- *lors d'une épreuve sans duel : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux. Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans le second cas (procédure d'équipement défectueux), le compétiteur devrait ensuite préparer une autre flèche si la flèche au sol est considérée comme tirée (après un contrôle de près de l'arbitre).*
- *l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.*

B.4.5 : Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.

Précision de la WA : Communication

La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.

B.4.6 : Lors des tirs par équipes, les 3 archers de l'équipe et le coach peuvent s'assister verbalement, que les archers soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, le coach ne peut "coacher" que depuis son emplacement réservé.

B.4.7 : Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous la surveillance du directeur des tirs et ne compteront pas pour les scores.

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Chaque compétiteur tirera sur son propre blason.

B.5.1.1 : Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc...

B.5.1.2 : Lors de l'utilisation de blason de 60cm, A tir sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.

B.5.1.3 : Lors de l'utilisation de blasons de 40cm et des blasons triples de 40cm (triangulaires), placés à deux hauteurs différentes, A tir sur le blason du haut à gauche, B sur le blason du haut à droite, C sur le blason du bas à gauche et D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.4 : Lors de l'utilisation de blasons triples verticaux de 40cm :

- ✓ par 2 compétiteurs : A tire sur la colonne de gauche, B tire sur la colonne de droite ;
- ✓ par 4 compétiteurs : à partir de la gauche, A tir sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième et D sur la quatrième.

B.5.1.5 : Lors de l'épreuve par équipes en salle, chaque compétiteur tire sur son propre blason triple.

B.5.1.6 : Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais 1 flèche dans chaque centre.

B.5.1.7 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement pour le changement d'une corde ou toute autre modification essentielle de l'équipement ou pour un problème médical mineur. Si, cependant, de tels problèmes importants surviennent quand le compétiteur est sur la ligne de tir, il peut se retirer en arrière de la ligne de tir et appeler un arbitre. Les arbitres, ayant vérifié le bien-fondé de l'appel, s'arrangeront avec le directeur des tirs pour que le compétiteur tire les flèches manquantes de cette volée avant que le signal de montée aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite par la sonorisation. Cette possibilité ne peut pas s'appliquer lors des phases éliminatoires ou finales.

B.5.2 : Lors des compétitions nationales majeures (championnats de France) et autres compétitions importantes :

B.5.2.1 : Epreuve de qualification : avec 4 archers par cible, deux tirent en même temps sur leur propre blason triple vertical. Ils tirent par volées de 3 flèches.

B.5.2.2 : Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles ou des duels Arcs à Poulies :

- **Epreuves éliminatoires :** 2 archers par cible tirent en même temps sur leur propre blason triple vertical.
- **Epreuves finales :** chaque archer tire sur sa propre cible sur un blason triple vertical en tir alterné.
- Lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite du compétiteur est déterminée par le tableau des matchs. Durant la première série de matchs, le compétiteur placé sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le match relève de l'organisateur.
- Lors des matchs en tir alterné, l'archer (l'équipe), ayant la meilleure place à l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer (l'équipe) ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier à la volée suivante.

B.5.2.3 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, quand les 2 équipes tirent en même temps :

- ✓ les 2 équipes commencent chaque volée de leur match avec les 3 archers derrière la ligne de 1m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte du temps de tir, le premier archer peut franchir la ligne de 1m ;
- ✓ lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite des équipes est déterminée par le tableau des matchs. Durant la première série de matchs, l'équipe placée sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le match relève de l'organisateur ;
- ✓ il y aura 2 colonnes de 3 blasons triples verticaux, un spot pour chacune des 6 flèches de l'équipe. Chaque membre de l'équipe tirera 1 flèche sur le spot de son choix ;
- ✓ les 3 archers d'une équipe peuvent tirer 2 flèches chacun dans l'ordre de leur choix ;
- ✓ un seul compétiteur peut se trouver sur la ligne de tir, les deux autres doivent se trouver derrière la ligne de 1m. A aucun moment, il ne peut y avoir plus d'1 archer sur la ligne de tir ;
- ✓ les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant tout le temps du match. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;
- ✓ les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être en position de tir ;
- ✓ les violations de ces règles seront sanctionnées comme spécifié au [paragraphe B.8](#) ;
- ✓ Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1m.

B.5.2.4 : Dans l'Epreuve de duels en salle par équipe – Epreuves Finales (en cas de tir alterné) :

- Les deux équipes débiteront chaque volée de leur duel avec leurs 3 athlètes derrière la ligne de 1m.
- L'équipe ayant le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. A la volée suivante, l'équipe ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas,



- ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe qui a commencé le duel tirera en premier.
- Lorsque la première équipe a tiré 3 flèches (1 flèche par membre de l'équipe) et que l'athlète est retourné derrière la ligne de 1 m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qu'il reste.
 - Lorsque le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque placé vers la butte de tir (applicable lors des compétitions retransmises sur écran), le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier athlète de cette équipe peut franchir la ligne de 1 m et commencer à tirer.
 - Cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches ou que le temps soit écoulé.
 - Lorsque le tir alterné est utilisé pour la compétition par équipes, les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré une flèche dans chaque phase de rotation.
 - Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1 m.

B.5.3 SEQUENCE DE TIR

B.5.3.1 : 40 secondes est le temps alloué au compétiteur pour tirer 1 flèche :

- ✓ pour résoudre une égalité (tir individuel) ;
- ✓ pour tirer des flèches à rattraper.

B.5.3.1.1 : 20 secondes est le temps accordé au compétiteur pour tirer 1 flèche lors des matchs en tir alterné (y compris pour résoudre une égalité) dans les duels de l'Epreuve de duels en salle.

B.5.3.2 : réservé

B.5.3.3 : 1 minute est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par archer lors de l'Epreuve des duels par équipes) pour résoudre une égalité.

B.5.3.4 : 2 minutes est le temps alloué à l'athlète pour tirer une volée de 3 flèches ou à l'équipe pour tirer 6 flèches (2 par archer) lors des matchs.

B.5.3.5 : La période de tir ne peut, en aucun cas, être allongée.

B.5.3.6 : Des signaux visuels et sonores indiquent le début et la fin du tir.

B.5.3.6.1 : Un signal visuel doit être donné quand il ne reste plus que 30 secondes de tir, sauf lors des épreuves finales lorsque les archers tirent en alterné.

B.5.3.6.2 : Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain de tir. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir et doivent être visibles de tous les archers en position de tir.

B.5.3.6.3 : Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou vert). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.

B.5.3.6.4 : Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :

- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble
- **VERT** : 10 secondes plus tard (10 secondes lors des matchs), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les



compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débiter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré. Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3 ou 6 flèches (3 x 2 flèches de l'épreuve par équipes), selon l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.3.6.5 : Dès que la ligne de tir est laissée libre, parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

B.5.4 : Aucun compétiteur n'occupera la ligne de tir tant que le signal approprié ne sera pas donné.

B.5.4.1 : 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Cela sera indiqué par 2 signaux sonores et le feu rouge.

B.5.4.2 : Lors d'un match en tir alterné, les archers concourant se rendront sur la ligne de tir au signal d'alerte des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier archer dans le match. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'archer adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les archers du match continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à « compte à rebours » jusqu'à ce que chaque archer ait tiré ses 3 flèches.

Après le tir d'une flèche et l'affichage du score, la séquence de 30 secondes pour le deuxième archer commencera. Les archers continueront alternativement jusqu'à ce que chacun ait tiré ses 3 flèches. Quand les compétiteurs de tous les matchs ont terminé de tirer leurs flèches, le signal pour enregistrer les scores sera donné immédiatement.

S'il n'y a pas assez de décompteurs pour chronométrer les matchs individuellement, le directeur des tirs contrôlera tous les matchs ensemble.

B.5.5 : Si le tir est suspendu durant une volée pour une raison valable, le temps de tir disponible sera réajusté.

B.5.5.1 : 40 ou 20 secondes par flèche seront accordées, dans l'épreuve individuelle de duels en salle.

B.5.5.2 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes en tir alterné, le décompte de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 : Il doit y avoir suffisamment de marqueurs de sorte à assurer qu'il y en a un pour chaque cible.

B.6.1.1 : Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un concurrent par cible : un marqueur doit être désigné à chaque cible.

Note : quand les compétiteurs sont les marqueurs, la double marque est obligatoire.

B.6.1.2 : L'établissement des scores se fera après chaque volée de 3 flèches.

B.6.1.3 : Les marqueurs doivent inscrire les valeurs de flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer (ou agent de l'archer) à qui appartiennent les flèches. Les autres archers de la cible doivent vérifier les valeurs annoncées et en cas de désaccord appeler l'arbitre qui donnera la décision finale.

Lors des épreuves finales ou si la cible n'est utilisée que par un seul archer, la valeur des flèches sera donnée par l'archer et sera confirmée par un arbitre. Un archer ne pourra appeler qu'un seul arbitre pour estimer la valeur d'une flèche.

B.6.1.4 : Lors des matchs de l'épreuve finale ou s'il n'y a qu'un seul compétiteur par cible, la valeur de la flèche sera donnée par l'archer et sera confirmée par son adversaire. En cas de désaccord, l'arbitre désigné donnera la décision finale.



B.6.1.4.1 : Pour les Arcs Classiques et les Arcs Nus :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par set.

L'archer avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, le perdant 0 point. En cas d'égalité, les 2 archers obtiennent 1 point de set chacun.

Aussitôt qu'un archer obtient 6 points de set dans un duel en 5 sets, il est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité à 5-5, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.1](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 6-5).

B.6.1.4.2 : Pour les Arcs à Poulies :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par volée.

L'archer avec le score cumulé le plus élevé dans un duel en 5 volées est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.1](#)

B.6.1.5 : Lors de l'épreuve par équipes en salle, le score sera cumulé pour les 6 flèches de l'équipe. Tous les compétiteurs peuvent aller aux cibles, mais un seul archer de l'équipe annoncera les points avec un arbitre comme témoin.

B.6.1.5.1 : Pour les arcs Classiques et les Arcs Nus :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par set. L'équipe avec le score le plus élevé de la volée obtient deux (2) points de set et, en cas d'égalité, chaque équipe marque un (1) point.

Aussitôt qu'une équipe atteint cinq (5) points de set pour un duel en quatre (4) sets, celle-ci est déclarée vainqueur et progresse vers l'étape suivante.

En cas d'égalité à 4-4, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.2](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).

B.6.1.5.2 : Pour les arcs à Poulies :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par volée.

L'équipe avec le score cumulé le plus élevé dans un duel en 4 volées est déclarée vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.2](#)

B.6.1.6 : Les compétiteurs peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre archer de leur cible le pouvoir d'enregistrer leur score et de retirer leurs flèches de la cible, à condition qu'ils ne se rendent pas eux-mêmes à la cible.

B.6.2 : Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été enregistrés.

B.6.2.2 : Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.3 : Lorsque les blasons triples sont utilisés, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus d'une flèche se trouvent dans la même zone de score, les deux (ou toutes) flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M). Chaque flèche, hors de la zone extérieure bleue, sera marquée comme manquée (M).

B.6.2.4 : S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

B.6.2.5 : Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores aient été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

B.6.2.6 : La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.7 LA VALEUR D'UNE FLECHE

B.6.2.7.1 : Une flèche :

- ✓ touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié ;

En cas de rebond (refus) :

- ✓ lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;
- ✓ lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tirent, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.

Les archers termineront de tirer leur volée de 3 flèches avant que le tir ou l'enregistrement des scores ne soit terminé. Aucun autre archer ne pourra occuper la ligne de tir.

B.6.2.7.2 : Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.7.3 : Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.7.4 : Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.7.5 : En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.7.6 : En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.7.7 : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée [M].

B.6.2.7.8 : Touchant le blason en dehors des zones marquantes, comptera comme un tir manqué [M].

B.6.2.8 : Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond (refus) ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir touché la cible. Si plus d'un trou non coché sont

trouvés dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribué au concurrent.

B.6.2.9: Une flèche rebondissant, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition lors de l'épreuve de matchs en salle.

B.6.2.10: Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

B.6.3 : Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.

B.6.3.1 : Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2 : Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4 : Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par le tireur, de manière à prouver leur accord sur la valeur de chaque flèche ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et de 9. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un archer ayant tiré sur la même cible. Lors des épreuves éliminatoires, les feuilles de marque seront signées par les deux archers du match, montrant ainsi que tous deux sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, la somme totale, le nombre de 10, de 9 et le résultat du match.

B.6.4.1 : Il y aura 2 feuilles de scores à chaque cible, l'une pourra être électronique. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, la feuille de marque en papier fera référence.

Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer des feuilles de score soumises sans signature, somme totale, nombre de 10 et nombre de 9 ou qui contiennent des erreurs de calcul. Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de marque qui leur sont remises. Cependant s'ils remarquent des erreurs au moment où celles-ci leur sont remises ils demanderont aux archers concernés de les corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Toutes les corrections devront être effectuées avant l'étape suivante de la compétition.

En cas de différence entre les sommes totales :

- Entre deux feuilles de marque en papier, la somme totale la plus basse sera utilisée pour le résultat final ; si le score sur une seule feuille de marque (et en cas d'un double marquage si le score est le même sur chaque feuille de marque) est inférieur au score réel, le score le plus bas sur la feuille de marque sera utilisé et si entre une feuille de marque en papier et une électronique, la somme totale de la version papier sera utilisée pour le résultat final à moins que celle-ci ne soit supérieurs au score réel (dans ce cas, le score réel le plus bas sera utilisé).

B.6.4.1.1 : Lors des phases éliminatoires, les feuilles de marque doivent être signées par les deux compétiteurs (ou leur agent) du match, prouvant ainsi qu'ils sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, le total général, le nombre de 10, de 9, le résultat des sets et le résultat du match.

Le marqueur et les archers ont la responsabilité du remplissage correct de la feuille de marque (les 10, les 9, les totaux, les signatures). Une quelconque information manquant sur la feuille de marque sera considérée comme n'existant pas (0) pour les classements.

B.6.5 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, et pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées ; le départage se fera de la manière suivante :

B.6.5.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites plus loin en B.6.5.2 :

- **Individuels et équipes**

- ✓ plus grand nombre de 10 ;
- ✓ plus grand nombre de 9 ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-æquo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau des matchs de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2 : Le départage des égalités, pour entrer dans les épreuves éliminatoires, pour la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ou pour l'attribution de médailles, doit se faire, après les matchs de cette étape, par des tirs de barrage (sans prendre en considération le nombre de 10 ou de 9).

B.6.5.2.1 :

- **Individuels**

- ✓ Un seul tir de barrage d'une flèche, pour le score
- ✓ Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire.
- ✓ Si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage d'une flèche ou la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité.
- ✓ Si les deux archers manquent la zone marquante de la cible, tous deux tireront une flèche supplémentaire ;
- ✓ Lors des tirs alternés, l'archer qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage.

B.6.5.2.2 :

- **Équipes**

- ✓ Un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points gagne
- ✓ Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante.
- ✓ Si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante.
- ✓ Lors des tirs alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage.
- ✓ Lors de tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe ait tiré 1 flèche.

B.6.5.2.3 : Pour les tirs de barrage individuels, on utilisera les cibles centrales des blasons triples verticaux ou la cible du milieu (haut) pour les blasons triples triangulaires.

B.6.5.2.3.1 : Pour les tirs de barrage par équipes, un blason vertical triple sera installé horizontalement ou les blasons triangulaires triples peuvent aussi être utilisés.

B.6.5.2.3.2 : Les archers doivent rester sur le terrain de la compétition jusqu'à ce que l'annonce officielle de tirs de barrage soit faite. Un archer qui n'est pas présent pour disputer son tir de barrage annoncé sera déclaré perdant.

B.6.5.2.4 : Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants du match.

B.6.5.3 : La résolution des égalités pour l'accession à la phase éliminatoire dépend du type de blason utilisé. La procédure du tir de barrage sera la suivante :

B.6.5.3.1 : Pour les individuels, le tir de barrage doit se faire sur le même blason (A, B, C, D) et sur le même type de blason (40cm, blason triples de 40cm vertical, blason triples de 40cm triangulaire, 60cm) sur lequel les compétiteurs à égalité ont tiré la phase de qualification.

Si des blasons triples verticaux sont utilisés, le compétiteur doit tirer dans le spot du milieu de la colonne.

Si des blasons triples triangulaires sont utilisés, le compétiteur doit tirer dans le spot du haut.



Si cela n'est pas possible, une ou plusieurs buttes de tir seront placées avec un maximum de deux blasons chacune, pour un maximum de deux compétiteurs par butte de tir.

B.6.5.3.2 : Pour le tir de barrage des équipes, il y aura une butte de tir par équipe.

Quand on utilise les ~~blasons triples triangulaires~~, l'équipe disposera d'un blason dont les centres du bas seront à 130cm au-dessus du sol. Chaque équipier tirera dans un des spots du blason.

Quand on utilise les ~~blasons triples verticaux~~, un blason sera installé horizontalement et les membres de l'équipe choisiront sur quel spot tirer.

B.6.6 : Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessus, toutefois seuls les 8 meilleurs athlètes (équipes) seront classé(e)s individuellement.

B.6.6.1 Les athlètes éliminés pendant les 1/8^{ème} seront classés 9^{ème}, ceux éliminés pendant les 1/16^{ème} seront classés 17^{ème}.

B.6.6.2 Les athlètes éliminés lors des 1/4 de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulé lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés à égalité.

B.6.6.3 Les équipes éliminées lors des 1/4 de finales seront classées en fonction du score cumulé lors du dernier duel tiré et en cas d'égalité seront déclarées à égalité.

B.6.7 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 : Un directeur des tirs doit être désigné.

B.7.1.1 : qui, dans la mesure du possible sera un Arbitre. Il ne participe pas au tir.

L'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2 : Des assistants peuvent être désignés, si nécessaire, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2 : Le directeur des tirs prendra et renforcera les mesures de sécurité qu'il juge nécessaire. Son travail consiste en :

B.7.2.1 : Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2 : Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.

B.7.2.3 : S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.

B.7.2.4 : En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, qu'elle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5 : Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission Technique du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.3 : Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière.



B.7.3.1 : Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, cette flèche doit compter pour la volée suivante.

B.7.3.2 : Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.

B.7.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.7.4.1 : Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2 : Dans l'épreuve de matchs par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1 m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de 1 m.

B.7.5 : Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6 : Il n'est pas permis de fumer dans la salle.

B.7.7 : Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, mur, etc...). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.

B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE - DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Cf. C.9 des Règlements Généraux

B.8.1.2 : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : *Réservé*

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au Cf. C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions liées au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFTA

B.8.1.6 : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FFTA verra ses résultats annulés (voir l'article B.3).

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels

doivent se conformer à l'ensemble des articles de Règlements Sportifs et Arbitrage de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre.

B.8.1.8.1 : Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2 : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3 : Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'archer.

B.8.1.9 : Un archer qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.

B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

B.8.2.1 : Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté (voir [B.7.2.5](#)).

B.8.2.2 : Un compétiteur qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.

B.8.2.3 : Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4 : Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient été retirées des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5 : Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M).

Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1 m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.

B.8.2.6 : Si plus de 3 flèches appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7 : Lors des épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un membre de l'équipe tire plus de 2 flèches, la règle suivante s'applique :

Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article B.8.2.6 s'applique.

B.8.2.8 : Lorsque les blasons triples sont utilisés et qu'il y a plus d'une flèche qui est tirée dans la même zone de scores, les deux (ou toutes) flèches comptent comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée.

B.8.2.9 : Une flèche, ne touchant pas une zone de score ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 SANCTIONS EN TERMES DE TEMPS LORS DES EPREUVES PAR EQUIPES

B.8.3.1 : Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en arrière de la ligne de 1m pour recommencer à nouveau ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2 : Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3 : La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 AVERTISSEMENTS

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FFTA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon [l'article B.8.1.8](#).

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 : Le travail des arbitres est de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FFTA et dans un esprit d'honnêteté pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1 : Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles lors du tir sur cibles, sauf les compétitions nationales Cf. [tableau B.5.3 des Règlements Généraux](#)

B.9.2 LES TACHES DES ARBITRES

B.9.2.1 : Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7 : Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8 : Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9 : En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.



B.9.2.10 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11 : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.2.12 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : Lors du tir sur cibles en salle, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.2 : Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les athlètes de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un arbitre.

B.10.3 : Si un blason est trop abîmé, ou s'ils ont à se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.4 : Les réclamations concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposés avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.5 : Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.6 : Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un arbitre concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. [B.8.3.1](#)) est sans appel possible.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article B.10.1 ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au [chapitre I - Règlements Généraux - B.5](#) avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision. L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.

B.12 LES ANNEXES**SOMMAIRE DES ANNEXES****ANNEXE 1 :**

Tableau des matchs/Grille de répartition

- finales individuelles
- finales par équipe

ANNEXE 2 : LES FEUILLES DE MARQUE

Epreuves de qualification 2x18m ou 2x25m

Matches Individuels :

Arc classique – Sets de 3 flèches – Individuel

Arc à Poulies – Volées de 3 flèches cumulées - individuel

Matches par équipes :

Arc classique – Sets de 6 flèches – Equipe – 8^{ème} de finale

Arc à Poulies – Volées de 6 flèches cumulées – Equipe – 8^{ème} de finale

ANNEXE 3 : POSITIONS DES BLASONS

Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : 4 archers par cible

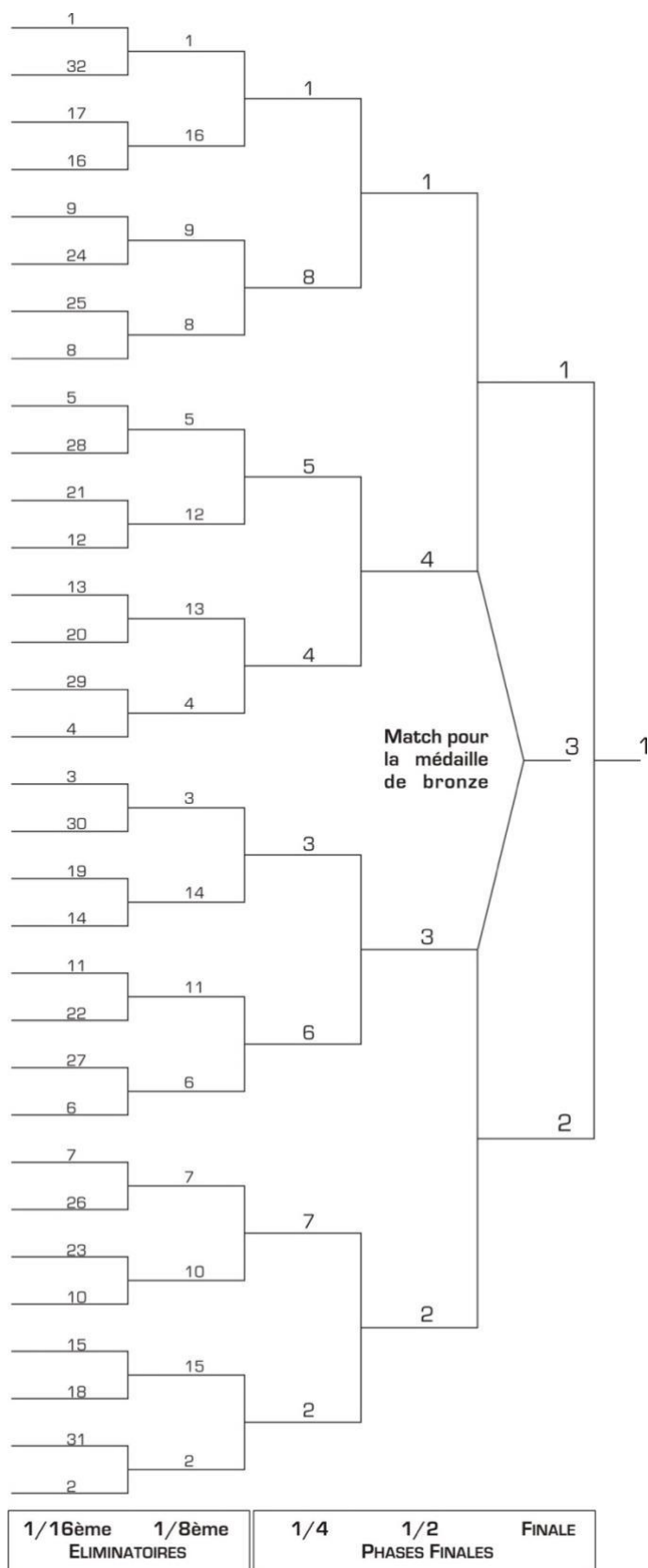
Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : 2 archers par cible et Matches individuels et par équipes

Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : Tir de barrage – 1 équipe par cible

Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : 3 archers par cible

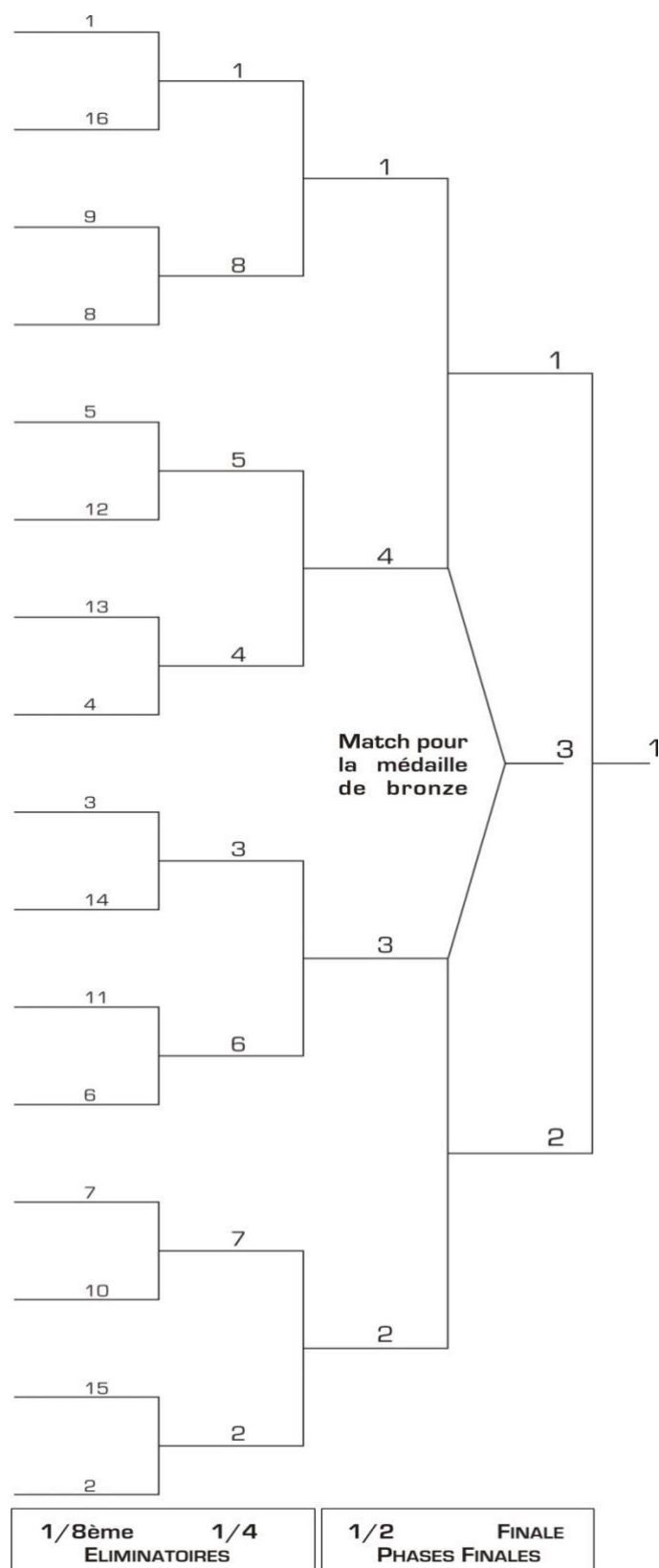
Blasons traditionnels et blasons triples triangulaires de 40cm à 18m

Blasons **triples verticaux de 60cm** à 18 et/ou 25m : 4 archers par cible

ANNEXE 1 : Tableaux de matchs / Grille de répartition**CHAMPIONNAT DE TIR EN SALLE
GRILLE DE REPARTITION DES PHASES FINALES INDIVIDUELLES**

CHAMPIONNAT DE TIR EN SALLE

GRILLE DE REPARTITION DES PHASES FINALES PAR ÉQUIPES



ANNEXE 2 : LES FEUILLES DE MARQUE (Exemples)**EPREUVES DE QUALIFICATION**

	1	2	3	Volée	Distance	Cumul	10	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAUX								

	1	2	3	Volée	Distance	Cumul	10	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAUX								
Barrage				1	2	3		

Signature Archer

Signature Marqueur

TIR EN SALLE : EPREUVE INDIVIDUELLE

Arc Classique – Sets de 3 flèches - Individuel

NOM :
PRENOM :
CLUB :

1/16^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire
1							
2							
3							
4							
5							
Barrage							

Gagné/Perdu

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire
1							
2							
3							
4							
5							
Barrage							

Gagné/Perdu

Signatures :

1/4 de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire
1							
2							
3							
4							
5							
Barrage							

Gagné/Perdu

Signatures :

1/2 finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire
1							
2							
3							
4							
5							
Barrage							

Gagné/Perdu

Signatures :

Petite Finale / Finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Set	Point (G2; N-1, P-0)	Point Set Adversaire
1							
2							
3							
4							
5							
Barrage							

Gagné/Perdu

Signatures :

TIR EN SALLE : EPREUVE INDIVIDUELLE

Arc à Poulies – Volées de 3 flèches cumulées - Individuel



Nom :
Prénom :
Club :

1/8èmes de Finale		
Résultat Match :		Gagné / Perdu
Volée	Flèches	Scores Cumulés
1		
2		
3		
4		
5		
Barrage		

Signatures

1/16èmes de Finale		
Résultat Match :		Gagné / Perdu
Volée	Flèches	Scores Cumulés
1		
2		
3		
4		
5		
Barrage		

Signatures

Petite Finale - Finale (Or)		
Résultat Match :		Gagné / Perdu
Volée	Flèches	Scores Cumulés
1		
2		
3		
4		
5		
Barrage		

Signatures

Demi Finale		
Résultat Match :		Gagné / Perdu
Volée	Flèches	Scores Cumulés
1		
2		
3		
4		
5		
Barrage		

Signatures

Quart de Finale		
Résultat Match :		Gagné / Perdu
Volée	Flèches	Scores Cumulés
1		
2		
3		
4		
5		
Barrage		

Signatures

CATEGORIE :

CLUB :

Arc Classique – Sets de 6 flèches – Equipe - 8^{ème} de finale

1/4 de finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G:2; N:1; P:0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Petite Finale - Finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G:2; N:1; P:0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G:2; N:1; P:0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

1/2 finale

Résultat match: Gagné/Perdu

N° Set	Flèches	Score Set	Point (G:2; N:1; P:0)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Signatures :

Arc à Poulies - Volées de 6 flèches cumulées - Equipe - 8^{ème} de finale

Nom du club :

1/8 Final		Cible n°							
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul	
	1	2	3	4	5	6			
1									
2									
3									
4									
Archer	Marqueur						Total		
							Barrage		

1/4 Final		Cible n°							
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul	
	1	2	3	4	5	6			
1									
2									
3									
4									
Archer	Marqueur						Total		
							Barrage		

1/2 Final		Cible n°							
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul	
	1	2	3	4	5	6			
1									
2									
3									
4									
Archer	Marqueur						Total		
							Barrage		

1/4 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

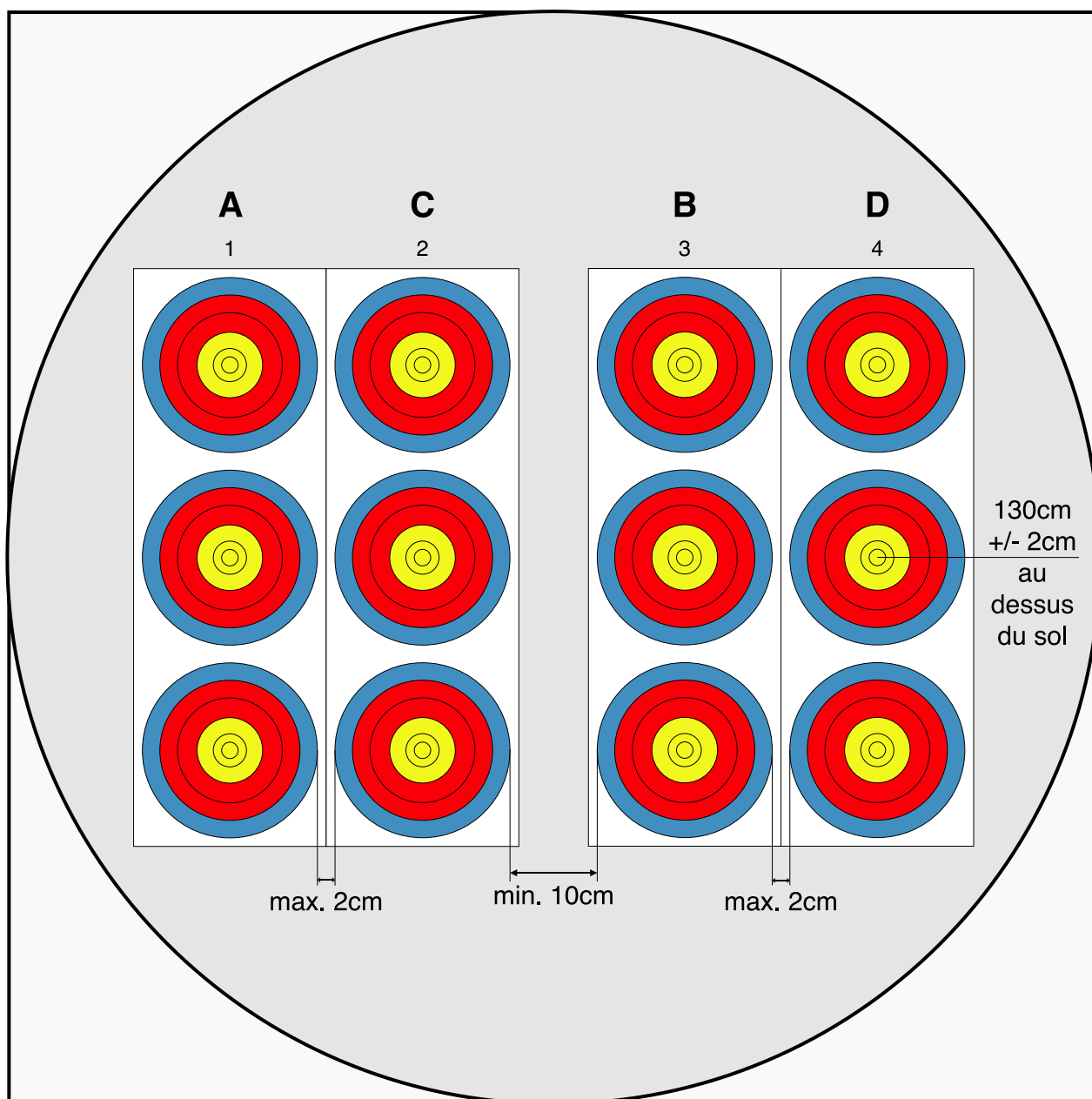
1/2 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

Bronze		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

Gold		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

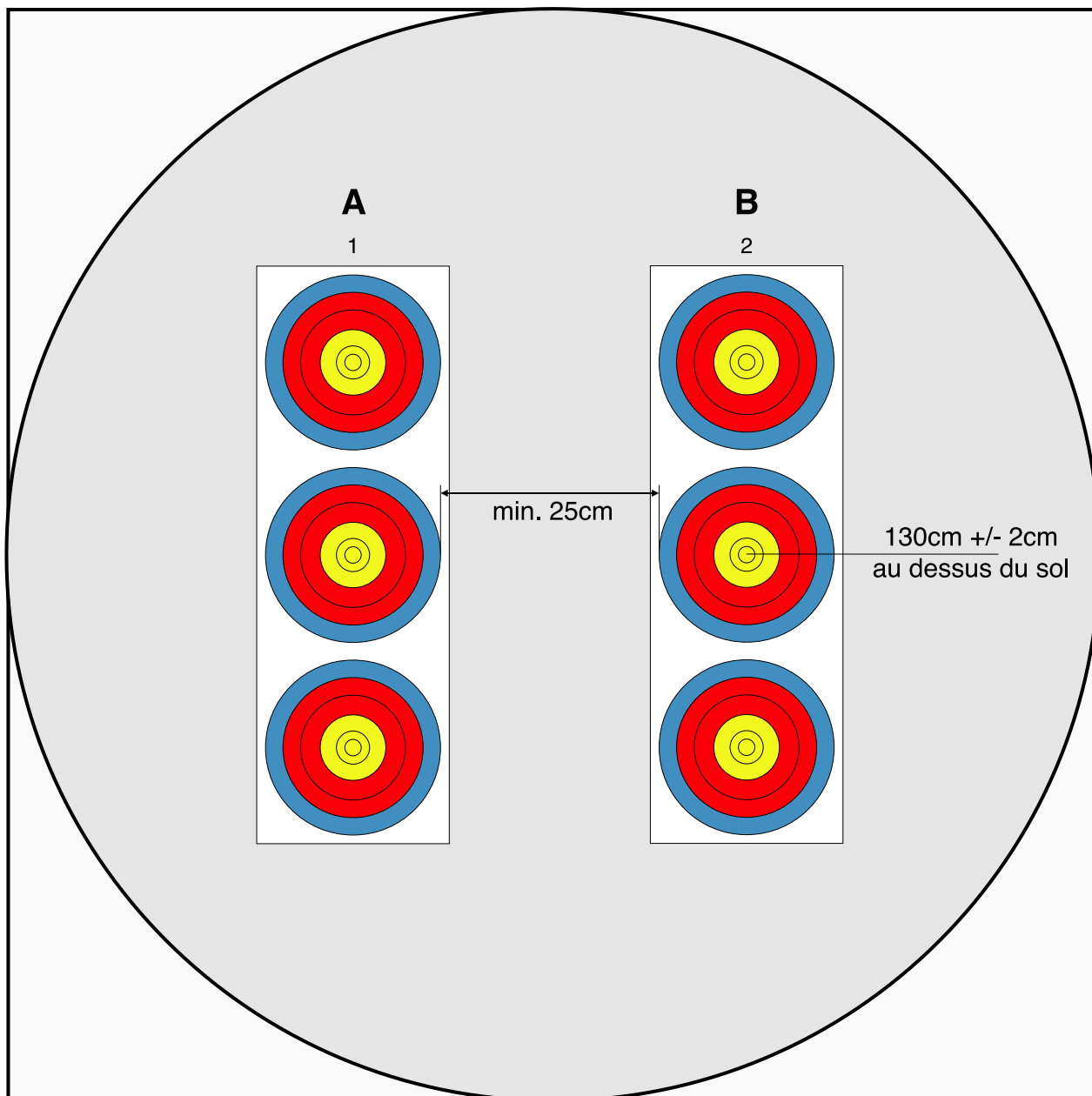
ANNEXE 3 : POSITIONS DES BLASONS**BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m**

4 archers par cible



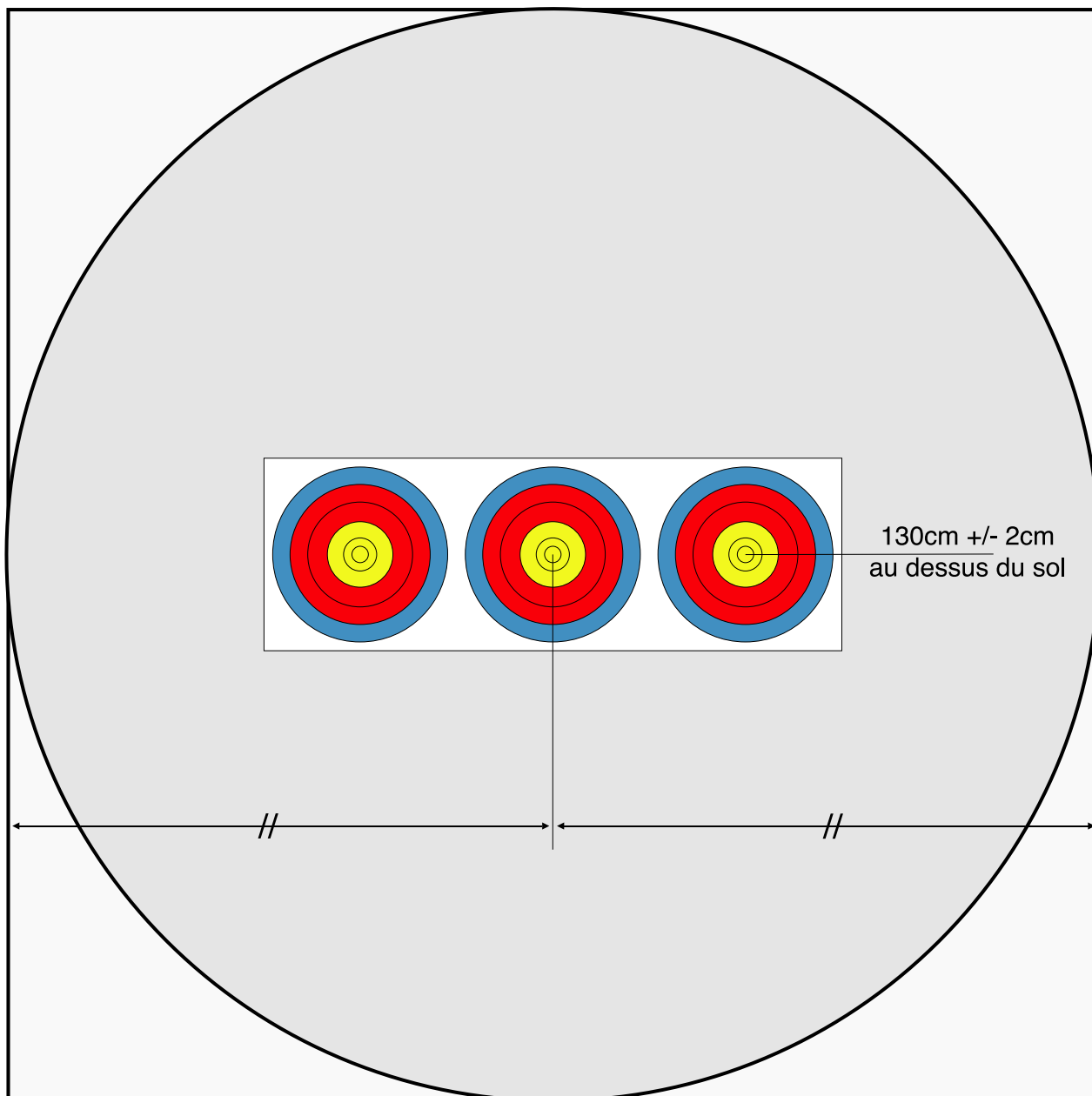
BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m

2 archers par cible et matchs individuels et par équipes



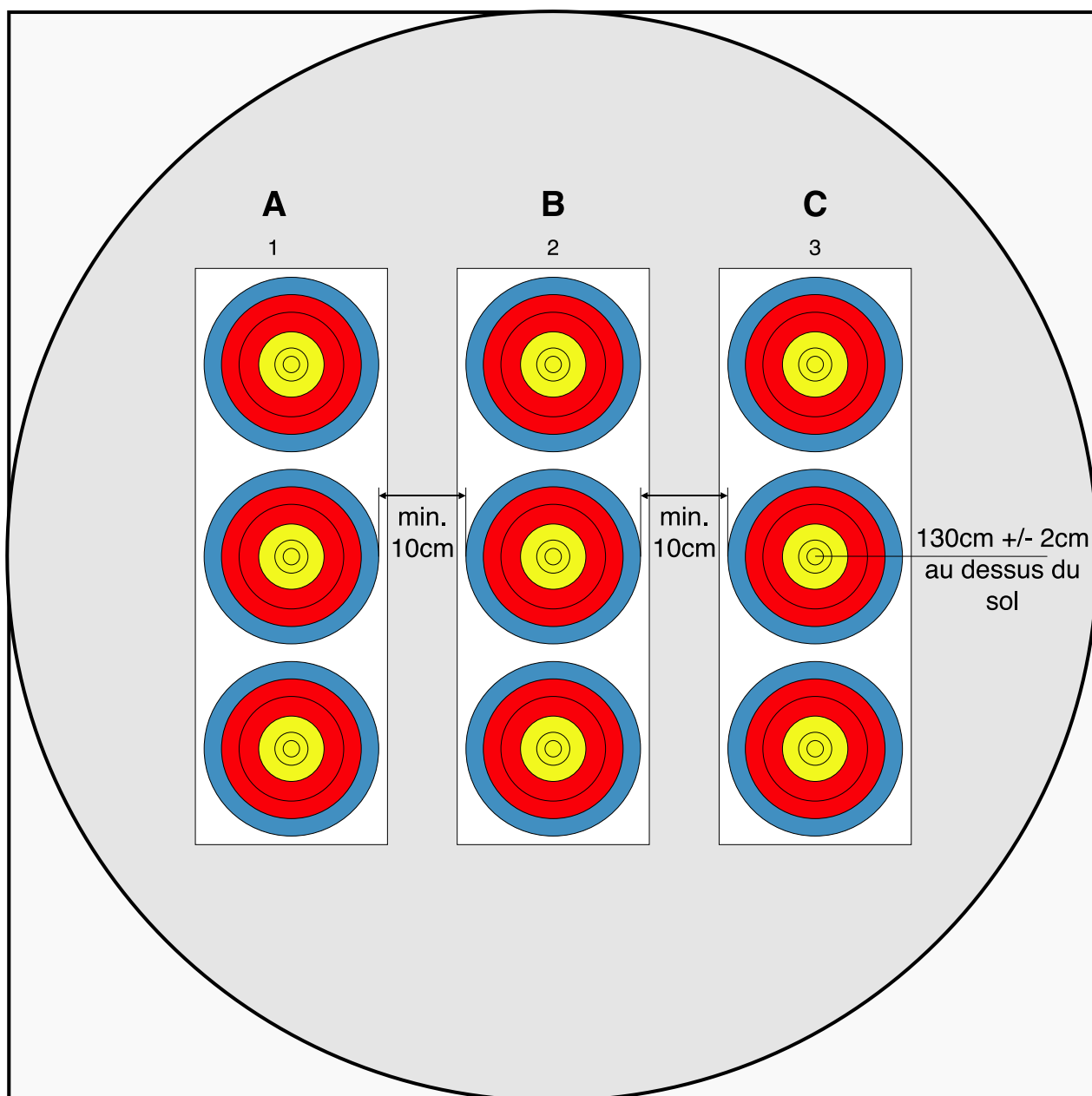
BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m

Tir de barrage – 1 équipe par cible



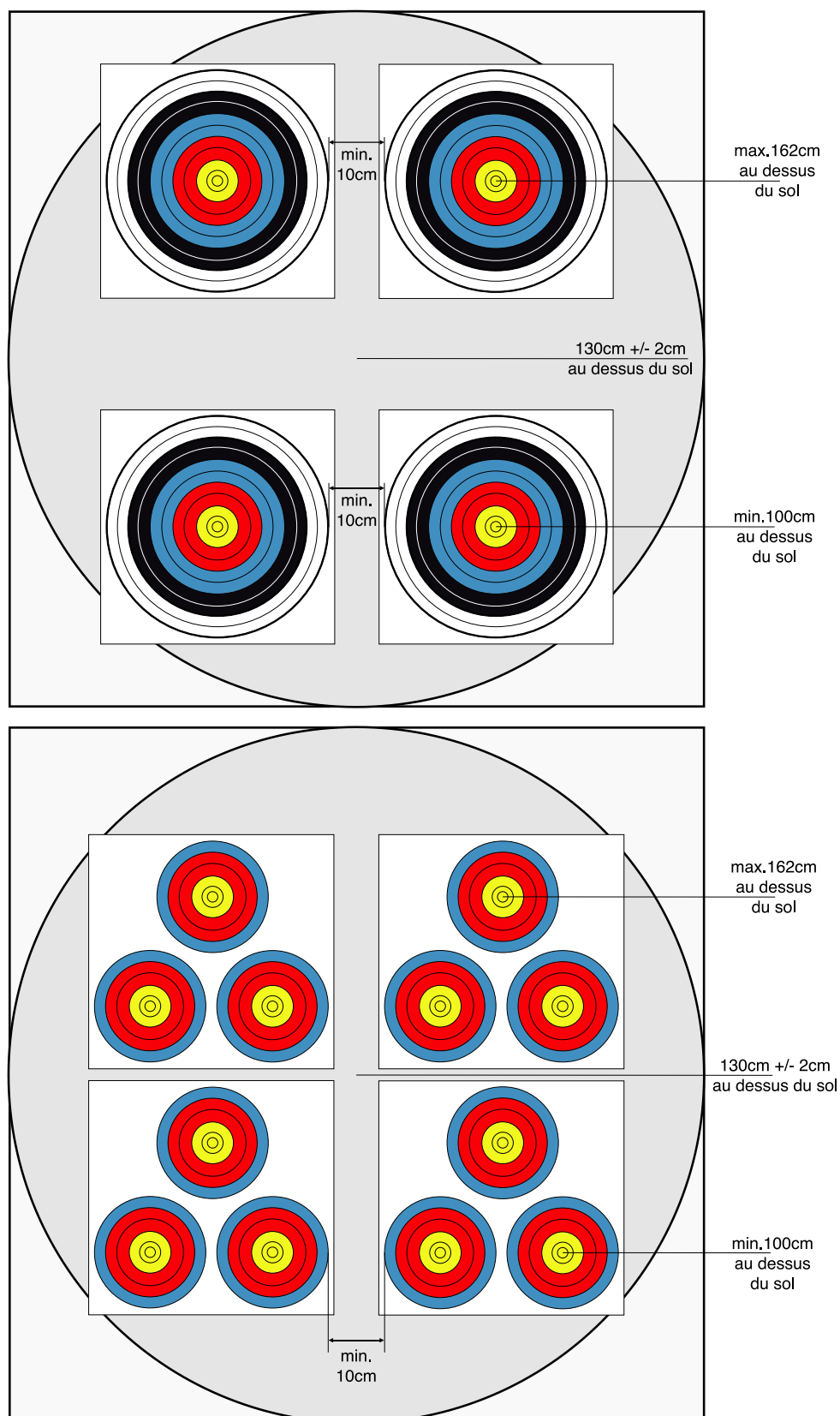
BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m

3 archers par cible



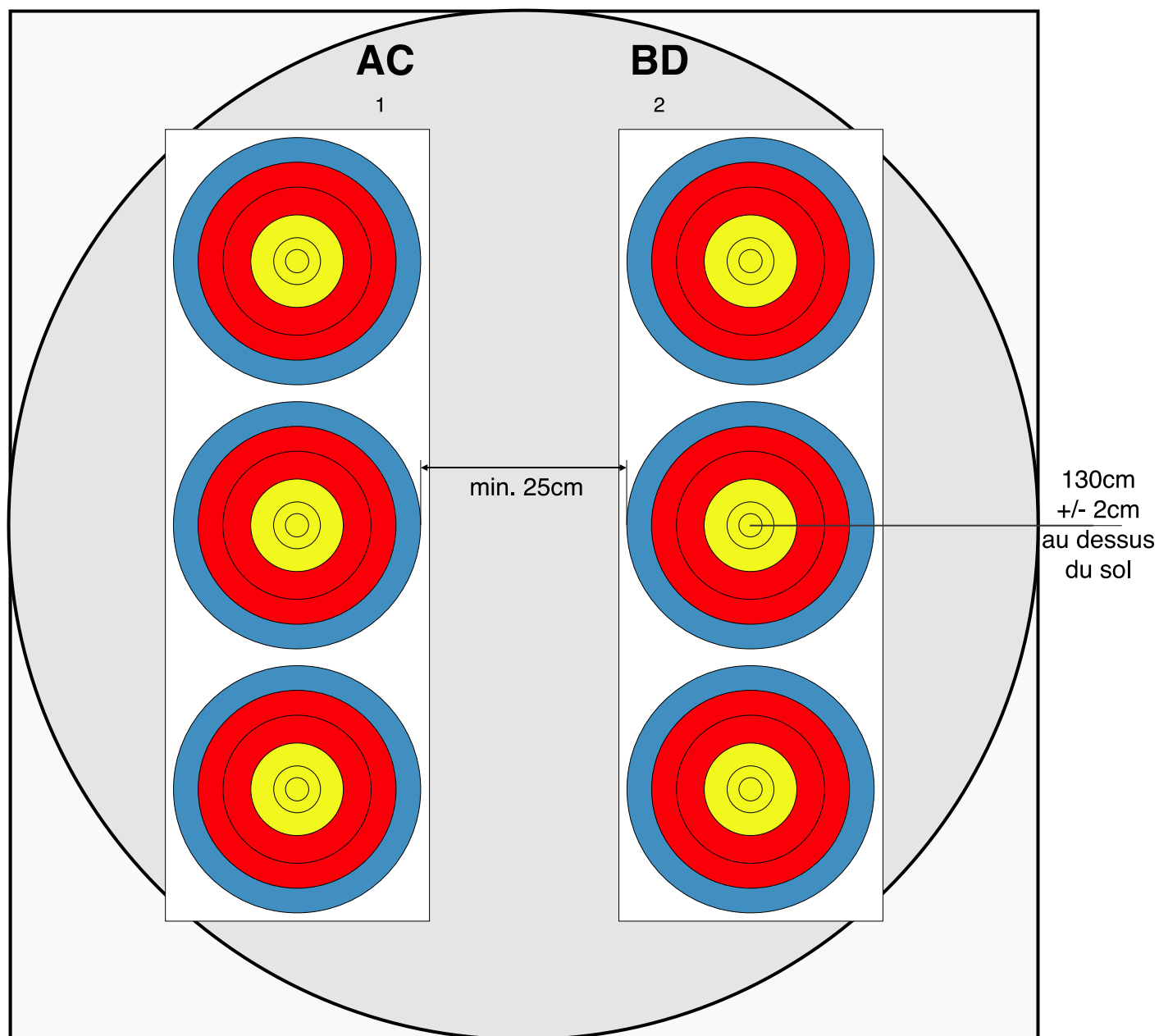
BLASONS TRADITIONNELS ET BLASONS TRIPLES TRIANGULAIRES DE 40cm à 18m

4 archers par cible



BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 60cm à 18 et/ou 25m
Configuration avec une butte standard de 125 cm

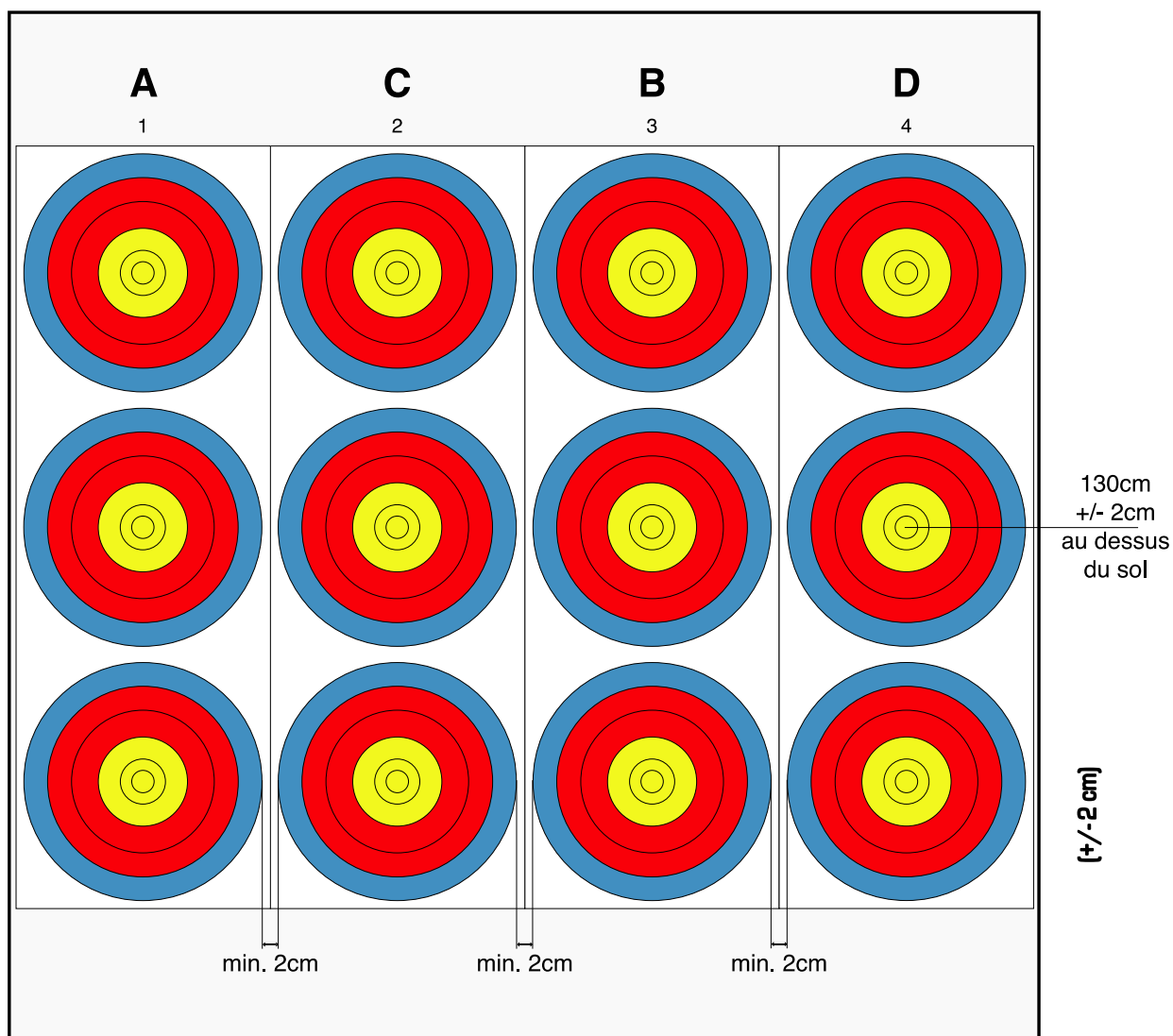
4 archers par cible



BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 60cm à 18 et/ou 25m

Attention : Cette configuration nécessite une butte de 130 cm de largeur minimum

4 archers par cible



C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

C.1 LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

C.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE EN SALLE (TOUTES CATEGORIES) POUR LES ARCS CLASSIQUES, ARCS A POULIES ET LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ADULTE EN SALLE PAR CATEGORIE D'AGE.

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre fin février et début mars.

- **Epreuves**

Le championnat de France Elite décerne 4 titres :

CHAMPION DE FRANCE ELITE SALLE ARC CLASSIQUE
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE SALLE ARC CLASSIQUE
CHAMPION DE FRANCE ELITE SALLE ARC A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE SALLE ARC A POULIES

Les X meilleurs archers des catégories cadets, juniors, seniors 1, seniors 2, seniors 3 au classement national "Toutes catégories" en Arc Classique et en Arc à Poulies sont regroupés dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "Toutes Catégories"**).

Le championnat de France Adulte en Salle par catégorie d'âge décerne des titres de CHAMPION DE France SALLE à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf : **Les catégories concernées** (Arcs Classique, Arcs à Poulies et Arcs Nu) : voir Article A.7 ci-dessus – Catégories officielles.)

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons triples verticaux correspondant à la catégorie.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel : le premier jour de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.
- **Participation et sélection des archers** : Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
- **Le déroulement du championnat** : Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES EN SALLE

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre fin février et début mars.

- **Epreuves**

Le championnat de France Jeune en Salle par catégorie d'âge décerne des titres de CHAMPION DE France SALLE à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf : **Les catégories concernées** (Arcs Classique, Arcs à Poulies et Arcs Nu) : voir Article A.7 ci-dessus – Catégories officielles.)

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons triples verticaux correspondant à la catégorie.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel : le premier jour de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.
- **Participation et sélection des archers** :

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

- **Le déroulement du championnat**

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.3 DIVERS

- ✓ Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées, non compris le Président de la Commission des Arbitres, son adjoint (PCRA). Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer d'un même club sur la même cible. Ils doivent en informer le service informatique si les boîtiers électroniques sont utilisés lors de la compétition. Dans tous les cas, pas plus de 2 archers du même club ne pourront être placés sur la même cible.
- ✓ Nombre de sélectionnés pour le championnat de France : la décision appartient à la FFTA. Le nombre d'archers sélectionnés est publié chaque année dans le tableau officiel. La FFTA publie également le mode d'inscription.

II.3 - LE TIR EN CAMPAGNE

Sommaire

A. Généralités

- [A.1](#) La responsabilité
- [A.2](#) Les dispositions médicales
- [A.3](#) L'entraînement
- [A.4](#) Le règlement concernant la tenue
- [A.5](#) Les catégories
- [A.6](#) Les divisions
- [A.7](#) Les épreuves de tir en Campagne
- [A.8](#) Les distinctions de la WA
- [A.9](#) Les compétitions pour le gain d'une distinction WA
- [A.10](#) Les contrôles de dopage hors compétition

B. Règlement

- [B.1](#) L'aménagement des terrains
- [B.2](#) Les équipements des sites de tir
- [B.3](#) Les équipements des archers
- [B.4](#) Le tir
- [B.5](#) L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- [B.6](#) L'établissement des scores
- [B.7](#) Le contrôle des tirs et la sécurité
- [B.8](#) Les conséquences du non-respect des règles
- [B.9](#) L'arbitrage
- [B.10](#) Réclamations – Litiges
- [B.11](#) Appel
- [B.12](#) Les feuilles de marque
- [B.13](#) Les blasons

C. Règlement des épreuves fédérales

- [C.1](#) Les compétitions sélectives pour les compétitions nationales
- [C.2](#) Les périodes de sélection et les sélections à réaliser
- [C.3](#) Le Championnat de France Elite de Tir en Campagne
 - [C.3.1](#) Les généralités
 - [C.3.2](#) Les parcours
 - [C.3.3](#) Le déroulement
 - [C.3.4](#) Départage des égalités
 - [C.3.5](#) Titres décernés
- [C.4](#) Le Championnat de France de Tir en Campagne
 - [C.4.1](#) Les généralités
 - [C.4.2](#) Les parcours
 - [C.4.3](#) Le déroulement
 - [C.4.4](#) Départage des égalités
 - [C.4.5](#) Titres décernés
- [C.5](#) Divers
- [C.6](#) Le rôle du Délégué FFTA

D. Le Championnat de France par Équipes de Club

- [D.1](#) Les compétitions sélectives de Tir en Campagne par équipes de Clubs
- [D.2](#) Les sélections
- [D.3](#) Le Championnat de France
 - [D.3.1](#) Les généralités
 - [D.3.2](#) Les équipes de clubs
 - [D.3.3](#) L'entraînement officiel
 - [D.3.4](#) Les épreuves du Championnat de France
 - [D.3.5](#) Les distances pour les parcours
 - [D.3.6](#) Le contrôle du temps
 - [D.3.7](#) L'établissement des scores
 - [D.3.8](#) Le programme
 - [D.3.9](#) Divers
 - [D.3.10](#) Les titres décernés
 - [D.3.11](#) Les annexes

Annexe 1 :

Installation des modules de phases finales – Tableau des matchs

Annexe 2 :

Feuilles de marques : Qualification du 1^{er} jour
Finales du 2^{ème} jour



A. GENERALITES

A.1 LA RESPONSABILITE

La WA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la WA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres événements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la WA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la WA. Voir [Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales](#).

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en campagne, il est interdit de s'entraîner sur les parcours installés pour la compétition.

A.3.2 : Un terrain d'entraînement doit être aménagé dans le voisinage ou ailleurs.

A.3.3 : Les jours de compétition, des cibles d'entraînement (1 pour 10 athlètes recommandé) doivent se trouver près du point de rassemblement des archers.

A.3.4 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers d'aller chercher leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.5 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.6 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles et à les remettre en place.

A.3.7 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs puissent procurer un éclairage satisfaisant et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE

A.4.1 : Les championnats de la WVA sont des occasions solennelles, honorées par la présence de nombreux dignitaires. Il est donc normal et concevable que tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les officiels, participant aux cérémonies d'ouverture et de clôture, soient correctement vêtus de la tenue de leur association membre.

Les Athlètes doivent à tout moment porter des maillots arborant leur nom et leur pays.

Tous les athlètes et officiels doivent porter des chaussures de sport ou de marche. Celles-ci peuvent être de styles différents mais elles doivent entièrement recouvrir les pieds.

A.4.2 : Pendant la compétition :

- les dames doivent porter des robes, jupes, jupes culottes, shorts ou des pantalons (lâches) et des chemisiers, blouses ou hauts.

Note : Le Comité "Constitution et Règlements" a été sollicité pour donner une définition du mot "Top" : "un Top est un vêtement féminin qui, lors des championnats FFTA, couvre la partie supérieure du corps (devant et derrière) et qui est fixé en haut par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule".

- les hommes doivent porter des pantalons longs ou courts (shorts), des chemises à manches longues ou courtes.

On peut porter des pull-overs ou des gilets. Le bas des shorts ne sera pas plus haut que la position du bout des doigts, lorsque le compétiteur est bras et doigts tendus le long du corps. En aucun cas, les limites inférieures du short ne pourront se situer au-dessus de cette ligne imaginaire.

Ils peuvent porter des pantalons de leur choix, jeans compris, pour les épreuves de qualification, d'élimination et les demi-finales.

Pour les épreuves par équipes et les duels pour les médailles, ils doivent porter la tenue complète de leur équipe ce qui exclut les jeans.

Ils ne peuvent porter ni vêtement de camouflage ni pantalon trop grand ou trop large (baggy).

Les survêtements, fournis aux équipes comme uniformes officiels, sont autorisés. Tous les membres d'une équipe, hommes ou dames, doivent être vêtus de la même tenue d'équipe.

A.4.3 : Les compétiteurs doivent porter des chaussures pendant le tournoi.**A.4.4** : Le numéro d'enregistrement du compétiteur [dossard] doit être placé bien en vue et doit être visible à tout moment pendant le tir.**A.4.5** : Il est permis aux compétiteurs des porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.**A.4.6** : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité. (Voir [Chapitre I – Règlements Généraux – Article E.2.](#)).**A.5 LES CATEGORIES**

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.

Catégories	Arc Nu ⁽¹⁾		Arc Classique		Arc à Poulies	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	NON	NON	OUI <i>(piquet blanc)</i>	OUI <i>(piquet blanc)</i>	NON	NON
Minines	OUI <i>(piquet blanc)</i> <i>(Regroupés en cadets)</i>	OUI <i>(piquet blanc)</i> <i>(Regroupés en cadets)</i>	OUI <i>(piquet blanc)</i>	OUI <i>(piquet blanc)</i>	NON	NON
Cadets			OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>
Juniors	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>
Seniors 1	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>
Seniors 2	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>
Seniors 3	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet bleu)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>	OUI <i>(piquet rouge)</i>

(1) Les arcs nus sont aussi acceptés en salle (voir [article C1 du tir en salle](#))



Catégories	Arc droit		Arc chasse (1) Classement en arc nu		Poules sans viseur (1) Classement avec les arcs à poulies	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI (piquet blanc) (Regroupés)	OUI (piquet blanc) (Regroupés)	NON	NON	NON	NON
Minimes			NON	NON		
Cadets			NON	NON		
Juniors			NON	NON	NON	NON
Seniors 1			OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Seniors 2			NON	NON	NON	NON
Seniors 3			NON	NON	NON	NON

(1) Concours ouverts jusqu'au championnat régional.

Cependant, pour les Compétitions Nationales de Tir en Campagne (sélections et participation aux championnats), seuls sont reconnus :

- ✓ les arcs classiques (recurve) ;
- ✓ les arcs à poulies (compound) ;
- ✓ les arcs classiques sans viseur (arc nu - bare bow).
- ✓ Les arcs droits (longbow)

Les organisateurs ne doivent faire apparaître, dans les résultats informatiques adressés à la FFTA, que les résultats des catégories donnant droit aux sélections ainsi que le classement par équipes.

Concours ARROW HEAD :

Ces compétitions pouvant attribuer des distinctions internationales, seuls les concours se déroulant sur 24 cibles seront pris en compte. Il est nécessaire d'appliquer la réglementation internationale concernant les distances et le chronométrage.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir en campagne :

- ✓ division Arcs Classiques (ou arcs recourbés ou arcs recurve) ;
- ✓ division Arcs à Poulies (ou arcs Compound) ;
- ✓ division Arcs Nus (ou arcs Bare bow)
- ✓ division Arcs Droits (longbow)

A.7 LES EPREUVES DU TIR EN CAMPAGNE

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FFTA de tir en campagne dans la division "arcs nus", la division "arcs classiques", la division "arcs à poulies" et la division « arcs droits ».

A.7.2 : L'épreuve FFTA de tir en campagne consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible. Les cibles sont disposées le long d'un parcours comprenant des difficultés de tir, en fonction du terrain, dans l'esprit et les traditions que requiert cette discipline.

Le parcours peut comporter des distances de tir connues ou non et peut inclure n'importe quel nombre de cibles en dégradé ou en éventail, comme indiqué dans l'[article A.7.4](#).



A.7.3 : L'épreuve "ARROW HEAD" consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible, à savoir deux épreuves FFTA complètes de tir en campagne où les distances sont conformes à l'article A.7.4. Ces deux épreuves peuvent être disputées sur les distances connues ou inconnues ou encore sur une combinaison des deux.

A.7.4 DISTANCES

A.7.4.1 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES INCONNUES

Nombre de cibles par unités de 12 Cibles Mini-Maxi	Diamètre des blasons en cm	Distances en mètres		
		Piquet Blanc [* Orange]	Piquet Bleu	Piquet Rouge
3	20	5 - 10	5 - 10	10 - 15
3	40	10 - 15	10 - 20	15 - 25
3	60	15 - 25	15 - 30	20 - 35
3	80	20 - 35 * 20 - 30 m pour les benjamins	30 - 45	35 - 55

* les benjamins tirent au piquet orange

Les benjamins (arcs classiques) tirent aux distances du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent. Aux distances inconnues, le piquet orange doit être présent pour toutes les cibles comportant un blason unique (60 cm ou 80 cm).

Les distances des 3 cibles de même diamètre varieront entre la plus longue, la moyenne et la plus courte. Selon les possibilités, les pas de tir pourront être combinés.

A.7.4.2 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES CONNUES

Nombre de cibles par unités de 12 Cibles	Diamètre des blasons en cm	Distances en mètres		
		Piquet Blanc [* Orange]	Piquet Bleu	Piquet Rouge
3	20	5 - 10 - 15	5 - 10 - 15	10 - 15 - 20
3	40	10 - 15 - 20	15 - 20 - 25	20 - 25 - 30
3	60	20 - 25 - 30	30 - 35 - 40	35 - 40 - 45
3	80	30 - 35 - 40 * 30 - 30 - 30 m pour les benjamins	40 - 45 - 50	50 - 55 - 60

* les benjamins tirent au piquet orange

Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

Si un parcours comporte 24 cibles (2x12), le tableau des 12 cibles doit être doublé.

Les benjamins (arcs classiques) tirent aux distances du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent.



A.8 LES DISTINCTIONS DE LA WORLD ARCHERY

A.8.1 : Pour l'octroi de ses distinctions, la WA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au [paragraphe A.9](#). Les distinctions sont octroyées quand l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.2 : En tir en campagne, les distinctions sont les badges ARROW HEAD (pointe de flèches).

A.8.3 : Selon les scores suivants pour la division « **Arcs classiques** » :

	• ARROW HEAD : ARCS CLASSIQUES													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	219	196	256	229	292	261	329	294	365	327	402	359	438	392
Brun	244	227	285	265	325	303	366	341	407	378	447	416	488	454
Gris	265	249	309	291	353	332	398	374	442	415	486	457	530	498
Noir	291	279	340	326	388	372	437	419	485	465	534	512	582	558
Blanc	313	302	365	352	417	403	470	453	522	503	574	554	626	604
Argent	338	323	394	377	451	431	507	485	563	538	620	592	676	646
Or	350	339	408	396	467	452	525	509	583	565	642	622	700	678

A.8.3.1 : Selon les scores suivants pour la division « **Arcs nus** » :

	• ARROW HEAD : ARCS NUS													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	191	182	223	212	255	243	287	273	318	303	350	334	382	364
Brun	230	198	268	231	307	264	345	297	383	330	422	363	460	396
Gris	250	226	292	264	333	301	375	339	417	377	458	414	500	452
Noir	273	250	319	292	364	333	410	375	455	417	501	458	546	500
Blanc	294	275	343	321	392	367	441	413	490	458	539	504	588	550
Argent	316	299	369	349	421	399	474	449	527	498	579	548	632	598
Or	335	312	391	364	447	416	503	468	558	520	614	572	670	624

A.8.4 : Selon les scores suivants pour la division « **Arcs à poulies** » :

	• ARROW HEAD : ARCS A POULIES													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	292	275	341	321	389	367	438	413	487	458	535	504	584	550
Brun	313	301	365	351	417	401	470	452	522	502	574	552	626	602
Gris	331	318	386	371	441	424	497	477	552	530	607	583	662	636
Noir	351	338	410	394	468	451	527	507	585	563	644	620	702	676
Blanc	371	357	433	417	495	476	557	536	618	595	680	655	742	714
Argent	389	377	454	440	519	503	584	566	648	628	713	691	778	754
Or	399	388	466	453	532	517	599	582	665	647	732	711	798	776

A.8.4.1 : Les deux distinctions les plus basses (vert et brun) peuvent être obtenues par les cadets (garçons et filles) sur leurs épreuves spécifiques.

A.8.5 : L'épreuve ARROW HEAD consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4, à savoir 2 épreuves complètes WA de tir en campagne où les distances sont conformes à [l'article A.7.4](#)



Ces épreuves pourront être tirées soit sur des distances connues et inconnues, soit l'une sur les connues et l'autre sur les inconnues.

A.8.6 : Si une compétition de deux jours consiste en deux épreuves ARROW HEAD, l'archer pourra gagner deux distinctions Arrow Head.

A.9 LES COMPETITIONS POUR LE GAIN D'UNE DISTINCTION WA

A.9.1 : Tir en campagne : les distinctions ARROW HEAD peuvent être gagnées sur le score total obtenu dans une épreuve Arrow Head, comme spécifié aux [articles A.8.3, A.8.3.1 et A.8.4](#).

A.9.2 : Les distinctions définies au [paragraphe A.8](#) peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la WA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la WA.

A.10 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.10.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.10.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la WA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la WA.

A.10.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.10.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquants, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.10.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.

B. REGLEMENT

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.1 : Le parcours doit être aménagé de telle manière que les pas de tir et les cibles puissent être atteints sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Les parcours devront être aussi concentrés que possible.

B.1.1.1 : La distance à pied depuis la zone centrale de rassemblement jusqu'aux cibles les plus éloignées ne devrait pas dépasser 1 km ou 15 minutes de marche normale, pour placer les pelotons ou amener un équipement de rechange.

B.1.1.2 : Les préparateurs de terrain doivent prévoir des sentiers de sécurité pour les juges, le personnel médical et pour permettre le transport du matériel de rechange pendant que la compétition est en cours.

B.1.1.3 : Le(s) parcours ne devra(ont) pas être tracé(s) à plus de 1800m d'altitude et la différence maximum de dénivellation, entre le point le plus haut et le point le plus bas du parcours, n'excédera pas 100m.

B.1.1.4 : Les cibles décrites seront disposées de façon à permettre un maximum de variété ainsi que la meilleure utilisation du terrain. Lors des épreuves finales, 2 buttes de tir seront placées côte à côte pour les cibles de 60 et 80cm : les compétiteurs tireront par rotation.

B.1.1.5 : A toutes les cibles, un piquet ou une marque pour chaque division, devra être placé de manière à permettre à 2 archers, au moins, de tirer en même temps de n'importe quel côté du piquet.

B.1.1.6 : Chaque pas de tir sera numéroté du numéro correspondant à la cible. La distance sera inscrite lors de tirs aux distances connues. Les piquets signalant les postes de tir seront de couleurs différentes selon la division :

- ✓ bleu pour la division "arcs nus" ; les Cadets Arcs Classiques et Arcs à Poulies
- ✓ rouge pour les divisions "arcs classiques" et "arcs à poulies"
- ✓ jaune ou blanc pour les Cadets arc nu

B.1.1.7 : Les blasons de 40cm seront placés à raison de 4 par butte, en forme de carré. Les blasons de 20cm seront au nombre de 12 par cible (4 colonnes verticales de 3 centres de 20cm). Voir [annexe B.13](#).

Aux distances connues, 2 cibles de 60cm peuvent être placées par butte. Le centre des deux blasons doit paraître comme une ligne droite.

B.1.1.8 : La tolérance dans les mesures du pas de tir à la cible ne pourra pas excéder :

- ✓ + ou - 25cm pour les distances de 15m et moins ;
- ✓ + ou - 1m pour les distances de plus de 15m.

Cependant, les distances données dans les tableaux au chapitre [A.7.10](#) peuvent être ajustées à + ou - 2m en fonction du terrain, mais la distance exacte sera indiquée au pas de tir.

La mesure des distances doit être prise "en l'air", à approximativement 1,50 à 2m au-dessus du sol. N'importe quel type d'instrument de mesure peut être utilisé, tant qu'il est dans la tolérance.

B.1.1.9 : Les cibles auront une marge minimum de 5cm autour des zones de scores les plus basses des blasons. Aucun point du blason ne sera à moins de 15cm du sol.

Dans tous les cas, sans prendre en considération le terrain, les cibles seront placées le plus perpendiculairement possible par rapport à la ligne de visée des archers sur le pas de tir, de manière à offrir à la vue le blason en entier.

B.1.1.10: Toutes les cibles seront numérotées en ordre ascendant. Les numéros doivent avoir au moins 20cm de hauteur et seront jaunes sur fond noir ou noirs sur fond jaune. Ils seront placés à 5-10m avant les pas de tir de la cible correspondante. Depuis la zone d'attente, on doit voir si quelqu'un se trouve sur le pas de tir.

B.1.1.11: Ces numéros serviront également de zone d'attente pour les concurrents qui attendent leur tour de tirer. Les autres membres du peloton en train de tirer pourront s'avancer pour procurer de l'ombre si nécessaire.

B.1.1.12: Les blasons ne seront pas placés sur un autre blason plus grand, il n'y aura pas de marques sur les cibles, ni sur le sol, qui pourraient aider à la visée.

B.1.1.13: Le cheminement à suivre de cible en cible sera clairement indiqué par des signes placés à intervalles réguliers, de manière à assurer un déplacement rapide et sans danger tout au long du parcours de tir.

B.1.1.14: Des barrières doivent être érigées le long du parcours, partout où cela est nécessaire, pour maintenir les spectateurs à distance de sécurité, tout en leur réservant la meilleure vue possible sur la compétition. Seules les personnes dûment accréditées, pourront emprunter le parcours et pénétrer, de ce fait, à l'intérieur des barrières.

B.1.1.15: La zone de rassemblement devra comporter :

- ✓ un appareil (système) de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres et le quartier général de l'organisateur ;
- ✓ un abri adéquat pour les officiels des équipes ;
- ✓ un abri séparé pour le jury d'appel et le président de la commission des arbitres ;
- ✓ un abri gardé pour l'équipement des archers et le matériel de rechange ;
- ✓ lors des jours de compétition, des cibles d'entraînement devront être montées pour les concurrents près du point de rassemblement ;
- ✓ des rafraîchissements ;
- ✓ des toilettes.

B.1.1.16: Les parcours officiels doivent être terminés et prêts pour l'inspection au moins 16 heures avant le début de l'épreuve. Lors des compétitions nationales FFTA, ils doivent être prêts le matin de l'avant-veille de la compétition, sauf les parcours appelés à être modifiés.

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 : Pour les parcours aux distances connues et inconnues, on doit utiliser des blasons WA pour tir en campagne. Seuls les blasons fabriqués sous licence de la WA seront autorisés.

Il y a 4 sortes de blasons de différents diamètres : blasons de 80cm – 60cm – 40cm – 20cm

B.2.1.1 Description

Les blasons de tir en campagne seront constitués d'un centre jaune et de 4 zones de scores de même grandeur. Le support de ce blason sera blanc. La zone de score 5 (spot) est jaune pour toutes les divisions. Le 6 est du même jaune. Les deux zones seront séparées par une fine ligne noire de 1mm d'épaisseur maximum. Les zones restantes, de couleur noire, seront séparées par de fines lignes blanches de 1mm d'épaisseur maximum. Chaque ligne de séparation des zones de scores est inscrite dans la zone de score la plus haute. Le centre de la cible sera marqué par une fine croix (+). Voir croquis en [annexe B.13](#).

B.2.1.2 : Il existe 4 dimensions de blasons pour le tir en campagne :

Couleur des zones	Zones de scores	Diamètre du blason et des zones de scores en cm				Tolérances en mm
		20	40	60	80	
Jaune	6	2	4	6	8	1
Jaune	5	4	8	12	16	1
Noir	4	8	16	24	32	1
Noir	3	12	24	36	48	2
Noir	2	16	32	48	64	2
Noir	1	20	40	60	80	2

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves FFTA.

Si un archer doit tirer avec du matériel qui n'a pas été inspecté par les arbitres, il doit montrer ce matériel à un arbitre avant de l'utiliser.

Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FFTA peut être disqualifié.

Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la FFTA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines.

B.3.1 LES ARCS

B.3.1.1 DANS LA DIVISION ARC CLASSIQUE ET ARC NU, SONT AUTORISEES

Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1 : Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, ne sont autorisés que dans les divisions arcs classiques et arcs à poulies, interdites dans toutes les autres divisions.

B.3.1.1.2 : La poignée et la courbure de la poignée ne doivent pas toucher la main ou le poignet du compétiteur.

Interprétation de la WA : le Comité Technique de la WA a décidé que **la poignée AXIS des arcs HOYT** (ainsi que les poignées similaires possédant une courbure) n'est pas admise dans les catégories suivantes (parce que ne passant pas dans l'anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur) :

- ✓ arc nu
- ✓ arc standard
- ✓ Biathlon Archery.

Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.

Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique.

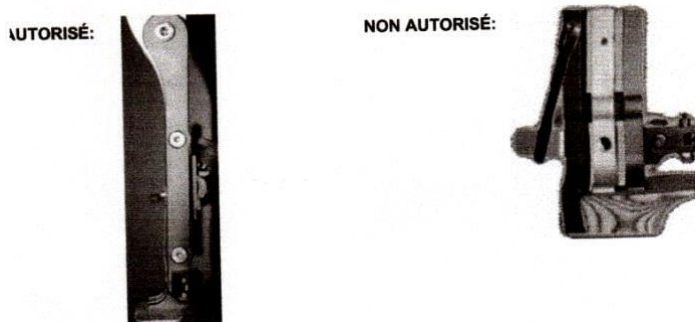
Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.

B.3.1.2 POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT

L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'œilletons, d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de +/- 0,5mm.

Interprétation de la WA : le Comité Technique de la WA (25 octobre 2005) a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la WA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.

**B.3.1.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES**

L'arc à poulies (il peut être d'un modèle de tir par le centre) est un arc dont la traction varie mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. L'arc est tendu par l'utilisation d'une (de) corde(s) attachée(s) directement entre les deux encoches des branches de l'arc ou attachée(s) aux câbles de l'arc, le cas échéant, suivant sa conception particulière.

B.3.1.3.1 La traction ne peut pas dépasser 60 livres

B.3.1.3.2 Des gardes câbles sont autorisés.

B.3.1.4 POUR LA DIVISION ARC DROIT (LONGBOW)

« L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de la corde et aucune autre partie de l'arc. L'arc peut être démontable en deux parties de longueur égale (séparation au niveau de la poignée/zone du repose-flèche) et peut être fait de n'importe quel type de matériel ou d'une combinaison de matériaux. La forme de la poignée (zone de la poignée seulement) est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc doit être libre de saillies, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée. »

Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Un arc droit (Longbow) peut être déclaré en arc nu (Barebow) ou en arc chasse lors des compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D, s'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie.

B.3.1.5 POUR LA DIVISION ARC CHASSE (ARC INSTINCTIF)

B.3.1.5.1 : La puissance maximale de l'arc est de 80 livres pour les hommes et de 60 livres pour les femmes et les juniors.

Accessoires : voir le règlement du [Tir Nature article A.3.1](#)

B.3.2 LA CORDE : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins.

B.3.2.1 TOUTES DIVISIONS

Les brins de la corde peuvent être de couleurs différentes et d'un matériau choisi à cet effet. Elle comprend une partie centrale pour placer les doigts servant à armer l'arc, un point d'encochage auquel peut être ajoutée(s) une (des) protection(s) pour recevoir l'encoche de la flèche, si nécessaire. Pour situer ce point, un ou deux emplacements d'encoche peuvent être prévus et, à chaque extrémité de la corde de l'arc, se trouve une boucle à placer dans les encoches de l'arc lorsqu'il est tendu.

B.3.2.2 POUR LA DIVISION ARC CLASSIQUE

La protection sur la corde ne doit pas atteindre le champ de vision de l'archer au moment où l'arc est en tension totale. En aucun cas, la corde et la protection ne peuvent comporter de repères, marques, œillette ou tout autre moyen servant d'aide à la visée. Une fixation, pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, est autorisée.

B.3.2.3 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Identiques à la division arc recurve. Toutefois, les repères pour les lèvres ou le nez ne sont pas autorisés. Les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés.

B.3.2.4 POUR LES DIVISIONS ARC A POULIES

Des fixations sur la corde pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, un œillette, un dispositif constitué d'un œillette de "maintien de ligne", une corde en boucle sont autorisés. Il n'y a pas de restrictions concernant la protection centrale pour ces divisions.

B.3.3 UN REPOSE FLECHE

B.3.3.1 POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE ET ARC NU

Le repose flèche peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée.

- ✓ **arc classique** : le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot) ;
- ✓ **arc nu** : il n'y aura pas d'overdraw.

B.3.3.2 POUR LA DIVISION ARC DROIT (LONGBOW)

Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux sur le plan horizontal seulement. La partie verticale du plateau doit être protégée par un matériel dur qui ne se déformera ou ne se compressera pas sous la pression légère exercée par la tranche d'une pièce.

Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

B.3.3.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES

Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm de la gorge de la poignée.

B.3.4 DISPOSITIF DE CONTROLE D'ALLONGE (CLICKER)

B.3.4.1 POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE, ARC A POULIES

Un dispositif de contrôle d'allonge, sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, peut être utilisé.

B.3.4.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Un dispositif de vérification de la tension n'est pas autorisé.

B.3.5 LE VISEUR

B.3.5.1 POUR LA DIVISION ARC CLASSIQUE

Un appareil de visée est admis, mais, en aucun cas, il ne peut être monté sur l'arc plus d'un appareil de ce type.

B.3.5.1.1 : il n'y sera pas incorporé de prisme, ni de lentille, ni de verre grossissant, ni d'appareil de nivellement, ni électronique, ni électrique. De même, il n'offrira qu'un seul point de visée.



B.3.5.1.2 : la longueur totale du viseur (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) ne pourra excéder 2cm.

B.3.5.1.3 : le viseur, fixé à l'arc, peut assurer une correction due au vent (correction latérale) comme une correction verticale. Il est sujet aux dispositions suivantes :

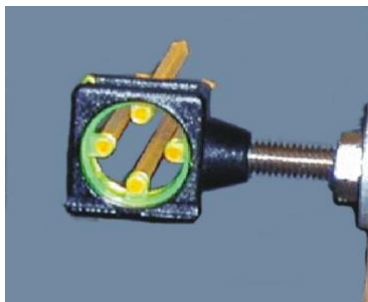
- ✓ une rallonge est autorisée ;
- ✓ une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- ✓ le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale du point de visée en fibre optique peut être supérieure à 2cm, pour autant que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de vision de l'archer en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge ;
- ✓ sur les parcours de tir en campagne aux distances inconnues, aucune partie du viseur ne peut être modifiée, afin de ne pas donner d'aide supplémentaire à l'estimation des distances.

Précision de la WA : Fibre optique

Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm. Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

Précisions de la WA : Tunnel "Beiter" à fibres optiques :

Le Comité Technique de la WA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc classique, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir. Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.



Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.

Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc classique.

La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc classique, est de 2cm, hormis une possible simple fibre optique.

Note : *une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.*

Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.

B.3.5.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Pour l'arc nu, le déplacement des doigts de corde et le déplacement des repères faciaux sont autorisés.

B.3.5.3 POUR LA DIVISION ARC À POULIES

Tout type de viseur peut être utilisé

B.3.5.3.1 : A condition

- ✓ qu'il ne soit ni électrique, ni électronique ;
- ✓ et ne dispose pas de moyens supplémentaires pour estimer les distances lors des parcours aux distances inconnues.

B.3.5.3.2: Les points de visée multiples et les systèmes permettant d'éviter l'utilisation d'une visette ne sont autorisés que sur les parcours tirés à des distances connues.

B.3.5.4 POUR LA DIVISION ARC CHASSE (ARC INSTINCTIF)

Aucun viseur, aucune marque sur l'arc qui pourrait aider à la visée ne sont autorisés.

Un seul point d'ancrage est autorisé.

B.3.6 LES STABILISATEURS ET DES COMPENSATEURS (TFC)

B.3.6.1 POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE, ARC A POULIES

Les stabilisateurs et les compensateurs sur l'arc sont autorisés

B.3.6.1.1 : pourvu qu'ils :

- ✓ ne servent pas de guide de corde ;
- ✓ ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ✓ ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.6.2 POUR LA DIVISION ARC NU

Aucun stabilisateur n'est autorisé.

B.3.6.2.1 : Des compensateurs, entièrement fixés sur l'arc, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs.

B.3.6.2.2 : Du (des) poids peut(vent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être montés directement sur le fût, sans tiges, extensions, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

B.3.6.2.3 : l'arc, non tendu et complet avec ses accessoires, doit pouvoir passer dans un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance +ou-0,5mm.

B.3.6.3 POUR LA DIVISION ARC DROIT LONGBOW

Aucun poids, aucun compensateur, ni aucun stabilisateur ne sont autorisés.

B.3.7 LES FLECHES

B.3.7.1 POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE, ARC NU ET ARC A POULIES

Des flèches de n'importe quel type peuvent être utilisées à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.

B.3.7.1.1 : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Les encoches traçantes (encoches électriquement ou électroniquement lumineuses) ne sont pas autorisées.

Le Comité Technique de la WA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux dû aux variations de température.

B.3.7.2 POUR LA DIVISION ARC DROIT LONGBOW

Seules les flèches en bois ou en bambou sont autorisées.

B.3.7.2.1 : les restrictions suivantes s'appliquent :

- ✓ les pointes ne seront que du type normal en campagne pour flèches en bois ou en bambou ;
- ✓ l'empennage sera constitué uniquement de plumes naturelles.



- ✓ le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre de 9,4mm.

B.3.8 PROTECTION POUR LES DOIGTS ET LES MAINS

B.3.8.1 Toutes divisions :

Une protection pour les doigts, des gants, une palette sont autorisés pour tendre, retenir et lâcher la corde.

B.3.8.1.1 : les équipements suivants sont autorisés :

- un séparateur entre les doigts afin d'éviter de pincer la corde
- pour la main d'arc, un gant ordinaire, une mitaine ou tout autre article peut être porté mais ne doit pas être attaché au grip de l'arc.

B.3.8.2 : Arc classique et Arc Nu

B.3.8.2.1 : L'équipement suivant est autorisé :

- Une plaquette d'ancrage ou tout système similaire attaché à la palette

B.3.8.2.2 : Pour les arcs nus, les coutures sur les palettes doivent être de couleur unie, les points et les lignes doivent être de même taille, forme et couleur. Des repères supplémentaires ou des inscriptions ne sont pas autorisés.

B.3.8.3 : Arc à poulies

B.3.8.3.1 : L'équipement suivant est autorisé :

- Une aide mécanique pour lâcher la corde, à condition qu'elle ne soit ni électrique, ni électronique.

B.3.8.4 : Arc classique, Arc Nu et Longbow :

B.3.8.4.1 : Les restrictions suivantes s'appliquent :

La protection pour les doigts ne doit contenir aucun système pour tenir, tendre et lâcher la corde.

B.3.8.5 Arc droit Longbow

B.3.8.5.1 : N'est pas autorisé :

- une plaquette d'ancrage ou tout autre système attaché à la palette.

Prise de corde

- L'arc doit être tendu en utilisant la prise "Méditerranéenne" (à 3 doigts : 1 doigt au-dessus et 2 doigts au-dessous de la flèche) ou avec 3 doigts placés directement en-dessous de l'encoche de la flèche (l'index ne doit pas être placé à plus de 2mm en-dessous de celle-ci) et 1 seul point d'ancrage fixe.
- L'athlète doit choisir entre ces deux méthodes : "méditerranéenne" ou 3 doigts en-dessous, mais il ne peut pas utiliser les deux.
- La protection pour les 3 doigts en-dessous doit présenter une surface lisse ou des doigtiers reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés.
- Quand il tire avec la méthode « méditerranéenne », l'athlète peut utiliser un séparateur pour les doigts afin d'éviter de pincer la flèche.
- Le string walking (pianotage ou point de repère sur la corde) et le face walking (point de repère sur le visage) ne sont pas autorisés.

B.3.9 LES JUMELLES, UNE LONGUE VUE OU D'AUTRES MOYENS OPTIQUES

B.3.9.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS

Ces moyens peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches :

B.3.9.1.1 : pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

B.3.9.1.2 : Les lunettes médicales, lunettes de tir et les lunettes de soleil sont autorisées.

B.3.9.1.3 : Les verres de ces lunettes ne peuvent, en aucun cas, être munis de micro trous, ou de dispositifs semblables, ni comporter de marques pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.9.1.4 : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, d'un bandeau. Un cache œil peut aussi être utilisé.

Lors des épreuves aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, aucune de ces lunettes ne peut être munie d'un quelconque moyen, ou équipement, d'estimation des distances, qu'il soit intégré ou fixé à celles-ci.



B.3.10 LES ACCESSOIRES**B.3.10.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS**

Les accessoires suivants sont autorisés :

- ✓ un protège bras, une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture, dans le dos ou à poser sur le sol), un repose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1 cm), des protections de branches (limbs savers), une cordelette légère fixée sur l'arc ou le stabilisateur comme indicateur de vent.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.10.2 : POUR LA DIVISION ARC A POULIES

Tous dispositifs supplémentaires sont autorisés, hormis ceux qui sont interdits dans l'article B.3 et ceux qui sont actionnés de manière électrique ou électronique.

B.3.11 Pour les concurrents de toutes les divisions, aucun des équipements suivants n'est autorisé :

B.3.11.1 : Tout appareil de communication électronique, ou casque d'écoute, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à aucun moment sur les parcours de compétition.

B.3.11.2 : Lors des épreuves de parcours aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, tout système de détermination des distances ou tout autre moyen d'estimation des distances ou des angles qui ne sont pas repris par les règlements habituels portant sur les équipements des concurrents.

B.3.11.3 : Toute partie de l'équipement d'un concurrent qui a été ajoutée, ou modifiée, pour servir à l'estimation des distances ou des angles, ou une quelconque pièce de l'équipement courant, ne peuvent être utilisées explicitement dans ce but.

B.3.11.4 : Toutes notes écrites ou appareil de stockage électronique, qui peuvent être utilisées pour calculer les angles et les distances, en dehors des notes concernant les marques visuelles normales des concurrents, l'enregistrement des scores personnels actuels ou tout ou partie des règlements de la FFTA.

B.4 LE TIR

B.4.1 : Chaque concurrent se positionnera debout ou à genoux au piquet de tir sans compromettre la sécurité.

B.4.1.1 : Les athlètes peuvent tirer debout ou agenouillés et ce, jusqu'à environ 1m dans toutes les directions sur les côtés ou si l'athlète tire seul sur le pas et qu'aucune question de sécurité ne se pose derrière le pas de tir – en fonction du terrain. Dans certaines circonstances exceptionnelles, les arbitres peuvent les autoriser à tirer en dehors de la zone définie.

B.4.1.2 : Tous les pas de tir auront un piquet de tir ou une marque et doivent permettre à au moins 2 archers de tirer en même temps.

B.4.1.3 : Les organisateurs désignent les cibles sur lesquelles les différents pelotons commencent à tirer.

B.4.2 : Les archers attendant leur tour de tirer doivent se tenir derrière les compétiteurs qui sont en position de tir (au niveau du n° de cible).

B.4.3 : Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer, sauf si un juge l'autorise.

B.4.4 : Aucune circonstance ne permettra qu'une flèche soit tirée à nouveau.

Une flèche n'est pas considérée comme tirée si :

B.4.4.1 : L'archer peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds de la ligne de tir, pour autant que cette flèche n'ait pas rebondi (refus).

B.4.4.2 : Le blason ou la cible tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qu'ils estiment nécessaires et donneront les compensations de temps voulues pour tirer les flèches restantes. Si la cible glisse simplement, les arbitres sont libres d'intervenir ou non.



B.4.5 : Les archers ne peuvent pas se communiquer les distances du parcours des inconnues pendant la compétition.

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Les pelotons seront constitués de 4 compétiteurs au maximum, mais jamais moins de 3. Si possible, les pelotons doivent comporter le même nombre de tireurs.

B.5.1.1 : Si le nombre de participants dépasse la capacité normale du parcours, des pelotons additionnels sont créés et placés sur le parcours le plus convenablement possible.

B.5.1.2 : Les archers portent des n° d'enregistrement (dossards) qui doivent être entièrement visibles. Ils sont attribués à une cible et dans un ordre de tir selon le tirage au sort. Ensuite, ils sont placés sur la liste de départ de haut en bas.

B.5.1.3 : Chaque peloton tire selon la rotation suivante :

- ✓ le Comité d'organisation donnera les positions de tir ou les concurrents s'arrangent entre eux par agrément mutuel ;
- ✓ la première paire (avec les n° de départ les plus bas) commencera le tir sur la première cible assignée au peloton ;
- ✓ l'autre paire commencera à tirer sur la cible suivante. Les paires alterneront l'ordre de tir à toutes les cibles qui suivent pendant toute la compétition ;
- ✓ si tous les archers d'un peloton sont d'accord, ils peuvent changer ce qui est dit ci-dessus (paires et/ou positions de tir)
- ✓ S'il y a 3 tireurs dans un peloton, les deux premiers sur la liste de départ (ayant les n° d'enregistrement les plus bas) formeront la première paire. Le troisième tireur sera considéré comme faisant partie de la deuxième paire en ce qui concerne la rotation. Il tirera toujours depuis le côté gauche du pas de tir.
- ✓ S'il y a assez de place sur le pas de tir, tous les concurrents du peloton pourront tirer en même temps.

B.5.1.4 : Les tirs sur les blasons de 40cm : les 4 blasons de 40cm sont placés en forme de carré. Pour les deux compétiteurs dont c'est le tour de tirer en premier, celui de gauche tire sur le blason du haut à gauche, celui de droite sur le blason du haut à droite. Les deux archers suivants tirent ainsi : celui de gauche tirera sur le blason du bas à gauche, celui de droite sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5 : Le tir sur les blasons de 20cm : pour la paire qui tire en premier, le compétiteur de gauche tire sur la 1^{ère} colonne (en partant de la gauche), celui de droite sur la 3^{ème} colonne. Pour la paire de compétiteurs tirant ensuite, celui de gauche tirera sur la 2^{ème} colonne, celui de droite sur la 4^{ème} colonne. Chaque compétiteur peut tirer ses flèches dans n'importe quel ordre, 1 flèche dans chaque blason.

B.5.1.6 : Les pelotons sont placés à diverses cibles pour commencer le tir en même temps et terminer leur parcours à la cible précédant celle de leur départ. Lors des épreuves finales, tous les pelotons partent les uns après les autres de la même cible. Les pelotons additionnels assignés à une cible doivent attendre que le premier peloton ait tiré et enregistré ses scores avant de procéder à son tir.

B.5.1.7 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement en cas de défaillance d'équipement. En aucun cas, il ne sera alloué plus de 30 minutes pour réparer le matériel. Les autres compétiteurs du peloton tireront et enregistreront leurs scores, avant que les archers des autres pelotons puissent tirer et dépasser pour poursuivre le parcours. Si la réparation est effectuée dans le temps limite de 30 minutes, le concurrent concerné peut tirer les flèches restantes sur cette cible.

Lors des épreuves finales, il ne sera pas accordé de temps pour défaillance de l'équipement.

Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.5.1.8 : Au cas où un compétiteur serait incapable de continuer le tir à cause d'un problème médical non prévisible survenant après le début des tirs, il sera alloué un maximum de 30 minutes au personnel médical pour déterminer le problème et décider si le compétiteur peut poursuivre, ou non, la compétition sans être assisté. La procédure est la même que pour un incident de matériel.



B.5.1.9 : Lors des phases finales, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un incident de matériel ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible. Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.5.1.10 : Un arc brisé peut être remplacé par un arc de rechange ou un arc emprunté.

B.5.1.11 : Les compétiteurs d'un peloton peuvent dépasser un autre peloton, afin de tirer sur la cible suivante, pour autant que les organisateurs et / ou les arbitres soient prévenus de ce changement.

B.5.1.12 : Au cas où un compétiteur ou un peloton cause un retard indu pendant les épreuves de qualification et éliminatoires, les arbitres, observant cela, mettront verbalement en garde le compétiteur ou le peloton, par un premier avertissement écrit sur la feuille de marque, après quoi, lui ou les autres arbitres pourront chronométrer le concurrent ou le peloton tout au long de ce qui reste de cette phase de la compétition.

B.5.1.13 : Les avertissements ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

B.5.1.14 : Dans l'épreuve des éliminatoires et finales, quand un arbitre accompagne un peloton, il fera débiter le tir et arrêtera le tir verbalement ("go" pour le départ et "stop" quand le temps de tir est écoulé) à chaque cible.

- ✓ L'arbitre montrera un carton jaune pour avertir l'archer quand il reste 30 secondes sur le temps de tir. Aucun tir ne sera autorisé après que le temps de tir se soit écoulé et que l'arbitre ait arrêté le tir.
- ✓ Si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur ou de l'équipe ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

B.5.1.15 : Lors de matchs par équipes, le juge fera démarrer le chronomètre quand le premier compétiteur de l'équipe quitte la position d'attente (au n° de cible).

B.5.1.16 : Si pour quelque raison que ce soit, le tir, lors du tir par équipes, est arrêté, le juge arrêtera le chronomètre pour cette équipe et le fera repartir, avec le temps restant, dès que le tir pourra reprendre.

B.5.2 : Le chronométrage existe lors de toutes les compétitions sélectives (individuel et par équipes) et lors de toutes les phases de ces compétitions. Lors de toutes compétitions (Championnat de France Elite, Championnat de France, régionaux, départementaux et compétitions sélectives pour une compétition nationale), l'arbitre chronomètre systématiquement les compétiteurs (pelotons) passant dans sa zone de contrôle et doit être bien en vue des compétiteurs.

Dans la phase de qualification, un temps limite (défini au C.1.2) par cible est accordé à l'athlète, à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.

Un arbitre observant un dépassement de temps limité de tir doit en faire la remarque à l'archer et inscrire cet avertissement sur la feuille de score en :

- ✓ indiquant le n° de cible ;
- ✓ indiquant l'heure de l'avertissement ;
- ✓ signant la feuille de marque
- ✓ avertissant, si possible, les autres arbitres.

Au deuxième dépassement du temps limite de tir ainsi qu'aux suivants, durant la même étape de la compétition, l'archer fautif sera sanctionné par la perte de la valeur de sa meilleure flèche de cette volée : barrez cette valeur, la remplacer par un M et signer la feuille de marque en indiquant l'heure.

Dans les phase éliminatoires et finales en match, le temps de tir (défini au C.1.2) est décompté dès lors que l'arbitre a donné le "go" pour le départ (voir *B.5.1.14 ci-dessus*).

Le temps limite de tir peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de la Commission des arbitres.

L'arbitre devra se placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Il devra s'assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

Bouchon (concentration de peloton derrière un peloton plus lent)

Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.

Quand ces pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre.

Dans ce cas, l'arbitre peut demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser. Si cela se produit, les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer, doivent toujours être informés de ce changement.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 : L'enregistrement des scores aura lieu lorsque tous les compétiteurs du peloton auront tiré leurs flèches. Les feuilles de marque doivent être signées par les archers attestant que l'archer est d'accord avec les informations contenues sur les feuilles de marque (valeurs des flèches, total général, nombre de 5, nombre de 6). L'organisateur peut ne pas accepter les résultats des archers ne respectant pas cette directive.

Note : cette dernière phrase ne s'applique pas lors des compétitions sélectives pour les championnats de France ni aux championnats de France eux-mêmes : l'organisateur ne peut pas refuser les feuilles de marque, même si elles sont incomplètes, avec la précision suivante : une feuille de marque signée sera acceptée : pour les valeurs de flèches, les totaux ainsi que les informations fournies pour le départage des égalités.

B.6.1.1 : A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le peloton, le membre du peloton ayant le n° de départ le plus bas est le leader du peloton. Il sera responsable de la conduite du peloton. Les compétiteurs avec les deuxième et troisième n° de départ les plus bas enregistreront les points. Le quatrième archer cochera les impacts des flèches. Dans un peloton de trois, le leader cochera également les impacts. Le peloton ne doit pas quitter la cible avant que tous les impacts n'aient été cochés.

B.6.1.2 : Les marqueurs devront inscrire les points à partir de la première ligne de la feuille de marque, dans l'ordre décroissant, tels qu'ils ont été annoncés par l'archer à qui appartiennent les flèches. Les autres archers doivent vérifier la valeur de chaque flèche annoncée. Les archers ne pourront appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche. Une erreur découverte sur la feuille de marque, avant que les flèches n'aient été retirées de la cible, peut être corrigée. Voir [l'article B.10.1](#).

Les archers pourront ne pas faire appel à un juge pour juger la valeur des flèches lors des phases de qualifications : les archers jugeront eux-mêmes la valeur des flèches et en cas de décision partagée (50/50), c'est la valeur la plus haute qui sera attribuée - sinon, la majorité du peloton fait la décision.

(Non applicable en France)

B.6.1.3 : Les marqueurs doivent comparer leurs résultats avant de retirer les flèches de la cible.

B.6.1.4 : Lors des finales des championnats FFTA, un arbitre accompagnera chaque peloton pour contrôler les résultats de tous les tireurs du peloton.

B.6.1.5 : Lors des finales, dans chaque peloton, un marqueur doit porter un tableau affichant les résultats de tous les tireurs du peloton.

B.6.2 : La valeur d'une flèche sera comptée en fonction de la position du tube de la flèche dans le blason. Si le tube touche deux zones ou la ligne de séparation entre deux zones marquantes, la flèche aura la valeur de la zone de score la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason ne doivent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible n'aient été enregistrées et les scores contrôlés.



B.6.2.2 : Si 2 flèches ou plus, sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais uniquement la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. Les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

B.6.2.3 : Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, sont trouvées dans la cible, ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Si un concurrent (ou une équipe) est pris(e) à répéter cela, il (elle) pourra être disqualifié(e).

B.6.2.4 : S'il manque un morceau de blason, incluant une ligne de séparation ou une partie où deux couleurs se rencontrent ou si la ligne de séparation est déviée par une flèche, on évaluera la valeur de la flèche touchant une telle partie au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.

B.6.2.5 : Les flèches enfouies dans la cible, non visibles dans le blason, ne peuvent être estimées que par un arbitre.

B.6.2.6 : En cas de rebond (refus) ou de passage à travers la cible, le marquage des scores devra se faire de la manière suivante :

- ✓ si tous les concurrents du peloton sont d'accord pour admettre qu'un rebond ou un passage à travers a eu lieu, ils peuvent également se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche.
- ✓ s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche, la valeur la plus basse du trou non coché (dans les zones marquantes) sera attribuée à l'archer.

B.6.2.7 LA VALEUR D'UNE FLECHE

B.6.2.7.1 : Une flèche :

Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.7.2 : En frappant une autre, puis, après déviation, se plante en cible (dans les zones marquantes), a la valeur de son propre impact.

B.6.2.7.3 : En frappant une autre et rebondissant hors des zones marquantes, aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse identifier la flèche endommagée.

B.6.2.7.4 : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.7.5 : Touchant le blason en dehors des zones marquantes sera enregistrée comme manquée (M).

B.6.3 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :

B.6.3.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes**
 - ✓ plus grand nombre de 6
 - ✓ plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-aequo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.3.2 : Pour le départage des égalités concernant :

- ✓ l'admission aux épreuves éliminatoires ;
- ✓ la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ;
- ✓ l'attribution des médailles après les épreuves finales ;

des tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

B.6.3.2.1 INDIVIDUELS

- ✓ un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne ;
- ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage sera 1/3 du temps limite appliqué. (60 secondes).



B.6.3.2.2 ÉQUIPES

- ✓ un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points l'emporte ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou troisième flèche (si nécessaire) est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- ✓ si nécessaire, il sera à nouveau tiré 1 barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 3 minutes.

B.6.3.2.3 : Les tirs de barrage seront effectués sur une cible à la distance maximale pour la division concernée. Les cibles seront situées près de la zone centrale. Les organisateurs pourront prévoir une cible séparée dans ce but.

B.6.3.2.4 : Pour des raisons pratiques, les tirs de barrage seront tirés après que les feuilles de marque de la division concernée aient été enregistrées.

Tout archer, qui n'est pas présent pour le tir de barrage dans les 30 minutes après que lui ou son capitaine d'équipe en ait été informé, sera déclaré perdant. L'archer sera déclaré perdant si, avec son capitaine d'équipe, il a quitté le terrain, en dépit du fait que les résultats n'ont pas été vérifiés officiellement et qu'ils ne peuvent donc pas être informés du tir de barrage.

B.6.3.2.5 : Si une égalité survient lors des 1/2 finales, le tir de barrage doit avoir lieu sur la dernière cible tirée.

Si l'égalité survient lors des finales, elle sera résolue sur la cible placée à la plus longue distance pour la division concernée. La cible sera placée près de la zone centrale. Les organisateurs peuvent prévoir une cible réservée au barrage.

B.6.4 : Les feuilles de marque seront signées par le marqueur et l'archer, afin de démontrer l'accord de l'archer avec la valeur de chaque flèche.

La feuille de marque du marqueur devra être signée par un autre archer du même peloton. Si un désaccord devait survenir entre les totaux de deux feuilles de marque, le total le plus bas sera considéré comme juste.

B.6.5 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets.

B.6.6 : LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Il convient d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.

Les championnats de région doivent se dérouler à partir du 15 Avril.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 Le chef des arbitres contrôlera le tir.

B.7.2 Ses tâches seront :

- ✓ de s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises sur le parcours ;
- ✓ de s'arranger avec les organisateurs pour que les précautions supplémentaires, qu'il jugerait indispensables, soient prises avant le début du tir.

B.7.2.1 : D'informer les concurrents et les officiels des mesures de précaution ou de toute autre matière relative au tir qu'il juge nécessaire.

B.7.2.2 : S'il devenait nécessaire d'arrêter une épreuve de tir en campagne pour cause de mauvais temps, de perte de luminosité ou pour des raisons qui compromettraient la sécurité du tir, la décision d'arrêter sera prise par un collège comprenant le président du comité d'organisation, le chef des arbitres et le délégué technique.

B.7.2.4 : Si la compétition devait être arrêtée à une autre étape, la dernière épreuve entièrement tirée déterminera les vainqueurs.



B.7.2.5 : En cas de soleil aveuglant, une ombre protectrice, de la taille maximale d'une feuille de papier de format A4 (environ 30cm x 20cm), peut être fournie par les autres concurrents du peloton ou sera mise en place par l'organisateur.

Aucune protection n'est autorisée lors des matchs, aussi bien pour les individuels que pour les équipes.

B.7.3 : Un compétiteur ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si ce dernier le permet.

B.7.4 : Il est interdit de fumer dans la zone de compétition.

B.7.5 : En armant son arc, un concurrent ne peut pas utiliser une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait permettre à une flèche, lâchée accidentellement, de voler au-delà de la zone de sécurité ou des aménagements de sécurité (terrain barré, filet, paroi, mur, etc...). Si un concurrent persiste à utiliser une telle technique, il sera, dans un souci de sécurité, immédiatement prié, par le chef des arbitres, de cesser le tir et de quitter le terrain.

B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE - DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Cf. C.9 des Règlements Généraux

B.8.1.2 : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : Réservé.

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au Cf. [C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues](#) sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions liées au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFTA

B.8.1.6 : Tout compétiteur, ayant utilisé un équipement non conforme aux règles de la FFTA, verra ses résultats annulés (voir [chapitre B.3](#)).

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, peut voir ses résultats annulés.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à l'ensemble des articles de Règlements Sportifs et Arbitrage de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre.

B.8.1.8.1 : Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2 : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3 : Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'archer.

B.8.1.9 : Un archer qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.



B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

B.8.2.1 : Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défailant en moins de 30 minutes, perdra le nombre de flèches encore à tirer sur cette cible ainsi que les flèches tirées par son peloton jusqu'à ce qu'il rejoigne ce dernier (voir [articles B.5.1.7](#) et [B.5.1.8](#)).

B.8.2.2 : Un arbitre, chronométrant un compétiteur et observant qu'il dépasse les 3 minutes de temps limite, voir ([article B.5.2](#))

B.8.2.3 : Lors des épreuves finales de tir en campagne, si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur (ou de l'équipe) ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

B.8.2.4 : Si plus de 3 flèches appartenant au même compétiteur sont trouvées dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées (voir [article B.6.2.3](#)).

B.8.2.5 : Si 2 flèches (ou plus) sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée (voir [article B.6.2.2](#)).

B.8.2.6 : Une flèche, ne touchant pas une zone de scores ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu assigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M). (Cf. [Articles B.6.2.7.4](#) et [B.6.2.7.5](#)).

B.8.3 AVERTISSEMENTS

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon les articles [B.8.1.8](#) et [B.9.1.13](#).

B.8.3.1 : Il est interdit de fumer dans la zone de compétition.

B.8.3.2 : Aucun compétiteur ne peut toucher à l'équipement d'un autre sauf si ce dernier le permet.

B.8.3.3 : Les compétiteurs attendant leur tour de tirer doivent rester dans la zone d'attente (voir [articles B.1.1.10](#) et [B.1.1.11](#)).

B.8.3.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir (voir [article B.4.2](#)).

B.8.3.5 : Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer ([voir article B.4.3](#)).

B.8.3.6 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible aient été enregistrées

B.8.3.7 : idem à [B.7.5](#).

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 Le travail des Juges est de faire en sorte que le tournoi se déroule selon les règles de la FFTA et en toute équité pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1 : Un arbitre, au moins, sera désigné pour 4 cibles en tir en campagne. Leurs tâches sont de :

B.9.1.2 : Vérifier toutes les distances, veiller à la bonne disposition des couloirs de tir et des parcours. Vérifier la taille des blasons et des cibles en fonction des distances, la hauteur au sol des blasons, l'orientation des buttes de tir selon le principe du tir en campagne.



B.9.1.3 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.1.4 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.1.5 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.1.6 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.1.7 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.1.8 : Discuter avec le chef des arbitres des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.1.9 : Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

B.9.1.10 : En accord avec le chef des arbitres et le président du comité d'organisation, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais de veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.1.11 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.1.12 : Les réclamations concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.1.13 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : En tir en campagne, les archers doivent se référer à un arbitre pour toutes les questions concernant la valeur d'une flèche, avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

B.10.1.1 : La décision de l'arbitre est sans appel.

B.10.1.2 : Une erreur sur les feuilles de marque peut être corrigée, avant que les flèches ne soient retirées de la cible, pour autant que tous les compétiteurs du peloton soient d'accord avec cette correction. La correction sera faite sous la surveillance des archers du peloton et paraphée par eux. Tous les autres litiges concernant les points sur la feuille de marque doivent être soumis à un arbitre.

B.10.1.3 : Si on découvrait :

- ✓ que la taille d'un blason a été changée durant la compétition ;
- ✓ que la position d'un pas de tir a été déplacée après que des archers en compétition aient déjà tiré sur cette cible ;
- ✓ qu'il est devenu impossible de tirer pour certains archers à causes de branches pendantes, etc... ;

cette cible ne devra pas servir pour le classement de tous les concurrents de la division concernée, afin d'éviter un appel. Si 1 ou plusieurs cibles sont exclues du classement, le nombre restant de cibles est considéré comme une épreuve complète.

B.10.1.4 : Si un blason est trop abîmé ou s'il y a lieu de se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipes, peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de faire remédier aux défauts constatés.

B.10.2 : Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un archer doivent être traités avant la prochaine étape de la compétition.

B.10.2.1 : Les réclamations concernant les résultats publiés chaque jour doivent être traitées par les arbitres sans délai et les corrections éventuelles apportées avant la remise des prix.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions d'un arbitre, il peut faire appel, par écrit et par l'intermédiaire de son capitaine d'équipe, auprès du jury d'appel, à l'exception de ce qui convenu à [l'article B.10.1](#) ci-dessus. L'appel doit avoir lieu avant le début d'une nouvelle étape de la compétition. Les prix et les trophées qui sont l'objet du litige ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait délibéré et pris une décision.

L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes après la fin de l'épreuve ou la phase de tir.

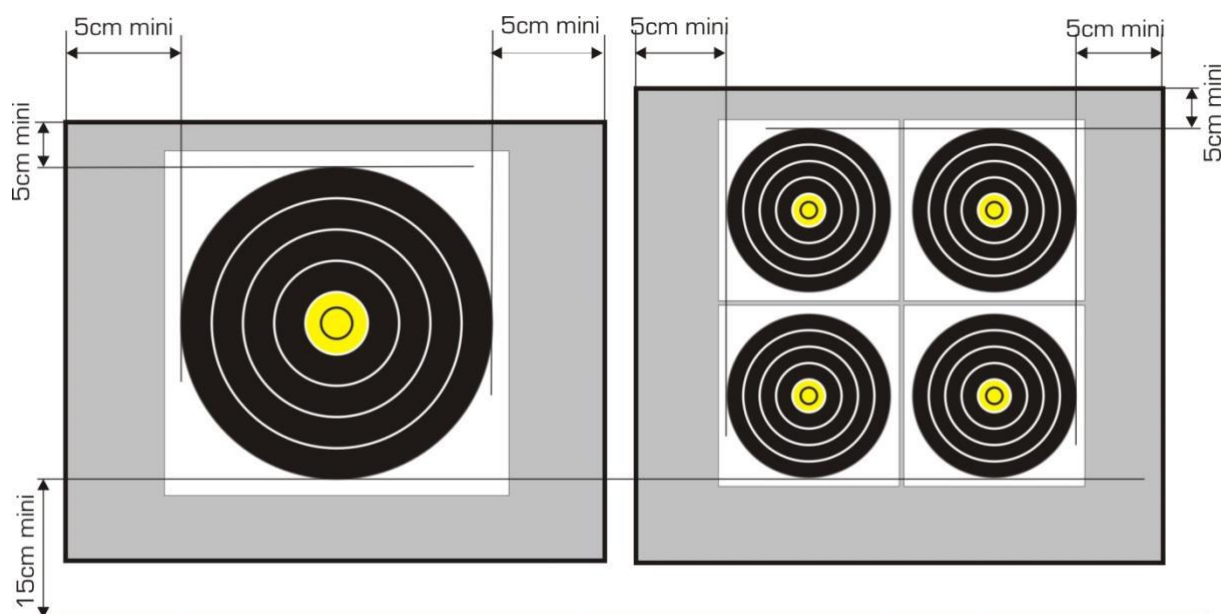
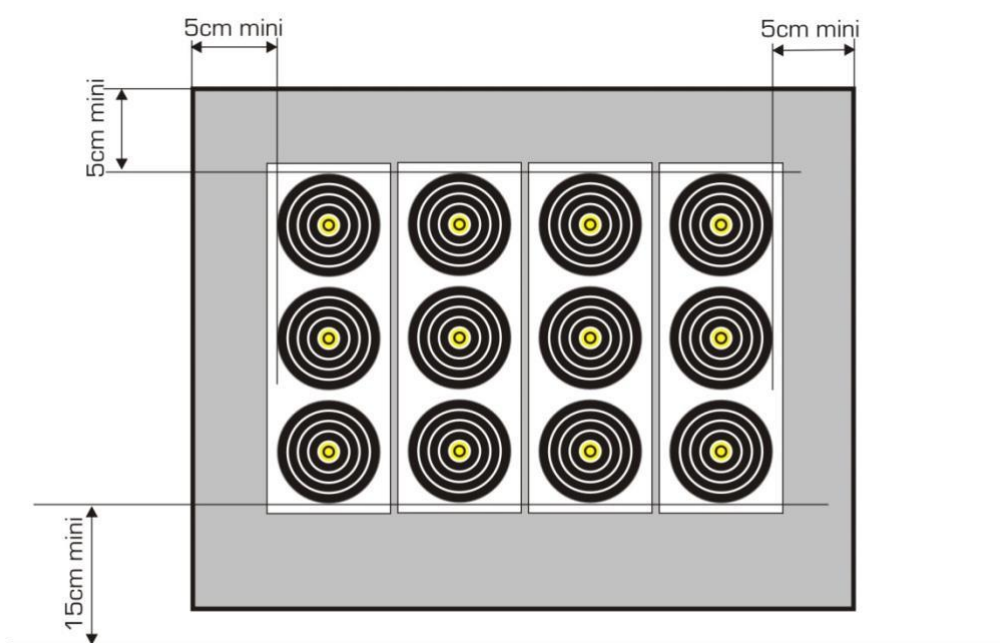
B.12 LES FEUILLES DE MARQUE

	1	2	3	Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
TOTAUX							

	1	2	3	Volée	Cumul	6	5
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
TOTAUX							
Barrage					1	2	3

Signature Archer

Signature Marqueur

B.13 LES BLASONS**DISPOSITION DES BLASONS EN TIR EN CAMPAGNE****1) Blasons de 80 et 60cm****2) Blasons de 40cm****3) Blasons de 20cm**



C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

Toutes les règles, énoncées dans les Règlements Généraux (chapitre I) et dans les Règlements Sportifs (Règlements) concernant le tir en campagne, s'appliquent lors des compétitions régies sous réglementation française, hormis ce qui est publié dans ce chapitre.

C.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LES COMPETITIONS NATIONALES

C.1.1 LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un archer, qui a participé à l'élaboration d'un parcours comportant des éléments inconnus, ne peut pas être classé, ni prétendre à une sélection pour une compétition nationale, ni à une sélection dans une équipe de club, de département ou de région.

Implantation des parcours

Lors d'une compétition avec 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, l'ordre d'implantation des cibles est laissé à l'initiative de l'organisateur, tout en respectant leur nombre, les distances et la taille des blasons. Le panachage des cibles est autorisé.

Les pas de tir en « dégradé » et les cibles en « éventail » ne sont **pas** autorisés.

Lors d'une compétition sur 2 jours, le parcours aux distances inconnues devra être différent le 2^{ème} jour, sous le contrôle de la Commission des Arbitres, sinon seul le premier parcours sera pris en compte pour le classement national.

Le total des distances de tir à respecter sur les parcours aux distances inconnues devra être dans la fourchette ci-dessous :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| ✓ 12 cibles piquets rouges | entre 300m et 330m |
| ✓ 12 cibles piquets bleus | entre 220m et 244m |
| ✓ 12 cibles piquets blancs | entre 192m et 212m |

Pour des compétitions à faible participation, moins de 48 participants, il sera possible d'implanter un parcours de 12 cibles. Elles seront tirées en premier en inconnues, repiquetées et tirées en connues ensuite. Cet ordre est obligatoire.

Le module de 12 cibles est celui des 4 fois 3 blasons de 20, 40, 60, et 80 cm aux distances correspondantes.

Une heure trente au maximum est donnée à l'organisateur pour repiquer.

Pour le classement national (individuel et par équipes), ne sont pris en compte que les scores réalisés sur des parcours de 24 cibles avec 12 inconnues + 12 connues

Lors d'une compétition programmée sur 2 jours, si les distances inconnues n'ont pas été modifiées pour le 2^{ème} jour (sous le contrôle de la Commission des Arbitres), seuls les scores réalisés le premier jour seront pris en compte pour le classement national (Cf. § [C.5.1.3 Règlements des classements nationaux](#)).

C.1.2 : Pour la phase de qualification, un temps limite de 3 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre. Pour les phases éliminatoires et finales par match, un temps limite de 2 minutes sera autorisé dès lors que l'arbitre a donné le "Go" de départ.

C.1.3 : Un appareil de photographies peut être emporté. Son utilisation n'est autorisée qu'une fois le tir de la volée de 3 flèches terminée et lorsque le compétiteur a quitté le pas de tir. Ne sont permis que les appareils strictement photos, les autres appareils restent interdits, notamment les téléphones mobiles.

C.2 SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE OU LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Se reporter à l'Article [C.5.1.2 des Règlements Généraux](#).

C.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DE TIR EN CAMPAGNE

C.3.1 LES GENERALITES

Les dates des différents championnats de France sont fixées par le Comité Directeur de la FFTA.
Aucun des championnats de France n'est inscrit comme ARROW HEAD.

Organisation

- ✓ **Vendredi** : entraînement officiel
- ✓ **Samedi** : tir de qualification
- ✓ **Dimanche** : épreuves éliminatoires et finales

Ce programme est donné à titre indicatif.

Le championnat de France Elite de Tir en Campagne est ouvert à tous les archers tirant aux distances internationales et sélectionnés (classement sélectif) pour ce championnat.

Certaines catégories pourront ne pas être ouvertes lors du championnat de France selon des critères définis chaque année (quotas liés au classement national de la saison n-1).

Les juniors devront choisir :

- Soit s'inscrire pour le championnat de France « jeunes »
- Soit s'inscrire pour le championnat de France Elite « Toutes catégories »

En aucun cas ils ne pourront participer aux 2 championnats.

C.3.2 LES PARCOURS

- Epreuve de qualification (premier jour) : 1 parcours de 24 cibles comportant 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon l'[article A.7.4](#) du Règlement du Tir en Campagne. Le panachage des cibles est autorisé.
- Epreuves éliminatoires (deuxième jour) :
3 boucles de 6 cibles à distances connues
Chaque boucle doit contenir au moins un blason de chaque diamètre (20, 40, 60 et 80cm)
La répartition est laissée au choix de l'organisateur
Sur chaque cible, toutes les distances doivent être piquetées (courte, moyenne et longue)
- Epreuves finales (deuxième jour) :
1/2 finales et finales sur 4 cibles connues.

Pour les épreuves éliminatoires, utiliser les cibles des parcours de qualification de la veille, en alternant les parcours déjà tirés.

Pour les 1/2 finales et les finales, installer 2 fois 4 cibles à distances connues, si possible en continu.

C.3.2.1 : CHRONOMETRAGE

- **Lors de la phase de qualification** cf C.1.2
- **Lors des phases éliminatoires et finales (matches)** : cf B.5.1.14 et C.1.2

C.3.3 LE DEROULEMENT

Suite aux qualifications et pour chaque catégorie :

- les deux premiers archers sont sélectionnés pour la 1/2 finale
- les archers suivants sont répartis dans 2 ou 4 groupes selon leur nombre.

Les compétiteurs montant sur le podium sont connus à l'issue du dernier duel et la cérémonie de remise des médailles se fait immédiatement.

Les résultats peuvent être saisis à la fin ou pendant la phase en cours pour la phase précédente.



- **Entraînement**

Aucun entraînement n'est autorisé sur le parcours de la compétition. Un terrain d'entraînement est érigé à proximité pour l'entraînement officiel, la veille du championnat.

Avant le début des tirs, le jour du championnat, ainsi qu'avant les phases éliminatoires et finales, des cibles d'entraînement seront mises à la disposition des concurrents à proximité de la zone de rassemblement.

- **Phase éliminatoire**

La phase éliminatoire se tire sur des boucles de 6 cibles connues (voir tableau ci-dessous).

L'ordre des cibles est à la discrétion de l'organisateur.

TABLEAUX DISTANCES BOUCLE 6 CIBLES			
N° de cibles	Diamètre de blason	Piquet bleu	Piquet rouge
1	Ø20	10 ou 15	15 ou 20
2	Ø40	15 ou 20	20 ou 25
3	Ø40	20 ou 25	25 ou 30
4	Ø60	30 ou 35	35 ou 40
5	Ø60	35 ou 40	40 ou 45
6	Ø80	40 ou 45	50 ou 55

Suite aux qualifications et pour chaque catégorie :

- les deux premiers archers sont sélectionnés pour la 1/2 finale
- les archers suivants sont répartis dans 4 groupes selon leur nombre (maximum 5 archers par groupe).

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
3 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	6 ^{ème}
10 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	7 ^{ème}
11 ^{ème}	13 ^{ème}	12 ^{ème}	14 ^{ème}
18 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	15 ^{ème}
19 ^{ème}	21 ^{ème}	20 ^{ème}	22 ^{ème}

Dans chaque groupe, il est procédé à un système de match-process.

- chaque match se déroule sur 6 cibles connues
- le 5^e du groupe rencontre le 4^e
- puis le gagnant rencontre le 3^e
- puis le gagnant rencontre le 2^e
- puis le gagnant rencontre le 1^{er} du groupe

A chaque nouveau match, il y a changement de boucle et si le match a lieu sur une boucle déjà tirée, alors le piquet de tir sera différent.

A l'issue de ces 4 matchs :

- sur une boucle de 6 cibles
- le vainqueur du groupe A rencontre le vainqueur du groupe B, le gagnant ira en 1/2 finale contre le 2^e des qualifications
- le vainqueur du groupe C rencontre le vainqueur du groupe D, le gagnant ira en 1/2 finale contre le 1^{er} des qualifications

- **Phases finales**
- **1/2 finales**

Les 4 sélectionnés précédemment, dans chaque catégorie tirent en duels sur le module de 4 cibles, distances connues, suivant :

Distances 1/2 finales et finales				
n° de cibles	diamètre blason	piquet blanc	piquet bleu	piquet rouge
1	Ø20	15	15	20
2	Ø40	20	25	30
3	Ø60	25	35	40
4	Ø80	35	45	55
1	Ø20	10	10	15
2	Ø40	15	20	25
3	Ø60	30	40	45
4	Ø80	40	50	60

Les duels se tirent, pour chaque catégorie, en rotation normale. L'archer ayant le score le plus élevé de la phase de qualification tire du piquet de gauche :

Match 1	le 1 ^{er} contre le gagnant du match groupe C / D
Match 2	le 2 ^{ème} contre le gagnant du match groupe A / B

- **Matches pour les médailles (finales)**

Le dernier module de 4 cibles (distances connues) sert pour les finales pour l'or et le bronze.

Les vainqueurs de chaque match des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze.

Le peloton est recomposé en fonction de chaque match : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

Match 3	match pour la médaille de bronze, tiré en premier
Match 4	match pour la médaille d'or.

C.3.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir en campagne ([articles B.6.3.2.1 et B.6.3.2.2](#).)

- **Phase de qualification :**
En cas d'égalité de points pour les 2^e et 3^e places à l'issue de la phase de qualification,
- tir de barrage sur une cible installée à cet effet près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.
- **Phase éliminatoire :**
tir de barrage sur la dernière cible du module tiré par les archers en duels
- **Phase finale :**
1/2 finales : tir de barrage sur la dernière cible du module tiré par les archers en duels.
Finales pour les médailles.
En cas d'égalité de points lors des finales pour les médailles, tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

C.3.5 LES TITRES DECERNES

Le titre de **CHAMPION DE FRANCE ELITE DE TIR EN CAMPAGNE** est décerné dans chacune des catégories qui apparaît dans le tableau officiel des qualifications.



C.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

C.4.1 LES GENERALITES

Les dates des différents Championnats de France sont fixées par le Comité Directeur de la FFTA. Aucun des Championnats n'est inscrit comme ARROW HEAD.

C.4.2 LES PARCOURS

2 parcours de 24 cibles comportant chacun 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon l'[article A.7.4.](#) du Règlement du Tir en Campagne. Le panachage des cibles est autorisé. Les cibles en dégradé ou en éventail ne sont pas autorisées.

C.4.2.1 : CHRONOMETRAGE

Cf. [B.5.2](#) du Règlement du Tir en Campagne

C.4.3 LE DEROULEMENT

Le Championnat de France se déroule sur 2 parcours de 24 cibles (1 parcours par jour). Le classement est édité sur la somme des scores des 2 parcours

Pour la catégorie Junior, le format est 24 cibles pour les qualifications et répartition par groupe pour les matches.

C.4.3.1 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir en campagne ([articles B.6.3.2.1 et B.6.3.2.2.](#))

C.4.4 LES TITRES DECERNES

Le titre de **CHAMPION DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE** est décerné dans chacune des catégories qui apparaît dans le tableau officiel des qualifications.

C.5 DIVERS

- ✓ Arbitres : il y aura au moins 1 arbitre pour 4 cibles installées, non compris le président de la commission des arbitres, son adjoint (PCRA).
- ✓ Excepté pour les épreuves finales, les arbitres peuvent modifier la composition des pelotons, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer du même club dans le même peloton. En aucun cas, il n'y aura plus de deux archers du même club dans le même peloton.
- ✓ Feuilles de marque : voir le [chapitre B.12](#) du Règlement Tir en Campagne.

C.6 Le rôle du Délégué Technique FFTA

[Cf B.5.2 des Règlements Généraux](#)

D. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS :

D.1 LES COMPÉTITIONS sélectives DE TIR EN CAMPAGNE PAR ÉQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir en Campagne en vigueur**.

Arcs concernés : arc classique, arc à poulies et arc nu (bare bow).

D.2 LES SELECTIONS

Le classement est informatisé. Il est automatiquement réactualisé après chaque week-end de compétition. C'est le club qui est sélectionné ; par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Championnat de France.

D.3. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS

D.3.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Championnat de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

D.3.2 LES ÉQUIPES DE CLUBS

Les équipes seront automatiquement classées, dès lors qu'elles présenteront sur un concours 3 tireurs, avec au minimum un arc nu, un classique, un arc à poulies.

Le meilleur score est pris en compte si plusieurs archers d'une même catégorie tirant du même piquet sont présents.

Le classement se fera sur la moyenne de 2 concours.

Le principe de participation est le même que pour les individuels avec les préinscriptions. Les 16 premières équipes femmes et les 32 premières équipes hommes seront retenues.

La période de sélection s'arrête au 31 août.

En cas d'égalité de points à la dernière place sélective, les équipes seront départagées ainsi :

- ✓ au meilleur score de l'archer en arc nu (Bare Bow)
- ✓ si l'égalité subsiste, au meilleur score de l'archer en arc classique (recurve)
- ✓ si l'égalité subsiste encore, au meilleur score de l'archer en arc à poulies (compound)

Les équipes sont composées de 3 archers distincts, et doivent obligatoirement comprendre :

1 arc nu – 1 arc classique – 1 arc à poulies.

Les équipes sont féminines ou masculines – pas de mixité.

Un Capitaine d'Equipe (ou entraîneur ou coach) peut accompagner son équipe sur le terrain tout le long de la compétition. Il doit respecter les règles suivantes :

- ✓ 1 seul Capitaine par équipe ;
- ✓ Le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au Greffe avec le dossier d'inscription de l'équipe. Il devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique délivré par l'organisateur ;
- ✓ Il peut accompagner ses archers à tous les piquets de tir. L'ordre des tirs, à chaque cible, reste au choix de chaque équipe ;
- ✓ La communication entre le Capitaine et son équipe est libre : il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur les difficultés de tir, sur l'estimation des distances. Il peut donner la valeur des impacts. Il peut utiliser des jumelles avec les mêmes restrictions que pour les compétiteurs.
- ✓ En cas d'infraction au présent règlement, il peut se voir retirer son badge et le suivi de son équipe (mais possibilité d'utiliser le parcours visiteurs). En cas de récidive, il sera exclu du terrain de compétition.
- ✓ Il est responsable de son équipe :
 - en ce qui concerne la tenue vestimentaire et l'équipement (arc, flèches,...)
 - il accompagne son équipe au contrôle du matériel
 - en cas de désaccord, il peut déposer un recours devant le Jury d'Appel

- **Procédure d'inscription des équipes**

Lors du Championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe hommes et une seule équipe femmes.

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au Greffe).

Si une ou des équipes sont absentes le jour du championnat, il ne sera pas fait appel à une ou des équipes complémentaires.

Transferts et surclassement : voir la règle dans les [Règlements Généraux en C.3.3](#).

D.3.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

La veille du Championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances connues et inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes distances tirées.

L'entraînement officiel se fera aux heures indiquées dans le guide des compétitions de la saison.

D.3.4 LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

D.3.4.1 : L'épreuve de qualification est une épreuve de tir en campagne de 24 cibles ; 12 en distances inconnues, 12 en distances connues qui se tire le 1^{er} jour.

Seuls les membres des 48 équipes sélectionnées (144 tireurs) peuvent prendre part à l'épreuve de qualification : 32 équipes hommes, 16 équipes femmes.

Le 2^{ème} jour les 16 équipes femmes et les 16 premières équipes hommes se rencontrent en duel, 1^{er} contre 16^{ème}, 2^{ème} contre le 15^{ème} etc...

Sur les buttes de tir des blasons de 60cm et de 80cm, le doublage des cibles est obligatoire pour les tirs de qualification.

Les équipes hommes au-delà de la 16^{ème} place se rencontreront pour un tir de classement.

Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer à l'épreuve des finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.

D.3.4.2 : Les 1/8 et les 1/4 se déroulent sur une boucle de 8 cibles, distances connues.

Les 1/2 et les finales se déroulent sur une boucle de 4 cibles, distances connues

Chaque compétiteur tire une flèche du pas de tir de sa division d'arc. Les équipes tirent selon la rotation normale jusqu'à la demi-finale

Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier, le match pour l'or en second.

D.3.4.3 : le tir de classement.

Le 2^{ème} jour, les 16 équipes éliminées la veille font un tir de classement sur une boucle de 12 cibles prises sur le parcours tiré la veille, selon la formule une flèche par tireur. Ces équipes partiront dès la mise en place des 1/8^{ème}.

D.3.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

D.3.5.1 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION

Les distances inconnues et distances connues selon les tableaux de l'[article A.7.4](#) du Règlement international. Il n'y a pas de piquet blanc, les catégories jeunes (B, M, C) intégrées dans une équipe tirent aux mêmes postes que les adultes.

D.3.5.2 RESERVE



D.3.5.3 TABLEAU DES DISTANCES EN 1/8, 1/4, 1/2 ET FINALES

Diamètre	Poste bleu		Poste rouge	
	1/8 et 1/4		1/8 et 1/4	
	1/2 finale	finale	1/2 finale	finale
20 cm	15	10	20	15
40 cm	25	20	30	25
60 cm	35	40	40	45
80 cm	45	50	55	60

La dernière cible de la finale sera placée à la plus longue distance pour un blason de 80cm, soit 50m pour le poste bleu et 60m pour le poste rouge.

D.3.5.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES 1/8, 1/4, 1/2 ET FINALES

Module de 8 ou 4 cibles selon le tableau ci-dessus.

Les matchs se tirent simultanément, sur leurs parcours respectifs de 8 cibles pour les 1/8, 1/4 et 4 cibles pour les 1/2. L'ordre des cibles est au gré de l'organisateur.

- **Finales**

Module de 4 cibles suivant le tableau, la dernière étant celle de 80cm.

La finale pour le bronze se tire en premier, la finale pour l'or en second.

D.3.5.5 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

D.3.5.5.1 LE TIR DE QUALIFICATION

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 9 flèches dans le blason.
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Les blasons de 40 cm sont placés sous forme de carré. Chaque équipe tire ses 9 flèches indistinctement dans sa colonne.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Les blasons sont disposés en 6 colonnes de 3, sur 2 buttes distinctes. Les 3 premières colonnes à partir de la gauche sont attribuées à l'équipe qui commence le tir, les 3 dernières sont attribuées à l'équipe qui termine le tir. Les archers de chaque équipe tirent leurs 3 flèches dans le blason de leur choix des 3 colonnes attribuées à leur équipe.

D.3.5.5.2 1/8, 1/4, 1/2 ET FINALES

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer).
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 blasons de 40 cm sur chaque butte. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) dans sa colonne.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 colonnes de 3 blasons par butte, espacées par une distance de 20 cm minimum. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) dans sa colonne.

-

D.3.5.6 LA ROTATION

L'organisateur aménagera les postes de tir pour que 2 compétiteurs de la même équipe puissent tirer simultanément lors des tirs de qualification. Il y a rotation des équipes du début à la fin.

D.3.5.6.1 : Il y a rotation pour l'ordre de tir des équipes constituant le peloton. L'équipe, tirée au sort en premier, commencera à la première cible tirée et ensuite s'appliquera la rotation.

Les tireurs de l'équipe effectuant leur tir en premier tireront sur la ou les colonne(s) les plus à gauche s'il y a 1 cible ou sur les colonnes de la cible de gauche s'il y a 2 cibles.



D.3.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

D.3.6.1 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION

Un temps limite de 6 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer de l'équipe prendra sa position au poste de tir, ce qu'il devra faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.

Un juge ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette partie de la compétition, la flèche marquant le plus haut score de l'équipe sera annulée. Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles.

Les avertissements de temps ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

D.3.6.1.1 RESERVE

D.3.6.1.2 1/8, 1/4 ET FINALES

Le juge accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 3 minutes seront écoulées). Le juge montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 3 minutes se soient écoulées et que le juge ait arrêté le tir. Si un archer d'une équipe tire une flèche après que le juge ait arrêté le tir, la flèche de l'équipe marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

D.3.7 L'ÉTABLISSEMENT DES SCORES

Application des articles du tir en campagne individuel (international) et par équipes.

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

Dans toutes les épreuves, excepté pour les égalités décrites plus loin :

- ✓ plus grand nombre de 6 ;
- ✓ plus grand nombre de 5.

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo, mais pour des raisons de classement, par exemple, le positionnement dans l'épreuve d'élimination ou dans le tableau des matchs du quart de finale, un tirage au sort décidera de la place.

Le départage pour entrer dans l'épreuve d'élimination, la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ou lors de l'attribution des médailles se fera de la manière suivante :

1. un tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), le plus haut score des points gagne ;
2. si l'égalité subsiste, l'équipe avec la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
3. si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou la troisième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
4. si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (une par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de 3 minutes.

Les tirs de barrage se feront sur une cible spécialement installée à cet effet à la distance maximum pour chaque division d'arc, près du point central. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante. L'organisateur peut installer deux cibles distinctes pour cette occasion.



En cas d'égalité lors du quart de finale et de la demi-finale, le tir de barrage se fera sur la dernière cible tirée.

D.3.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le guide des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort au moment de la cérémonie d'ouverture en présence du Délégué Technique, du Président du Jury d'Appel et de l'Arbitre responsable.

En cas de nombre impair d'équipes lors de l'épreuve de qualification, suite à un désistement, l'Arbitre responsable désignera un marqueur pour l'équipe restée seule.

D.3.9 DIVERS

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc ([articles B.3 et suivants](#) du Règlement international).

Pénalités : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

D.3.10 LES TITRES DÉCERNÉS

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB HOMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE
ÉQUIPE DE CLUB FEMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze

Organisation du Championnat de France l'année suivante :

- Années paires : club gagnant de l'équipe hommes
- Années impaires : club gagnant de l'équipe femmes

D.3.11 LES ANNEXES

A. SOMMAIRE DES ANNEXES

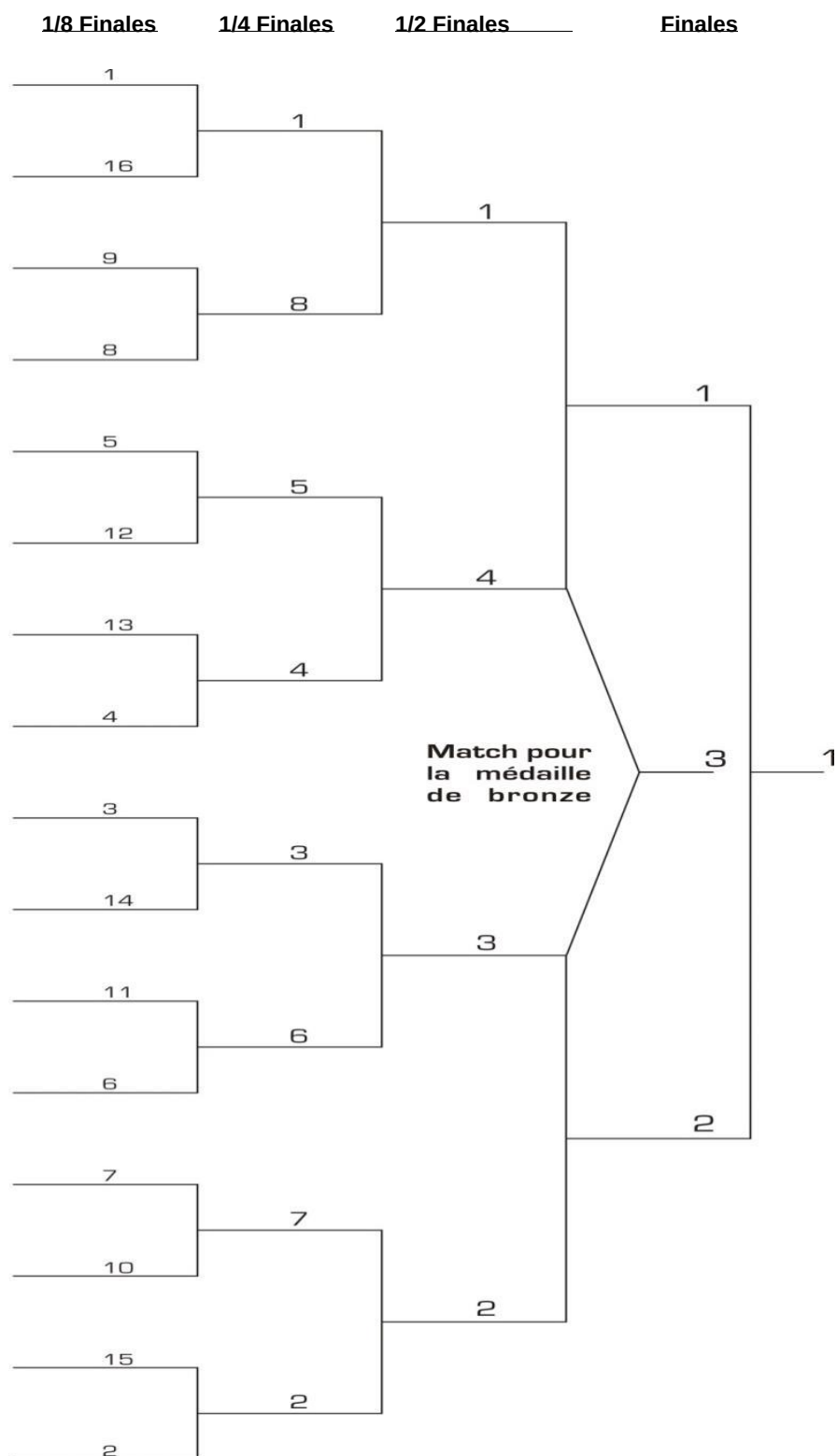
ANNEXE 1

Installation des modules de phases finales – Tableau des matchs.

ANNEXE 2

Exemple de feuilles de marque :

- Qualification du 1^{er} jour
- Finales du 2^{ème} jour

ANNEXE 1**CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR EN CAMPAGNE PAR EQUIPES**

ANNEXE 2 : Exemples de feuilles de marque – Qualification du 1^{er} jour

Championnat de France TIR EN CAMPAGNE par Equipes de Clubs													
													
		PARCOURS QUALIFICATIF 12 Connues + 12 Inconnues											
	Points		Volée	Cumul	6	5		Points		Volée	Cumul	6	5
1							13						
2							14						
3							15						
4							16						
5							17						
6							18						
7							19						
8							20						
9							21						
10							22						
11							23						
12							24						
Total des points							Total des points						
							TOTAL GENERAL						
Signature marqueur							Signature archer						

Finales du 2^{ème} jour

1/8 Finale

	Points			Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
TOTAL DES POINTS							
GAGNANT		PERDANT		Barrage			

Signature marqueur

Signature équipe

1/4 Finale

	Points			Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
TOTAL DES POINTS							
GAGNANT		PERDANT		Barrage			

Signature marqueur

Signature équipe

1/2 Finale

	Points			Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
TOTAL							
GAGNANT		PERDANT		Barrage			

Signature marqueur

Signature équipe

FINALE OR - FINALE BRONZE

	Points			Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
TOTAL							
GAGNANT		PERDANT		Barrage			

Signature marqueur

Signature équipe

II.4 – LE REGLEMENT COMMUN AU PARCOURS NATURE ET AU TIR SUR CIBLES 3D

Sommaire

A. Généralités

- A.1** Présentation
- A.2** Les catégories
- A.3** Le matériel de tir
- A.4** Les pas de tir
- A.5** Position de tir
- A.6** Les cibles
- A.7** Le décompte des points
- A.8** Le chronométrage
- A.9** L'organisation
- A.10** Le jury d'appel
- A.11** Les badges
- A.12** Les Championnats Départementaux et Régionaux

B. Règles communes aux Compétitions nationales

- B.1** Le mode de sélection
- B.2** Délégation de la FFTA
- B.3** Les pelotons
- B.4** Accompagnateurs
- B.5** Les Capitaines d'équipes
- B.6** Accès à l'échauffement
- B.7** Les parcours
- B.8** Les tirs de barrage
- B.9** Les tirs par équipe
- B.10** Les tenues
- B.11** Programmes des différents championnats
- B.12** Transferts
- B.13** Pénalités

A. GENERALITES

A.1 PRESENTATION

Ces tirs, sur cibles animalières (2D ou 3D), ont lieu sur un terrain varié comme pour le tir en campagne. Les animaux sont symbolisés par des blasons ou des cibles 3D représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles.

A.2 LES CATEGORIES

Types	Arc nu (BB)		Arc à poulies nu (CO)		Arc Droit (AD)		Arc Libre (TL)		Arc Chasse (AC)	
Catégories	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI								
Minimes	OUI	OUI								
Cadets	OUI	OUI					OUI	OUI		
Juniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Promotion des disciplines de parcours : catégorie "PROMOTION". Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition. Il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 45 secondes en nature et 1 minute 30 en 3D.

A.3 LES ARCS ET LE MATERIEL

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues, si le matériel d'un archer ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessous, il doit être affecté à la catégorie "arc libre".

Il n'y a pas d'incident de tir en nature ou en 3D.

Matériels communs à toutes les catégories

A.3.1 LES MATERIELS

- Matériel et protections :**

Tout accessoire, marques, vis, écaille ou éraflure pouvant, selon l'arbitre, apporter une éventuelle aide à la visée, devra être enlevé ou masqué par un cache adhésif. Les fixations des carquois d'arc doivent être démontées quand le carquois a été enlevé.

- Flèche :**

Des flèches de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé pour le tir sur cibles. Ces flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les buttes de tir. Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche et d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleur différente. Le diamètre maximal des flèches ne peut pas dépasser 9,3 mm (les wraps ne sont pas considérées comme faisant partie de cette limitation dans la mesure où elles ne dépassent pas 22 cm en direction de la pointe – de la gorge de l'encoche à leur extrémité). Le diamètre maximal des pointes est de 9,4 mm. Toutes les flèches d'un athlète doivent être marquées, sur le tube, du nom ou des initiales de l'athlète.

Toutes les flèches tirées au cours d'une même volée doivent être identiques, porter des plumes de la même combinaison de couleurs comme empennage, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Les encoches traçantes (encoches électriquement ou électroniquement lumineuses) ne sont pas autorisées.

Chaque catégorie a sa spécificité concernant les flèches.



Le Règlement Commun au Parcours Nature et au Tir sur Cibles 3D

Edition Juillet 2020

Seules les pointes "cible" ou "field" collées ou vissées, permettant à la flèche de se planter en cible, sont autorisées.

- **En tir nature uniquement :**

Le repérage des flèches est obligatoire. Il se fait à l'aide d'anneaux de couleur visible, de 1 cm environ, espacés de 1 cm approximativement : 1ère flèche : 1 anneau - 2ème flèche : 2 anneaux.

La couleur des anneaux doit être identique pour les flèches du même archer.

Le premier anneau doit être à une distance de 2 cm de l'empennage. Si un tireur a besoin de mettre une ligature à son empennage, la couleur de celle-ci doit être différente des bagues réglementaires.

Il est possible en tir 3D que les bagues du tir nature restent. Il n'y a pas d'obligation de tirer les flèches comportant les mêmes bagues.

- **Protection du buste :** les plastrons sont autorisés.

- **Protection des bras :** les bracelets de tous types, de toutes matières, longs ou courts, sont autorisés.

- **Maintien de l'arc :** Les dragonnes et le port de gants de tous types sont autorisés.

- **Protection de l'arc :**

Des manchons de toutes couleurs et de toutes matières, protégeant les branches de l'arc, sont autorisés, à condition qu'ils ne servent pas d'aide à la visée.

- **Les décompteurs de temps** de tous types sont autorisés.

- **Appareils optiques :**

Sont autorisées : les lunettes médicales comportant des verres correcteurs blancs ou teintés et les lunettes de soleil, à condition, cependant, qu'elles ne comportent pas de repères ou de système procurant une aide à la visée.

- **Appareils de communication :**

Sont interdits, devant la ligne d'attente, sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3, etc...

- **Appareils photographiques :**

L'usage des appareils photographiques, sauf les téléphones mobiles, est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

- **Autres appareils :** les télémètres ou autres appareils de mesure sont interdits dans toutes les catégories.

- **Source lumineuse :**

Il est interdit d'utiliser une source lumineuse additionnelle (électrique ou non) pour éclairer la cible, l'archer en train de tirer ou une partie de son arc (viseur, corde ...). Cette interdiction s'applique à l'archer mais aussi à tous les tiers présents au moment du tir (autres archers, arbitres, officiels, ...).

- **Notes et documents :**

Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés. Toute consultation ou prise de note personnelle, relative au parcours et au tir, manuscrite ou numérique, durant la compétition, est strictement interdite. Cependant, l'affichage des réglages, concernant les distances, sur la règlette du viseur, en division Tir Libre, est autorisé.



A.3.2 LES ARCS

➤ ARC NU

Définition :

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire :

- un instrument comprenant une poignée (grip)
- un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût) qui peut être multicolore mais exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).
- deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. Des marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisées.

Corde :

L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde. Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche (Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits).

Le bord supérieur du tranche-fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée.

Les silencieux de corde sont interdits.

Repose flèche et contrôleur d'allonge :

Sont autorisés un repose flèche qui peut être réglable, n'importe quel bouton de pression mobile, écarteur ou tout repose flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique et qu'il n'offre aucune assistance à la visée. Il n'y a aucune distance entre le point pivot et le point de pression (pas d'overdraw). Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

Stabilisateur :

Aucun stabilisateur n'est autorisé.

Poids et compensateurs :

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs. Les poids doivent être présentés démontés lors du contrôle du matériel. Un produit type « frein filet » et une rondelle (en acier ou acier inoxydable uniquement) sont autorisés (ils doivent être montré au contrôle du matériel et montés devant l'arbitre).

Viseur :

Aucun viseur n'est accepté

Protection des doigts (de corde) :

Gants, doigtiers, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres. Les marques sur les palettes sont autorisées.

Carquois :

Les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés mais les carquois d'arc sont interdits

Technique de tir :

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

Divers :

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5mm.

La longueur et la puissance sont indifférentes.

Aucun accessoire autre que ceux définis précédemment ne sont autorisés



➤ **ARC A POULIES NU**

Définition :

Il s'agit d'un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. La puissance ne peut pas dépasser 60 livres. Cet arc doit être exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Corde :

Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système. Les écarteurs sont autorisés. Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche (Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits).

Le bord supérieur du tranche-fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée. Les silencieux de cordes sont autorisés du moment qu'ils sont placés à 30 cm minimum du point d'encoche.

Repose flèche et contrôleur d'allonge :

Un repose flèche réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique, est autorisé. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot. Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, est autorisé.

Stabilisateur :

Un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.

Poids et compensateurs :

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

Viseur :

Aucun viseur n'est accepté

Protection des doigts (de corde) :

Gants, doigts, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres. Les marques sur les palettes sont autorisées.

Carquois :

Les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés dans toutes les catégories. Les carquois d'arc sont autorisés à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

Technique de tir :

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

➤ **ARC LIBRE**

Définition :

Il s'agit d'un arc classique ou à poulies tels que définis plus haut.

Corde :

Il n'y a aucune restriction concernant la corde dans cette catégorie.

Repose flèche et contrôleur d'allonge :

Un repose flèche réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique, est autorisé. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot. Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, est autorisé.

Stabilisateur :

Aucune restriction

Poids et compensateurs :

Aucune restriction

Viseur :

Les viseurs sont autorisés mais ils ne doivent être ni électrique ni électronique (de ce fait les viseurs éclairés ou à intensité variable sont interdits).

Protection des doigts (de corde) :

Gants, doigtiers, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres. Les marques sur les palettes sont autorisées.

Les décocheurs automatiques sont autorisés.

Carquois :

Les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés dans toutes les catégories. Les carquois d'arc sont autorisés à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

Technique de tir :

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

➤ **ARC DROIT**

Définition :

L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de la corde et aucune autre partie de l'arc. L'arc peut être démontable en deux parties de longueur égale (séparation au niveau de la poignée/ zone du repose-flèche) et peut être fait de n'importe quel type de matériel ou d'une combinaison de matériaux. La forme de la poignée (zone de la poignée seulement) est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc doit être libre de saillies, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée. La taille et la puissance de l'arc sont libres. Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Corde :

Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche (Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits). Le bord supérieur du tranche fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée. Les silencieux de cordes sont autorisés du moment qu'ils sont placés à 30 cm minimum du point d'encoche.

Repose flèche et contrôleur d'allonge :

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximum autorisée est de 3cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

Stabilisateur :

Aucun stabilisateur n'est autorisé

Poids et compensateurs :

Les poids et les compensateurs ne sont pas autorisés.

Viseur :

Aucun viseur n'est accepté

Flèche :

Seules les flèches en bois ou en bambou sont autorisées avec un empennage en plumes naturelles. **Elles doivent être conformes au paragraphe « flèches » du matériel commun.**

Protection des doigts (de corde) :

Gants, doigtiers, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres.

En cas de tir avec la technique méditerranéenne, une palette avec un séparateur est autorisée pour éviter le pincement de l'encoche. Pour un tir avec les doigts sous l'encoche la protection doit avoir une surface continue ou avoir les doigts (d'un gant par exemple) connectés ensembles pour éviter le tir avec des doigts séparés.

Carquois :

Les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés mais les carquois d'arc sont interdits

Technique de tir :

La prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne" (c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous) ou tous les doigts directement sous l'encoche (l'index ne doit pas être à plus de 2mm de l'encoche) avec un seul point d'ancrage fixe. L'archer doit choisir la prise de corde avant le concours et conserver cette technique pendant tout le concours.

Le Règlement Commun au Parcours Nature et au Tir sur Cibles 3D
Edition Juillet 2020

Divers :

Un arc droit (Longbow) peut être déclaré en arc nu (Barebow) ou en arc chasse lors des compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D, s'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie de remplacement choisie.



➤ **ARC CHASSE**

Définition :

Archers utilisant des arcs de type classique, nus suivant la définition de l'arc nu ci-dessus.

Corde :

Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche (Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits). Le bord supérieur du tranche fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée. Les silencieux de cordes sont autorisés du moment qu'ils sont placés à 30 cm minimum du point d'encoche.

Repose flèche et contrôleur d'allonge :

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximum autorisée est de 3cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

Stabilisateur :

Un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.

Poids et compensateurs :

Les poids et les compensateurs ne sont pas autorisés.

Viseur :

Aucun viseur n'est accepté

Flèche :

Il n'y a pas de poids minimal de flèches.

Protection des doigts (de corde) :

Gants, doigtiers, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres.

En cas de tir avec la technique méditerranéenne, une palette avec un séparateur est autorisée pour éviter le pincement de l'encoche. Pour un tir avec les doigts sous l'encoche la protection doit avoir une surface continue ou avoir les doigts (d'un gant par exemple) connectés ensemble pour éviter le tir avec des doigts séparés.

Carquois :

Les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés dans toutes les catégories. Les carquois d'arc sont autorisés à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

Technique de tir :

La prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne" (c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous) ou tous les doigts directement sous l'encoche (l'index ne doit pas être à plus de 2mm de l'encoche) avec un seul point d'ancrage fixe. L'archer doit choisir la prise de corde avant le concours et conserver cette technique pendant tout le concours.

A.4 LES PAS DE TIR

- **Matérialisation**

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles. L'installation d'un pas de tir doit être à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

- **Couleurs** : Rouge - Bleu - Blanc

Le pas de départ/attente : il est de couleur jaune.

Un pas "d'attente" ou "stop" peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométreur et/ou à l'arbitre, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

Ordre de piquetage impératif : Jaune, rouge, bleu, blanc

A.5 POSITION DE TIR

Les tirs peuvent s'effectuer, debout, à genoux, accroupi, assis mais sans jamais compromettre la sécurité.

Les organisateurs doivent veiller à ce que les pas de tir soient utilisables aussi bien par les droitiers que par les gauchers, par les grands ou les petits en taille.

Les tireurs en attente doivent s'arrêter au niveau du pas jaune ou du pas d'attente (stop) et y demeurer en silence pendant la durée des tirs des archers qui les précèdent.

Il est absolument interdit à un tireur de reconnaître la cible au préalable (pas de dépassement du piquet jaune), sous peine d'annulation des scores réalisés à cette cible.

En armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité.

Si un concurrent persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par le président des arbitres de cesser le tir et de quitter le terrain.

A.6 LES CIBLES

Elles doivent être faites d'une matière permettant aux flèches de se planter et d'être retirées de la cible sans détérioration de celle-ci.

Elles doivent arrêter les flèches afin que celles-ci ne passent pas entièrement au travers.

Elles doivent être en bon état et solidement fixées au sol, afin que leur position ne varie pas d'un peloton à l'autre.

Angle de tir : l'angle, entre la surface de la butte et la ligne de visée, ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.

Sur une cible neuve, si les zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'organisateur sous la responsabilité de l'Arbitre Responsable.

Les cibles doivent être visibles de chaque piquet à une hauteur de 1m, bas de la zone "blessé".



Si une cible est cachée par des obstacles, la commission des arbitres doit intervenir.

A.7 LE DECOMPTE DES POINTS

Les cordons sont toujours à l'avantage de l'archer.

Seules les flèches fichées en cibles comptent

Une flèche arrivant en cible par ricochet compte à condition d'être dans une zone marquante.

Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastree même si elle ne reste pas dedans et retombe au sol ultérieurement.

Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante ensuite en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc, peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Il est **interdit de jeter** une (ou plusieurs) flèche(s) à la main pour quelque raison que ce soit.

- **Marques et double marque :**

- **la feuille de marque** doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné ;

- **la double marque** est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible, elle doit être tenue par un archer du peloton ou un arbitre pour les tirs par équipe sans adversaires.

- **Les résultats**, dans leur intégralité et par catégories officiellement reconnues, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

- **Les sanctions** : en cas de non-respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

A.8 LE CHRONOMETRAGE

Pour toutes les catégories : le chronomètre démarre dès l'arrivée de l'archer/des archers à son/leur premier pas de tir qu'il/ils doit/doivent rejoindre le plus rapidement possible (dès que le pas de tir est libre). Le chronométrage doit être assuré par le chef de peloton, l'un des archers, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche. La commission des arbitres jugera des points à annuler (voir les sanctions dans chaque discipline)

Si un risque pour la sécurité des archers existe du fait d'un terrain dangereux (suite à des intempéries par exemple), le temps de tir doit être neutralisé soit pour des cibles particulières soit pour l'ensemble du parcours. Cette décision revient à la commission des arbitres. Un allongement du temps de tir est impossible. Toutefois les arbitres pourront s'ils s'aperçoivent qu'un archer ou un peloton prend systématiquement trop de temps pour tirer leur donner un avertissement oral. Si l'Archer ou le peloton continu à prendre trop de temps un avertissement écrit sera porté sur la feuille de marque. Au second avertissement une sanction sera prise par la commission des arbitres.

A.9 L'ORGANISATION

- **Rôle de l'organisateur et du chef de peloton**

L'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.

Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc...

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum en tir nature et 4 à 6 archers en tir 3D.

Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs. Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc...

Pour les tirs par deux, la rotation est la suivante : AB/CD/EF_CD/EF/AB_EF/AB/CD ...



• **Pelotons seniors 1**

Lors d'un concours qualificatif : les pelotons sont formés par l'organisateur, en prenant soin qu'il n'y ait pas plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs, ou 3 du même club pour un peloton de 5 tireurs. Lors des championnats départementaux et régionaux : il est souhaitable que les tireurs soient regroupés par catégories d'arc.

• **Pelotons jeunes**

Il faut éviter qu'un peloton soit uniquement composé de 3 jeunes et d'un seul adulte. Il est préférable de former des pelotons comprenant 1 jeune et 3 adultes ou 2 jeunes et 2 adultes.

A.10 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – [Les Règlements Généraux – B.5.1.](#)

Il est obligatoire dans tous les championnats de France

A.11 LES BADGES

Se reporter au chapitre des médailles et distinctions pour chaque discipline

A.12 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Ils se déroulent selon le même règlement.

Les titres de "CHAMPION DEPARTEMENTAL" ou "CHAMPION REGIONAL" sont décernés selon des critères propres aux Comités Régionaux ou Comités Départementaux.

B. REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS NATIONALES

Ces compétitions se proposent de regrouper les meilleurs tireurs nationaux ou les équipes de club qui ont obtenu leur qualification, ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

B.1 LE MODE DE SELECTION

Les dates des différents championnats sont définies par le Comité Directeur de la FFTA pour l'année suivante.

Les tireurs ou les équipes (soit masculines soit féminines) doivent se reporter au classement national établi au long de l'année, d'un championnat à l'autre, sur le site Internet de la FFTA. Les modalités de participation sont indiquées dans le Guide Calendrier des compétitions et sur le site Internet. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la Revue Le Tir à l'Arc, les dates et derniers concours sélectifs pour participer au Championnat de France.

Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.

Les scores des Championnats de France individuels rentreront dans l'établissement du classement national.

B.2 DELEGATION DE LA FFTA

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres ainsi que le Délégué Technique et prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation doit prendre en charge et fournir, par l'intermédiaire du Président de la Commission Régionale des Arbitres, le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition.

B.3 LES PELOTONS

Le départ des pelotons se fait en échelonné ou simultanés pour les championnats individuels en 3D et nature et en simultané pour le championnat par équipes en nature et 3D, sauf si les conditions de terrain imposent des départs échelonnés.

En cas de départ échelonné, l'ordre de départ est géré dans le Cahier des Charges.

Individuel :

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre inverse de classement du premier jour, pour chaque catégorie.

Lors des compétitions nationales, l'organisateur doit faire appel à des chronomètres qui accompagneront les pelotons. Les catégories jeunes doivent bénéficier d'un chronomètre en priorité (en commençant par les benjamins, puis les minimes, etc...). Les parents des jeunes archers peuvent prendre part au chronométrage mais ils ne peuvent pas accompagner le peloton de leur enfant. L'organisateur doit affecter les parents dans des pelotons qui suivent le groupe de l'enfant (maximum 2 pelotons) et sur le même parcours afin de minimiser les temps à l'arrivée.

L'ordre pour affecter des chronomètres aux catégories est le suivant : Tir Libre, Arc nu, Arc à poulie nu, Arc Chasse, Arc droit.

Pour les catégories à partir de junior, la catégorie entière doit être chronométrée. Si par manque de chronomètre, une catégorie ne peut être chronométrée alors aucun chronomètre ne sera affecté aux pelotons de cette catégorie pour respecter l'égalité de traitement des archers.

Par équipe de club :

Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort par les arbitres et les organisateurs.

En cas de nombre impair d'équipes, la Commission des Juges désignera un arbitre pour l'équipe restée seule.

B.4 ACCOMPAGNATEURS

Le jour de la compétition, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes sur autorisation des organisateurs et de la Commission des Arbitres

B.5 LES CAPITAINES D'EQUIPE (Uniquement pour les tirs par équipe)

Capitaine d'Equipe : les Capitaines d'Equipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul Capitaine d'Equipe par équipe
- le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe
- le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique
- le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Le capitaine d'équipe doit être licencié (pas forcément dans la même structure FFTA que celle de son équipe).

Un capitaine d'équipe contrevenant aux règlements de la FFTA, peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

B.6 ACCES A L'ECHAUFFEMENT

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non-obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

B.7 LES PARCOURS

Les parcours des compétitions nationales individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement.

Lors de la compétition nationale, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.

B.8 LES TIRS DE BARRAGE

Ils se feront sur une cible, au choix de l'organisateur (sauf petits animaux), spécialement installée à cet effet près de la zone du greffe ou entre les zones des phases finales. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque auront été enregistrées. Un Archer ou une équipe qui ne peut être présent(e) pour un tir de barrage après que l'archer ou le capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdant(e). Si l'archer ou l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'il(s) ne puisse(nt) être informé(s) du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cet archer ou cette équipe sera déclaré(e) perdant(e).

B.9 LES TIRS PAR EQUIPE

Sécurité lors du tir par équipes : le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la dernière flèche du dernier tireur.

Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas de tir où ils attendent leur tour de tirer.

Un seul archer tire à la fois.

Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre dans la foulée.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours (21 cibles en nature, 24 en 3D). Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai. Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable du Championnat.

Feuilles de marques : Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.

Les feuilles de marque sont tenues par le/les capitaine(s) et/ou l'arbitre accompagnant le peloton.

La rotation : Il y a rotation pour l'ordre de tir des équipes constituant le peloton. L'équipe, la mieux classée, commencera à la première cible tirée et ensuite s'appliquera la rotation. Si deux cibles sont installées, les tireurs de l'équipe effectuant leur tir en premier tireront sur la cible la plus à gauche.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine.

B.10 LES TENUES

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – [Les Règlements Généraux – C.12.1](#)).

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant l'hymne Français.

B.11 PROGRAMMES DES DIFFERENTES COMPETITIONS NATIONALES

Les horaires de référence sont publiés sur le guide des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes pour les tirs par équipe.

Il appartient aux tireurs de vérifier sur le site internet de la FFTA ou de l'organisateur la dernière version en vigueur.

B.12 TRANSFERTS

Voir la règle dans [les Règlements Généraux](#).

B.13 PENALITES

Un tireur ou une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminé de la compétition et peut perdre la place acquise dans le classement.

II.5 - LE PARCOURS NATURE

Sommaire

A. Généralités

- A.1** Matériel Spécifique au Tir Nature
- A.2** Attribution des pas de tir
- A.3** Disposition des pas de tir
- A.4** Position de tir
- A.5** Distances de tir
- A.6** Les cibles
- A.7** Les temps de tir
- A.8** Le marquage des scores
- A.9** Le classement par catégories et le départage des ex aequo

B. Championnat de France

- B.1** Le Championnat de France de Parcours Nature en individuel
- B.2** Supprimé
- B.3** Le Championnat de France Parcours Nature par équipe de club

A. GENERALITES

A.1 MATERIEL SPECIFIQUE AU TIR NATURE

Appareils optiques :

Sont interdits : les jumelles

A.2 ATTRIBUTION DES PAS DE TIR

Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, Juniors : 1ère flèche au pas rouge, 2ème flèche au pas bleu.

Cadets : 1ère flèche au pas bleu, 2ème flèche au pas blanc.

Minimes et Benjamins (arc nu) : les deux flèches du pas blanc

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu et blanc

A.3 DISPOSITION DES PAS DE TIR

- * Le pas de départ (jaune) doit précéder le premier pas de tir rouge de 4 à 10m maximum par l'accès normal.
- * Les pas de tir peuvent être confondus ou dégressifs mais éloignés de 7m maximum par l'accès normal.
- * 5m est la distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible.
- * L'accès au pas blanc se fait par le pas bleu. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas bleu.
- * L'accès au pas bleu se fait par le pas rouge
- * Quand les pas de tir sont dégressifs, le pas blanc doit être dans l'axe du pas rouge.
- * Pour limiter les bris de matériel, le pas blanc doit être dans l'axe du pas bleu ou confondu avec celui-ci pour les "petits animaux" (birdies).
- * Cependant, pour des raisons de sécurité et de qualité de tir, un décalage latéral est possible en restant dans les fourchettes de distances, mais les écarts devront rester raisonnables. Les adultes ne trouveront donc pas forcément la cible dans l'axe du pas blanc.

A.4 POSITION DE TIR

L'archer doit rester en contact avec le pas de tir (le tireur peut le devancer).

A.5 DISTANCES DE TIR

	Pas rouge	Pas bleu	Pas blanc
Grands Gibiers	Entre 30 et 40 mètres	35 mètres maxi	30 mètres maxi
Moyens Gibiers	Entre 20 et 35 mètres	30 mètres maxi	25 mètres maxi
Petits Gibiers	Entre 15 et 25 mètres	20 mètres maxi	15 mètres maxi
Petits Animaux	Entre 5 et 15 mètres	15 mètres maxi	15 mètres maxi

* Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas rouge des cibles sera dans une fourchette de 525 à 550m.

A.6 LES CIBLES

Nombre de buttes de tir :

Deux possibilités :

Types de cibles	Parcours de 21 cibles à tirer deux fois	Parcours de 42 cibles à tirer une fois
Grands Gibiers	4	8
Moyens Gibiers	7	14
Petits Gibiers	6	12
Petits Animaux	4	8

• Les blasons

Seuls les blasons animaliers sont autorisés (pas de cibles volumétriques).

Ils comportent obligatoirement 2 zones :

* **la zone "blessé"** correspondant au contour de l'animal. Les blasons qui ne possèdent pas ce tracé et qui figurent sur le livret officiel des blasons homologués FFTA, doivent être tracés, à l'initiative de l'organisateur, et être présentés aux archers avant le concours.

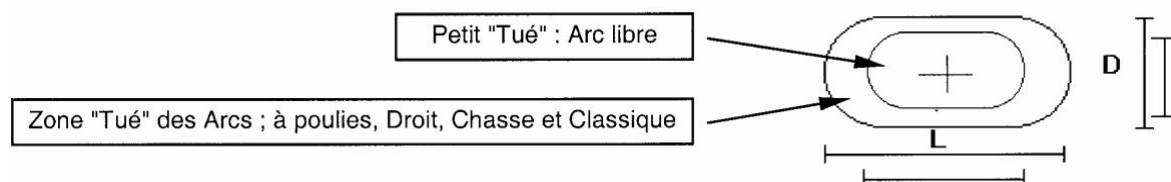
* **la zone "tué"** correspondant au centre vital du corps de l'animal. Cette zone doit être tracée de façon très significative avec un gabarit.

La zone "petit tué" de la catégorie "arc libre" correspond au centre de la grande zone "tué". Cette zone doit être retracée de façon très significative avec un gabarit pour une tolérance de centrage de + ou - 2mm.

Traçage de la petite zone "tué" de la catégorie "arc libre" pour les moyens et grands gibiers : les deux zones se superposent et doivent être de formes identiques. Elles sont tracées de façon équidistante en hauteur (D) et en largeur (L) des axes verticaux et horizontaux de la grande zone "tué". La tolérance de centrage est de + ou - 2mm.

Les blasons peuvent être découpés selon le contour de l'animal, en laissant une marge de 1cm minimum autour de celui-ci. Ils doivent être collés sur un carton support.

Les blasons sont classés par catégories suivant le diamètre de la zone "tué". Pour les animaux ayant une zone "tué" ovale, considérer 2 dimensions "D" et "L" : voir dessin ci-dessous :



Quatre catégories sont définies d'après leurs grandes zones "tué".

La tolérance de traçage est de + ou - 2mm.

ZONES TOUS TYPES D'ARCS SAUF : ARC LIBRE

Types de cibles	Zones rondes	Zones Ovale
Grands Gibiers	"Tué" = Ø 300 mm	D 225 mm × L 360 mm
Moyens Gibiers	"Tué" = Ø 225 mm	D 180 mm × L 275 mm
Petits Gibiers	"Tué" = Ø 150 mm	D 115 mm × L 180 mm
Petits Animaux	"Tué" = Ø 75 mm	D 60 mm × L 95 mm

ZONES POUR LES ARCS LIBRES

Types de cibles	Zones rondes	Zones Ovale
Grands Gibiers	"Tué" = Ø 150 mm	D 115 mm × L 180 mm
Moyens Gibiers	"Tué" = Ø 150 mm	D 115 mm × L 180 mm
Petits Gibiers	"Tué" = Ø 75 mm	D 60 mm × L 95 mm
Petits Animaux	"Tué" = Ø 75 mm	D 60 mm × L 95 mm

• Positionnement et fixation

Les blasons peuvent être inclinés, mais jamais à l'envers.

La partie la plus basse de la zone "blessé", sur les buttes de tir, ne doit jamais être à moins de 10cm du sol.

Les animaux doivent être identifiables depuis le pas de tir.

Recommandation : afin d'éviter des difficultés inutiles et absurdes, la position et l'inclinaison des blasons doivent restituer l'animal en position naturelle (on n'a jamais vu un sanglier incliné à 45 degrés dans la nature).

Petits animaux : il est obligatoire de positionner 2 blasons sur 1 ou 2 buttes de tir : le premier blason à tirer sera repéré par une marque rouge, le second par une marque bleue et blanche (la couleur des marques est en rapport avec la couleur des pas de tir).

L'archer tire 1 seule flèche par blason, sauf les catégories cadets, minimes et benjamins.

• Création de blasons

- Règles d'homologations des blasons Parcours Nature

Définition des surfaces des zones blessée suivant le type de gibiers :

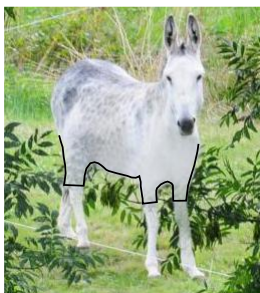
- Petits Animaux : la surface de la zone blessée doit être comprise entre 4 et 15 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit entre 176cm² et 660 cm²
- Petits Gibiers : la surface de la zone blessée doit être comprise entre 4 et 9 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit entre 704cm² et 1584 cm²
- Moyens Gibiers : la surface de la zone blessée doit être comprise entre 4 et 9 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit entre 1590 cm² et 3582 cm²
- Grands Gibiers : la surface de la zone blessée doit être au minimum de 4 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit 2828 cm² minimum.

- Définition des surfaces des zones tuée suivant le type de gibiers :

Les zones tuées sont définies par le règlement de la FFTA, consultable sur le site fédéral à l'adresse suivante : www.fft.fr, voir la rubrique : Réglementation sportive / le Manuel des Arbitres / Le parcours Nature

- Règles particulières

La zone blessée au niveau des pattes devra s'arrêter au niveau de la première articulation (genoux).



Les zones non marquantes (becs, cornes, branches, herbes...) ne devront pas se trouver sur une zone marquante.

On devra voir l'intégralité du corps de l'animal et au moins la moitié des pattes, pas de rognage pour entrer l'animal dans un format papier déterminé.



Rognage refusé



Rognage accepté

Il n'y a pas obligation d'un format identique de support par type de gibier.
Les photos d'animaux de forme humanoïde sont interdites

- Qualité de l'image (photo)

La photo de l'animal devra être nette (sans bavures, sans pixellisation).

- Les informations à transmettre lors de la demande d'homologation

Fournir un tirage papier en grandeur réelle de chaque blason faisant la demande d'homologation : Ce tirage devra être sur le support papier qui sera celui du tirage final et imprimé sur les mêmes moyens de production.

Le papier devra être de bonne qualité (ne pas se déchirer lors du collage sur un support, résistance à l'eau,...)

Fournir un fichier informatique des blasons par catégorie comportant :

- o La référence fournisseur du blason
- o La photographie
- o La surface zone blessée
- o Le ratio zone blessée/zone tuée

Un répertoire de l'ensemble des blasons avec les zones blessées et tuées tracées sur lesquelles la commission pourra effectuer les mesures pour vérification des ratios.

A.7 TEMPS DE TIR

L'unité est la seconde

	Arc Nu		Arc à Poulie nu		Arc droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	45	45								
Minimes	45	45								
Cadets	45	45					45	45		
Juniors	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Seniors 1	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Seniors 2	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Seniors 3	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45

Les dépassements du temps : le premier dépassement du temps de tir, par parcours de 21 cibles, fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque, le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

A.8 LE MARQUAGE DES SCORES

- a) Le décompte des points obtenus s'établit comme suit :

	Zone « Tué »	Zone « blessé »
1^{ère} flèche	20 points	15 points
2^{ème} flèche	15 points	10 points

- b) Maximum de points par cibles : 35 points.

- c) Maximum de points sur un parcours de 42 cibles : 1470 points.

- d) Si, sur le blason, un arbre cache une partie de l'animal, la flèche plantée sur la surface de l'arbre est nulle, le cordon étant cependant à l'avantage du tireur.

A.9 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX ÆQUO

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au nombre de 35 points réalisés (en faisant 20 points + 15 points)
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 20 points + 10 points)
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 15 points + 15 points)
- au nombre de 25 points réalisés (en faisant 15 points + 10 points)
- au nombre de 20 points
- au nombre de 15 points
- au nombre de 10 points



B. CHAMPIONNAT DE FRANCE

B.1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARCOURS NATURE EN INDIVIDUEL

B.1.1. DATE

C'est habituellement le troisième week-end de mai

B.1.2. LE DEROULEMENT

L'organisateur devra prévoir au minimum 3 parcours de 21 cibles situées aux distances réglementaires. Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 21 cibles le samedi et 21 cibles le dimanche. Le classement final se fait sur le cumul de points des 2 jours.

B.1.3. EX AEQUO

Un tir de barrage d'une flèche, tirées du pas de la catégorie de l'archer dans un temps de 30 secondes à partir du moment où l'archer arrive au pas de tir, sur une cible au choix de l'organisateur. Le plus haut score de points gagne. Si l'égalité subsiste, La flèche la plus près du centre gagne. Si les flèches sont à la même distance on refait un tir de barrage et ce jusqu'à résolution de l'égalité.

B.1.4. LES TITRES DECERNES

Un titre de "Champion de France de Parcours Nature" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel

B.2 Réserve

B.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPE DE CLUB

B.3.1. DATE

En principe le Championnat de France Parcours Nature par Équipes de Clubs a lieu la veille du Championnat de France Parcours Nature en individuel.

B.3.2. LES ÉQUIPES

Les équipes sont soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national (scores des 3 meilleurs archers du même club tirant le même jour le même concours) et sont composées de 3 archers.

Nombre de scores pour la sélection au Championnat de France Parcours Nature par équipe de Club : 2

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- un arc nu (B.B.) ou un arc de chasse
- un arc droit
- un arc à poulies nu ou un arc tir libre

Ce Championnat de France par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes au règlement général du Parcours Nature, chaque compétiteur tirant au pas de tir habituel de sa catégorie. Un score de qualification pour le Championnat de France par équipes de clubs peut être fait sur n'importe quel type de parcours (42 cibles ou 2 fois 21 cibles)

Un club peut présenter une équipe masculine ou une équipe féminine ou les deux.

Quota pour le Championnat de France Parcours Nature par équipe de club

- Les pelotons sont composés de trois équipes donc un total de 63 équipes réparties en :
 - 42 hommes
 - 21 femmes

Période de sélection : à partir du 1^{er} septembre

B.3.3. L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Au moins 1 heure avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des cibles en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

B.3.4. LE DEROULEMENT

L'épreuve du Championnat de France est une épreuve de Parcours Nature de 21 cibles (sans possibilité d'en rajouter).

Chaque compétiteur tire deux flèches aux pas de tir habituels de sa catégorie.

Les distances devront être conformes au règlement général du Parcours nature.

B.3.5 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 3 équipes, soit 9 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

Pour les tirs sur blasons unique, chaque équipe tire ses 6 flèches dans le blason.

Le démarquage est possible sur les petits animaux

B.3.6. LE CONTROLE DU TEMPS

Chaque équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble de ses 6 flèches (2 flèches par archers)

B.3.7. RESOLUTION DES EGALITES

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.

Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex aequo.

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

Un tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas de la catégorie de l'archer dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop, sur une cible au choix de l'organisateur. Les archers peuvent tous monter au pas de tir rouge en même temps. Le plus haut score des points gagne. Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre gagne, en cas d'égalité de distance la deuxième flèche la plus près gagne et la troisième si nécessaire. Sinon un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera une minute par équipe.

B.3.8. LES TITRES DECERNES

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

- ÉQUIPE DE CLUB HOMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE PARCOURS NATURE
- ÉQUIPE DE CLUB FEMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE PARCOURS NATURE

II.6 - LE TIR SUR CIBLES 3D

Sommaire

A. Généralités

- A.1** Les concours
- A.2** Matériel spécifique
- A.3** Attribution des pas de tir
- A.4** Disposition des pas de Tir
- A.5** Distances de tir
- A.6** Les cibles
- A.7** Temps de tir
- A.8** Le marquage des scores
- A.9** Le classement par catégories et le départage des ex-æquo

B. Compétitions nationales

- B.1** Le Championnat de France Elite individuel de Tir 3D
- B.2** Le Championnat de France de France de Tir 3D
- B.3** Le Championnat de France par équipe de club

A. GENERALITES

A.1 LES CONCOURS

Le classement national est fait à partir de parcours sur 24 cibles.

Il est possible de faire plusieurs départs dans un week-end (les départs simultanés sont conseillés pour faire deux départs dans une journée).

Seul le premier score compte pour le classement du concours. Tous les scores sont remontés à la FFTA pour établir le classement national.

A.2 MATERIEL SPECIFIQUE

Les jumelles :

Seules les jumelles tenues à la main, sans limitation de grossissement, sont autorisées au piquet d'attente et durant le temps imparti pour le tir mais jamais après le tir de la seconde flèche au piquet de tir.

A.3 ATTRIBUTION DES PAS DE TIR

Piquet rouge : pour les arcs libres (Junior, Seniors 1, Seniors 2, Senior 3)

Piquet bleu, plus proche, pour toutes les autres catégories (à l'exception des Benjamins, minimes arc nu)

Piquet blanc : pour les benjamins et minimes Arc nu, ainsi que pour la catégorie "Découverte".

Les archers surclassés tirent des piquets imposés par leur catégorie de surclassement.

A.4 DISPOSITION DES PAS DE TIR

Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu à une distance comprise entre 0 et 15m

Le pas de tir doit pouvoir accueillir 2 archers simultanément. L'archer ayant la première lettre, dans l'ordre alphabétique, dans le groupe de 2, tire à gauche (par exemple si la paire A-B va tirer, A se met à gauche).

L'organisateur peut, pour des raisons de technicité, avoir 4 cibles maximum où les archers tireront un par un.

Les archers doivent se tenir à approximativement 1m du piquet de tir dans toutes les directions en arrière et sur les côtés.

Dans des circonstances exceptionnelles un arbitre peut donner l'autorisation de tirer en dehors de ces zones.

A.5 DISTANCES DE TIR

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule en distances inconnues.

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur.

Il existe 4 groupes de cibles 3D, répartis suivant la formule suivante :

Surface elliptique de la zone 8 x diamètre de la zone 10

Avec le calcul de la surface elliptique = $\pi \times \text{demi grand axe} \times \text{demi petit axe}$

- Groupe 1 : ≥ 9000
- Groupe 2 : 5000 à 8999
- Groupe 3 : 2000 à 4999
- Groupe 4 : 300 à 1999

Fourchette de distance :

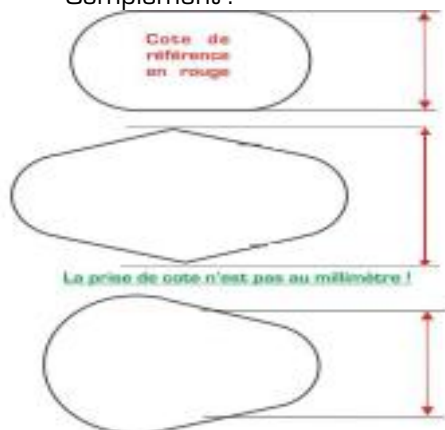
- Pas bleu : 5 à 30m
- Pas rouge : 10 à 45m
- Pas blanc : 5 à 25m

Pour 24 cibles :

- les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances du piquet à la cible :
 - piquet bleu : doit se situer dans une fourchette de 490 à 520m
 - piquet rouge : doit se situer dans une fourchette de 630 à 670m
- Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe ou au piquet d'attente au choix de l'organisateur.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif

Complément :



Il existe des cibles qui n'ont pas de zone ronde. Les zones peuvent être soit ovales, soit oblongues, soient de formes indéterminées.

Afin de déterminer une côte moyenne de référence, se reporter au schéma ci-contre.

En prenant pour référence une petite largeur (ou hauteur), le résultat obtenu est à l'avantage de l'archer.

Arrondir cette mesure au centimètre le plus proche.

A.6 LES CIBLES**• Nombre de buttes de tir :**

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 24 cibles.

La répartition est la suivante :

- 4 groupes 1
- 6 groupes 2
- 8 groupes 3
- 6 groupes 4

• Les cibles

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant.

Il est interdit de les modifier.

En cas de nécessité de rezone, elles doivent être rezonees à l'identique.

Lorsque ces zones ne sont pas tracées sur des cibles neuves, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre. En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot [11] ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

Il est conseillé de retracer les zones de l'animal **à l'identique des originales** lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

• Positionnement

Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles installées dans une fourchette de 5 à 20m peuvent être doublées. Dans ce cas, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première. Les animaux doivent être identiques.

L'inversement de sens est autorisé pourvu que la règle précédemment citée soit respectée.

Les tirs seront faits à égale distance de longueur et de hauteur.

L'archer tirant à gauche tirera la cible de gauche, l'archer de droite celle de droite.

Cependant, certaines cibles sont fabriquées et vendues pour des tirs de biais : elles peuvent être utilisées, mais la Commission Sportive préconise de réduire la distance de tir afin de rester cohérent avec la difficulté due à l'angle de tir.

A.7 TEMPS DE TIR

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 mn 30 s à partir de l'arrivée au pas de tir que les archers devront rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible. L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé sera sanctionné par la suppression de sa meilleure flèche. Un [1] dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 24 cibles. Tous les dépassements de temps doivent être notés sur la feuille de marque par l'arbitre constatant l'infraction (y compris le premier).

La Commission des Arbitres jugera des points à annuler

A.8 LE MARQUAGE DES SCORES

Une flèche, traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible, compte pour la valeur du premier impact.

Pour chacune des flèches :

11 points	Petit cercle centré dans la zone 10 correspondant à 25% de la surface du 10
10 points	Cercle dans la zone vitale
8 points	Reste de la zone vitale
5 points	Corps de l'animal et plumes, pattes et ergots des gibiers à plumes
0 point	Cornes, bois, sabots, cible manquée

Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante (zone "tué" et zone "blessé") sur un animal. La zone en question est celle qui est visible dans sa totalité du pas de tir.

A.9 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au nombre de 11
- au nombre de 10
- au nombre de 8
- au nombre de 5

B. COMPETITIONS NATIONALES

B.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE INDIVIDUEL DE TIR 3D

B.1.1 LE DEROULEMENT

L'organisateur plantera au minimum 2 parcours de 24 cibles. Les animaux composants ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

Chaque parcours devra être conforme au règlement général du tir 3D

B.1.2 PROGRAMME

Organisation

- ✓ **Jour 1** : entraînement officiel
- ✓ **Jour 2** : tir de qualification
- ✓ **Jour 3** : épreuves éliminatoires et finales

Ce programme est donné à titre indicatif.

B.1.3 IMPLANTATION DES CIBLES A PARTIR DES ELIMINATIONS

Par module de 6 cibles, au moins une de chaque groupe.

Par module de 4 cibles, implantation de 1 cible de chaque groupe.

Pour les 1/2 finales et finales, l'organisateur installera 2 modules de 4 cibles visibles entièrement par les spectateurs. Il insérera à la fin de chaque module une cible de départage en cas d'égalité de score.

B.1.4 L'ENTRAINEMENT OFFICIEL

Pour toute la durée du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

B.1.5 TIR

Phases de qualification

Le tir se fait par 2 sur l'ensemble des cibles. Une possibilité est donnée aux organisateurs de faire un pas de tir pour un archer pour 1 cible de chaque groupe de qualification.

Chaque archer tire 2 flèches par cible dans un temps de 1mn30

Phases éliminatoires

En phase de match, il est interdit d'approcher l'archer pour lui faire de l'ombre pendant le tir.

Chaque archer tire 1 flèche par cible dans un temps de 1mn.

Suite aux qualifications et pour chaque catégorie :

- les deux premiers archers sont sélectionnés pour la 1/2 finale
- les archers suivants sont répartis dans 4 groupes selon leur nombre (maximum 5 archers par groupe).

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
3e	5e	4e	6e
10e	8e	9e	7e
11e	13e	12e	14e
18e	16e	17e	15e
19e	21e	20e	22e

Dans chaque groupe, il est procédé à un système de match-process.

- chaque match se déroule sur 6 cibles à distances inconnues
- le 5e du groupe rencontre le 4e
- puis le gagnant rencontre le 3e
- puis le gagnant rencontre le 2e
- puis le gagnant rencontre le 1er du groupe



A chaque nouveau match, il y a changement de boucle et si le match a lieu sur une boucle déjà tirée, alors le piquet de tir sera différent.

A l'issue de ces 4 matchs :

- sur une boucle de 6 cibles
- le vainqueur du groupe A rencontre le vainqueur du groupe B, le gagnant ira en 1/2 finale contre le 2^e des qualifications
- le vainqueur du groupe C rencontre le vainqueur du groupe D, le gagnant ira en 1/2 finale contre le 1^{er} des qualifications

Phases finales

Chaque archer tire 1 flèche par cible dans un temps de 1 mn.

- 1/2 finales

Chaque match se déroule sur 4 cibles à distances inconnues

Les duels se tirent, pour chaque catégorie, en rotation normale. L'archer ayant le score le plus élevé de la phase de qualification tire du piquet de gauche :

Match 1	le 1 ^{er} contre le gagnant du match groupe C / D
Match 2	le 2 ^{ème} contre le gagnant du match groupe A / B

- Matchs pour les médailles (finales)

Le dernier module de 4 cibles (distances inconnues) sert pour les finales pour l'or et le bronze.

Les vainqueurs de chaque match des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze.

Le peloton est recomposé en fonction de chaque match : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

Match 3	match pour la médaille de bronze, tiré en premier
Match 4	match pour la médaille d'or.

B.1.6 LES TITRES DECERNES

Un titre de "**CHAMPION ET CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE DE TIR SUR CIBLES 3D**" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR 3D

B.2.1 LE DEROULEMENT

L'organisateur implantera au minimum 2 parcours de 24 cibles. Les animaux composants ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

Chaque parcours devra être conforme au règlement général du tir 3D

Le classement de la compétition se fait sur le total des points obtenus sur 2 x 24 cibles.

B.2.2 PROGRAMME

Organisation

- ✓ **Jour 1** : entraînement officiel
- ✓ **Jour 2** : 1^{er} tir de qualification
- ✓ **Jour 3** : 2^e tir de qualification

Ce programme est donné à titre indicatif

B.2.3 L'ENTRAINEMENT OFFICIEL



Pour toute la durée du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

B.2.4 TIR

Le tir se fait par 2 sur l'ensemble des cibles. Une possibilité est donnée aux organisateurs de faire un pas de tir pour un archer pour 1 cible de chaque groupe de qualification.

Chaque archer tire 2 flèches par cible dans un temps de 1mn30.

B.2.5 ORDRE DE TIR

Les archers d'un peloton peuvent autoriser les autres pelotons à les dépasser. Les organisateurs et les arbitres doivent être notifiés de ce changement.

B.2.6 INCIDENT DE MATERIEL

En cas d'incident de matériel l'ordre des tirs peut être temporairement changé. Dans tous les cas, pas plus de 30 minutes seront allouées pour réparer l'équipement. Les autres athlètes du peloton doivent tirer et aller compter leurs points avant de laisser les pelotons suivants tirer et les dépasser. Si la réparation est terminée dans le temps limite, l'archer concerné tirera les flèches qui lui restent à tirer sur cette cible. Si la réparation est terminée après cette limite, l'archer devra rejoindre son peloton mais perdra les flèches qui auront été tirées pendant ce temps par les autres archers.

Dans le cas où un archer ne peut pas continuer de tirer pour raison médicale (survenu après le début des tirs) la même procédure s'applique.

B.2.7 EX AEQUO

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

- plus grand nombre de 11
- plus grand nombre de 10
- si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex aequo.

B.2.8 LES TITRES DECERNES

Un titre de "**CHAMPION OU CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE DE CLUB

B.3.1 LES ÉQUIPES

Les équipes sont, soit féminines, soit masculines. Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du tir sur cibles 3D, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel.

Nombre de scores pour la sélection au Championnat de France par équipe de Club : 2

Le classement est établi sur le total du meilleur score de chacune des catégories (présence obligatoire le même jour au même concours) :

- **un arc nu (B.B.) ou un arc de chasse**
- **un arc droit**
- **un arc à poulies nu ou un arc tir libre**

Un score de qualification pour le Championnat de France par équipe de clubs doit être fait sur un parcours de 24 cibles.

Procédure d'inscription des équipes lors du Championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe masculine et une seule équipe féminine.

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au Greffe).

Période de sélection : Du premier septembre au 31 aout

B.3.2 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Pour toute la durée du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

B.3.3 LE DEROULEMENT

L'épreuve de qualification est une épreuve de tir 3D de 24 cibles (2 parcours doivent être installés). Seules les équipes sélectionnées peuvent prendre part à l'épreuve de qualification.

- les 16 premières équipes masculines et féminines font des phases finales (8^{ème} sur 8 cibles ¼, ½ et finale sur 4 cibles) en duel.
- les équipes classées de la 17^{ème} place à la dernière place pour les hommes et les femmes tirent 24 cibles. Le classement définitif se fera selon les scores du 2^{ème} jour.

Chaque compétiteur tire 2 flèches du pas de tir de sa division d'arc. Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer aux phases finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.

Pour les demi-finales, les équipes masculines tirent en premier suivies des équipes féminines.

Cet ordre est inversé pour les finales. Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier et le match pour l'or sera tiré en second.

B.3.4 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

B.3.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Tir sur cible 3D pour l'épreuve de qualification et le tir de classement.

Pour l'épreuve finale les différents pas de tir seront implantés aux distances conformes au règlement général du tir sur cibles 3D. La distance maximale entre le pas jaune et le pas rouge ne devra pas excéder 7m par le cheminement normal.

B.3.6 LE CONTROLE DU TEMPS

Epreuve de qualification :

L'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 6 flèches (2 flèches par archer).



Epreuve finale (Duels)

Un temps limite de 2 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où l'équipe arrive au premier piquet de tir (1 flèche par archer). Aucun dépassement de temps n'est toléré. L'annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai sera effectuée par l'arbitre.

B.3.7 RESOLUTION DES EGALITES

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

- **Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin**

A l'issue de la phase de qualification et du tir de classement :

- plus grand nombre de 11
- plus grand nombre de 10
- plus grand nombre de 8
- plus grand nombre de 5

- Exceptions :

Le départage des égalités, pour entrer dans les phases finales, pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution de médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et 10.

Lors des phases finales :**Tir de barrage**

Un tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas de la catégorie de l'archer. Les archers peuvent tous monter au pas de tir rouge en même temps. Le plus haut score des points gagne. Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre gagne, en cas d'égalité de distance la deuxième flèche la plus près gagne et la troisième si nécessaire. Sinon un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

Le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 2 minutes. Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour chaque phase de la compétition.

B.3.8 LES TITRES DÉCERNÉS

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

- ÉQUIPE DE CLUB MASCULINE CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR 3D
- ÉQUIPE DE CLUB FEMININE CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR 3D

Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze.

Organisation du Championnat de France l'année suivante :

- Années paires : club gagnant de l'équipe masculine
- Années impaires : club gagnant de l'équipe féminine

II.7 – LE RUN-ARCHERY

Sommaire

A. Généralités

- [A.1.](#) Présentation
- [A.2.](#) Matériel de tir
- [A.3.](#) Admission
- [A.4.](#) Formats de compétitions
- [A.5.](#) Le tir
- [A.6.](#) La course à pied
- [A.7.](#) Établissement des résultats
- [A.8.](#) Contrôle des équipements avant départ
- [A.9.](#) Arbitrage et suivi des résultats

B. Précisions techniques et réglementaires

- [B.1.](#) Aménagement des sites de compétition
- [B.2.](#) Entraînement et échauffement
- [B.3.](#) Organisation des départs
- [B.4.](#) La course
- [B.5.](#) Le tir
- [B.6.](#) Arrivée, temps réalisé et résultats
- [B.7.](#) Pénalités et sanctions
- [B.8.](#) Officiels du Run-Archery

C. Spécificités par format de compétition

- [C.1.](#) Run-archery long
- [C.2.](#) Run-archery court
- [C.3.](#) Run-archery court avec finales
- [C.4.](#) Run-archery relais et Run-archery relais mixte

D. Le Run-archery Tour

- [D.1.](#) Période
- [D.2.](#) Participation
- [D.3.](#) Déroulement
- [D.4.](#) Les scores et les récompenses

Annexes

- [Annexe 1](#) Exemple de site de compétition
- [Annexe 2](#) Terrain de tir à l'arc - Configuration
- [Annexe 3](#) Dimension des zones et distances
- [Annexe 4](#) Exemple de configuration sur stade
- [Annexe 5](#) Exemple de fiche de suivi des tirs
- [Annexe 6](#) Exemple de Fiche de suivi des Boucles de Pénalité
- [Annexe 7](#) Pratique des benjamins et minimes

A - GENERALITES

A.1. PRESENTATION

Le Run-Archery allie la course à pied et le tir à l'arc.

En principe, toutes les règles de FFTA s'appliquent, à moins que d'autres règlements ne soient détaillés dans ce chapitre.

A.2. MATERIEL DE TIR

Arcs :

Les arcs à poulies ou compound sont interdits.

Tout autre type d'arc est autorisé.

L'usage du décocheur est interdit.

Équipement des arcs:

- les accessoires autorisés, sous réserve qu'il ne dépassent pas de plus de 10 cm de l'arc, sont les mêmes que:
 - ceux de l'arc classique pour la discipline de tir en extérieur;
 - ceux de l'arc chasse ou l'arc droit en discipline de parcours;
 - ceux de l'arc nu en discipline de parcours;
- Le harnais fixé à l'arc est autorisé et fait partie des éléments qui peuvent dépasser de plus de 10 cm de l'arc. Les flèches peuvent être fixées sur le harnais.

Il y a trois façons de porter l'arc : à la main, avec un carquois dorsal ou avec un harnais. Dans le cas d'un harnais, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Des sangles attachées directement à l'arc et avec un logement pour les flèches attaché à l'arc. L'arc doit être porté avec la fenêtre de visée tournée vers le dos de l'athlète ;
- un harnais souple qui doit maintenir fermement l'arc de manière à ce qu'il ne puisse pas glisser même en cas de chute, avec un logement pour les flèches fixé à l'arc. L'arc doit être porté avec la fenêtre de visée tournée vers l'arrière de l'archer ;
- Un harnais rigide qui doit maintenir fermement l'arc de manière à ce qu'il ne puisse pas glisser même en cas de chute, avec un logement pour les flèches qui peut être attaché soit à l'arc, soit au harnais. L'arc peut être glissé dans le harnais à la discrétion de l'athlète.

Harnais ou carquois d'arc.

Lorsqu'un athlète utilise un harnais ou un carquois d'arc, l'arc doit être porté sur le dos pendant toute la course. En cas de défaillance du harnais, le harnais doit être réparé et utilisé, ou retiré de l'arc avant que l'athlète ne coure en tenant l'arc.

Équipement de l'athlète :

- les protections de l'athlète autorisées sont les mêmes que sur les autres disciplines de la FFTA (plastron, protections des doigts);
- le carquois de dos est autorisé dans la mesure où les flèches sont protégées lors de la phase de course.

Vêtements autorisés pendant la compétition (protocole inclus) :

- chaussures adaptées à la course à pied
- vêtements de course adaptés aux conditions météorologiques, y compris shorts et débardeurs
- marquages publicitaires autorisés dans les limites fixées dans les règlements généraux de la FFTA.

Il est strictement interdit d'être torse nu sur toutes les zones du site de compétition.

Port des dossards :

Les dossards, fournis par l'organisateur avec leurs fixations (épingles de sûreté par exemple) doivent être portés par l'athlète sur le torse et dans le dos, de façon à être visibles et lisibles par les officiels à tout moment de la compétition.

A.3. ADMISSION

INSCRIPTION DES COMPETITEURS A LA COMPETITION

L'organisateur veille au contrôle des certificats médicaux conformément aux dispositions du code du sport.

L'inscription à la compétition suppose que le titulaire présente les titres (licences et ATP [Autre Titre de Participation]) et attestations comme indiqué ci-dessous.

a) Pour les licenciés

- une licence compétition en cours de validité délivrée par la FFTA et comportant la mention pratique du tir à l'arc en compétition et Pratique de la course à pied en compétition.

Ou

- une licence en cours de validité délivrée par la FFTA et comportant la mention pratique du Run-Archery en compétition.

b) Pour les ATP

- présentation d'un Pass'Run-Archery en cours de validité délivré par la FFTA et comportant la mention pratique du Run Archery en compétition

Dans les 2 cas, le certificat médical de non contre-indication «d'activités sportives en compétition» est valable pour établir la licence et l'ATP.

CATEGORIES RECONNUES

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie d'âge	Catégories de classement			
	FEMMES		HOMMES	
Cadet(te)	JEUNE FEMME	JF	JEUNE HOMME	JH
Junior				
Seniors 1	Seniors Femme 1	S1F	Seniors Homme 1	S1H
Seniors 2	Seniors Femme 2	S2F	Seniors Homme 2	S2H
Seniors 3	Seniors Femme 3	S3F	Seniors Homme 3	S3H

Il n'y a pas de distinction par type d'arme.

A.3.1 PROMOTION DE LA DISCIPLINE, CATEGORIE "PROMOTION"

Au choix de l'organisateur, et seulement sur le format de compétition "Run-Archery court", la catégorie "PROMOTION" peut être proposée. Dans ce cas, tous les athlètes de cette catégorie courent ensemble sans distinction de sexe, et leur résultat ne fait pas l'objet d'un classement officiel :

A.3.2 PRATIQUE DES MOINS DE 15 ANS

Une adaptation du règlement peut être proposée pour les catégories Benjamins et Minimes. Elle doit être en cohérence avec leurs capacités physiques. Cf. [Annexe 7](#).

A.4. FORMATS DE COMPETITIONS

Le participant fait plusieurs boucles de course et effectue un tir de 4 flèches à l'issue de chaque boucle (exception faite de la dernière boucle de course dans les compétitions individuelles).

Chaque flèche hors cible engendre une boucle de pénalité à courir avant de reprendre la boucle de course suivante.

TYPE DE COMPETITION	Longueur totale (+/- 5%)	Boucle de course (+/- 5%)	Nombre de boucles de course	Nombre et type de tir 4 Cibles à toucher / tir	Boucle de pénalité
Run Archery long	4 km	1 km	4	1er tir debout 2e tir genou au sol 3e tir debout	150 m
Run Archery court	1,2 km	400 m	3	1er tir debout 2e tir genou au sol	60 m
Run Archery combiné	5,2 km à 6,4 km	Qualif : 1 km Finales : 400 m	Qualification : 4 Finales : 3	Séquences Run long + Run court	150 m 60 m
Run Archery relais	1,2 km par équipe	400 m	1er relayeur 1	Tir debout	60 m
			2e relayeur 1	Tir genou au sol	
			3e relayeur 1	Tir debout	
Run Archery relais mixte	800 m par équipe	400 m	1er relayeur 1	Tir debout	60 m
			2e relayeur 1	Tir genou au sol	

Chaque organisateur compose le programme de la journée comme il le souhaite à partir des formats d'épreuves définis dans le tableau. Ce choix doit figurer sur le mandat.

A.5. LE TIR

Les tirs s'effectuent à 18 mètres, sur des cibles basculantes ou sur des cibles avec blasons en papier.

La zone de tir à atteindre (1 par flèche) est circulaire avec un diamètre de 16 centimètres.

Toutes les flèches (hormis les flèches de rattrapage lorsque toutes les cibles sont atteintes) doivent être tirées. Dans le cas contraire, une pénalité sera donnée à l'athlète concerné.

A.6. LA COURSE A PIED

La course s'effectue arc à la main ou fixé sur un harnais.

Les flèches sont

- soit portées dans un carquois de dos ou sur le harnais;
- soit posées à l'entrée de la zone de tir dans des plots, des tubes ou le carquois de l'athlète.

Les carquois portés à la ceinture sont interdits.

A.7. ETABLISSEMENT DES RESULTATS

Les résultats pour chacune des phases de compétition sont basés sur le temps écoulé entre le franchissement de la ligne de départ et la ligne d'arrivée

- par l'athlète dans les épreuves individuelles
- par le premier relayeur (départ) et le dernier relayeur (arrivée) pour les épreuves en relais

A.8. CONTROLES DES EQUIPEMENTS AVANT DEPART

Avant leur participation, les athlètes doivent se présenter auprès des arbitres pour faire contrôler :

- la conformité du matériel de tir (y compris l'arc de rechange si l'athlète en dispose);
- le matériel de portage (harnais, carquois);



- la tenue vestimentaire ;
- le port du dossard.

A.9. ARBITRAGE ET SUIVI DES RESULTATS

L'arbitrage, le contrôle des tirs, des courses et des temps réalisés sont effectués par plusieurs acteurs :

- les arbitres fédéraux:
 - Un arbitre responsable assisté par
 - Un arbitre des tirs en charge du terrain de tir ;
 - Un arbitre des courses en charge du contrôle des courses.
- les commissaires de course chargés de l'orientation des athlètes à l'entrée de la zone de tir (vers les cibles à tirer), dans la boucle de pénalité pour noter l'exécution des tours de pénalité et sur les boucles de course (aider à l'orientation ou éviter de prendre des raccourcis...);
- les spotters chargés de la vérification des cibles atteintes, du remplissage de la feuille de suivi des tirs, de la transmission de l'information aux athlètes, de la réinitialisation des cibles basculantes ;
- les chronométreurs chargés de la mesure du temps des athlètes .

B. PRECISIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

B.1. AMENAGEMENT DES SITES DE COMPÉTITION

B.1.1. GENERALITES.

Le site de compétition est l'emplacement sur lequel se déroulent les épreuves et les entraînements de Run-Archery.

Le site doit être techniquement apte et doit offrir la meilleure visibilité possible aux spectateurs.

B.1.2. EXIGENCES GENERALES.

Les aires de départ et d'arrivée, le stand de tir, la boucle de pénalité et la zone de transfert des relais doivent être situés sur un terrain plat et à proximité de la plupart des spectateurs, avec une bonne visibilité des activités de la compétition. Ces zones et parties critiques du parcours doivent être délimitées afin d'éviter que les athlètes ne soient gênés ou ne s'égarent, et pour empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Il doit y avoir suffisamment d'espace pour que les athlètes et les officiels de compétition puissent mener les activités requises.

B.1.3. AIRE DE DEPART

B.1.3.1 GENERALITES.

L'aire de départ de toutes les épreuves doit être visible par les spectateurs.

L'angle de la ligne de départ avec l'axe de la course doit s'approcher le plus possible des 90 degrés. La ligne de départ doit être matérialisée au sol.

L'aire de départ doit avoir une longueur entre 8m et 10 m et une largeur minimale de 4 m.

Elle doit être séparée de l'aire d'échauffement par une clôture avec une ouverture pour permettre un accès contrôlé.

B.1.3.2 INFORMATION

Il doit y avoir un tableau dans la zone de départ sur lequel la carte du parcours est affichée.

S'il y a plusieurs parcours, il doit y avoir un tableau qui montre l'ordre des couleurs de piste pour la compétition.

Un chronomètre de départ doit être placé de façon à ce qu'il soit facilement lisible depuis la ligne de départ.

B.1.4. PARCOURS

B.1.4.1 LA BOUCLE DE PENALITE.

Pour les compétitions, une boucle de pénalité doit être mise en place immédiatement après la zone de tir (pas plus de 20 m de distance de course entre la sortie du pas de tir et l'entrée de la boucle de pénalité).

La boucle doit être un anneau de 3 m de large. La longueur de la boucle est mesurée le long du périmètre intérieur de l'anneau. L'entrée et la sortie de la boucle de pénalité doivent être clairement marquées au moyen de panneaux pour éviter les erreurs.

B.1.4.2 ZONE DE PASSAGE DE RELAIS

Il doit y avoir une zone de passage de relais bien marquée, longue de 15 m et large de 6 m au minimum, située en ligne droite.



La zone de passage de relais doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de la zone doivent être matérialisés par une ligne au sol et une signalisation au début : "Zone de Relais"

B.1.5. STAND DE TIR

B.1.5.1 GENERALITES.

Le stand de tir doit être situé dans la zone centrale du site, les cibles et la ligne de tir doivent être visibles pour la majorité des spectateurs. Le stand de tir doit présenter une sécurité adéquate sur les côtés et à l'arrière des cibles. Le stand de tir doit être mis en place dans le strict respect de la sécurité par rapport aux diverses boucles.

B.1.5.2 SPECIFICATIONS ET CONFIGURATIONS.

B.1.5.2.1 Distance de tir.

La distance entre la cible et la ligne de tir doit être de 18m (+/- 10 cm). Le terrain doit être mis à l'équerre et la mesure est effectuée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du centre de chaque cible jusqu'à la ligne de tir.

B.1.5.2.2 Ligne de tir.

Chaque athlète disposera d'un espace d'une largeur de 2,4m minimum à 3m maximum, nettement matérialisé sur la forme d'un rectangle (appelé « zone de tir de l'athlète »).

Le centre de cet espace, directement opposé au centre de chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé 1 à 2 m devant la ligne de tir.

B.1.5.2.3 Tapis de tir.

Si des tapis de tir sont utilisés, ils sont placés derrière ligne de tir. Leur surface ne doit pas être glissante.

B.1.5.2.4 Configurations spatiales.

À l'arrière du pas de tir, une zone clôturée de 7,5 à 8,5 m, s'étendant sur toute la longueur du pas de tir est réservée aux athlètes et aux officiels. L'espace réservé au public et aux entraîneurs doit être défini à un minimum de 10 mètres derrière la position des observateurs. L'entrée et la sortie du stand de tir doivent être clairement délimitées.

L'entrée et la sortie de la zone de tir doivent être clairement délimitées.

A l'entrée de la zone de tir des plots doivent être mis à disposition des athlètes qui ne possèdent pas un carquois de dos adapté. Ces plots doivent porter le numéro de départ de l'athlète propriétaire des flèches qui y sont déposées.

Des plots doivent être disposés à chaque couloir de tir pour y déposer les flèches lors des épreuves finales et les relais.

Lorsque l'arc est porté dans le dos, il ne doit être retiré et replacé dans le dos que dans la zone de tir de l'athlète, sans déranger les athlètes qui se trouvent sur les cibles adjacentes.

Placé convenablement sur le stand de tir, il doit y avoir des supports pour les arcs de rechange pour les athlètes pendant les compétitions et les entraînements. Chaque arc doit porter le numéro de départ de l'athlète à qui il appartient.

B.1.5.3 CIBLES.

Il y a deux types de cibles utilisées :

- cibles à bascule ;
- cibles avec blasons papier.

Le même type de cibles doit être utilisé pour tous les athlètes d'une même compétition dans la zone de tir. Les cibles à bascule doivent être vérifiées avant la compétition.

B.1.5.3.1 Cibles avec blasons papier.

Les blasons doivent être fixés sur un support adapté pour arrêter les flèches.

La zone à atteindre est circulaire d'un diamètre de 16cm (+/- 1 mm) et avec un centre d'un diamètre de 3cm (+/- 1 mm). La limite de zone à atteindre et délimitée par un trait de 1 à 2 mm d'épaisseur qui doit se trouver entièrement dans la zone de 16 cm (+/- 1 mm). L'écart des zones marquantes d'un blason est de 25 cm maximum (+/- 2 mm) de centre de zone à centre de zone.



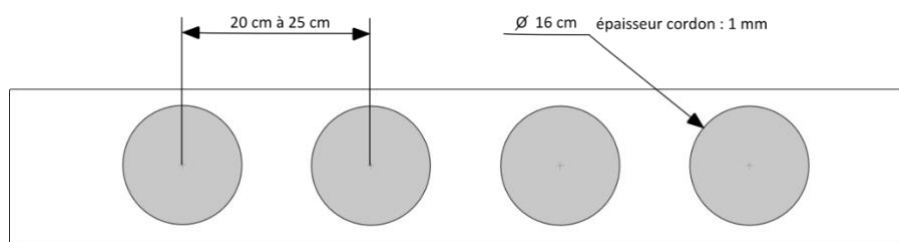
Dans l'attente d'une disponibilité de blasons homologués, les organisateurs doivent respecter les points suivants :

- le contraste de couleur entre le fond et la zone à toucher doit être suffisant pour que l'athlète puisse appréhender la zone à viser et que les spotters puissent juger les points dans les meilleures conditions ;
- la couleur de la zone doit permettre de distinguer facilement les flèches qui l'ont touchées (le noir n'est pas autorisé) ;
- les matières utilisées pour le fond et la zone à toucher ne doivent pas être brillantes (risque d'éblouir l'athlète au moment de la visée).

B.1.5.3.2 Cibles à bascule

Les cibles basculantes sont composées d'éléments rabattables en matériaux qui n'endommagent pas les flèches.

La forme et les dimensions des deux cibles sont indiquées dans le diagramme suivant :



B.1.5.3.3 Installation des cibles.

Les cibles doivent être placées de façon à ce que le centre du support de cible (et du blason si utilisé) soit (soient) aligné(s) avec le milieu de l'espace correspondant matérialisé sur la ligne de tir. Les cibles doivent former une ligne visuellement droite, le centre des cibles étant en moyenne à 105 cm (+/- 2 cm) du sol.

B.1.5.3.4 Protection à l'arrière de cibles.

Derrière les cibles, il doit y avoir un filet ou un dispositif pour arrêter les flèches qui ont manqué les cibles.

B.1.5.3.5 Numérotation des cibles.

Les espaces de la ligne de tir et les cibles correspondantes doivent avoir les mêmes numéros, facilement visibles, et commençant au plus loin de l'entrée. La taille des numéros de cibles est au minimum de 30 cm de haut. Ils seront, alternativement noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir (par exemple : n°1 noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir). Les numéros de cible doivent être placés à la verticale du centre du support de cible, en-dessous de chaque cible.

B.1.5.3.6 Indication du vent.

Un dispositif de visualisation du vent (manche à air, drapeau, etc.) doit être installé de part et d'autre de la zone des cibles.

B.1.6. AIRE D'ARRIVEE

L'aire d'arrivée de toutes les compétitions doit être visible par les spectateurs.

Les 50 derniers mètres avant la ligne d'arrivée doivent être en ligne droite et d'une largeur minimale de 4m.

Seuls les athlètes et les officiels sont autorisés dans la zone d'arrivée.

La ligne d'arrivée doit être matérialisée au sol.

B.1.7 ÉQUIPEMENT DE CHRONOMETRAGE

Pour le chronométrage manuel, il faut utiliser des chronomètres. qui permettent de prendre autant d'enregistrements de temps consécutifs (au 1/10 de seconde ou au 1/100 selon la compétition organisée) qu'il y a de compétiteurs sur la course.

B.2. ENTRAÎNEMENT ET ECHAUFFEMENT

Les athlètes doivent avoir la possibilité et les installations nécessaires pour se préparer à la compétition. À cette fin, l'organisateur doit fournir des temps d'entraînement officiel.

B.2.1 EXCEPTIONS.

Dans des circonstances extraordinaires, l'arbitre responsable de la compétition peut fermer l'ensemble de l'installation ou limiter la pratique de l'installation à certaines parties et à certains moments.

B.2.2 ACCES AU TERRAIN DE COMPETITION.

Les athlètes qui se sont inscrits à une épreuve peuvent utiliser les installations de compétition pendant l'entraînement officiel. Les athlètes participent à l'entraînement officiel de leur catégorie. Tous les athlètes qui participent à l'entraînement officiel doivent porter leur dossard.

B.2.3 L'ENTRAÎNEMENT.

B.2.3.1 ENTRAÎNEMENT DE COURSE A PIED.

Le parcours de compétition pour l'entraînement officiel doit être ouvert et doit être marqué et clôturé ou barricadé comme pour la compétition.

B.2.3.2 ENTRAÎNEMENT DE TIR.

L'entraînement aura une durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum pour toutes les journées de l'épreuve de qualification.

Tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition. L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement.

Pour les phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

B.2.3.3 ATTRIBUTION DES CIBLES

B.2.3.3.1 Entraînement

- Run-Archery long voir [C.1.2.1](#)
- Run-Archery court voir [C.2.2.1](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.3.1](#)

B.2.3.3.2 Compétition

- Run-Archery long voir [C.1.2.2](#)
- Run-Archery court voir [C.2.2.2](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.2.2](#)

B.2.3.3.3 Échauffement sur terrain annexe

Chaque cible doit être installée avec les blasons au même niveau et à la même distance que les cibles de la compétition.

B.3. ORGANISATION DES DEPARTS

B.3.1. ATTRIBUTION DES NUMEROS DE DEPART

Pour les phases qualificatives, les athlètes ou les équipes sont choisis au hasard parmi les inscriptions à la compétition, par tirage au sort manuel ou par ordinateur, et leur numéro de départ est attribué en fonction de ce tirage au sort.

B.4. LA COURSE

B.4.1. GENERALITES.

B.4.1.1 BOUCLES DE PENALITE DE COURSE A PIED.

Les athlètes doivent exécuter une boucle de pénalité pour chaque cible manquée immédiatement après la fin du tir. Il n'est pas permis de terminer les boucles de pénalité plus tard.

Les athlètes sont responsables de l'exécution du nombre requis de boucles.

B.4.1.2 ERREUR DE BOUCLE DE PENALITE.

Si les athlètes, en raison d'une erreur de l'organisateur ou d'un mauvais fonctionnement d'une cible, courent trop de boucles de pénalité, une réduction de temps leur sera accordée par boucle de pénalité : 30 secondes par boucle de 60 m et 1 minute par boucle de 150 m.



Pour un chronométrage global de la course sans chronométrage des boucles de pénalités la réduction de temps accordée sera de 20 secondes par boucle de 60 m et 45 secondes par boucle de 150 m.

Pour un chronométrage global de la course avec chronométrage spécifique des boucles de pénalités la réduction de temps accordée sera celle de la ou des dernière(s) boucles de pénalités effectuée(s) en trop.

B.4.1.3 MAUVAISE PISTE.

Si un athlète prend le mauvais parcours, ce qui entraînerait un avantage de temps ou une séquence erronée, il doit revenir au point où il a fait la mauvaise bifurcation, le long de la partie du parcours qu'il a parcourue par erreur. Pour ce faire, l'athlète peut devoir courir contre la bonne direction de course et est entièrement responsable de s'assurer qu'il n'entrave pas ou ne met pas en danger d'autres athlètes. Il n'y a pas de pénalité pour avoir commis l'erreur tant qu'aucun avantage de temps n'a été gagné et qu'il n'y a pas eu d'interférence avec d'autres athlètes.

B.4.1.4 INCIDENT DE COURSE

Si un athlète constate qu'un autre athlète a un accident, il doit le signaler au prochain point de contrôle.

B.4.1.5 ABANDON

Si un athlète se retire de la compétition avant l'arrivée, il doit en informer le premier officiel qu'il rencontre.

B.4.1.6 OBSTRUCTION.

Il est strictement interdit de gêner les autres athlètes à tout moment de la compétition. Cette interdiction inclut également le lancement ou dépôt d'objets sur les pistes de compétition ou le stand de tir de telle sorte qu'il gêne les autres athlètes.

B.4.1.7 RAVITAILLEMENT.

Les athlètes peuvent se ravitailler pendant la compétition. Les boissons peuvent être transportées par les athlètes ou leur être données dans une zone prévue à cet effet.

B.4.1.8 AUTRE ASSISTANCE.

Les athlètes ne sont pas autorisés à recevoir de l'aide d'une autre personne que celle indiquée dans les présentes règles.

B.5. LE TIR

B.5.1 GENERALITES.

B.5.1.1 REGLES DE TIR.

Tous les tirs pendant l'entraînement et la compétition ont lieu au stand de tir ou sur le terrain d'entraînement annexe uniquement en visant la cible. Dans une compétition, les athlètes tireront après avoir effectué la boucle de course, à l'exception de la dernière boucle en compétition individuelle qui rejoint directement l'arrivée.

B.5.1.2 COMMUNICATION AVEC L'ATHLETE

Pendant que l'athlète est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.

B.5.2 POSITION DE TIR.

Si un officiel avertit un athlète que sa position de tir n'est pas conforme aux règles, l'athlète doit immédiatement faire la correction.

B.5.2.1 POSITION DEBOUT.

Les athlètes doivent tirer à partir d'une position debout et sans appui, les deux pieds derrière la ligne de tir.

B.5.2.2 POSITION A GENOUX.

Les athlètes, lorsqu'ils tirent à genoux, ne doivent poser qu'un seul genou sur le sol en se plaçant derrière la ligne de tir.

B.5.2.3. FLECHES TIREES



L'athlète peut tirer sur les zones marquantes (spots) de la cible qui lui a été attribuée, dans l'ordre qu'il souhaite.

Si plusieurs flèches atteignent une même zone marquante (spots), seule la première sera considérée comme un tir réussi, les autres seront considérées comme des tirs manqués.

Les flèches tirées par l'athlète pendant la compétition restent dans la cible ou au sol jusqu'à la fin de la compétition.

B.5.3 REGLES DE SECURITE.

B.5.3.1 GENERALITES.

Le tir n'est permis sur le stand de tir que pendant les phases de compétition ou les entraînements officiels. Il est interdit de faire des mouvements avec un arc qui pourraient mettre en danger des personnes ou que d'autres pourraient percevoir comme dangereux. Lorsque le stand de tir est ouvert, personne ne peut se trouver entre la ligne de tir et la zone de sécurité derrière les cibles.

Le tir ne peut être effectué que dans la direction de ses cibles, et non sur le sol. En tout temps, l'athlète est responsable de la sécurité de ses actions et de son arc.

B.5.3.2 PLACEMENT DE LA FLECHE.

Une flèche ne peut être placée sur l'arc que si la flèche pointe dans le sens des cibles.

B.5.4 INCIDENTS MATERIELS ET DEPANNAGE

B.5.4.1 ARCS ET FLECHES ENDOMMAGES.

Tous les officiels du stand de tir doivent être attentifs à observer une main levée d'un athlète pour des flèches de rechange ou un échange d'arc. Les officiels de tir doivent réagir avec un sentiment d'urgence et agir rapidement pour minimiser le temps nécessaire pour amener les flèches ou échanger l'arc.

B.5.4.2 REPARATION OU ECHANGE DE L'ARC.

Les athlètes peuvent réparer leurs arcs pendant une compétition tout au long du parcours, à condition de ne recevoir aucune aide de personne.

B.5.4.3 ARCS DE RECHANGE.

Un arc endommagé pendant la compétition, peut être échangé contre l'arc de rechange de l'athlète.

B.5.4.4 PROCEDURE DE CHANGEMENT D'ARC.

S'il n'est pas déjà au pas de tir, l'athlète lui-même peut aller chercher son arc de rechange dans la zone du stand de tir.

Pendant le tir, l'athlète doit indiquer que son arc doit être remplacé en levant la main. Lorsqu'un officiel répond, le compétiteur pointe son arc et prononce "Arc", et son numéro de départ, à haute voix. L'officiel récupérera l'arc de rechange désigné et l'apportera à l'athlète.

B.5.4.5 FLECHES ENDOMMAGEES.

Un athlète qui endommage une ou plusieurs flèches pendant une compétition peut les remplacer à partir des flèches de rechange dans les plots à l'entrée de la zone de tir. Si l'athlète découvre une flèche endommagée sur la ligne de tir, il peut obtenir des flèches de remplacement d'un officiel en levant la main et en disant "Flèche", et son numéro de départ, à haute voix. L'officiel qui répond récupérera la/les flèche(s) de rechange et la/les donnera à l'athlète.

B.5.4.6 INCIDENCE SUR LE TEMPS DECOMPTE

Il n'y a pas de compensation de temps pour un incident matériel comme un changement d'arc ou de flèches.

B.5.4.7 DYSFONCTIONNEMENTS DE LA CIBLE.

Si une cible ne fonctionne pas, l'athlète doit être dirigé vers une autre cible sur laquelle il devra toucher les zones marquantes non encore atteintes sur la cible qui dysfonctionne.

B.5.4.8 TIR CROISE ET CIBLE TOUCHEE PAR UN AUTRE ATHLETE.

Si une cible sur laquelle un athlète tire est touchée par un autre tireur, le tireur fautif doit être immédiatement averti.

Si aucune zone basculante n'est tombée, l'athlète affecté à cette cible peut continuer à tirer.



Si une zone basculante a été touchée, la cible doit être immédiatement remontée et l'athlète poursuit le tir. Avant qu'une telle remise à zéro de la cible ne soit effectuée, les touches et leur position doivent être enregistrées. Dans un tel cas, le spotter doit indiquer à l'athlète le nombre de boucles de pénalité à effectuer.

B.5.4.9 AJUSTEMENT DU TEMPS ET RESPONSABILITE.

Dans les cas où un athlète perd du temps en raison d'une erreur qui ne lui est pas imputable, l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié.

B.5.4.10 LA VALIDATION DU TIR.

Pour tout tir en compétition, un système de validation du tir doit être mis en place par l'organisateur. Chaque flèche tirée dans une compétition doit être observée et jugée par un spotter, qui devra inscrire les résultats sur la feuille de relevé des tirs.

Après chaque tir, le spotter doit annoncer le résultat de chaque tir à l'athlète.

Au moment où l'athlète quitte le pas de tir, le spotter annonce le nombre de tours de pénalités à effectuer. Si l'athlète est en désaccord avec l'annonce du spotter il doit en informer le spotter avant de quitter le pas de tir.

Le spotter l'inscrit sur la feuille de relevé des tirs et avertit immédiatement l'arbitre des tirs qui jugera de la validité du tir à la fin de l'épreuve.

Dans le cas de cibles avec blasons papier, le cordon est à « l'avantage » (compté si la flèche touche le cordon par l'extérieur de la zone).

Dans le cas de cibles basculantes, le mouvement de bascule indique si la cible est atteinte.

Si l'arbitre peut juger que :

- la flèche a rebondi (refus) sur la zone marquante
- la flèche est passée à travers la zone marquante
- la flèche a atteint la zone marque de la cible basculante sans la faire basculer
- la flèche a percuté une flèche déjà en cible et a été déviée hors zone marquante
- la cible basculante revient en position initiale après avoir basculée alors l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié. Cf. [B.4.1.2](#)

B.5.4.11 ARRÊT DES TIRS PAR L'ARBITRE POUR DES RAISONS DE SECURITE

Si l'arbitre doit arrêter les tirs pour des raisons de sécurité, il doit mettre en marche le chronomètre pour mesurer le temps perdu.

Ce temps sera déduit du temps final de chaque athlète qui tirait à ce moment.

B.6. DEPART, ARRIVEE, TEMPS REALISE ET RESULTATS

B.6.1 TEMPS DE COMPETITION

Le temps de compétition est la période de temps écoulé pendant la compétition sur laquelle est basé le classement d'un athlète ou d'une équipe de relais dans les résultats de la compétition. Le temps inclut toujours les pénalités ou ajustements imposés ou accordés par l'arbitre responsable.

- Run-Archery long voir [C.1.3.1](#)
- Run-Archery court voir [C.2.4.1](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.5.](#)

B.6.2 UNITES DE MESURE

- Run-Archery long voir [C.1.3.2](#)
- Run-Archery court voir [C.2.4.2](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.5.2](#)

B.6.3 ORGANISATION DU DEPART.

- Run-Archery long voir [C.1.4.1](#)
- Run-Archery court voir [C.2.5.1](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.7.1](#)

B.6.4 L'ARRIVEE

- Run-Archery long voir [C.1.4.2](#)
- Run-Archery court voir [C.2.5.2](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.7.2](#)

B.6.5 DEPARTAGE DES EGALITES

- Run-Archery long voir [C.1.5](#)
- Run-Archery court voir [C.2.6](#)
- Run-Archery relais et relais mixte voir [C.4.8.2](#)

B.6.6 PHOTO FINISH.

Lors des compétitions avec un départ groupé, une caméra de photo-finish peut être installée sur la ligne d'arrivée pour enregistrer l'arrivée. La caméra doit être placée dans une position telle que la caméra voit toute la ligne d'arrivée. Si la visualisation de la photo-finish est requise pour décider de l'ordre d'arrivée, l'ordre dans l'enregistrement déterminera le classement. La décision est fondée sur la première partie de la ligne des épaules franchissant la ligne d'arrivée.

B.7. PENALITES ET SANCTIONS

B.7.1 TYPES DE PENALITES

Les athlètes sont passibles de pénalités.

Les sanctions qui peuvent être imposées sont les suivantes

- interdiction de départ ;
- pénalités de temps ;
- disqualification.

B.7.1.1 INTERDICTION DE DEPART

Les actions entraînant l'interdiction à un athlète ou à une équipe de prendre le départ sont :

- se présenter au départ avec de l'équipement ou des vêtements non conformes au règlement ;
- se présenter au départ avec un mauvais numéro de départ, ou sans de numéro de départ, en raison d'une erreur commise par l'athlète ou son équipe ;
- violer les règlements concernant les entraînements officiels, les réglages, l'échauffement.

L'interdiction s'applique à la compétition dans laquelle la violation a eu lieu.

B.7.1.2 PENALITES DE TEMPS ET DISQUALIFICATION

Les conditions pour imposer une pénalité de temps ou pour disqualifier un athlète sont :
(voir : Pénalités de tir à l'arc)

	1 mn	2 mn	Disq.
- Commettre une violation très mineure des principes du fair-play ou des exigences de l'esprit sportif.	X		
- Ne pas céder le passage à la première demande d'un athlète qui dépasse.	X		
- Pour chaque flèche non tirée par un athlète avant de reprendre la course.		X	
- Pour chaque boucle de pénalité non exécutée immédiatement après la phase de tir.		X	
- Pour chaque flèche tirée volontairement dans le sol.		X	
- Tirer une flèche de plus que le nombre autorisé dans une séquence de tir.		X	
- Persister à tirer plus de flèches que le nombre autorisé dans une séquence de tir après avoir été averti.			X
- En compétition de relais, toucher le prochain athlète en dehors de la zone de relais (avant que l'athlète qui arrive ne franchisse la ligne d'entrée ou si l'athlète qui part franchit la ligne de sortie avant d'être touché)			X
- Tirer dans une position de tir incorrecte ou à une place incorrecte derrière la ligne de tir après avoir été averti.			X
- Ne pas suivre délibérément la séquence de tir spécifiée pour cette compétition			X
- Gêner un autre athlète sur le parcours ou au stand de tir par une obstruction grave.			X
- Faire volontairement un écart de parcours ou prendre volontairement un mauvais parcours pour obtenir un avantage en temps pour lui ou son équipe.			X
- Participé à un concours pour lequel il n'est pas éligible			X
- Recevoir de l'aide interdite.			X
- Éviter les contrôles de départ.			X
- Modifier de manière prohibée l'équipement ou les vêtements qui ont été inspectés lors du contrôle de départ.			X
- Participer à une compétition avec un numéro de départ qui ne lui a pas été attribué pour la liste de départ de la compétition, délibérément ou en raison d'une erreur de sa part ou de celle de son équipe.			X
- Accepter l'assistance non autorisée de toute personne lors de la réparation de l'équipement.			X
- Enfreindre les règles de sécurité de la FFTA.			X
Les comportements peu loyaux, manquant de "fair-play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.			x

B.7.2 INTERDICTIONS ET SANCTIONS POUR LES PERSONNES NON-CONCURRENTES**B.7.2.1 GENERALITES.**

Il est interdit d'apporter aux athlètes une aide ou une assistance déloyale non autorisée par les présentes règles pendant une compétition.

B.7.2.2 INTERDICTIONS SPECIFIQUES.**B.7.2.2.1 Sur le parcours.**

Il est interdit de courir avec les athlètes.

Il est interdit de toucher les athlètes.

B.7.2.2.2 Sanctions.

Les spectateurs et autres personnes doivent être clairement informés de ces règles.

Une violation de ces règles peut entraîner l'expulsion du contrevenant hors du site de compétition

B.8. OFFICIELS DU RUN-ARCHERY

Les fonctions des officiels sont :

Officiel	Fonctions principales	Sous l'autorité de...
Spotter	Contrôle des scores en cible	Arbitre de tir
	Transmission des résultats de tir	Arbitre de tir
	Remplissage de la feuille de suivi des tirs	Arbitre de tir
Commissaire de course	Régulation/suivi des boucles de pénalité	Arbitre responsable
	Entrée au pas de tir et répartition des cibles	Arbitre de tir
	Point de contrôle sur le parcours	Arbitre de course
Chronométrateur	Relevé des temps de courses	Arbitre responsable
Arbitre de tir	Responsabilité de la zone de tir	Arbitre responsable
Arbitre de course	Responsable des zones de course	Arbitre responsable
Arbitre responsable	Responsabilité générale	

C. SPECIFICITES PAR FORMAT DE COMPETITION

C.1. RUN ARCHERY LONG

C.1.1 GÉNÉRALITÉS :

Le run-archery long est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont celles prévues à l'article [A3](#)

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1^{ère} Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout de 4 flèches ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2^e course sur boucle de course ;
- séquence 5 : tir à genou de 4 flèches ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3^e course sur boucle de route ;
- séquence 8 : tir debout de 4 flèches ;
- séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 10 : 4^e course sur boucle de course ;
- séquence 11 : course d'arrivée.

C.1.2 ATTRIBUTION DES CIBLES

C.1.2.1 CIBLES D'ENTRAÎNEMENT

L'attribution des cibles sera déterminée par tirage au sort.

C.1.2.2 CIBLES DES TIRS DE COMPETITION

La cible sur laquelle l'athlète doit tirer lui est indiquée par le commissaire de course à l'entrée de la zone de tir.

C.1.3 MESURE DU TEMPS

C.1.3.1 TEMPS DE COMPETITION

Le temps de compétition de l'athlète est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

C.1.3.2 UNITES DE MESURE

Les temps de compétition mesurés électroniquement ou manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde [0,1].

C.1.4 DEPART ET ARRIVEE

C.1.4.1 ORGANISATION DU DEPART

Les départs ont lieu en individuel ou en pelotons. En individuel ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 30 secondes ou 45 secondes ou toutes les minutes au choix de l'organisateur. En pelotons ils



s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 2 à 5 minutes en fonction de la taille du peloton. Leur taille dépend du nombre total d'athlètes dans la catégorie.

C.1.4.2 ARRIVEE

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un athlète se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsqu'elle est validée par le capteur électronique.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'athlète franchit la ligne d'arrivée.

C.1.5 DEPARTAGE DES EGALITES

Si deux ou plusieurs athlètes d'une même catégorie ont le même temps final, ils seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

C.2. COMPETITION RUN ARCHERY COURT

C.2.1 GÉNÉRALITÉS

Le "run-archery court" est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont celles prévues à l'article [A3](#)

La catégorie PROMOTION est autorisée sur cette compétition

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1^{ère} Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout de 4 flèches +2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2^e course sur boucle de course ;
- séquence 5 : tir à genou de 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3^e course sur boucle de course ;
- séquence 8 : course d'arrivée.

C.2.2. ATTRIBUTION DES CIBLES

C.2.2.1 CIBLES D'ENTRAÎNEMENT

L'attribution des cibles sera déterminée par tirage au sort.

C.2.2.2 CIBLES DES TIRS DE COMPÉTITION

La cible sur laquelle l'athlète doit tirer lui est indiquée par le commissaire de course à l'entrée de la zone de tir.

C.2.3 FLECHES DE RATTRAPAGE

Chaque athlète doit tirer les 4 premières flèches et si toutes les zones marquantes ne sont pas atteintes, il doit utiliser les flèches de rattrapage (seulement deux pour chaque tir).

Si l'athlète choisit de laisser ses flèches dans un plot à l'entrée du stand de tir, il laissera simplement les flèches inutilisées à la ligne de tir.

C.2.4 MESURE DU TEMPS

C.2.4.1 TEMPS DE COMPÉTITION

Le temps de compétition est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

C.2.4.2 UNITES DE MESURE

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde [0,1].

C.2.5 DEPART ET ARRIVEE

C.2.5.1 ORGANISATION DU DEPART

Les départs ont lieu en individuel ou en pelotons. En individuel ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 30 secondes ou 45 secondes ou toutes les minutes au choix de l'organisateur. En pelotons ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 2 à 5 minutes en fonction de la taille du peloton. Leur taille dépend du nombre total d'athlètes dans la catégorie.

C.2.5.2 ARRIVEE

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un athlète se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'athlète casse le faisceau du capteur électronique à la ligne d'arrivée.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'athlète franchit la ligne d'arrivée.

C.2.6 DEPARTAGE DES EGALITES

Lorsque le "Run-Archery" court ne constitue pas une phase éliminatoire, finale ou de classement d'un "Run-Archery combiné", deux ou plusieurs athlètes d'une même catégorie qui ont le même temps de compétition seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).



C.3. COMPETITION RUN-ARCHERY COURT AVEC PHASE FINALES**C.3.1 GÉNÉRALITÉS**

La compétition consiste en:

- une phase qualificative organisée selon les modalités du "Run-Archery court" ;
- des phases de classement et finales organisées selon les modalités du "Run-Archery court".

C.3.2 DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS ET DE LA PHASE FINALE

Ces épreuves sont organisées par catégorie dès lors que le nombre de participants le permet.

C.3.2.1 LA PHASE QUALIFICATIVE

Les qualifications se déroulent sous la forme d'un Run-Archery Court Cf. [C.2](#)

C.3.2.2 LES SPECIFICATIONS

A l'issue des qualifications un classement de l'ensemble des athlètes est réalisé quel que soit leur catégorie d'âge.

Des groupes au nombre d'athlètes équivalent sont constitués pour les finales en fonction du niveau. Selon le nombre de compétiteurs et le nombre de cibles disponibles le nombre de finales pourra varier.

Exemple : pour 30 compétiteurs et 10 cibles, 3 finales sont organisées A B et C.

C.3.3 DEPARTAGE DES EGALITES

Il n'y aura pas d'égalité lors de la phase de finale. Les athlètes seront départagés par la photo finish ou par la décision de l'arbitre de course.

C.3.4 ORGANISATION DU DEPART DES FINALES

Chaque finale est courue l'une après l'autre. La finale A est toujours courue en dernier.

Les courses se courent de la moins rapide à la plus rapide : finale C puis B puis A par exemple.

C.3.5 REGROUPEMENT DE CATEGORIES

Si moins de 3 athlètes dans une catégorie, ces athlètes sont regroupés avec une autre catégorie. L'ensemble des participants doit en être informé avant le démarrage de la compétition.

C.4. COMPETITION "RUN-ARCHERY RELAIS" ET "RUN-ARCHERY RELAIS MIXTE"

C.4.1 GENERALITES

Ces compétitions se déroulent par équipes.

Les équipes sont constituées librement à l'inscription au greffe auprès duquel elles doivent déclarer :

- les membres de l'équipe ;
- l'ordre de course des relayeurs ;
- un nom d'équipe [celui-ci doit rester convenable et peut être soumis à changement à la demande de l'arbitre responsable si ce dernier le juge contraire à la bienséance] ;
- le capitaine d'équipe qui est l'interlocuteur des officiels en cas de besoin durant la compétition.

C.4.1.1 TERRAIN

La configuration du terrain est la même que pour le "run-archery court" augmentée d'une zone spécifique au passage de relais.

C.4.1.2 ZONE DE PASSAGE DE RELAIS

Il doit y avoir une zone de passage de relais bien marquée, longue de 15 m et large de 4 m au minimum, située en ligne droite.

La zone de passage de relais doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de la zone doivent être matérialisés par une ligne au sol et une signalisation au début : "Zone de Relais"

C.4.2 CONSTITUTION DES EQUIPES ET DEROULEMENT DE LA COMPETITION

C.4.2.1 LES COMPETITIONS RELAIS

Dans l'épreuve "RELAIS" les équipes sont constituées de 3 athlètes sans distinction de sexe

Les séquences de la compétition sont les suivantes :

- séquence 1 : Course du 1^{er} relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout du 1^{er} relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 3 : course du 1^{er} relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : puis passage de relais au 2^e relayeur ;
- séquence 5 : Course du 2^e relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 6 : tir à genou du 2^e relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 7 : course du 2^e relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 8 : puis passage de relais au 3^e relayeur ;
- séquence 9 : Course du 3^e relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 10 : tir debout du 3^e relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 11 : course du 3^e relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 12 : course du 3^e relayeur dans le couloir d'arrivée.

C.4.2.2 LES COMPETITIONS RELAIS MIXTE

Dans l'épreuve "RELAIS MIXTE" les équipes sont constituées de 2 athlètes, 1 homme et 1 femme

Les séquences de la compétition sont les suivantes :

- séquence 1 : Course du 1^{er} relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout du 1^{er} relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 3 : course du 1^{er} relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : puis passage de relais au 2^e relayeur ;
- séquence 5 : Course du 2^e relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 6 : tir à genou du 2^e relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 7 : course du 2^e relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 8 : course du 2^e relayeur dans le couloir d'arrivée.

C.4.3 ATTRIBUTION DES CIBLES**C.4.3.1 DOSSARDS**

Le numéro de départ est donné par équipe.

Pour différencier les relayeurs et faciliter le suivi de la compétition, les dossards sont distingués soit par des numéros d'ordre de départ (ex. 32-1, 32-2, 32-3), soit par des couleurs de fonds différentes :

	Relais	Relais mixte
1 ^{er} relayeur	Bleu	Rouge
2 ^e relayeur	Rouge	Jaune
3 ^e relayeur	Jaune	

C.4.3.2 CIBLES D'ENTRAÎNEMENT

Le numéro de cible attribué est le même que le numéro de départ.

C.4.4 FLECHES DE RATRAPAGE

Les flèches de rattrapage se tirent sur le même principe que pour le "Run-Archery court". Cf. [C.2.3](#)

C.4.5 MESURE DU TEMPS**C.4.5.1 TEMPS DE COMPÉTITION**

Le temps de compétition d'un relayeur est le temps écoulé entre le départ ou la remise de relais et le transfert ou l'arrivée. Le temps du relayeur entrant s'arrête lorsqu'il franchit la ligne de chronométrage dans la zone de relais et le temps du relayeur sortant commence au même moment.

Le temps de compétition total d'une équipe de relais est le temps écoulé entre le départ du premier relayeur et l'arrivée du dernier relayeur.

C.4.5.2 UNITÉS DE MESURE

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/100 de seconde [0,01].

C.4.6 PASSAGE DE RELAIS

Seuls les relayeurs en attente (1 par équipe) se positionnent dans la zone de relais quand le relayeur précédent a fait son départ.

Ils devront se mettre en mouvement avant d'être touchés par le relayeur de leur équipe entrant dans la zone de relais.

C.4.7 DÉPART ET ARRIVÉE**C.4.7.1 ORGANISATION DU DÉPART**

Les premiers relayeurs partent tous simultanément.

C.4.7.2 ARRIVÉE

L'arrivée est le moment où le temps de compétition final d'une équipe se termine. Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'athlète déclenche le signal électronique au passage de la ligne.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules du dernier relayeur de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

C.4.8 RESULTATS**C.4.8.1 ÉTABLISSEMENT DES CLASSEMENTS**

Le classement des équipes dans les résultats sera déterminé par l'ordre d'arrivée de leur dernier relayeur, sauf si l'arbitre responsable de la compétition a imposé des pénalités de temps ou fait des ajustements de temps.

C.4.8.2 DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS

Il n'y aura pas d'égalité lors de la finale de relais. En cas d'égalité de temps final le classement sera déterminé par la photo finish ou par l'arbitre lors du franchissement de la ligne d'arrivée des athlètes.



D. RUN ARCHERY TOUR

D.1. PERIODE

Le Run Archery Tour se dispute en 4 étapes qui ont lieu entre début Avril et fin Octobre.

Il comprend deux classements officiels : un classement individuel et un classement par équipes de club mixtes (1 Femme et 1 homme)

D.2. PARTICIPATION

D.2.1 CATEGORIES

D.2.1.1 COMPETITION INDIVIDUELLE

Les manches du Run-Archery Tour sont ouvertes aux licenciés de la FFTA détenteurs d'une licence de compétition ou aux détenteurs d'un Pass'Run-Archery valide, délivré par la FFTA.

Les catégories sont celles décrites dans le présent règlement : Voir [A.3](#)

D.2.1.2 COMPETITION PAR EQUIPES (RELAIS)

Les équipes mixtes (1 Femme et 1 Homme) sont constituées par des athlètes ayant leur licence FFTA dans un même club affilié à la FFTA, sans distinction d'âge dans l'équipe.

Les membres du club constituant les équipes peuvent être différents à chacune des étapes.

A titre de promotion, les organisateurs des manches peuvent proposer :

- l'ouverture à des équipes mixtes composées librement (athlètes ne faisant pas partie du même club) ;
- une compétition par équipes (de 3 membres) constituées librement. Dans ce cas, l'organisateur doit indiquer dans le mandat les conditions de constitution et organiser les phases d'élimination et de finales après les phases des équipes mixtes.

D.2.2 INSCRIPTION

Les inscriptions se font directement auprès de l'organisateur.

D.3. DEROULEMENT

D.3.1 LE FORMAT DE LA COMPETITION

Une épreuve du Run Archery Tour est une épreuve cumulant un Run Archery long et un Run Archery court. Les deux courses sont dissociées et doivent permettre une participation sur une seule course. Le résultat de la manche se fait sur le cumul des résultats des deux courses.

D.3.2 LE PROGRAMME

Une manche du Run Archery Tour se déroule sur une journée et demie. Elle commence le samedi après-midi pour se terminer dans l'après-midi du dimanche.

Le programme type d'une épreuve de Run Archery Tour est :

Samedi :	
Grefe	
Échauffement	
Run Archery Long	
Cérémonie podiums	
Dimanche	
Grefe	
Échauffement	
Qualifications Run Archery Court	
Courses Jeunes et animation	
Phases Finales	
pause	
Relais Mixtes	
Relais Équipes (facultatif)	
Podiums Run Archery Court	
Podiums Classement Général Manche	

D.3.3 LES CIBLES

Les étapes du Run Archery Tour se déroulent exclusivement sur des cibles à bascules spécifiques à la discipline.

D.3.4 LES SPECIFICATIONS DES QUALIFICATIONS DE LA COURSE COURTE

Les catégories, femmes et hommes, seront regroupées pour les départs de la phase de qualification. La distinction par catégories se fera au moment des classements.

Le départ des qualifications se fait par petits groupes d'athlètes d'environ 5 personnes en fonction du nombre total de participants. Chaque départ de groupe se fait à un intervalle de 3 minutes afin de fluidifier l'arrivée sur le pas de tir.

Ces groupes sont constitués de niveau homogène. Lors des étapes 2, 3 et 4 ils seront basés sur le classement intermédiaire du Run Archery Tour.

D.3.5 LES SPECIFICATIONS DES PHASES FINALES

A l'issue des qualifications sur le format court un classement de l'ensemble des athlètes est réalisé quel que soit leur catégorie d'âge.

Des groupes au nombre d'athlètes équivalent sont constitués pour les finales en fonction du niveau. Selon le nombre de compétiteurs le nombre de finales pourra varier.

D.3.6 LES SPECIFICATIONS DES RELAIS

Le relais mixte est organisé à chaque manche et donne lieu à une remise des prix.

D.4. LES SCORES ET LES RECOMPENSES**D.4.1. GENERALITE**

Un système de points est utilisé pour refléter la performance des participants et des équipes.

D.4.2. LES DIFFERENTS CLASSEMENTS

Différents classements seront établis sur l'ensemble des 4 étapes du Run Archery Tour :

- le classement d'une étape ;
- le Challenge par équipe mixte de Club ;
- le classement général du Run Archery Tour.

D.4.2.1 CLASSEMENT D'UNE ETAPE

Le classement de l'étape est le classement à l'issue des finales et des phases de classement du combiné, par catégorie.

Il comprend tous les participants, licenciés FFTA et détenteurs d'un Pass'Run-Archery délivré par la FFTA.

D.4.2.2 CLASSEMENT DU RUN-ARCHERY TOUR

Les classements du Run-Archery Tour (individuel et équipes) sont réservés aux athlètes licenciés à la FFTA. Sont exclus les athlètes détenteurs d'un Pass'Run-Archery.

D.4.3. ATTRIBUTION DES POINTS**D.4.3.1 INDIVIDUELS**

Le nombre de points gagnés par un athlète lors d'une épreuve est égal à sa place parmi les licenciés FFTA dans le classement de cette épreuve. L'athlète doit avoir participé à au moins trois étapes de la saison en cours.

Le classement général du Run Archery Tour est basé sur la somme des points gagnés lors de 3 manches du Run Archery Tour. Si l'athlète a participé aux 4 épreuves, les 3 meilleurs classements sont pris en compte.

Le gagnant du Run Archery Tour dans une catégorie est celui qui a le plus petit nombre de points à l'issue des 4 manches.

D.4.3.2 ÉQUIPES MIXTES

Le nombre de points gagnés par une équipe mixte lors d'une épreuve est égal à sa place parmi les équipes de clubs FFTA dans la course relais de cette épreuve. Le club doit avoir participé en équipe mixte à au moins trois étapes de la saison.



Le classement du challenge par Équipe mixte de Club est basé sur la somme des points gagnés par l'équipe mixte lors de trois épreuves du Run Archery Tour. L'équipe mixte d'un club sera classée à condition que l'équipe mixte ait été identique et classée sur au moins deux manches du Run Archery Tour.

Le gagnant du Challenge par Équipe mixte de Club est celui qui a le plus petit nombre de points à l'issue des 4 épreuves.

D.4.4. DEPARTAGE DES EGALITES

En cas d'égalité de points entre deux participants le départage se fera au nombre de premières places gagnées par chacun des participants. Si l'égalité persiste alors le départage se fera au nombre de secondes places, etc. Si l'égalité persiste alors les participants seront déclarés à égalité.

Des classements intermédiaires seront établis après chacune des étapes du Run Archery Tour et diffusés à l'ensemble des participants.

D.4.5. LES RECOMPENSES

D.4.5.1. LES RECOMPENSES LORS DE CHACUNE DES ETAPES

Lors d'une étape du Run Archery Tour seront récompensés les :

- les trois meilleures Femmes et les trois meilleurs Hommes du classement de l'épreuve pour chacune des catégories ;
- les trois meilleures équipes de clubs de la course en relais.

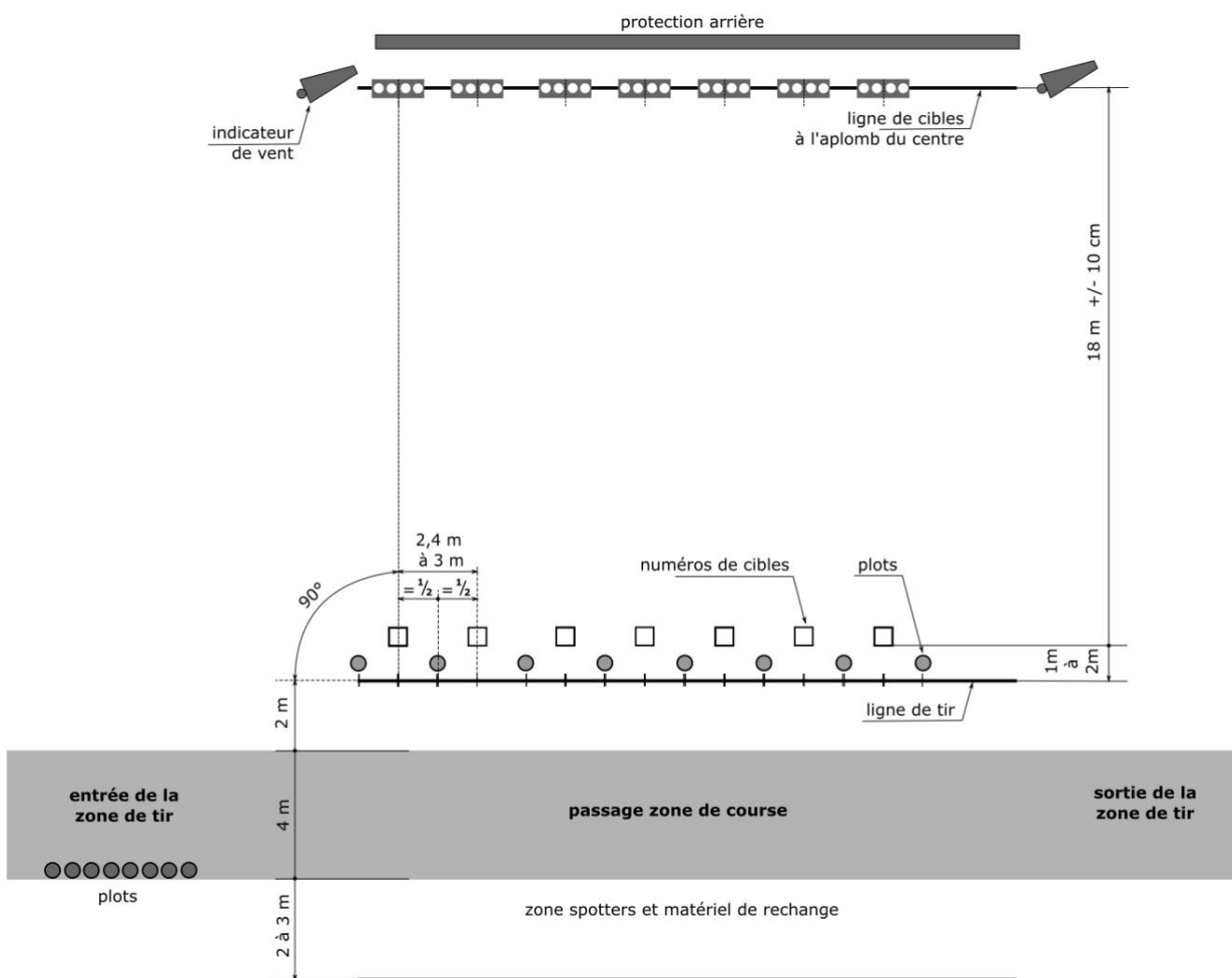
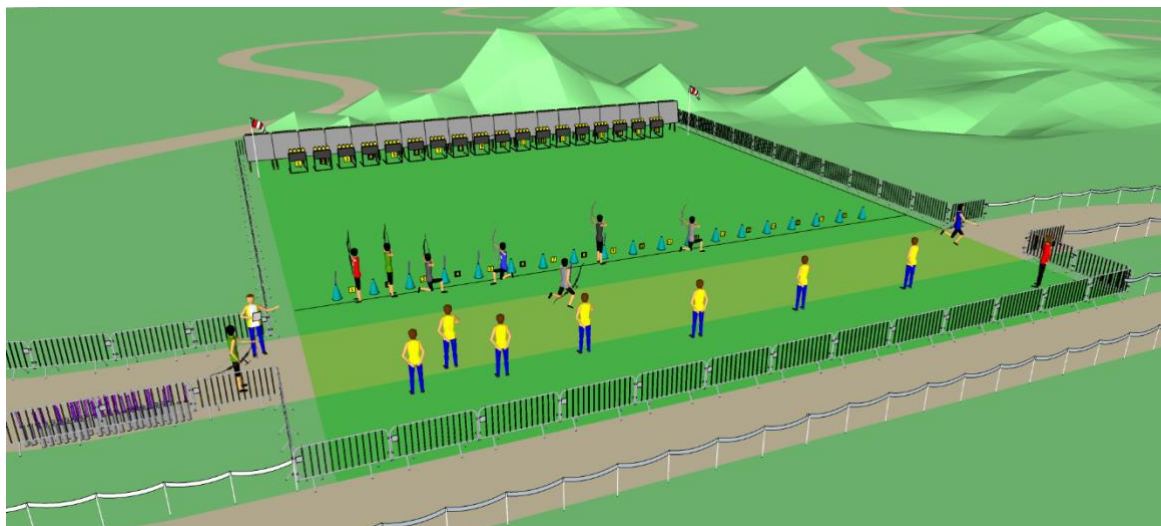
D.4.5.2. LES RECOMPENSES DU TOUR

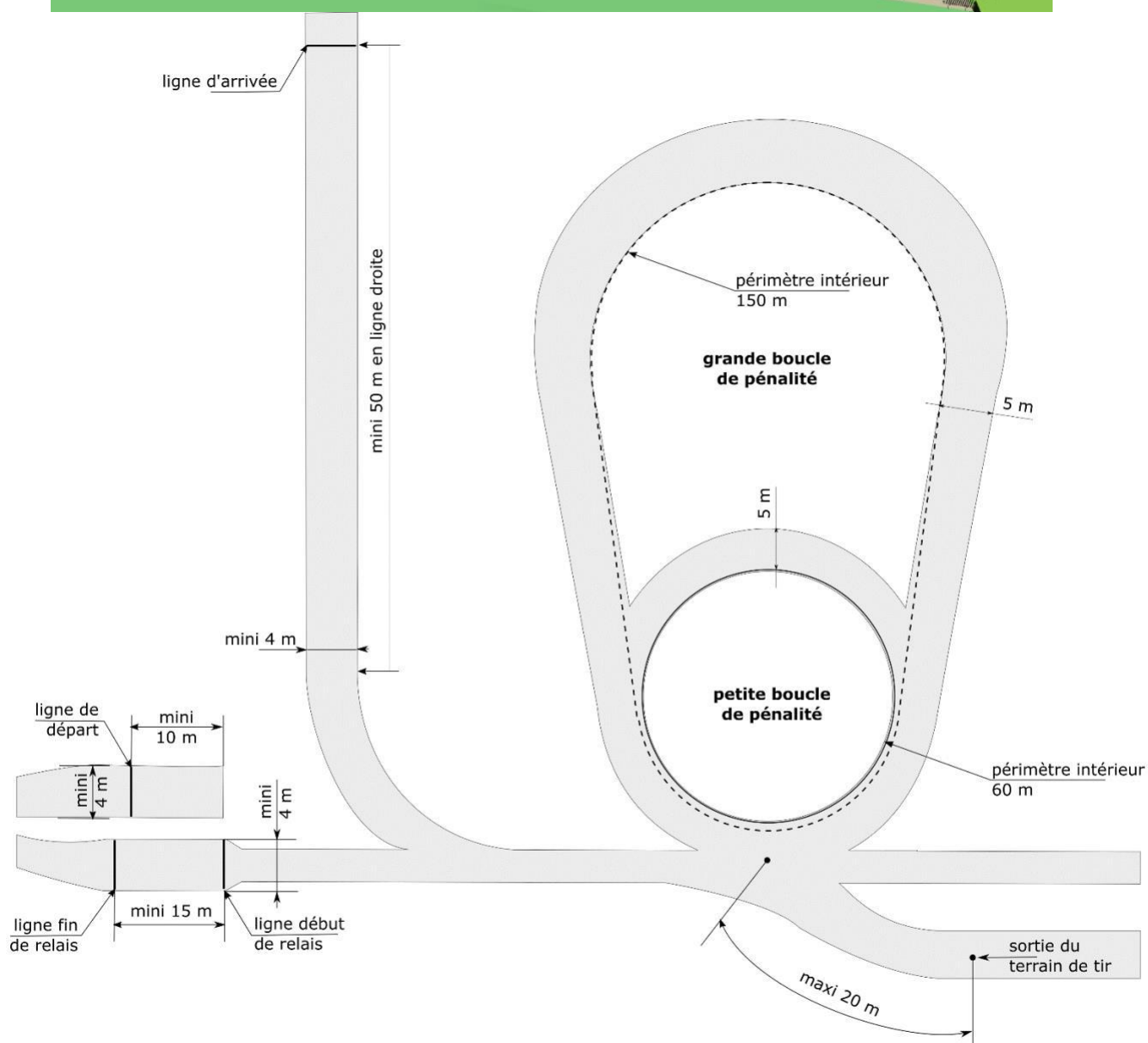
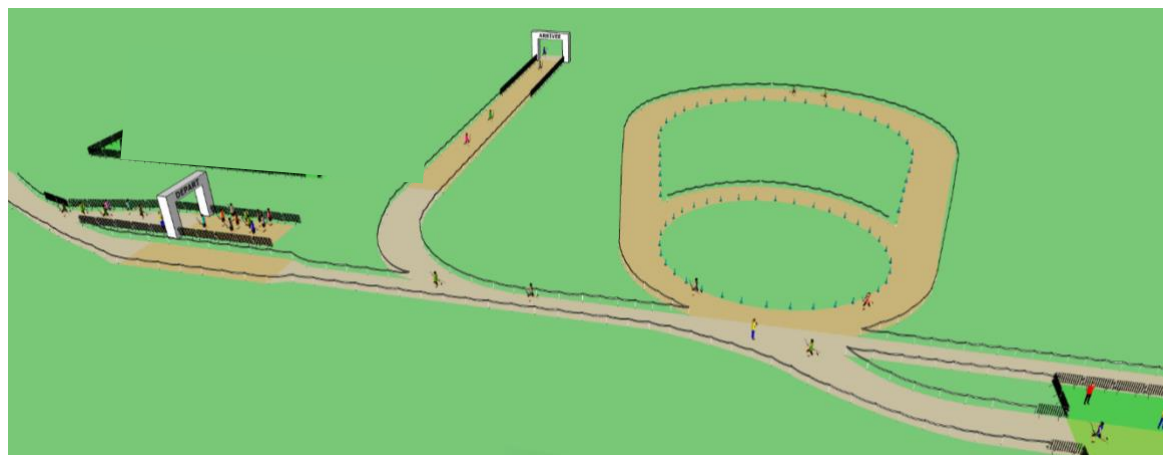
A la fin du Run Archery Tour, lors de la dernière étape, seront récompensés :

- les trois meilleures Femmes et les trois meilleurs Hommes par catégorie du classement général du Tour ;
- la meilleure équipe mixte de club.

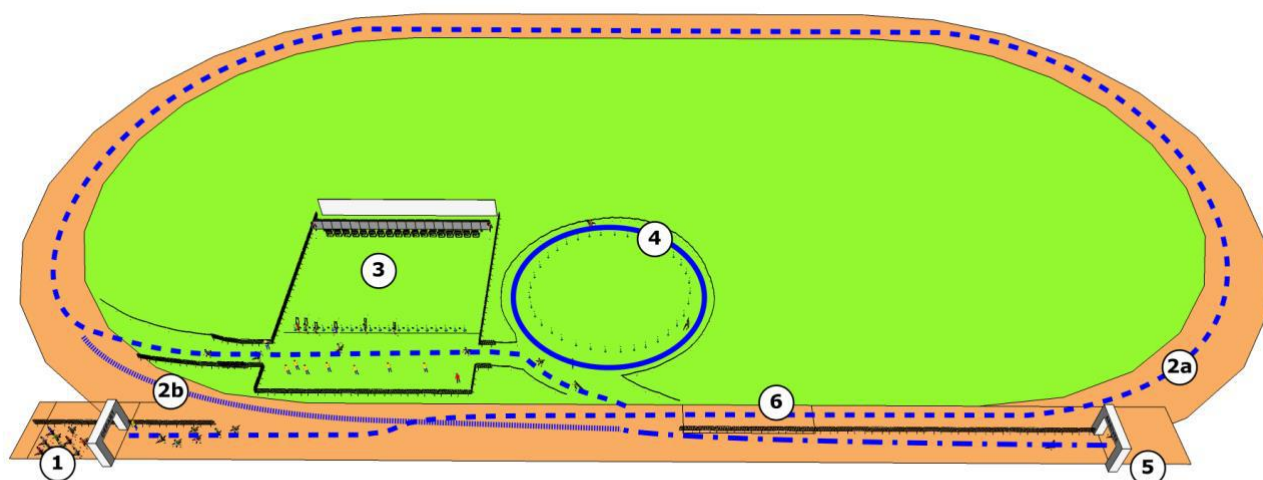
ANNEXE 1 : Exemple de site de compétition

Repère	Zone	Format de compétition concerné			
		Long	Court	Combiné	Relais Relais mixte
1	Zone de départ	✓	✓	✓	✓
2a	Boucle de course 400 mètres		✓	✓	✓
2b	Boucle de course 1000 mètres	✓		✓	
2c	Dégagement dernière boucle de course	✓	✓	✓	
3	Terrain officiel de tir à l'arc tir à 18 mètres	✓	✓	✓	✓
4a	Boucle de pénalité 60 mètres		✓	✓	✓
4b	Boucle de pénalité 150 mètres	✓		✓	
5	Zone d'arrivée (50 mètres en ligne droite)	✓	✓	✓	✓
6	Zone de relais				✓
7	Terrain d'entraînement	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2 : Terrain de tir à l'arc – Configuration

ANNEXE 3 : Dimensions des zones et distances

ANNEXE 4 : Exemple de configuration sur stade
Pour COURT, RELAIS ou RELAIS MIXTE



Repère	Zone	Formats concernés	
		Court	Relais Relais mixte
1	Zone de départ	✓	✓
2a	Boucle de course 400 mètres	✓	✓
2b	Dégagement dernière boucle de course	✓	
3	Terrain officiel de tir à l'arc tir à 18 mètres	✓	✓
4	Boucle de pénalité 60 mètres	✓	✓
5	Zone d'arrivée (50 mètres en ligne)	✓	✓
6	Zone de relais		✓

ANNEXE 5 : Exemple de Fiche de suivi des tirs



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

FICHE DE SUIVI DES TIRS

(à l'usage des spotters)

RUN ARCHERY

Date :

Départ :

Lieu :

Spotter :

Numéro(s) de Cible :

[illegible]

Signature du Spotter :

FICHE DE SUIVI DES BOUCLES DE PÉNALITÉ

RUN ARCHERY COURT / RELAIS MIXTE

[illegible]

Fédération Française de Tir à l'Arc : 12, Place Georges Pompidou - 93160 Noisy-le-Grand / 01 58 03 58 58



(à l'usage du Commissaire de Course)

RUN ARCHERY LONG / RELAIS RUN ARCHERY

Date : Départ : Lieu : Commissaire :

[illegible]

Signature du Commissaire :

Fédération Française de Tir à l'Arc : 12, Place Georges Pompidou - 93160 Noisy-le-Grand / 01 58 03 58 58

ANNEXE 7 : PRATIQUE DES BENJAMINS ET MINIMES

(Préconisations)

Actuellement Il n'y a pas de règlement pour des compétitions officielles.

Cette discipline semble adaptée à des situations d'animation et de découverte auprès du jeune public.

La pratique des plus jeunes doit être adaptée à la morphologie, et à la capacité physique de ces tranches d'âge. Le tir à genou doit par exemple être supprimé, en raison du rapport de taille enfant/arc qui peut gêner certains.

Format de compétition

Les formats de compétition « court », « relais » ou « relais mixte » peuvent être adaptés.

Dans ce cas ils se déroulent sur une seule phase de compétition.

Adaptation des distances

Distances de course

- Boucle de course : 250 mètres
- Nombre de boucles de course à parcourir : 3
- Boucle de pénalité : 35 mètres

Zone de tir

Distance de tir :	8 mètres
Diamètre de la zone à toucher :	24 à 30 cm / Zones écartées de 30 à 35 cm de centre à centre
Nombre de flèches à tirer par tour :	3
Hauteur du centre de cible :	1 mètre
Nombre de phases de tir :	2
Position de tir :	toujours debout

Les séquences du tournoi (exemple)

- séquence 1 : 1^{ère} Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout de 3 flèches ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2^e course sur boucle de course ;
- séquence 5 : tir debout de 3 flèches ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3^e course sur boucle de course ;
- séquence 8 : tir debout de 3 flèches ;
- séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 10 : course d'arrivée.

